

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE TRAVAIL DES FEMMES INCARCÉRÉES :
QUELS APPORTS POUR LA THÉORIE DU SEXAGE?

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR VANESSA L'ÉCUYER

JUILLET 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.03-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS :

Je tiens à remercier les participantes à la recherche pour votre générosité, votre sincérité et votre patience, j'espère que vous trouverez ici un reflet de vos propos qui fera écho à votre vécu. Sans vous, ce mémoire aurait été impossible et je ne peux vous remettre que son contenu. Il vous revient.

Je remercie mes ami-e-s, en ordre alphabétique, Marie-Pier Béland, pour nos discussions et pour la révision d'une demande de bourse, Annabelle Berthiaume, pour avoir partagé tes outils, Laura Blouin, pour ta présence et nos rires, Geneviève Bouchard, pour ton amitié, Lysandre Bourgoïn, pour tes conseils et pour les moments de présentation de nos expériences respectives auprès du système carcéral, toi comme intervenante et moi comme prévenue, Gabriel Cotte pour nos discussions et nos rires, Nastaran Daniali, pour ton courage et tes analyses qui me poussent toujours vers de nouveaux défis, Félix L. Deslauriers, pour m'avoir proposé de partager le bureau dans lequel nous avons passé plusieurs heures à travailler et à échanger sur notre cadre théorique commun, Gabrielle Desrosiers, de toujours être aussi à l'écoute et pour nos années d'implications. Merci, Olivier Lanctôt, notre relation est très importante pour moi. Merci à Corynne Laurence-Ruel, qui est une collègue hors-pair, Julianne Racine, pour ton amitié et nos fous rires, Virginie Robert, pour tes conseils concernant le droit du travail, cela a ouvert une brèche dans la réflexion sociologique, Étienne Simard, pour les suggestions de lecture et le soutien dans les moments difficiles, Valérie Simard, pour ton humour décapant. Un merci à Myriam Tardif pour les discussions, les encouragements dans un processus parallèle. Je remercie également Camille Tremblay-Fournier pour ton soutien de tous les instants, tout particulièrement dans les pires moments où il était plutôt risqué de s'associer à mes co-accusé-e-s et moi au cœur de la judiciarisation. C'est toujours précieux de partager nos intérêts intellectuels et militants, nos interrogations et nos défis. Un merci tout spécial à Geneviève Vaillancourt. Nous avons traversé beaucoup ensemble, dont les

événements plus marquants ont très certainement été les grèves et la judiciarisation, dont l'expérience d'incarcération. Au travers ces moments, nous avons forgé une solide amitié et une très forte affinité théorique. Merci pour tous tes conseils, ta présence, ton soutien, nos projets. Merci à Louisa Worrell, pour ton courage et ta détermination.

Je tiens à remercier mes parents, Lynda Lafleur et Robert L'écuyer, pour leur soutien et leur aide logistique et financière dans mes premières années d'études postsecondaires, orchestrée par le système d'Aide financière aux études qui a consacré ma dépendance financière lors de mon baccalauréat. Votre aide m'a très certainement permis de graduer et de poursuivre à la maîtrise. Un merci à ma sœur, Karine L'écuyer, pour notre complicité et les précieux moments passés ensemble, Audrey-Anne Côté, que j'aime énormément, et Jean-Michel Côté. Merci à vous toutes et tous qui avez accepté mes absences et qui m'avez encouragée.

Un grand merci à Elsa Galerand, ma directrice de mémoire, professeure au département de sociologie de l'UQAM, qui depuis 2010, a su me guider et m'épauler dans la découverte et l'approfondissement des théories féministes, en me permettant d'analyser les rapports sociaux à l'aide d'outils sociologiques solides et motivants. Une relation de travail s'est construite au cours des années, où j'ai fait d'innombrables apprentissages au gré des conseils, des révisions et des discussions toujours aussi enrichissantes. Merci de m'avoir encouragée dans ma recherche à tout instant.

J'aimerais mentionner le groupe Toute détention est politique que nous avons mis sur pied dans les dernières années et qui m'a permis de faire plusieurs apprentissages politiques majeurs au sujet du soutien aux luttes auto-organisées des détenu-e-s. Je remercie spécialement Tania Dubeau-Gaudreau pour avoir initié ce groupe, merci pour ton expérience et ton sens de l'analyse aiguisé.

Je remercie Continuité famille auprès des détenues (CFAD), organisme avec lequel j'ai réalisé mes travaux communautaires et qui m'a ensuite accueillie pour que je puisse recruter des usagères intéressées à participer à la recherche. Je remercie tout spécialement la directrice, Agnès Billa, pour avoir donné son aval à mon projet, Gabrielle, pour tes conseils et pour les visites à la Maison Thérèse-Casgrain, Stéphanie, pour les accommodements et Martine, pour nos discussions.

Je remercie également toute l'équipe de la Maison Thérèse Casgrain, et plus particulièrement Alexandra Zajko, conseillère à la direction générale de la Société Elizabeth Fry, qui m'a aidé de multiples façons afin que je puisse rencontrer les femmes volontaires à participer à la recherche.

Merci à Shirley Roy, professeure au département de sociologie de l'UQAM, pour la lecture du projet de recherche et pour les conseils qui m'ont été très utiles pour peaufiner le plan du mémoire et me lancer dans la rédaction. Je remercie Lise Arsenault assistante de programme aux cycles supérieurs en sociologie à l'UQAM pour ta patience et tes conseils. Merci à Martin Gallié, professeur au département de sciences juridiques de l'UQAM, pour les suggestions de lectures qui furent très utiles. Merci à Danielle Juteau, professeure émérite de sociologie à l'Université de Montréal, pour les conseils.

Je dois mentionner que je n'aurais pu me consacrer entièrement à mon mémoire dans les derniers mois sans le soutien financier des bourses de maîtrise que j'ai reçues. Les différenciations des ressources attribuées aux étudiant-e-s influencent directement le temps consacré aux études et donc la capacité à mener les projets de recherche à terme. Je peux en témoigner.

TABLE DES MATIÈRES :

REMERCIEMENTS :.....	ii
LISTE DES TABLEAUX, DES ENCADRÉS ET DES LISTES :.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES :.....	viii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION :	10
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE	13
1. 1. État de la question:	13
1.2. Cadre théorique :	31
1.3 Construction des questions de recherche :	46
1.4 Méthodologie :	53
CHAPITRE II	
DES TRAJECTOIRES SEXUÉES – INCARCÉRATION ET DYNAMIQUE DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE	70
2.1 Les femmes incarcérées au Québec et au Canada : données sociodémographiques :.....	71
2.2 Les trajectoires de vie des femmes ayant été incarcérées:	80
2.3 Portrait statistique de la criminalisation:	95
2.4. Le travail criminalisé : des délits de femmes?	99
2.5 Conclusion:.....	108
CHAPITRE III :	
LE TRAVAIL DES FEMMES EN PRISON	111
3.1 Les caractéristiques des institutions étudiées :	112
3.2 Le travail des détenues dans les institutions carcérales :.....	117
3.2.1 Travail carcéral salarié :	123
3.2.2 Le travail carcéral criminalisé et les bénéfices non-salariaux :	137
3.2.3 Le travail carcéral gratuit :	140
3.3 Conclusion:.....	157

CHAPITRE IV :	
LA RECOMPOSITION DES RAPPORTS SOCIAUX DANS L'INSTITUTION	
CARCÉRALE.....	159
4.1 Les rapports entre détenues et agent-e-s correctionnel-le-s :	161
4.2 Les rapports entre les détenues :.....	175
4.3 La recomposition de la conscience commune, de la solidarité et	
résistance :	204
4.4 Conclusion :.....	212
CHAPITRE V :	
CONCLUSION.....	215
5.1 Retour sur le projet de recherche et les résultats :.....	215
5.2 Les limites identifiées de la recherche :	231
5.3 Les retombées de la recherche.....	234
ANNEXE A	
GRILLE D'ENTRETIEN	236
ANNEXE B	
PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTES	244
ANNEXE C	
PORTRAIT DE LA CRIMINALISATION DES PARTICIPANTES	246
ANNEXE D	
LES PORTRAITS DES PARTICIPANTES.....	247
ANNEXE E	
LES TÂCHES EFFECTUÉES PAR LES DÉTENUÉS	253
ANNEXE F	
LES CATÉGORIES UTILISÉES PAR LES PARTICIPANTES POUR	
DÉSIGNER LEURS CO-DÉTENUES.....	258
BIBLIOGRAPHIE.....	261

LISTE DES TABLEAUX, DES ENCADRÉS ET DES LISTES :

Tableau:

2.1	Comparaison des proportions des membres de groupes racialisés au sein de la population totale et dans les pénitenciers fédéraux.....	74
-----	--	----

Encadrés:

2.1	Présentation de Jacqueline.....	81
2.2	Présentation de Nicole.....	82
2.3	Présentation de Martine.....	83
2.4	Présentation de Leah.....	84
2.5	Présentation de Patricia.....	85
2.6	Présentation de Suzanne.....	85
2.7	Présentation de Margaret.....	89
2.8	Présentation de Solange.....	91
2.9	Présentation de Lise.....	92
2.10	Présentation d'Huguette.....	93
3.1	Présentation de Michèle.....	127
3.2	Description d'un secteur à Tanguay.....	142
4.1	Présentation de Sheila.....	208

Liste:

3.1	Les tâches effectuées par les détenues.....	118
-----	---	-----

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES :

CFAD	Continuité famille auprès des détenues
CU	<i>Correctional officer</i>
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
IPL	Intervenant-e de plancher
PIED	Programme d'intensité élevé pour délinquant-e-s
PIMD	Programme d'intensité moyenne pour délinquant-e-s
TDC	Thérapie dialectique comportementale

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte sur le travail effectué par les femmes incarcérées. Nous nous intéressons à la manière dont ce travail est organisé, donc à la distribution des tâches et au sens de ses divisions. Nous avons adopté une définition extensive du concept de travail, issue des recherches féministes, qui inclut le travail salarié, mais aussi le travail gratuit de soin et d'entretien d'autres êtres humains. Nous ajoutons à cette définition le travail criminalisé et le travail non-libre. Quelle est la spécificité du travail carcéral effectué par les détenues au regard des autres formes de travail auxquelles les femmes sont prioritairement affectées? Nous tenterons de répondre à cette question à l'aide des récits de douze femmes qui ont été incarcérées à la prison Tanguay ou au pénitencier de Joliette. Le premier chapitre présente notre problématique qui est construite à partir d'une recension des écrits traitant dans un premier temps des recherches sur le travail carcéral, dont la définition se limite aux emplois salariés dans les centres de détention, portant par ailleurs dans la très large majorité sur les détenus masculins uniquement. Dans un deuxième temps, la recension des écrits aborde le travail des femmes. Les travaux de Juteau et Laurin (1997) sur les religieuses nous sont apparus comme particulièrement utiles pour réfléchir sur les femmes en prison, en ce qu'ils reprennent la théorie de sexage élaborée par Guillaumin (1992) – laquelle révèle un rapport social distinct des rapports de classe et irréductible à ceux-ci - pour questionner une catégorie de travailleuses que sont les religieuses qui ne sont ni mères-épouses, ni salariées, mais qui effectuent gratuitement un travail d'entretien d'autres êtres humains. La prise en compte du caractère gratuit et illimité du travail des religieuses et l'objet vers lequel il est dirigé, l'entretien d'autres êtres humains, conduit à soutenir qu'elles sont prises dans une forme particulière d'appropriation. Notre recherche poursuit donc une réflexion sur le travail de toutes les femmes. Le deuxième chapitre visite les portraits sociodémographiques et de la criminalisation des femmes détenues au Québec et au Canada et des participantes à la recherche. Leurs expériences de travail hors détention permettent d'éclairer celui qui est effectué au sein de l'institution carcérale. Le troisième chapitre s'intéresse au travail réel accompli par les détenues au sein des prisons et des pénitenciers, soit le travail prescrit et non-prescrit par l'institution, salarié, apportant des bénéfices non-salariaux et gratuit. Il traite également de son organisation et de sa distribution parmi les détenues. Le quatrième chapitre se penche sur le sens de la division du travail carcéral et la manière dont elle crée des catégories qui organisent les détenues comme groupe traversé par des rapports de différenciation, de séparation et de hiérarchisation. Ce mémoire se clôture avec une réflexion sur le travail de résistance et la solidarité dans un contexte de confinement dans l'espace, caractérisé par une non-mixité non volontaire basée sur le sexe.

Mots-clés : consubstantialité et co-extensivité des rapports sociaux, division sexuelle du travail, femmes incarcérées, institution carcérale, rapports sociaux de sexe.

INTRODUCTION :

Ce mémoire porte sur la réalité encore peu étudiée du travail des femmes dans les prisons et pénitenciers au Québec. Il s'organise nécessairement une vie sociale, impliquant des activités de travail dans les institutions carcérales, en tant que milieux relativement clos sur eux-mêmes, ayant leurs propres codes, contraintes et caractéristiques, dont la non-mixité forcée,¹. Nous souhaitons observer l'organisation du travail effectué par les femmes incarcérées lors du ou des passages dans le système carcéral. Nous proposons d'étudier ce travail réalisé par les femmes incarcérées à l'intérieur de l'institution carcérale, en tenant compte et en l'éclairant de celui effectué dans leur trajectoire de vie, ce qui permettra de saisir son organisation : la répartition, la distribution, l'organisation, le sens des divisions sociales du travail auxquelles elles participent. Les données et leur analyse éclaireront une réalité encore méconnue dans les centres de détention pour femmes. Pour aborder cette réalité des femmes incarcérées et de l'institution carcérale en tant qu'espace de travail, ce mémoire prend appui sur la sociologie des rapports sociaux de sexe – la théorie de la consubstantialité et de la co-extensivité des rapports sociaux élaborée par Danièle Kergoat (2012) d'une part, la théorisation du sexage proposée par Colette Guillaumin (1992) et retravaillée par Danielle Juteau et Nicole Laurin (1997), Juteau (2010), et Falquet (2014), d'autre part. Les analyses présentées dans les différents chapitres qui composent ce mémoire sont par ailleurs issues d'une enquête de terrain menée auprès de femmes ayant été incarcérées, travaillant bénévolement dans un organisme montréalais et/ou résidant à la maison de transition pour femmes de Montréal. Cette recherche permettra également de tester la théorie du sexage et sera une occasion non négligeable de l'approfondir ou d'en identifier les limites. Le premier chapitre consiste à expliciter la manière dont nous avons construit notre objet, le questionnement proposé au regard de la littérature existante, nos points d'appui théoriques et

¹ Erving Goffman, 1968, *Asiles – Essais sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, Coll. Sens commun, p. 41.

l'enquête que nous avons réalisée. Pour ce faire, nous présenterons d'abord l'état de la littérature existante sur le thème du travail des femmes en prison pour mettre en évidence des angles morts sur lesquels nous proposons de travailler. Le cadrage théorique que nous avons retenu et sur lequel nous reviendrons dans un deuxième temps permet de s'emparer d'emblée d'une compréhension extensive du travail. Dans une troisième partie, nous formulerons la question de recherche de laquelle découlent nos pistes et hypothèses de travail ainsi que la méthodologie.

Dans le deuxième chapitre, il sera question de construire un portrait des trajectoires des femmes ayant été incarcérées. Nous exposerons tout d'abord des données statistiques relatives aux catégories sociodémographique et judiciaire de l'ensemble de la population des femmes incarcérées pour les croiser avec les données recueillies auprès des participantes à la recherche. Cet exercice nous permettra de situer socialement ces dernières pour ensuite s'intéresser à leurs expériences de travail, tant au niveau légal qu'illégal. Notre objectif sera de montrer le caractère sexué de leur trajectoire. Dans le troisième chapitre, nous nous pencherons sur le travail des femmes incarcérées dans les institutions de détention. Nous observerons le travail réel, à la fois prescrit et non prescrit, gratuit et salarié. Nous viserons alors à comprendre comment les activités des femmes sont remodelées au travers leur passage dans l'institution carcérale. Notre objectif est de saisir l'organisation des tâches : la répartition, la distribution, l'organisation, le sens des divisions sociales du travail auxquelles elles participent afin de mettre à l'épreuve la théorisation du sexage. Dans le quatrième chapitre, nous nous intéresserons aux rapports sociaux au sein des institutions carcérales. Nous étudierons cette question en suivant le fil conducteur du travail et de sa division, comme dynamique déterminante dans la construction des catégories antagonistes qui composent les rapports sociaux. Nous nous pencherons tout d'abord sur les rapports des détenues avec le personnel de l'institution. Le cœur du chapitre sera consacré à l'étude des rapports entre les détenues, dans le contexte de non-mixité non volontaire basée sur le sexe qu'est la

prison. Nous nous intéresserons également aux conditions de développement d'une conscience commune et de solidarité entre les détenues. Notre objectif sera de comprendre le sens des séparations, des hiérarchisations et des solidarités qui s'établissent dans les centres de détention. Pour conclure, nous ferons un retour sur les objectifs de notre recherche, nous exposerons ses retombées scientifiques ainsi que ses limites.

CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE

1. 1. État de la question:

Pour rendre compte de l'état de la littérature existante sur le thème des femmes incarcérées et du travail carcéral, nous procéderons en trois temps. Tout d'abord, nous reviendrons sur la littérature qui traite de l'univers carcéral en général tel qu'il se donne à voir dans les pays occidentaux, au Canada, plus particulièrement au Québec. Ensuite, nous nous pencherons sur deux corpus : la sociologie qui examine le travail carcéral et celle qui traite du travail des femmes. Comme nous le montrerons, les connaissances disponibles le travail en prison tendent à faire l'impasse sur le travail non salarié et prescrit et non prescrit par l'institution. Pour le faire apparaître, il faut donc passer par une sociologie féministe du travail et de la division sexuelle de celui-ci.

1.1.1. Regard critique sur les institutions carcérales dans les sociétés occidentales:

Trois influences majeures se dégagent de la littérature disponible pour comprendre sociologiquement le monde carcéral et ses transformations : les travaux de Rusche et Kirchheimer (1939), ceux de Michel Foucault (1976 ; Brodeur, 1993) et d'Angela Davis (2003). Chacune à leur manière, les analyses de ces auteur-e-s offrent une mise en perspective du système carcéral et de ses réformes des dernières décennies

Rusche et Kirchheimer (1939), deux théoriciens marxistes allemands, ont posé les bases d'une sociologie critique du système pénal². Ils soutiennent trois arguments principaux qui permettent de comprendre le rôle de l'institution carcérale dans le système capitaliste. Premièrement, ils sont d'avis que le type de peine

² Georg Rusche et Otto Kirchheimer, 1939, *Punishment and Social Structure*, New York, Columbia University Press, 268 pp.

majoritairement accordé à chaque période de l'histoire correspond au mode de production dominant à cette époque. Ils soulignent qu'à l'ère mercantiliste, les déportations aux colonies et la condamnation aux galères étaient des peines couramment utilisées. Angela Davis (2003) note à ce sujet que les femmes, quant à elles, étaient déportées et soumises à la prostitution forcée dans les colonies : « *During the early 1700s, one in eight transported convicts were women, and the work they were forced to perform often consisted of prostitution*³. » Avec le développement du capitalisme, ces formes punitives furent peu à peu remplacées par la prison comme figure majoritaire de peine. Le travail carcéral, réalisé de manière isolée, puis à la chaîne, permettait de créer des travailleurs et travailleuses productifs et d'utiliser une main-d'œuvre quasi gratuite. Rusche et Kirchheimer (1939) notent cependant que le travail presque gratuit accompli en prison est principalement utilisé, non pas pour les avantages concurrentiels sur le marché, mais comme un repoussoir pour les travailleurs et travailleuses libres. Deuxièmement, ceux-ci soutiennent que l'intensité du recours à la peine de prison dans une économie capitaliste varierait en fonction du marché du travail. Il s'agirait donc d'un outil de contrôle des classes dites dangereuses, inactives. Ainsi, il y aurait diminution du recours à la prison et diminution de la longueur des peines et augmentation du travail carcéral organisé en prison en période de croissance économique. Au contraire, il y aurait augmentation du recours à la prison comme moyen de contrôle des classes populaires si le chômage est élevé, en période de dépression. Les conditions de détention étant maintenues en deçà du niveau de vie des travailleurs les plus pauvres, la prison permettrait de dissuader les chômeurs de s'adonner à des activités illégales en période de dépression. Lors de croissance économique, la prison agirait efficacement pour éviter les désordres sociaux en mettant au travail les plus récalcitrants en reproduisant l'ordre social nécessaire au marché, en soumettant à l'autorité, en inculquant le respect de la propriété privée, en prônant la réhabilitation

³ Angela Davis, 2003, *Are prisons obsolete?*, New York, Éditions Seven stories press, p. 42.

par le travail et en produisant des travailleur-se-s et des petit-e-s épargnant-e-s. Troisièmement, ils soutiennent que les peines de prison seraient parties intégrantes d'une politique sociale de gestion des moins nantis, qui absorberaient les personnes s'adonnant à des activités illégales et les prolétaires en créant des emplois de gardien-ne-s de prison. Notre recherche sera une occasion de mesurer l'adéquation, mais aussi la distance, entre cette analyse et la réalité de l'incarcération des femmes.

Dans un article qui a été publié après sa mort, « Alternatives à la prison », Foucault (Brodeur, 1993) reprend quelques réflexions soumises par Rusche et Kirchheimer (1939), tout en adoptant une posture critique face à l'économisme qui caractérise les travaux des chercheur-e-s marxistes qui lui étaient contemporain-e-s. Il s'interroge sur la fonction de la prison dans le capitalisme moderne. Il revient tout d'abord sur la fonction officielle de cette institution qui prime depuis les deux siècles qui le séparent de la Révolution française. Il s'agirait d'une fonction de resocialisation, de réhabilitation des individus par le travail, la famille et la prise en charge de la culpabilité par les détenu-e-s eux-mêmes et elles-mêmes. Cette vision est défendue par les réformateurs libéraux depuis la Révolution française et par certains acteurs et actrices des systèmes judiciaires tout au long du 19^e et du 20^e siècles. Cette définition est d'ailleurs reprise par Chanteraine, dans l'Encyclopédie Universalis :

La prison est le lieu où l'imposition d'une discipline spécifique permet le redressement et l'amendement de personnes anormales ou perverses qui ont commis des infractions pénales : telle est la définition de la vocation de la peine de prison forgée par le 19^e siècle qui, par le biais de plusieurs moments de ré-élaboration dont le dernier s'est produit après 1945 [en France], s'est transmise comme horizon de la réforme du système carcéral⁴.

Il va sans dire que, selon cette vision, les individus, dont ceux qui sont inséré-e-s dans des trajectoires criminelles, sont considéré-e-s comme des êtres rationnel-le-s qui peuvent déterminer l'orientation de leurs actions selon un calcul des coûts et des

⁴ Chanteraine, Gilles, « Prison », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 26 juillet 2015.
URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/prison/>

bénéfices, à partir d'une situation donnée. Ces individus sont alors désincarné-e-s, appréhendé-e-s comme s'ils et elles existaient hors de tout rapport social. Outre cette définition formelle de la prison, que Foucault (Brodeur, 1993) critique en posant son échec perpétuel et son éternelle réforme, il existerait plutôt, selon le philosophe, une fonction implicite du système carcéral. Le développement du dispositif de la prison comme forme punitive aurait permis d'assurer une mainmise plus facile sur les individus s'adonnant à des pratiques illégales, autant par ses fonctions de discipline que de surveillance. En ce sens, la prison aurait réussi à organiser un type d'illégalismes, la délinquance, qui soit relativement clos, mais perméable. Il s'agirait là de la véritable utilité de ce dispositif pour la classe au pouvoir. Au cours des décennies 1960 et 1970, dans plusieurs pays occidentaux, des alternatives à l'enfermement ou des formes d'assouplissement de celui-ci ont été proposées et parfois appliquées, selon le contexte politique ainsi que les luttes menées par les détenu-e-s et/ou la société civile. Selon Foucault (Brodeur, 1993), ces modulations ou réformes n'ont pas diminué le pouvoir disciplinaire, elles auraient plutôt entraîné sa diffusion dans l'ensemble du corps social :

Il s'agit toujours de variations sur le même thème, de variations sur le même air; sur la même petite chanson, qui est la pénalité de détention: quelqu'un a commis une illégalité, quelqu'un a commis une infraction, eh bien ! On va s'emparer de son corps, on va le prendre en charge plus ou moins totalement, on va le mettre sous surveillance constante, on va travailler ce corps, on va lui prescrire des schémas de comportement, on va le soutenir perpétuellement par des instances de contrôle, de jugement, de rotation, d'appréciation⁵.

Ces alternatives, qui se présentent comme des réformes permettant d'atteindre la fonction formelle de l'institution, n'entameraient pas la fonction implicite d'organisation utile des illégalismes, mais répondraient à de nouveaux besoins de contrôle. En 1976, Foucault (Brodeur, 1993) prédisait que les prisons verraient la composition de leur population évoluer en réaction notamment à des changements

⁵ Brodeur, Jean-Paul, 1993, « "Alternatives" à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social : une entrevue avec Michel Foucault », *Criminologie*, vol. 26, n° 1, p. 21.

dans les commerces illégaux et que le couple « prison et délinquance » serait de plus en plus remplacé par le couple « contrôle et anormaux ». Depuis les années 1980, dans la plupart des pays occidentaux, on note un virage punitif, marqué par des plans de lutte au crime et des restrictions aux politiques d'immigration, ce qui a effectivement influencé la composition de la population carcérale, ce qui confirme les prédictions de Foucault, mais seulement partiellement, puisque loin de perdre du terrain, l'institution carcérale devient centrale dans des sociétés comme les États-Unis. Chanteraine corrobore ce constat en notant :

l'apparition de nouvelles idéologies pénales, l'usage de la catégorie du « risque », ses hybridations avec les notions de « dangerosité » et de « besoin », mais également l'essor de peines alternatives, la focalisation sur certaines incriminations ou figures de dangerosité, déplace les fonctions carcérales, modifie les circuits d'alimentation de l'institution⁶.

À partir du contexte particulier des États-Unis, marqué par des politiques de lutte contre la drogue et une incarcération massive, Davis (2003) propose de comprendre ce virage punitif comme celui de la mise en place d'un complexe carcéro-industriel. Par là, elle veut désigner « *a set of symbiotic relationships among correctional communities, transnational corporations, media conglomerates, guards' unions, and legislative and court agendas*⁷. » Selon elle, le projet massif de construction des prisons aux États-Unis, débuté en 1980, a créé les moyens de concentrer et de gérer ce que le système capitaliste déclare comme des individus inutiles, ce qui cible particulièrement les communautés isolées et/ou précaires souvent composées de personnes de couleur.

Loïc Wacquant (2010) adresse des critiques aux travaux de Foucault (1976 ; Brodeur, 1993). Dans le sillage de Davis (2003), il considère que la prison, loin de perdre sa raison d'être au profit d'une myriade de dispositifs de surveillance et de contrôle

⁶ Chanteraine, *op cit.*
URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/prison/>

⁷ Angela Davis, 2003, *op. cit.*, p. 107

«alternatif», comme le prédisait Foucault (Brodeur, 1993), s'est réaffirmée comme institution incontournable dans les dernières décennies, particulièrement à l'ère des lois de tolérance zéro. Selon lui, la prison serait devenue, plutôt qu'un lieu de disciplinarisation utile, un lieu d'entreposage des corps, ayant subi une sélection ethnoraciale et de classe. Il remarque que les populations assistées sociales et carcérales partagent les mêmes caractéristiques⁸. Il renoue plus étroitement avec les thèses de Rusche et Kirchheimer (1939) en annonçant qu'on assiste à un remodelage de l'État où les populations vulnérables sont de plus en plus prises en charge par des politiques répressives et de moins en moins par des programmes d'assistance sociale. Au même moment, il y aurait colonisation du secteur social par une logique panoptique et punitive. Ainsi, dans la phase néolibérale du capitalisme, une période de dépression économique amènerait une diminution de l'assistance sociale compensée par une réaffirmation de la force punitive de l'État, ce qui permettrait de faire face à l'augmentation des inégalités sociales. Il conclut que nous assistons à une révolution capitaliste par le haut où il y a dérégulation, flexibilisation salariale, ainsi que jugulation de l'insécurité sociale dans les classes pauvres et racialisées.

Cette mise en contexte des réformes des dernières décennies nous amène à définir le système carcéral comme un continuum: système judiciaire, peines alternatives à l'emprisonnement, prisons provinciales, pénitenciers fédéraux, maisons de transition.

⁸ Les racines historiques communes, l'isomorphisme organisationnel et la convergence opératoire des pôles assistantiels et pénitentiels du champ bureaucratique aux États-Unis ont été fortifiés par le fait que les profils sociaux de leurs bénéficiaires sont pratiquement identiques. Les allocataires de l'AFDC (le principal programme d'assistance aux pauvres jusqu'en 1996) et les détenus des maisons d'arrêt sont deux populations qui vivent tout près ou en deçà des 50% du seuil officiel de pauvreté (pour la moitié et les deux-tiers d'entre eux respectivement) ; toutes deux sont, de manière disproportionnée, noire et hispanique (à hauteur de 37% et 18% contre 41% et 19% respectivement en 1998) ; la grande majorité n'a pas terminé sa scolarité secondaire et est affectée de handicaps physiques et mentaux assez sévères pour freiner sa participation au monde du travail (44% des mères bénéficiaires de l'AFDC contre 37% des détenus de maison d'arrêt). Et ces deux populations sont fortement liées entre elles par des rapports de parenté, de mariage et de voisinage ; elles proviennent très majoritairement des mêmes ménages pauvres résidant dans les mêmes quartiers dévastés où elles font face au même horizon fermé, au bas de la structure sociale et ethnique. (Loïc Wacquant, 2010, « La fabrique de l'État néolibéral - *Workfare, prisonfare* et insécurité sociale », *Civilisations*, vol. 59, no 1, p. 157.)

Cette recherche sera marquée par cette linéarité. Ces auteur-e-s ayant rédigé à partir des contextes européen et américain, il importe de se pencher sur la réalité pénale au Canada et au Québec.

Le contexte canadien et québécois :

Pour ce qui est du contexte québécois et canadien, selon les données de Pierre Landreville (2007), professeur émérite de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, la période s'étendant des années 1960 à 1980 correspond à une libéralisation de la justice pénale et à une focalisation sur la réhabilitation des individus, comme c'est le cas dans les autres pays occidentaux, et comme l'avait remarqué Foucault (1976, Brodeur, 1993) dans ses travaux⁹. Des alternatives à l'emprisonnement sont mises de l'avant, on peut penser à l'introduction de la liberté sous caution et de la liberté sous conditions. À partir du milieu des années 1980, années marquées par une récession économique et le retour des conservateurs au pouvoir au niveau fédéral, un discours populiste oriente l'adoption des nouvelles politiques pénales. Les points saillants sont la focalisation sur la protection de la société et des victimes plutôt que sur la réhabilitation des personnes judiciairisées, ce qui entraîne un durcissement des peines pour crimes violents et sexuels. Des politiques de tolérance zéro, axées sur la gestion des risques de récidive voient le jour. Landreville (2007) souligne qu'au Canada, contrairement aux États-Unis, les taux d'incarcération restent plus ou moins stables au cours des dernières décennies, quoiqu' accusant une légère hausse. C'est plutôt la composition des établissements qui aurait changé. On note plus de détenu-e-s pour crimes violents et pour crimes liés à la drogue qu'auparavant. Ici, on pourrait conclure qu'au niveau de l'analyse foucauldienne de la fonction des prisons dans le système capitaliste, si le discours officiel se modifie : de la réhabilitation libérale aux discours sécuritaires néoconservateurs en passant par les alternatives de la période keynésianiste, l'analyse

⁹ Pierre Landreville, 2007, « Grandeurs et misères de la politique pénale au Canada : du réformisme au populisme », *Criminologie*, vol. 40, n° 2, p. 19-51.

de la fonction implicite de la prison, celle de gestion utile des classes dangereuses pour le système en place, garde toute sa pertinence à chacune de ces périodes.

Les institutions carcérales canadiennes et québécoises pour femmes :

Dans la littérature sur l'incarcération des femmes, il est mentionné que celles-ci sont emprisonnées tout d'abord comme femmes ayant transgressé les pratiques attendues d'elles selon les normes de la féminité et du comportement attendu des femmes. Sylvie Frigon (2000) soutient ainsi que si les femmes sont incarcérées, elles le sont tout d'abord en tant que femmes et que c'est comme femmes qu'elles sont jugées dangereuses. Roy, Laberge et Cousineau (1992), dans une étude sur le profil sexué des personnes subissant des réincarcérations multiples, dressent un constat similaire :

la production particulière des rapports de genre, liés au sexe des personnes, est antérieure à la criminalisation des justiciables. En d'autres termes, les comportements délinquants, tout comme les interventions pénales, permettent de saisir les représentations et les rapports sociaux qui définissent « ce qu'est » et, par conséquent, « comment devrait se comporter » une femme ou un homme. [...] une fois définies dans un contexte de délinquance, les transgressions [des femmes] semblent être considérées comme plus « choquantes » et entraînent des mesures plus punitives¹⁰.

En posant un regard historique sur le traitement judiciaire différencié selon le sexe, Angela Davis (2003) soutient pour sa part:

« According to dominant views, women convicts were irrevocably fallen women, with no possibility of salvation. If male criminals were considered to be public individuals who had simply violated the social contract, female criminals were seen as having transgressed fundamental moral principles of womanhood¹¹. »

Dans cette perspective, l'incarcération représenterait pour les femmes plus qu'une simple forme d'appropriation temporaire de leurs corps comme compensation pour un bris du contrat social, comme il est théorisé dans la littérature libérale portant sur l'incarcération critiquée par Foucault, puisque la possession en propre de leurs corps et de leur force de travail leur serait déjà niée au préalable en tant que membre de la

¹⁰ Shirley Roy, Danielle Laberge et Marie-Marthe Cousineau, 1992, « Les réincarcérations multiples : profil sexué d'un groupe de justiciables », *Criminologie*, vol. 25, n° 1, p. 103 et 116.

¹¹ Angela Davis, *op. cit.*, p. 70.

classe des femmes. Selon Frigon, l'incarcération est un exemple d'appropriation d'un corps à contrôler, à rendre socialement utile, comme corps de femme¹². Selon elle, cette appropriation s'effectue par le marquage du corps, sa (re-)victimisation, son aliénation, les conditions de détention qui le rendent malade. Les propos de l'auteure sont une piste utile pour effectuer des parallèles entre le sexage et l'incarcération des femmes, quoiqu'elle n'aborde pas la question du travail.

Au Québec, jusqu'à février 2016, les femmes prévenues, en l'attente d'un procès et dont la liberté sous caution n'était pas accordée, ou recevant des sentences de prison de deux ans moins un jour étaient amenées au Centre de détention de Québec ou à la prison Tanguay¹³. Depuis mars 2016, les femmes qui étaient auparavant incarcérées à la prison Tanguay résident à l'établissement Leclerc à Laval qui accueille des détenues hommes et femmes. Depuis le tournant du millénaire, les femmes recevant une sentence de plus de deux ans vont au pénitencier de Joliette. Leur enfermement est l'aboutissement d'un processus qui peut durer de quelques heures à plusieurs années suivant une arrestation. Il est conditionnel au fait qu'elles aient été trouvé-e-s coupables d'accusations pouvant mener à une sentence de prison et que le juge dans

¹² Sylvie Frigon, 2000, *Du corps des femmes: Contrôles, surveillances et résistances*, Ottawa, University of Ottawa Press, 316 pp.

¹³ Au cours de la rédaction de ce mémoire, le ministère de la Sécurité publique annonçait la fermeture de la prison Tanguay. Les détenues ont été transférées à la prison Leclerc à Laval, où près de 75% des places disponibles sont occupées maintenant par des femmes. Selon le ministère de la Sécurité publique, la désuétude de l'établissement Tanguay expliquerait cette fermeture, laquelle devait également répondre aux objectifs d'équilibre budgétaire*. De vives critiques ont été soulevées quant aux conditions de détention qui régnaient à l'intérieur de l'établissement : « Des détenues, des avocates et d'autres acteurs du milieu carcéral font état de « situations graves qui bafouent le droit des femmes », dont la mixité des lieux, l'exiguïté des cellules, le manque d'accès à des programmes de réhabilitation, des situations de confinement exagérées et le manque de qualité des soins de santé**.»

* Annabelle Blais, 2015, «Le centre de détention Tanguay pour femmes fermera ses portes», Montréal, La Presse [en ligne], consulté le 20 octobre 2015 :

URL : <http://www.lapresse.ca/actualites/201509/24/01-4903548-le-centre-de-detention-tanguay-pour-femmes-fermera-ses-portes.php>

** François Messier, 2016, « Le sort des femmes détenues à Leclerc « extrêmement » préoccupant », Montréal, Radio-Canada, [en ligne], consulté le 13 décembre 2016 :

URL : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/785922/etablissement-leclerc-mission-observation-ffq-ldl-coiteux-couillard>

le dossier ordonne une sentence de ce type. Dans cette recherche, nous nous pencherons plus particulièrement sur deux institutions, soit le pénitencier de Joliette et la prison Tanguay, à Montréal.

Nous remarquons que le système carcéral fédéral canadien pour femmes, connaissant son propre développement, partage toutefois les grandes caractéristiques des autres systèmes des pays occidentaux. Il est soumis, d'une part, à des propositions d'alternatives ou d'assouplissements de l'enfermement et de l'autre à l'imposition d'un modèle néolibéral. Jusqu'à très récemment, un seul établissement au travers le Canada, situé en Ontario, était dédié à accueillir les détenues femmes condamnées pour une sentence de plus de deux ans. Celui-ci était désuet et caractérisé par un manque de services et de programmes. Il était peu adapté à leurs besoins. L'incarcération impliquait l'éloignement des proches, l'isolement et un niveau de sécurité disproportionnellement élevé par rapport au risque que représentaient les femmes¹⁴.

Shaw et Hannah-Moffat (2002) et Frigon (2002) nous apprennent que dans les années 1980, des groupes réformistes féministes et autochtones ont plaidé pour de meilleurs services et conditions pour les femmes purgeant une sentence fédérale, en se basant sur des projets alternatifs d'emprisonnement. En réponse, le rapport «Création de choix» publié en 1990 par le groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, débouche plutôt sur l'ouverture de cinq pénitenciers pour femmes, dont le pénitencier de Joliette, au Québec. Ces établissements offrent significativement moins de services qu'il avait été évalué nécessaire. Plusieurs programmes prévus ont été coupés ou n'ont pas vu le jour, en raison d'impératifs de diminution des coûts, ou

¹⁴ Sylvie Frigon, 2002, « La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences », *Criminologie*, vol. 35, no 2, p. 9-30 et Margaret Shaw et Kelly Hannah-Moffat, 2002, « La contrainte des choix : un regard rétrospectif », *Criminologie*, vol. 35, no 2, p. 53-72.

pour éviter de déplaire à l'opinion publique des communautés dans lesquelles étaient implantés les nouveaux établissements. Ce rapport met également sur pied un modèle néolibéral de discipline pénale, où les femmes sont responsables de l'autorégulation de leur comportement pour satisfaire aux exigences de l'institution et avoir accès à la libération conditionnelle.

La criminologue Marie-Andrée Bertrand (1998) a effectué une étude descriptive des prisons et des pénitenciers canadiens pour femmes qu'elle a publiée à la fin de la décennie 1990¹⁵. Son objectif était de décrire les conditions de détention dans ces établissements et de les comparer avec d'autres institutions carcérales dans différents pays occidentaux, dans le but de proposer des réformes dans une perspective féministe. Pour ce qui est de la prison Tanguay, elle décrit l'architecture compliquée ainsi que les mauvaises conditions de salubrité. Elle pose également un regard critique sur les mesures de classement des détenues ainsi que sur les relations entre les agents et agentes correctionnelles et les détenues. Plus récemment, Sylvie Frigon et Lise Giroux (2011) ont étudié le profil des femmes contrevenantes au Québec, les caractéristiques sociojudiciaires et sociodémographiques de cette population, ainsi que les programmes offerts aux femmes incarcérées. On apprend dans cette recherche que la population carcérale provinciale de Tanguay a été affectée par l'ouverture de la prison fédérale de Joliette, puisqu'un certain nombre de détenues pour sentence fédérale y étaient enfermées :

en raison de la diminution de ses ressources humaines et financières occasionnée par la perte de la population fédérale, l'établissement de détention Maison Tanguay ne pouvait pas toujours répondre adéquatement aux besoins de sa population carcérale. Ces difficultés sont liées aux limites et aux défis d'une

¹⁵ Marie-Andrée Bertrand, 1998, *Prisons pour femmes*, Collection Cursus universitaire - formation criminologie, Montréal, Les Éditions du Méridien, 449 pp.

intervention de court séjour, et même parfois de plusieurs courts séjours (phénomène des « portes tournantes »)¹⁶.

Après avoir effectué un tour d'horizon de la littérature sur le système carcéral en occident et plus particulièrement au Québec et au Canada, nous poursuivrons notre recension des écrits en nous penchant sur les ouvrages et articles scientifiques qui se sont intéressés à la question du travail carcéral.

1.1.2 État des connaissances disponible sur le travail carcéral :

Les ouvrages traitant du travail en milieu carcéral reprennent très largement la définition qui domine en sociologie du travail qui confond travail et emploi ou travail salarié¹⁷. Dans ce corpus, le travail carcéral salarié est appréhendé de deux manières : comme réappropriation ou comme exploitation.

Le travail comme réappropriation, compensation, réinsertion :

Comme l'a amplement démontré Foucault, dans les théories libérales¹⁸, les individus criminalisés sont considérés comme réformables par le travail. Cette compréhension se retrouve dans les recherches centrées sur la réinsertion sociale ou la réappropriation de soi. Selon Fabrice Guilbaud (2008) :

il apparaît que le clivage vie privée/vie professionnelle (caractéristique du travail salarié) se retrouve aussi chez les travailleurs incarcérés. Le travail contribue à la sécurité de la prison. Pour les détenus, il est une ressource forte de réappropriation spatiale et temporelle dans un contexte de privation de liberté. Le travail pénitentiaire est analysé comme une instance de socialisation

¹⁶ Giroux, Lise et Sylvie Frigon, 2011, Profil correctionnel 2007-2008 – Les femmes confiées aux services correctionnels, déposé par la Direction de la recherche des services correctionnels du Québec, Ministère de la sécurité publique, p. 13. [En ligne], consulté le 16 décembre 2014.

URL:

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/profil_femmes_2007-2008/profil_correctionnel_2007-2008_femmes.pdf

¹⁷ Denis Clerc, « TRAVAIL », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 31 août 2015.

URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/travail/>

¹⁸ Faucher, Léon, 1838, *De la réforme des prisons*, Paris, Éditions Angé, 296 pages, E. Danjou, 1821, *Des prisons, de leur régime et des moyens de l'améliorer*, Paris, A. Égron imprimeur, 559 p. et rapport de la Commission Amor, Mai 1945, « Les 14 points de la réforme pénitentiaire », *Criminocorpus* [En ligne] publiée le 12 décembre 2008, consultée le 17 déc. 2014, URL : <https://criminocorpus.org/legislation/12878/>

dans un continuum des vies de travail passées des détenus¹⁹.

Lhuilier, Bellenchombre, Canino et Frize (2009) définissent pour leur part le travail carcéral comme suit :

le travail [pénitentiaire] est d'abord au service de l'insertion carcérale : il devient alors récompense, privilège en contrepartie d'une conduite coopérative, en tout cas silencieuse. Comme tout ce qui est donné sous condition en prison, il constitue un formidable instrument de contrôle : la précarité de ce qui est octroyé pèse toujours comme une menace. [Cependant] la précarité du travail n'est pas une spécificité carcérale. Elle tient au nombre de chômeurs prêts à prendre le relais²⁰.

Cette thèse, replaçant le travail carcéral dans le contexte plus large du marché du travail capitaliste, nous sera en partie utile pour aborder la question du travail et des liens avec les rapports sociaux d'exploitation, bien que cette analyse soit effectuée dans un contexte français, auprès de détenus masculins uniquement. Cependant, nous ne travaillerons pas à partir d'une perspective s'intéressant à la réinsertion sociale, un des objets d'étude principal de ce livre.

Au Québec, Marie-Andrée Bertrand (1998) a observé les programmes de travail salarié offerts à la prison Tanguay lors de ses visites dans le cadre de sa recherche sur les institutions carcérales pour femmes. Bien que le travail salarié en milieu carcéral ait une visée formelle de réinsertion sociale, Bertrand (1998) note que ce but n'est que partiellement atteint, tout en soulignant l'exploitation dont la force de travail des détenues est l'objet. Le salaire horaire était alors de 2,25 \$ à Tanguay, soit plus de deux fois celui du pénitencier fédéral. Bertrand soulignait l'insuffisance du nombre d'emplois disponibles dans l'établissement pour le nombre de détenues éligibles et volontaires, ainsi que le caractère sexué des travaux effectués :

¹⁹ Fabrice Guilbault, 2008, « Le travail pénitentiaire : sens et articulation des temps vécus des travailleurs incarcérés », *Revue française de sociologie*, Éditions Les presses de sciences po, Vol. 49, no. 4, p. 763

²⁰ Dominique Lhuilier, Patrick Bellenchombre, Rémi Canino et Nicolas Frize, 2009, *Le travail incarcéré : vues de prison*, Paris, Éditions Syllepse, p. 46.

Avec un peu de chance [...], la détenue peut travailler dans l'un ou l'autre des lieux suivants : l'atelier de couture, la cuisine, la buanderie, la cantine, le salon de coiffure, le secrétariat. [L]es détenues sont limitées aux mêmes tâches ennuyeuses et traditionnelles. De surcroît, elles n'ont pas le choix et n'auront pas toutes un emploi. Une détenue fait ce qu'on lui ordonne ou ce qui est disponible. [P]lusieurs manquaient visiblement d'intérêt pour ce qu'elles avaient à faire et travaillaient nonchalamment. Les travaux domestiques et traditionnels donnent aux détenues qui les accomplissent le sentiment d'être improductives, nous disent les membres du personnel. Le fait de s'être livrées à de tels travaux ne leur sera pas d'une grande utilité quand elles voudront se trouver un emploi à l'extérieur²¹.

Un autre secteur rémunéré est celui des formations scolaires : « celles qui [s'y inscrivent] reçoivent 0,75 \$ par heure de cours suivie et 10 \$ par cours complété²². » Bertrand est étonnée du nombre restreint d'inscriptions puisqu'elle constate qu'il y a plusieurs avantages pour les détenues à participer à ce programme.

Le mémoire de maîtrise de Cynthia Renière (2006) porte sur la signification de l'emploi chez les femmes judiciairisées au Québec. Elle remarque que le parcours de travail des femmes participantes à la recherche est ponctué d'expériences légales et illégales. Dans le premier cas, les emplois obtenus étaient peu stimulants et permettaient principalement à combattre l'ennui :

Avant leur détention, les femmes rencontrées tiraient leurs revenus de différentes sources : notamment de l'économie informelle par la criminalité ou le travail du sexe. Leur revenu pouvait également provenir d'un travail salarié. Toutes ont dit avoir déjà occupé un travail légal à un moment ou à un autre de leur vie. Les types d'emploi variaient énormément se situant principalement dans le secteur tertiaire donc le secteur des services. Ce dernier est généralement peu stimulant, mal rémunéré, rarement syndiqué et offre peu ou pas d'avantages sociaux. Souvent considéré secondaire dans leur échelle de priorités, le travail leur servait principalement à combattre l'ennui²³.

²¹ Marie-Andrée Bertrand, 1998, *op. cit.*, p. 91.

²² *Ibid.*, p. 92.

²³ Cynthia, Renière, 2006, « La signification de l'emploi chez les femmes judiciairisées au Québec », *Maîtrise en criminologie*, Université d'Ottawa, p. ii.

L'étude se concentre ensuite sur le travail salarié en milieu carcéral :

Elles considèrent en grande partie ce travail futile pour leur avenir. Toutefois, celui-ci a permis à quelques-unes, soit les plus démunies sur le plan scolaire et professionnel, de reprendre confiance tout en leur permettant de réaliser un projet et de le rendre à terme²⁴.

Renière (2006) se penche aussi sur la question de l'employabilité des femmes au terme de leur parcours correctionnel :

Les femmes ont souvent dit percevoir la recherche d'emploi comme une source d'anxiété et d'inquiétude. En effet, elles doivent traverser une série d'obstacles pour se trouver et maintenir un emploi comme certaines lacunes personnelles, des contraintes liées au marché du travail ou du processus de justice pénale²⁵.

Nous nous pencherons maintenant sur les ouvrages qui définissent le travail carcéral en termes d'aliénation, d'exploitation.

Le travail comme exploitation :

Plusieurs études importantes en sociologie des institutions carcérales appréhendent le travail sous l'angle de l'exploitation, de l'aliénation voire de l'esclavage. Nous pensons aux œuvres d'Erving Goffman (1968), de Michel Foucault (1976 ; Brodeur, 1993) et d'Angela Davis (2003).

Selon Goffman (1968), qui publie en 1963 une œuvre phare, *Asiles*, le rapport des reclus au travail dans les hôpitaux psychiatriques ou les prisons peut être radicalement différent de celui qu'ils et elles connaissent et entretiennent à l'extérieur de celle-ci. Il remarque que cette situation mène plusieurs d'entre eux et elles à tenter de se débarrasser de leurs tâches en les déléguant à d'autres. Goffman compare également l'organisation du travail dans de telles institutions à la situation des femmes au foyer et des familles paysannes :

²⁴ *Ibid.*, p. iii.

²⁵ *Ibid.*, p. iii.

De même, si les femmes au foyer ou les familles paysannes limitent l'essentiel de leurs activités à un seul et même espace clos, elles ne sont pas pour autant embrigadées dans une collectivité, et elles échappent, pour accomplir l'ensemble de leurs tâches quotidiennes, au contact immédiat d'une foule composée d'autres personnes semblables.²⁶

Malgré les différences entre les deux milieux que pointe Goffman (1968), il est possible, selon nous, d'effectuer des parallèles fructueux entre le travail dans les foyers et celui dans les institutions carcérales.

De son côté, Foucault (1975, 2001), une décennie après la publication de l'œuvre de Goffman (1968), avance que la prison constitue un dispositif de contrôle et de discipline au profit de la classe bourgeoise, visant l'assujettissement des individus à l'exploitation capitaliste, tout particulièrement le sous-prolétariat urbain²⁷. Selon lui, l'institution carcérale met les individus au travail, en soumettant leur corps à la discipline. Il en serait ainsi dans plusieurs institutions de la société :

La discipline est, au fond, le mécanisme de pouvoir par lequel nous arrivons à contrôler dans le corps social jusqu'aux éléments les plus ténus, par lequel nous arrivons à atteindre les atomes sociaux eux-mêmes, c'est-à-dire les individus. Technique de l'individualisation du pouvoir. Comment surveiller quelqu'un, comment contrôler sa conduite, son comportement, ses aptitudes, comment intensifier sa performance, multiplier ses capacités, comment le mettre à la place où il sera le plus utile. [...] C'est ce que j'appellerai la technologie individualisante du pouvoir²⁸.

Selon lui, cette discipline est à la fois caractéristique et outil d'une division du travail qui est proprement capitaliste :

La discipline dans les ateliers, qui a commencé à se former aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans lesquels, lorsqu'on a remplacé les petits ateliers de type corporatif par des grands ateliers avec toute une série d'ouvriers – des centaines d'ouvriers – , il fallait à la fois surveiller et coordonner les gestes les uns avec

²⁶ Erving Goffman, 1968, *op. cit.*, p. 48.

²⁷ Michel Foucault, 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Éditions Gallimard, Collection Tel., 360 pp. et Michel Foucault, 1993, *op. cit.*, p. 13-34.

²⁸ Michel Foucault, 2001, «*Les mailles du pouvoir*», *Dits et Écrits*, tome II, Paris, Gallimard, p. 1010 et 1012.

les autres, avec la division du travail. La division du travail a été, en même temps, la raison pour laquelle on a été obligé d'inventer cette nouvelle discipline d'atelier; mais inversement, nous pouvons dire que la discipline d'atelier a été la condition pour qu'on puisse obtenir la division du travail. Sans cette discipline d'atelier, c'est-à-dire sans la hiérarchie, sans la surveillance, sans l'apparition des contremaîtres, sans le contrôle chronométrique des gestes, il n'aurait pas été possible d'obtenir la division du travail²⁹.

Foucault (1975, 2001) éclaire ainsi d'un jour nouveau la dynamique des rapports sociaux de classes tels qu'ils se jouent dans le système carcéral, notamment au travers son analyse du travail carcéral. À la lecture de Davis, il apparaît qu'en revanche, Foucault manque à ancrer pleinement les individus qu'il étudie dans une analyse sociologique, en faisant l'économie de la critique des rapports sociaux de sexe et de race, irréductibles aux rapports de classe. Son analyse du travail carcéral s'en trouve tronquée.

Pour sa part, Davis propose une analyse originale du système carcéral états-unien qui le lie « symbiotiquement » non seulement au développement du capitalisme, mais encore à d'autres rapports sociaux et systèmes d'exploitation, dont le racisme. « *I am concentrating on the history of anti-black racism in order to make the point that the prison reveals congealed forms of anti-black racism that operate in clandestine ways*³⁰. » Son analyse du travail carcéral met ainsi en évidence la continuité historique du complexe carcéro-industriel avec l'esclavage aux États-Unis. Elle soutient précisément que l'appropriation du travail des groupes racialisés historiquement enracinée dans le cadre du système esclavagiste se poursuit au sein des institutions carcérales qui comptent une présence disproportionnée de personnes de couleur. Cette démonstration d'une « servitude pénale », qui se distingue du travail salarié, s'appuie sur l'observation du travail forcé en prison :

« One of the many ruses racism achieves is the virtual erasure of historical

²⁹ *Ibid.*, p. 1007 et 1008.

³⁰ Angela Davis, 2003, *op. cit.*, p. 25.

contributions by people of color. Here we have a penal system that was racist in many aspects - discriminatory arrests and sentences, conditions of work, modes of punishment - together with the racist erasure of the significant contributions made by black convicts as a result of racist coercion. Just as it is difficult to imagine how much is owed to convicts relegated to penal servitude during the nineteenth and twentieth centuries, we find it difficult today to feel a connection with the prisoners who produce a rising number of commodities that we take for granted in our daily lives³¹. »

Dans une perspective de prise en compte des conséquences combinées et interdépendantes des rapports sociaux de classe, de sexe et de race, elle observe également la différenciation des effets des tentatives de réinsertion sociale pour les femmes blanches et les femmes de couleur qui transitent par les institutions carcérales aux États-Unis :

« Training that was, on the surface, designed to produce good wives and mothers in effect steered poor women (and especially black women) into "free world" jobs in domestic service. Instead of stay-at-home skilled wives and mothers, many women prisoners, upon would become maids, cooks, and washerwomen for more affluent women³². »

Il est intéressant de noter que sa définition du travail transcende la notion de salariat capitaliste. Lorsqu'elle traite du travail domestique, cela implique autant celui effectué dans le cadre des relations conjugales que par des employées domestiques.

À l'exclusion de Davis, le parcours bibliographique que nous venons de présenter nous conduit à constater que si les recherches qui portent sur le travail carcéral éclairent différents aspects, elles tendent à se situer en continuité avec la sociologie dominante du travail pour laquelle seul le travail salarié est véritablement compté comme travail exploité. En effet, la question du travail carcéral est le plus souvent, sinon systématiquement, rabattue sur le travail carcéral rémunéré. Par ailleurs – et ceci est peut-être lié – les recherches sur le travail carcéral restent largement centrées sur les prisons pour hommes à l'exception des analyses d'Angela Davis, de Marie-

³¹ *Ibid.*, p. 36.

³² *Ibid.*, p. 70.

Andrée Bertrand et de Cynthia Renière sur lesquelles nous avons insisté. Cependant, la définition du travail que Bertrand et Renière (2006) mettent de l'avant se confond avec la définition d'emploi salarié. Renière ajoute à cette définition les activités lucratives issues de l'économie souterraine. Elle n'a donc pas observé le travail gratuit et le travail de soin, le *care*, qui seront des catégories centrales dans notre analyse, nous permettant d'apporter un éclairage nouveau sur les divisions du travail auxquelles participent les femmes ayant été incarcérées et de mieux comprendre leur réalité sociale, dont leurs motivations au travail.

En effet, comme nous allons tenter de le montrer, on ne peut saisir pleinement la spécificité de l'organisation du travail des femmes en prison si l'on s'en tient aux compréhensions dominantes et restrictives du travail excluant le travail gratuit de l'analyse. Nous croyons que les recherches sur le travail carcéral dans les prisons provinciales pourraient être enrichies des acquis théoriques de la sociologie féministe du travail. Et il s'agit là de l'un des enjeux de fonds de ce mémoire. Après avoir exploré la littérature sur le contexte carcéral et le travail en prison, nous définirons le cadre théorique sur lequel s'appuie cette recherche.

1.2. Cadre théorique :

Comme Davis (2003) l'a souligné dans son ouvrage, le travail des femmes est organisé de manière complexe dans la société et pour le comprendre, il faut prendre en compte notamment le travail non libre, y compris le travail domestique. Nous avons remarqué que les théories féministes sur le travail des femmes³³ critiquent la division classique qui structure la sociologie du travail entre travail rémunéré et loisirs ou hors travail, ainsi qu'une compréhension restrictive du travail qui le limite

³³ Plusieurs débats ont eu lieu entre les diverses théories féministes qui étudient la question du travail des femmes, son organisation et sa division, plus particulièrement autour de la question de l'articulation entre travail domestique et travail salarié. Ceux-ci sont résumés dans l'article de Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, paru en 1988, intitulé «L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux mères porteuses», *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 25, no 2, pp. 184 à 207.

au seul travail salarié³⁴. Il est maintenant reconnu que l'étude de l'activité des femmes ne peut faire l'économie de l'analyse du travail domestique, souvent appelé reproductif, et de son articulation au travail rémunéré ou productif, ce qui suppose un élargissement de la définition même du concept de travail. Dans *Les ouvrières*, Danièle Kergoat (1982) insiste sur l'impossibilité de dissocier travail ménager, effectué gratuitement, et travail salarié pour l'analyse des activités de travail des femmes et du rapport qu'elles entretiennent au travail. Elle montre qu'on ne peut comprendre les positions des femmes dans l'univers de l'emploi sans comprendre celles qu'elles occupent dans la famille.

Pour éclairer notre objet, nous nous appuyerons par ailleurs sur les redéfinitions féministes du concept de travail qui incluent dans sa définition outre le travail professionnel, salarié, l'ensemble des tâches qui sont réalisées gratuitement, notamment dans le cadre de la sphère familiale³⁵, généralement désignées sous les concepts de « travail domestique³⁶ » ou de « *care*³⁷ », dans la littérature existante. Nous ajouterons le travail forcé et non libre³⁸, ainsi que celui qui relève des activités

³⁴ Louise Vandelac, 1981, « ". . . Et si le travail tombait enceinte???" : essai féministe sur le concept du travail », *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 2, p. 67-82.

³⁵ Danièle Kergoat, 2010, « Travail (Le concept de), dans Hélène Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier (dir.), 2000, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France, 315 pp., Galerand, Elsa et Danièle Kergoat, 2008, « Le potentiel subversif du rapport des femmes au Travail » *Nouvelles Questions Féministes*, vol.27, no.2, p.67-82 et Galerand, Elsa et Kergoat, Danièle, 2013, « Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe) », dans Margaret Maruani (sous la dir.), *Travail et genre dans le monde – L'état des savoirs*, Paris, La découverte, 463 p.

³⁶ Christine Delphy, 1998, *L'ennemi principal, Tome 1. Économie politique du patriarcat*, Paris, Éditions Syllepse, 293 p.

³⁷ Arlie Russell Hochschild, 2004, « Emotional Labour in Health Care: Who Takes Care of the Caretaker? » p. 67 - 72 dans Dubé, Laurette, Guylaine Ferland, and D. S. Moskowitz, 2003, *Enriching the Art of Care with the Science of Care: Emotional and Interpersonal Dimensions of Health Services*, Montreal, McGill Queen's University Press, 232 p. et Evelyn Nakano Glenn, « De la servitude au travail de service : les continuités historiques de la division raciale du travail reproductif payé, dans Elsa Dorlin (dir.), 2009, *Sexe, race, classe – pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Actuel Marx confrontation.

³⁸ Davis, Angela, 2003, *op. cit.*, 128 pp.

illégales et criminalisées³⁹. Cette définition permet de décloisonner l'analyse et de dépasser la dichotomie travail productif et travail reproductif en incluant l'ensemble des activités de production effectuées dans la société. Ici, le concept de travail recouvre donc le travail salarié et le travail dit « reproductif » qui est censé renouveler la force de travail, donc faire la cuisine, veiller à l'entretien du logement, élever les enfants.

Dans notre analyse et à partir de cette définition, nous nous insérons dans une sociologie des rapports sociaux de sexe qui tient compte de leur imbrication aux autres rapports sociaux de pouvoir (de « race » et de classe)⁴⁰. Ces rapports sociaux sont transversaux à l'ensemble de la société, selon Daune-Richard et Devreux (1992) :

Pour notre part, nous nous inscrivons dans un courant de recherche qui pose que le rapport entre les sexes (et la domination masculine) constitue une logique d'organisation du social qui forme un système à travers l'ensemble de l'espace social, sans qu'il y ait *a priori* prépondérance d'une sphère. [...] La transversalité renvoie, pour nous, à la définition même d'un rapport social fondamental, c'est-à-dire d'un rapport autour duquel s'organise et se structure l'ensemble de la société. [...] sa *transversalité* qui fait qu'il opère dans tous les domaines du social même si les modalités de fonctionnement qu'il adopte y sont différenciées ; sa *reproduction dynamique et donc l'historicité* qui font que, simultanément, il est partie prenante du développement historique global des sociétés et il connaît son propre développement⁴¹.

Dans la perspective théorique de la consubstantialité et de coextensivité des rapports

³⁹ Nous jugeons nécessaire d'utiliser un regard sociologique pour observer les activités illégales et criminalisées, avec la même rigueur d'analyse qu'a appliquée Jules Falquet à la question des processus révolutionnaires. Elle invite à juste titre à « "désacraliser" le processus révolutionnaire, ôter à la guerre son halo de période exceptionnelle et appliquer les outils sociologiques développés pour les temps de paix. [Il s'agit, e]n d'autres termes, [d']un travail de production d'un processus révolutionnaire ». Jules Falquet, 2005, «Trois questions aux mouvements sociaux «progressistes» Apports de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux », *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 24, No. 3, p. 21.

⁴⁰ Davis, Angela, 1981, *Women, Race and Class*, New York, Éditions Vintage Book, 288 pp., Juteau, Danielle, 2010, *op. cit.*, p. 65-81, et Kergoat, Danièle, 2012, *Se battre, disent-elles*, Paris, La Dispute, 354 pp.

⁴¹ Anne-Marie Daune-Richard et Anne-Marie Devreux, 1992, « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, no. 2, pp. 11 et 12.

sociaux de pouvoir, il est considéré que la distribution du « travail social total⁴² », sa division, forme un enjeu de luttes permanentes et qu'elle est constitutive des rapports sociaux de pouvoir, dont les rapports sociaux de sexe, y compris dans les espaces de non-mixité⁴³. En effet, les rapports sociaux de pouvoir sont appréhendés :

comme faisant système à travers la société, mais toujours de façon dynamique, en mouvement permanent. [Cette perspective] nous amène à lier la question de la catégorisation à celle de la reproduction du rapport. Catégorisation sociale et changement social sont en étroite relation. Dans sa définition, un rapport social met en relation des groupes d'individus aux intérêts opposés : la force, la domination et donc l'antagonisme sont les moteurs du système. Ainsi, le terme (l'achèvement) théorique d'un rapport social est son éclatement et la disparition de la catégorisation qu'il a produite - mais bien entendu, pas celle des supports biologiques des catégories que sont les individus. Dans le réel, ce rapport évolue sans cesse. C'est ce qui constitue le changement social, c'est-à-dire le fait que les individus se déplacent dans les rapports sociaux⁴⁴.

La division du travail est soumise à un changement constant en raison des tensions dont elle est l'objet.

Selon Tabet (1998), ce serait l'accès aux outils, aux armes, aux savoirs et techniques spécialisées et aux ressources qui pourraient expliquer la division sexuelle du travail. L'assignation prioritaire des hommes à des tâches impliquant des outils et des savoirs spécialisés provoquerait le fait que les activités féminines seraient constamment les tâches les plus répétitives, ayant une faible productivité et étant réalisées au moyen des outils les plus rudimentaires, n'impliquant jamais le contrôle des outils permettant de faire des outils⁴⁵. Ce serait ce qui explique que certaines tâches, soit celles qui sont

⁴² Miriam Glucksmann, 2010, « Les plats cuisinés et la nouvelle division internationale du travail » dans Jules Falquet, Hélène Hirata, Danièle Kergoat, 2010, *Le sexe de la mondialisation – genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Sciences po, Collection Académique, 344 pp.

⁴³ Anne-Marie Devreux, 1992, « Être du bon côté », dans Daniel Welzer-Lang et Jean Paul Filiod, 1992, *Des hommes et du masculin*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 245 pp.

⁴⁴ Daune-Richard, Anne-Marie et Anne-Marie Devreux, 1992, *op. cit.*, p. 19.

⁴⁵ Tabet, Paola, 1998, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, Éditions l'Harmattan, 208 pp.

réalisées dans le cadre de la famille et du travail salarié, comme l'élevage des enfants, l'entretien ménager et la cuisine, le travail de soin et de soutien, ainsi que les tâches sexuelles sans en retirer de bénéfice ou de plaisir, etc. soient fait en très grande majorité par des femmes, dans la plupart des sociétés, puisque ces tâches sont précisément répétitives, à faible productivité, réalisées avec des outils rudimentaires et savoirs peu spécialisés.

Les travaux de Colette Guillaumin sur le sexage, prolongés par Juteau et Laurin (1997), Juteau (2010) et Falquet (2014), permettent de mieux cerner les caractéristiques du travail des femmes et le rapport social qu'il actualise. Définissons d'emblée le sexage :

Pour [Colette Guillaumin], la nature spécifique de l'oppression des femmes se trouve dans le rapport de sexage, le rapport où c'est l'unité matérielle productrice de la force de travail qui est prise en mains et non seulement la force de travail⁴⁶. En d'autres mots [...] ce n'est pas seulement la force de travail des femmes qui est accaparée, mais son origine, le corps en tant que réservoir de force de travail⁴⁷. Cette forme d'appropriation physique, le sexage, s'apparente au servage et à l'esclavage. L'appropriation d'une classe de sexe par l'autre constitue un rapport généralisé et comprend deux formes, une forme collective qui est antérieure à la forme privée [...] Il en découle qu'aucune femme n'échappe à la classe de sexe; ou encore, toutes les femmes appartiennent à la classe de sexe, certaines d'entre elles échappant néanmoins à l'appropriation privée, telles les religieuses⁴⁸.

Colette Guillaumin nomme les caractéristiques du rapport d'appropriation dont les femmes font l'objet :

Dans les rapports de sexage, les expressions particulières de ce rapport d'appropriation (celle de l'ensemble du groupe des femmes, celle du corps matériel individuel de chaque femme) sont : a) l'appropriation du temps ; b) l'appropriation des produits du corps ; c) l'obligation sexuelle ; d) la charge physique des membres invalides du groupe (invalides par l'âge — bébés, enfants, vieillards — ou malades et infirmes) ainsi que des *membres valides de*

⁴⁶ Notes des auteures : Colette Guillaumin, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Éditions Côté-femmes, p. 19.

⁴⁷ Note des auteures : *Ibid.*, p. 18.

⁴⁸ Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, 1988, *op. cit.*, p. 190.

sexe mâle⁴⁹.

Colette Guillaumin énumère également les moyens de l'appropriation propres au sexage :

Quels sont les moyens de l'appropriation de la classe des femmes? a) le marché du travail ; b) le confinement dans l'espace ; c) la démonstration de force ; d) la contrainte sexuelle ; et e) l'arsenal juridique et le droit coutumier⁵⁰.

Guillaumin souligne que le sexage est un rapport social, en ce sens, le contrat marital n'est qu'une des surfaces institutionnelles d'un rapport généralisé qui touche toutes les femmes. Laurin et Juteau (1998) revisitent l'affirmation de Guillaumin selon laquelle l'appropriation privée que constitue le mariage entrerait en contradiction avec l'appropriation collective et considèrent plutôt que cette appropriation privée n'est qu'une forme de mise au travail, d'actualisation du rapport d'appropriation collective :

Le caractère privé de l'appropriation assure à un homme l'usage exclusif, personnel et intégral d'une femme. Contrairement à ce que pense Guillaumin, cette forme privée de l'appropriation n'entre pas vraiment en contradiction avec la forme collective, du moins dans sa logique. Pour notre part, nous inclinons à la concevoir moins comme une restriction, une limite de l'appropriation collective qu'une condition de l'actualisation du rapport général entre les classes de sexe, à certaines fins particulières. Épouser une femme [...] c'est d'abord et avant tout rendre effective cette production de biens, de services, d'enfants au profit de la société, c'est-à-dire de la classe des hommes en entier⁵¹.

Elles rappellent donc qu'il ne faut donc pas confondre une des formes d'appropriation privée avec le rapport social en lui-même.

Ce qui est spécifique à ce rapport, c'est « la réduction à l'état d'outil dont l'instrumentalité s'applique *de surcroît et fondamentalement à d'autres humains* »⁵² Ni payé, ni quantifié, le travail approprié est affecté, dans le cadre d'une relation personnalisée durable, à l'entretien corporel, matériel et

⁴⁹ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, pp. 19 – 20.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 39.

⁵¹ Danielle Juteau et Nicole Laurin, 1988, *op. cit.*, p. 194.

⁵² Note des auteures : Pour approfondir cette approche, voir Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, p. 16.

éventuellement affectif de l'ensemble des êtres humains⁵³.

Ainsi, d'autres institutions sociales soutiennent ce rapport, comme la famille, le marché du travail et l'église⁵⁴. Notons que la relation personnalisée et durable est vraie dans le cas du mariage et la famille, mais pas dans les institutions religieuses, carcérales et le marché du travail.

Suivant la perspective de Devreux et Daune-Richard (1992), dans le cas du sexage, la tension dynamique entre les classes se situe au niveau de l'appropriation ou la résistance à l'appropriation du travail et des corps des femmes comme « machines-à-force-de-travail ». Ce rapport s'articule de manière consubstantielle et coextensive à d'autres rapports sociaux et divisions sociales du travail. Les communautés religieuses de femmes, qui ont été le lieu d'étude de Juteau et Laurin, sont des lieux où les femmes sont absorbées et affectées à des travaux d'entretien physique de personnes qui n'ont pas de lien de filiation avec elles. Elles notent que parmi les théories sur le travail des femmes, seule la théorie du sexage permet d'analyser l'organisation, la distribution et finalement l'exploitation de leur travail :

c'est la position excentrique occupée par les religieuses au sein des rapports sociaux de sexe qui fait d'elles un objet d'étude privilégié, pouvant enrichir à la fois nos connaissances empiriques et théoriques. Effectuant un travail qui ne relève ni de l'exploitation capitaliste ni de l'exploitation familiale, affectées en de nombreux cas à l'entretien d'êtres humains qui ne sont ni leurs enfants, ni leurs parents, ni leurs conjoints, les religieuses posaient à la théorie sociologique des questions auxquelles ne pouvaient répondre ni les approches classiques, ni [la plupart d]es approches féministes⁵⁵.

Elles relèvent ainsi une impasse théorique illustrée par cette « troisième figure de travailleuses qui ne sont ni mères, ni conjointes, ni salariées⁵⁶ ». Elles posent alors l'hypothèse, qu'elles mènent à un niveau de validité intéressant, que la théorie du

⁵³ Danielle Juteau et Nicole Laurin, 1997, *Un métier et une vocation : le travail des religieuses au Québec de 1901 à 1971*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, p. 21.

⁵⁴ Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, 1988, *op. cit.*, p. 195 et 197.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 184

⁵⁶ Danielle Juteau et Nicole Laurin, 1997, *op. cit.*, p. 23.

sexage, soit de l'articulation entre appropriation collective et appropriation(s) individuelle(s) des femmes ainsi que de la différenciation fonctionnelle entre femmes, permet d'appréhender le travail des religieuses. C'est là que réside la force explicative de cette théorie, puisqu'elle permet d'aborder autant le travail des femmes évoluant dans la sphère domestique que dans la sphère salariée, mais également les activités d'autres groupes de femmes, comme les religieuses. La gratuité du travail de celles-ci, son caractère illimité et l'objet vers lequel il est dirigé : l'entretien d'autres êtres humains amène les deux auteures à soutenir qu'il s'agit là d'une forme particulière de l'appropriation des femmes. En effet,

dans le cas du sexage⁵⁷, le travail est non monnayé et non mesuré, parce que non monnayable et non mesurable. En effet, la force de travail affectée à l'entretien des êtres humains, à la charge physique des membres invalides du groupe ainsi qu'à certains membres valides du sexe masculin, n'est pas une chose qui se vend et dont on dispose pour vivre ; elle est accaparée⁵⁸. [...] Autrement dit, le travail des religieuses est gratuit parce que, comme celui des mères-épouses, il s'inscrit dans le cadre des rapports de sexes.⁵⁹

Guillaumin soutient que le travail rémunéré d'entretien d'autres êtres humains est virtuellement illimité, s'inscrivant donc également dans le cadre des rapports sociaux de sexe. En effet, le travail de soins physiques, bien qu'il soit effectué dans le cadre d'un emploi salarié, est prodigué par des êtres appropriés :

Lorsque la vente contre monnaie de la force de travail des appropriés est possible, cette force de travail, pour un temps encore indéterminé et contre salaire désormais, reste pratiquement la seule affectée à ces tâches précises [d'entretien matériel des corps]. Les appropriés effectuent certes toutes les tâches possibles, mais ils sont les seuls à effectuer les tâches d'entretien matériel physique. Plus de 80 % des personnels de service sont composés de femmes en France, ces mêmes sont aux États-Unis des Afro-Américains, femmes et hommes, en Inde des parias, hommes et femmes [...] Si la force de travail devient contractualisable, vendable, cela ne signifie pas *ipso facto* que

⁵⁷ Note des auteures : « Pour approfondir, on se référera à l'article de Colette Guillaumin, *op. cit.*, p. 8-10. »

⁵⁸ Note des auteures : « On se rappellera, à l'instar de Colette Guillaumin, que le travail approprié a existé dans d'autres économies, comme dans l'esclavagisme ; il ne se limite pas en principe aux rapports de sexe, sauf dans les sociétés capitalistes contemporaines. »

⁵⁹ Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, 1997, *op. cit.*, p. 136.

l'appropriation physique, la cession de l'individualité corporelle ne persiste pas — ailleurs dans une autre relation⁶⁰.

Laurin et Juteau (1997) ont donc contribué à la fois à valider et à peaufiner la théorie de l'appropriation collective et privée du corps des femmes. Nous croyons que leurs travaux sur les religieuses, inscrivant leurs activités dans le sexage, nous permettront d'appréhender le travail des femmes incarcérées.

À la fin des années 1980, Juteau et Laurin (1988) ont observé les transformations qui s'étaient amorcées dans les rapports hommes-femmes. Parmi les nouvelles pratiques sociales, elles notent l'émergence de nouvelles formes de conjugalités, l'augmentation de la contrainte à la maternité, l'apparition des mères porteuses, le transfert – à des salariées, des aidantes naturelles et des bénévoles – de l'entretien des personnes dont l'État avait la charge, la généralisation du bénévolat ainsi que l'impératif de la participation au marché du travail. Dans l'article sur l'évolution des formes de l'appropriation, elles soutiennent qu'une transition s'opère de l'appropriation privée dominante vers une appropriation principalement collective. Il y aurait de moins en moins de différenciation fonctionnelle entre les femmes, mais une multiplication des formes d'appropriation pour chaque femme :

Les femmes vivent leur oppression d'une manière qui n'est plus la même que dans le passé, d'une part, l'appropriation collective, en particulier celle qui s'effectue par l'intermédiaire des institutions, n'est pas ressentie comme une exploitation ou une domination de classe, ce que pourtant elle est, à cause de l'invisibilité et de l'anonymat qu'elle assure aux dominants. Ainsi les hommes, individuellement ou collectivement, donnent de moins en moins l'impression d'être responsables du sort des femmes et des contraintes qui pèsent sur elles. D'autre part, l'appropriation privée est vécue sur le mode de la liberté, liberté de choisir son partenaire, le genre d'union avec ce partenaire, d'avoir ou non des enfants avec ce partenaire, de rompre, divorcer, vivre seule, recommencer... En réalité, les femmes n'ont de liberté que celle qui leur permet de circuler entre les lieux multiples de leur oppression. Elles ne sont plus enfermées pour la vie dans un cadre déterminé de l'appropriation, cadre matériel - la maison, le couvent, le bordel - ou cadre symbolique: une vocation,

⁶⁰ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, p. 47.

une fonction, une figure de la féminité à l'exclusion des autres. Tel l'écureuil en cage, elles sont lancées dans un mouvement qui en réalité les tient en place. Ce nouveau mode de sexage, comparé au précédent, entraîne probablement pour les femmes, une plus grande misère matérielle, une plus grande insécurité et une plus grande dépense d'énergie physique et psychique. Pour la classe des hommes, ce système est probablement plus rationnel, plus économique et plus efficace que l'ancien. Ce qui est certain, c'est qu'il assure à un niveau et à un rythme sans précédent, la mobilisation, la circulation et l'utilisation du corps et de la force de travail des femmes⁶¹.

À cet exposé, Jules Falquet (2014) propose un autre angle d'analyse du groupe des femmes, qui placerait les femmes non privilégiées au centre de l'analyse. À partir d'études sur l'activité des femmes non occidentales, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, et des femmes migrantes en Europe, elle note que la différenciation fonctionnelle des femmes est toujours à l'œuvre pour la majorité d'entre elles :

il est nécessaire de remettre au centre l'expérience et la situation des membres de la classe des femmes non privilégiées par la « race » et la classe. On constate alors que pour elles, les changements sont relativement minimes, puisqu'elles continuent à transiter entre appropriation individuelle et collective, « préférant » même parfois l'appropriation individuelle, bien qu'elles soient souvent poussées vers l'appropriation collective par le système juridique et en fonction des besoins de main-d'œuvre des autres catégories sociales. Ce qui semble d'abord constituer un paradoxe tend à montrer en réalité que l'opposition relative établie par Guillaumin entre appropriation privée et collective n'est pas nécessairement pertinente pour l'ensemble de la classe des femmes. Seules certaines femmes privilégiées par la classe et la « race » peuvent réellement espérer échapper à l'appropriation individuelle par l'entrée en semi-égalité de conditions avec les membres de la classe des hommes, dans des rapports d'exploitation [capitalistes]⁶².

⁶¹ Laurin-Frenette et Juteau, 1988, *op. cit.*, p. 202-203.

⁶² Jules Falquet, 2014, « Femmes de ménage, loueuses d'utérus, travailleuses du sexe et travailleuses du care - Le 'dés-amalgame conjugal' en contexte néolibéral : libération ou nouvelles formes d'appropriation ? », Communication au Colloque international Travail, care et politiques sociales, débats France-Brésil, São Paulo, 26 et 27 août, Université de São Paulo, Rio de Janeiro, 28 et 29 août, Université fédérale de Rio de Janeiro-Institut de Philosophie et de Sciences sociales, UFJR-IFCS-FCC-USP-CEBRAP-MAGE, Document de travail du MAGE, n°18, p. 11.

Falquet (2014) note que les femmes non privilégiées par la classe ou la race sont souvent poussées vers l'appropriation collective par le système juridique. Cette affirmation sera explorée lors de notre recherche.

Pour réfléchir à l'organisation du travail des femmes incarcérées et afin de comprendre la simultanéité des formes d'exploitation ainsi que l'imbrication des différents rapports, de classe, de race et de sexe, comme le soutient Juteau (2010), il importe tout d'abord de savoir les distinguer les uns des autres et de comprendre leur dynamique propre :

Pour capter la complexité des conditions d'existence du sexisme et de l'hétérosexisme, du capitalisme et du racisme, il faut [...] transcender [...] les notions simplistes et mécanistes de structures. La théorisation du sexage, et des autres rapports sociaux [...] représente une étape constitutive, préalable à un travail d'articulation qui tiendra compte de leur co-extensivité et de leur consubstantialité. Ce faisant, on parviendra, dans une analyse qui demeure matérialiste, à capter la multiplicité des positions sociales, à dépasser le dualisme, à dissoudre les catégories binaires, et, par conséquent, à saisir l'hétérogénéité des groupes et des individus⁶³.

Il s'agit alors de prendre en compte l'hétérogénéité des conditions de vie et des expériences des femmes dans le fonctionnement même du rapport social de sexe en tenant compte des particularités de la mécanique des autres rapports sociaux et celle de leurs articulations. Nos sujets d'étude étant exclusivement des femmes⁶⁴, nous

⁶³ Danielle Juteau, 2010, *op. cit.*, pp. 78-79.

⁶⁴ Bien que nous n'ayons pas rencontré d'hommes trans au cours de notre recherche, soulignons que certains d'entre eux sont incarcérés dans des établissements pour femmes puisque les centres de détention sont caractérisés par une ségrégation selon le critère du sexe biologique. Les institutions étudiées reçoivent des détenues de sexe biologique féminin. Au niveau fédéral, du moins, les personnes effectuant une transition sont envoyé-e-s dans une prison pour hommes ou pour femmes selon la forme de leurs organes génitaux au moment de leur incarcération :

« Les délinquants transsexuels MF au stade préopératoire atteints de dysphorie sexuelle seront incarcérés dans des établissements pour hommes, tandis que les délinquantes transsexuelles FM au stade préopératoire atteintes de dysphorie sexuelle seront incarcérées dans des établissements pour femmes.»

(Services correctionnels Canada, 2015, Lignes directrices, « Dysphorie sexuelle », responsabilités et procédures, site web, consulté le 19 novembre 2016 :

URL : <http://www.csc-scc.gc.ca/policy-and-legislation/800-5-gl-fra.shtml#s1>)

étudierons la spécificité du rapport social de sexe qui marque nécessairement leur trajectoire et leur incarcération.

Ainsi, en tenant compte de la consubstantialité et la co-extensivité des rapports sociaux de classe, de sexe et de race (Kergoat, 2012), il est possible de voir que l’incarcération des hommes noirs des quartiers défavorisés aux États-Unis affecte le travail des femmes noires pauvres et leurs conditions de vie. Une étude effectuée par Matthew Desmond (2012) sur les évictions de logement, dont ces dernières sont la cible dans une proportion démesurée, souligne que la monoparentalité des femmes noires, dont l’occurrence est due notamment aux taux d’incarcération exorbitants des hommes noirs pauvres, accentue la pauvreté de celles-ci et les défis auxquels elles font face, par le fait même leurs chances de faire face à une éviction :

« Similarly, the high incarceration rate of low-income black men not only attenuates their chances of achieving social inclusion and economic security (Western 2006, pp. 131–67) but also exacerbates the economic insecurity of black women by increasing their likelihood of being burdened by the blemish of eviction and by boosting the rate of female-headed households. These twinned processes, eviction and incarceration, work together—black men are locked up while black women are locked out—to propagate economic disadvantage and social suffering in America’s urban centers⁶⁵. »

Nous voyons ici un exemple où les femmes non privilégiées par la race et par la classe se verraient donc transiter de gré ou de force entre appropriation individuelle et collective selon les dynamiques s’entrecroisant au niveau des familles, du marché du travail et du système judiciaire.

Nous nommerons cette absence d’hommes cisgenres une non-mixité féminine. Ainsi, des personnes ne s’identifiant pas comme femmes sont également incarcérées dans les établissements pour femmes. Leur nombre ne fait l’objet que d’estimations imprécises. Ces individus font face à des enjeux complexes et peu étudiés. Nous n’aurons pas la chance d’approfondir ces réalités dans le cadre de notre mémoire, mais nous référons à cet article pour souligner le contexte actuel aux États-Unis concernant cette question : Lori Girshick, 2011, «Out of compliance : masculine-identified people in women's prisons», pp. 189 à 208, dans Eric A. Stanley et Nat Smith (dir.), 2011, *Captive genders – Trans embodiment and the prison industrial complex*, Oakland, AK Press, 365 pp.

⁶⁵ Matthew Desmond, 2012, Eviction and the Reproduction of Urban Poverty, *American Journal of Sociology*, Vol. 118, No. 1 (July 2012), p. 121.

Les recherches de Nakano Glenn (2009) sur la division raciale du travail domestique aux États-Unis ont mis en évidence la complexité du rapport social de sexe et son imbrication à d'autres rapports sociaux, et également l'hétérogénéité interne à la classe des femmes, particulièrement dans un contexte de non-mixité. Ces travaux montrent l'exploitation spécifique des femmes de couleur à partir de la division raciale du travail entre femmes. Celle-ci serait, selon Nakano Glenn, une des sources de la hiérarchie et d'interdépendance entre les femmes blanches et les femmes de couleur :

Dans le foyer traditionnel de la classe moyenne, la disponibilité d'une force de travail domestique féminine peu chère étaye les privilèges des hommes blancs : elle perpétue le concept de travail reproductif comme étant un travail de femmes; elle entretient l'illusion d'une sphère privée protégée pour les femmes; elle déplace le conflit entre mari et épouse vers des luttes entre épouse et domestique⁶⁶.

Enrichie de débats internes et périphériques, la théorie du sexage permettrait donc d'appréhender les divisions du travail par lesquelles les femmes sont affectées à différents rôles et tâches et qui leur donnent accès à différentes ressources. En effet, selon Juteau (2010), l'hétérogénéité interne au groupe social femmes, illustrée par leur affectation à des tâches et des lieux différents, serait expliquée par

la diversité des configurations structurelles et de la transformation des systèmes de sexage⁶⁷. [De l']imbrication des rapports sociaux⁶⁸ découle l'assignation des femmes à des usages concrets dispersés, d'où les modalités différentes de leur appropriation et, par conséquent, l'hétérogénéité de la catégorie. Ainsi, le travail d'entretien matériel, physique, intellectuel des êtres humains, effectué hors salariat et dans divers sites prend des formes différentes modulées par l'entrecroisement de la classe, du statut immigré, des rapports ethniques et raciaux⁶⁹.

⁶⁶ Evelyn Nakano Glenn, « De la servitude au travail de service : les continuités historiques de la division raciale du travail reproductif payé », p. 59, dans Dorlin, Elsa (dir.), 2009, *Sexe, race, classe – pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Actuel Marx confrontation.

⁶⁷ Note de l'auteure : Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, 1988, *op. cit.*

⁶⁸ Note de l'auteure : Pfefferkorn, Roland, 2007, *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*, Paris, La Dispute, 412 pp.

⁶⁹ Danielle Juteau, 2010, « 'Nous' les femmes : sur l'indissociable homogénéité et hétérogénéité de la

Ce bref regard sur la littérature concernant les théories féministes sur le travail des femmes, sur son organisation, sur l'articulation entre les différentes sphères d'activités, constitue un premier élément utile pour appréhender l'organisation du travail des femmes incarcérées dans le cadre de l'institution carcérale et dans l'ensemble de leur trajectoire de vie.

Pour construire sociologiquement notre objet, le travail en prison, nous utiliserons également le concept d'institution totalitaire de Goffman (1968). En effet, les prisons, tout comme les communautés religieuses, entrent dans la définition d'institution totalitaire chez Goffman. Il l'énonce comme suit :

On peut définir une institution totalitaire (*total institution*) comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées⁷⁰.

Ce concept sera particulièrement utile pour l'élaboration de notre problématique et de nos pistes de recherche qui transposent des analyses faites dans le contexte d'une autre institution totalitaire, soit les communautés religieuses de femmes. Dans cette perspective, le positionnement particulier des femmes incarcérées dans l'univers du travail, leur réclusion temporaire, nous amène à soutenir qu'il est crucial de tenir compte des continuités et les points de jonction ou de ruptures entre les activités de travail qui ont lieu à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution carcérale. En effet, Goffman (1968) soutient que :

Les expressions « être enfermé » ou « être dedans » ne prennent toute leur signification pour le reclus que par rapport à celles de « sortir » ou d' « aller dehors ». En ce sens, les institutions totalitaires [...] créent et maintiennent un mode particulier de tension entre l'univers domestique et l'univers de l'institution et utilisent cette tension constante comme un levier utile pour le

catégorie », *L'Homme et la société*, vol. 2, n° 176-177, pp. 75-76.

⁷⁰ Erving Goffman, 1968, *op. cit.*, p. 41.

manement des [êtres humains]⁷¹.

Ainsi, il nous semble que les expériences et pratiques de « l'extérieur » influencent les représentations et les activités des femmes à « l'intérieur » de la prison. Pour lier l'ensemble des activités de travail effectuées des femmes incarcérées et afin de dresser un portrait sociologique de celles-ci, nous emprunterons le concept de trajectoire de vie, tel que proposé par Jaccoud et Brassard (2002) pour leur étude portant sur l'incarcération des femmes autochtones :

En plus de permettre de voir la dynamique qui existe entre les acteurs et les institutions et le rôle que peuvent jouer ces institutions dans la vie des femmes autochtones, l'analyse de l'enfermement de celles-ci sous l'angle des trajectoires de vie devient une approche intéressante pour resituer les indicateurs de spécificité [qui se veulent significatives et constitutives d'un cheminement [...] dynamique des femmes], jusqu'ici érigés en facteurs explicatifs, [dimensions qui deviennent alors statiques et décontextualisées de l'ensemble de la vie de cet acteur (par exemple, sous-scolarisation, pauvreté, alcool, victimisation⁷².)]

Nous utiliserons cette proposition d'étude des trajectoires de vie pour l'ensemble des femmes incarcérées, dont les femmes autochtones :

En reconstruisant et en analysant les trajectoires d'enfermement des femmes autochtones, il devient possible, d'une part, de décrire et de comprendre la ou les rencontres entre les institutions pénales et les femmes autochtones et, d'autre part, de comprendre le rôle et la place qu'occupent les institutions d'enfermement dans les trajectoires de vie des femmes autochtones⁷³.

Le concept de trajectoire de vie nous sera utile dans la mesure où il sera l'interface à partir de laquelle il nous sera possible d'aborder l'organisation du travail et les rapports sociaux dans la vie des femmes.

⁷¹ *Ibid.*, p. 56.

⁷² Renée Brassard et Mylène Jaccoud, 2002, « L'enfermement des femmes autochtones : une reconstruction d'objet », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, p. 83 et 87.

⁷³ *Ibid.*, pp. 85 86.

Suite à la présentation du cadre théorique à partir de laquelle nous travaillerons, nous poursuivrons avec la construction de la problématique.

1.3 Construction des questions de recherche :

Pour élaborer nos questions de recherche, nous nous appuyerons sur les moyens du sexage décrits par Guillaumin, dont « e) l'arsenal juridique et le droit coutumier⁷⁴ ». Ainsi, nous travaillerons à partir de la prémisse selon laquelle la prison serait une des institutions faisant partie de l'arsenal juridique, donc qui constituerait un des moyens d'appropriation du corps et du travail des femmes. En d'autres mots, nous travaillerons à partir du postulat selon lequel leur corps serait d'ores et déjà inséré dans un rapport d'appropriation collective d'abord, comme classe de sexe, et individuelle, dans bien des cas, dans la société dite libre, préalablement à leur réclusion dans l'univers carcéral. L'incarcération viendrait donc moduler une appropriation préalable. Il s'agirait donc d'une forme d'appropriation particulière de leur travail. En effet, nous croyons que le concept d'appropriation nous permettra de réfléchir au caractère non libre et indéterminé du travail des femmes ayant été incarcérées. Nous chercherons à comprendre la spécificité de l'appropriation du travail des femmes criminalisées, incarcérées, qui aurait des points en commun avec les autres formes d'appropriation, mais qui en différencierait sous certains aspects.

En effet, nous constatons que les détenues constituent une fraction particulière de travailleuses, tout comme le sont les religieuses⁷⁵. Cette fraction se démarque au niveau de son hétérogénéité et des nombreuses particularités de l'organisation des tâches. En effet, ces femmes occupent une position dans les rapports sociaux de classe et de « racialisation⁷⁶ ». Leurs activités de travail ne sont pas comparables à

⁷⁴ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, p. 39.

⁷⁵ Juteau et Laurin, 1997, *op. cit.*, p. 19.

⁷⁶ Nous jugeons essentiel de s'attarder à la dimension raciale de la division du travail des femmes incarcérées puisqu'il s'agit, selon Kergoat (2012) et Daune-Richard et Devreux (1992), d'un rapport social transversal au même titre que le rapport de classe et de sexe. Les données statistiques sont cependant difficilement accessibles au niveau de la composition de la population carcérale féminine sur la question de l'appartenance à un groupe racialisé. Nous les observerons plus en détail dans le

celles des femmes évoluant dans l'univers domestique seulement, mères et/ou conjointes, ni aux salariées seulement, ni à celles des femmes combinant les rôles de mères et/ou de conjointes et celui de salariées. Elles ont parfois un parcours marqué par des activités illégales, lucratives ou non. Il faut également mentionner les dynamiques propres au marché du travail, où s'entremêlent pour les femmes rapports de classe, de sexe et de race, qui rendraient la subsistance d'un certain nombre d'entre elles difficile sans entrer en rapport de dépendance économique envers un ou des hommes, l'État, ou sans s'inscrire dans des activités illégales lucratives. Pour plusieurs, c'est le poids de l'entretien physique et économique des proches qui augmente leur précarité⁷⁷. Il faut aussi mentionner que les détenues conservent souvent des liens avec l'extérieur et sont temporairement absentes et artificiellement coupées des rôles qu'elles occupaient hors de la prison (mères, conjointes et/ou salariées, etc.), qui incluent des tâches d'entretien d'autres êtres humains, qui sont si caractéristiques du sexage. Finalement, elles participent également à des activités de travail dans un contexte institutionnel caractérisé notamment par une non-mixité forcée.

chapitre 1. La cueillette de nos données a été ouverte à percevoir les enjeux liés aux rapports sociaux de race, notamment par l'inclusion de questions semi-ouvertes dans la grille d'entretien. Cela nous a permis de voir si cette dimension est significative pour notre recherche.

⁷⁷ «Les caractéristiques socioéconomiques des femmes [incarcérées] de notre étude recourent une fois de plus les données de diverses études : elles sont sous-scolarisées, n'ont guère une longue expérience de travail et déclarent de faibles revenus. À peine le tiers (35,8 %) des femmes de notre échantillon possède un diplôme de formation professionnelle, d'études secondaires ou postsecondaires. Une minorité d'entre elles occupaient un emploi avant d'être incarcérées, si bien qu'un peu plus des deux tiers (68,4 %) étaient prestataires de revenus de la solidarité sociale (BES) préalablement à leur incarcération. Ces dernières touchaient alors une prestation moyenne de 633,89 \$ par mois, soit l'équivalent d'un revenu annuel légèrement supérieur à 8300 \$. Même en tenant compte de l'ensemble des revenus — ceux de l'éventuel conjoint, des prestations de la sécurité du revenu, des allocations familiales et des autres sources d'entrées de fonds — près des deux tiers des mères à l'étude nous ont déclaré des revenus familiaux annuels inférieurs à 20 000\$. MacLeod (1986 : 22) faisait d'ailleurs valoir que les difficultés qu'éprouvent ces femmes à prendre soin de leur(s) enfant(s) ont d'abord pour source leur situation socioéconomique. Dans ce contexte, la perte de la garde de leur enfant et leur insertion dans des activités criminelles pourraient être vues comme des indicateurs d'instabilité sociale et financière grave.» dans Brigitte Blanchard, 2002, « La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, p. 100.

À cet effet, autant les travaux de Juteau et de Laurin (1997) sur les communautés religieuses, abordant la non mixité féminine, que ceux d'Anne-Marie Devreux (1992) sur l'armée, caractérisée par une non-mixité masculine, abordent la question de la dynamique des rapports sociaux de sexe dans le contexte d'institutions définies par une non-mixité non volontaire, comme c'est le cas de la prison. Leurs conclusions pourront nous être utiles puisqu'elles renforcent l'hypothèse que les rapports sociaux de sexe opéreraient aussi dans les prisons pour femmes. Juteau et Laurin notent que

Les [communautés religieuses de femmes] CRF représentent des établissements singuliers. Des femmes y assurent la reproduction de leur propre force de travail et celle de leur organisation. [...] L'enclos représente aussi l'enfermement, le confinement, la dépendance, le service gratuit. Car ces communautés, en plus d'assurer leur propre reproduction, subviennent par leur travail aux besoins des autres, dans des écoles, des pensionnats, des hôpitaux, des hospices, des crèches, des refuges, des presbytères, etc. Ce monde clos représente aussi la domination interne, le pouvoir et le contrôle exercés par des femmes sur d'autres femmes, la surveillance des unes par les autres, de manière à ce que l'ensemble des religieuses accomplisse leur mission et leur vocation⁷⁸.

Anne-Marie Devreux (1992), quant à elle, a vérifié l'hypothèse de la reproduction de rapports sociaux de sexe dans un contexte de non-mixité masculine. Elle montre comment les jeunes hommes enrôlés dans l'armée y font l'apprentissage de la domination masculine. Devreux (1992) révèle que la hiérarchie de genre dans le contexte de la caserne se détache temporairement des marqueurs corporels de sexe socialement construits:

Ainsi l'armée enseigne-t-elle aux jeunes hommes - au moment même où, quittant leur famille d'origine, ils s'apprentent à entrer dans l'emploi et à entamer une vie de couple - l'assimilation entre fonctions de reproduction (entretien du corps et des lieux de vie) et fonctions inférieures. Mais en même temps que cette hiérarchisation des fonctions, elle donne aussi à voir le rapport de pouvoir par lequel on échappe à ces tâches et au statut inférieur qui lui est lié ou, au contraire, on y est affecté⁷⁹.

À l'armée, le travail domestique et d'entretien des armes est assigné aux dominés,

⁷⁸ Juteau et Laurin-Frenette, 1997, *op. cit.*, p. 118.

⁷⁹ Daune-Richard et Devreux, 1992, *op. cit.*, p. 25.

Devreux (1992) y voit un apprentissage des moyens de la domination et des hiérarchies qui mène certains à pouvoir imposer à d'autres des travaux de faible valeur et intérêt, comme le soutenait également Goffman (1968). Les conclusions de cette étude pourraient être utiles pour appréhender la réalité des femmes incarcérées, puisqu'elle traite de la distribution du travail domestique nécessaire à l'entretien de lieux de vie communs dans une institution ayant des points en communs avec la prison. Elle révèle que la division du travail qui détermine l'exécution de ces travaux jugés inférieurs suit une ligne de détermination entre dominants et dominés. Ici, nous chercherons à voir comment le travail carcéral est organisé dans une institution caractérisée par une non-mixité féminine. Notre recherche est ainsi une occasion d'observer la (re-)configuration des rapports sociaux à l'intérieur de l'institution carcérale au travers la division du travail et ses éventuelles réorganisations.

Cette recherche vise donc à étudier le travail en milieu carcéral en partant d'emblée de la redéfinition extensive du travail issue des théorisations féministes matérialistes et en l'éclairant de celui effectué dans leurs trajectoires de vie. Notre démarche s'inspire de celle de Laurin et de Juteau (1997) qui ont étudié le travail des religieuses en procédant comme suit :

Nous explorerons d'abord toutes les facettes du travail des religieuses, de manière à saisir la spécificité du travail féminin qui s'exerce au sein de l'institution ecclésiale et, plus spécifiquement, à l'intérieur des communautés religieuses. Puis nous évaluerons l'impact de ce mode d'organisation de la main-d'œuvre sur sa répartition, son organisation, son évolution, son sens⁸⁰.

Il nous faudra donc tout d'abord rendre compte des activités de travail hors de l'institution et en milieu carcéral, ce qui suppose une étape de description et de repérage. L'organisation du travail réfère à la répartition, la distribution, la division de celui-ci et, s'il y a lieu, ou dans certains cas, la séparation et la hiérarchisation. Il s'agit alors de chercher à identifier les logiques et mécanismes qui sous-tendent la

⁸⁰ Juteau, Danielle et Nicole Laurin, 1997, *op. cit.*, p. 1.

distribution des tâches et les effets qu'elle produit. Ensuite, il s'agit de tenter de dégager une explication sociologique de cette organisation et de la confronter à la théorie de l'appropriation du travail des femmes. Nous ne ferons pas, dans le cadre de cette recherche, une comparaison avec les activités de travail dans les prisons pour hommes. Ce terrain d'étude pourrait être une suite et un complément pertinent à ce premier projet de recherche.

En résumé, cette étude cherche à mieux comprendre la dynamique des rapports de pouvoir qui sont configurés par les activités de travail effectuées par les femmes incarcérées. Nous avons pour objectif de comprendre ce que l'organisation du travail dans les prisons pour femmes a de particulier et de déterminer si et comment les rapports sociaux de sexe participent à configurer et se reconfigurent par le régime d'exploitation propre à l'univers carcéral.

Question générale :

En quoi et comment l'analyse du travail carcéral et de son organisation dans les prisons et les pénitenciers pour femmes met-elle à l'épreuve la théorisation du sexage? Comment vient-elle la modifier ou la complexifier le cas échéant? » (Guillaumin, 1992, Laurin et Juteau, 1997)

Question spécifique :

Quelle est la spécificité du travail carcéral effectué par les détenues au regard des autres formes de travail auxquelles les femmes sont prioritairement affectées ?

Sous questions :

Chapitre 2 : Qui sont les femmes incarcérées au Québec? Comment les situer socialement ?

Chapitre 3 : Quelles sont les tâches qu'elles effectuent au cours de leur incarcération? Qui fait quoi? Comment les tâches (réelles : prescrites et non prescrites) sont-elles distribuées?

Chapitre 4 : Comment se configurent les rapports entre les détenues?

Pistes de recherche :

Évolution des formes de l'appropriation du travail :

Les analyses de Colette Guillaumin (1992) sur le travail des femmes, poursuivies par Juteau et Laurin (1997), sont au fondement des intuitions qui guident nos pistes de recherche. Ainsi, cette recherche serait un apport certain à un premier projet de théorisation avancé par Laurin et Juteau (1997), autant au niveau de la compréhension d'une forme particulière d'appropriation collective des femmes, qu'à celle de l'articulation entre les différentes formes d'appropriations particulières et d'appropriations collectives :

Nous pensons qu'une théorisation fondée sur le concept d'appropriation permet de rendre compte à la fois de l'ensemble et de la variété des conditions de l'oppression des femmes. [...] l'appropriation collective [...] doit être réconciliée avec d'autres formes particulières d'appropriation qui découlent aussi du rapport général entre les classes de sexe. [...] Ce qui n'est peut-être pas pris suffisamment en considération dans la théorie du sexage, c'est [...] l'ensemble et la variété des modes particuliers de l'appropriation, aussi bien dans sa forme privée que dans sa forme collective⁸¹.

Cette recherche sera également une occasion de creuser l'articulation et la cohésion entre les occupations concrètes dispersées⁸² des femmes et la réalité de la pluralité des rôles, pratiques et trajectoires des femmes incarcérées, à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution carcérale.

L'organisation du travail des femmes incarcérées et sa spécificité :

Nous croyons que plusieurs caractéristiques de l'organisation du travail dans les communautés religieuses de femmes sont présentes dans l'organisation du travail des femmes incarcérées. Juteau et Laurin (1997) notent que les femmes dans les communautés religieuses organisent gratuitement leur propre production et que les tâches qu'elles effectuent ont les caractéristiques du travail féminin, soit un travail

⁸¹ Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, 1988, *op. cit.*, p 192-193.

⁸² Danielle Juteau, 2010, *op. cit.*, p. 76.

orienté vers l'entretien d'autrui, effectué gratuitement. Elles soulignent que les femmes doivent se soumettre à un certain nombre de règles internes imposées par des femmes sur d'autres femmes. Nous croyons que nous pourrions relever quelques similitudes en examinant l'organisation du travail en prison, telles une certaine forme d'auto-organisation, la surveillance, par le biais de la délation, et la situation de dépendance maintenue malgré l'activité de travail.

Comme Laurin et Juteau l'ont proposé pour comprendre le travail des religieuses, il sera intéressant de découvrir ce que le travail des femmes incarcérées a de spécifique dans ses incidences sur la trajectoire individuelle et les rapports sociaux. On peut par exemple penser que l'enfermement, qui les coupe de leur entourage et de leurs occupations, les éloigne aussi d'une certaine manière des tâches d'entretien d'autrui, qui sont si déterminantes dans le travail des religieuses, des prostituées, d'une large portion des travailleuses salariées, des mères, des épouses, des proches aidantes. Ainsi, la dernière caractéristique du sexage « d) la charge physique des membres invalides du groupe (invalides par l'âge — bébés, enfants, vieillards — ou malades et infirmes) ainsi que des *membres valides de sexe mâle*⁸³ » telle que décrite par Guillaumin, pourrait se trouver recomposée par le passage des femmes dans l'institution carcérale.

La non-mixité que l'on retrouve dans l'institution carcérale, comme dans les communautés religieuses, nous amène à nous intéresser à l'hétérogénéité des femmes incarcérées. La consubstantialité des rapports sociaux qui marquent leur trajectoire permet de supposer que des dynamiques semblables à celle de la division raciale du travail reproductif, telle que définie par Nakano Glenn (1991, 2009), opèrent entre femmes en prison. Une de nos pistes de recherche est donc que la division du travail en prison structure et est structurée par les rapports sociaux de sexe, ainsi que les

⁸³ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, pp. 19 – 20.

rappports sociaux capitalistes, colonialistes et racialisés.

Notre recherche a été l'occasion d'investir ces pistes de recherche au travers les données collectées. Nous avons tenté de comprendre la distribution, l'organisation, la division, la séparation, la hiérarchisation du travail des femmes incarcérées. Nous nous sommes efforcées de voir de quelle manière ces données valident, complètent ou mettent à l'épreuve la théorisation du sexage en admettant la consubstantialité et la co-extensivité des rapports sociaux de pouvoir. Ainsi, après avoir formulé nos pistes de recherche à partir desquelles nous avons procédé à l'analyse de l'organisation de travail en milieu carcéral, nous passerons à la description des étapes de l'opérationnalisation nécessaires au déroulement de notre recherche.

1.4 Méthodologie :

Nous reviendrons brièvement ici sur la place de l'œuvre « Un métier et une vocation » de Danielle Juteau et Nicole Laurin (1997). Les parallèles à faire entre le type d'institution étudié sont fructueux, étant toutes deux des institutions totalitaires au sens de Goffman (1968). En effet, bien que leur cadre théorique, leurs hypothèses de recherche, leurs résultats et analyses nous soient des plus précieuses tout au long de notre recherche, celle-ci se distinguera par sa méthodologie. L'ouvrage sur les communautés religieuses de femmes est une étude ayant une perspective historique et une méthodologie quantitative. Les données recueillies et leur méthode d'analyse ne sont pas les mêmes que dans le présent mémoire qui utilise une méthode qualitative pour traiter des trajectoires de vie. Nous avons mené des entrevues avec des femmes ayant été incarcérées. Juteau et Laurin (1997) effectuent une comparaison entre les religieuses, les mères-épouses et les salariées, ce qui ne sera pas fait ici. Pour notre part, nous nous intéresserons au travail effectué dans l'institution, en l'éclairant de celui effectué dans les trajectoires de vie. Nous regarderons les rapports dans lequel sont insérées les femmes, à la fois mères-épouses, salariées et/ou criminalisées, et comment ceux-ci sont transformés par l'expérience de l'incarcération.

Les choix faits concernant l'utilisation du concept de trajectoire de vie, nous obligent, à l'instar de Jaccoud et Brassard (2002) à prendre du recul par rapport aux dimensions construites par la méthodologie quantitative. Il s'agissait d'un impératif relatif aux données disponibles. Nous pensons notamment à la définition du concept de travail que nous utilisons, qui considère que certaines tâches, telle que « faire rire les autres pour leur remonter le moral », participent du travail, bien qu'il n'en soit souvent pas ainsi lors de la construction de questionnaires visant à créer des statistiques et des archives, où le travail est généralement entendu comme emploi salarié. Ces éléments nous ont conduits à choisir une méthodologie qualitative pour recueillir nos données.

Nous présenterons la méthodologie utilisée pour mener à bien cette recherche : la démarche, l'univers de travail, l'échantillon, le recrutement des femmes, le déroulement des entretiens et le matériau de recherche, où nous visiterons les thèmes abordés et le traitement du contenu recueilli.

Démarche :

Notre démarche a été initiée par un contact direct avec des femmes détenues, permettant l'observation de cet univers de recherche, lors d'une période d'incarcération de huit jours à la prison Tanguay comme prévenue en mai 2012. Les rencontres faites alors ont été profondément marquantes et exigeaient de notre part une implication réelle, sur le plan politique et intellectuel. Au cours des années qui ont suivi, où nous avons eu une implication sociale auprès des personnes incarcérées, notre réflexion s'est affinée et s'est mutée en questionnement scientifique. Les trajectoires de vie des femmes et leurs occupations nous ont semblé être des éléments peu explorés, mais observés sous un certain angle, pouvant apporter à la compréhension des rapports sociaux de sexe, de la criminalisation et de l'incarcération des femmes.

Notre démarche de recherche a été essentiellement de travailler à partir de pistes de recherche déductives issues de travaux antérieurs relatifs à des phénomènes de même type. Nous avons établi nos pistes « à partir des hypothèses utilisées par d'autres chercheur[e]s qui, dans des cas du même genre, se sont révélées plus ou moins fécondes⁸⁴. » Les hypothèses auxquelles nous faisons référence et qui ont été validées à un degré appréciable dans des travaux antérieurs, sont issues du champ des théories féministes matérialistes, portant sur la question du travail des femmes. Nous pensons de nouveau plus particulièrement à la recherche de Juteau et Laurin (1997) sur les communautés religieuses :

Largement analysé au sein de la famille, quelque peu examiné dans sa forme bénévole, le travail gratuit reste peu étudié au sein d'autres institutions. Or, l'appropriation possède, selon les lieux où elle s'actualise, des formes et des modalités distinctes qui lui confèrent des attributs spécifiques, ce que le cas des religieuses permet d'approfondir. [...] L'appropriation collective mise en œuvre dans l'institution religieuse en représente une modalité particulière qui se répercute sur chaque dimension du travail des religieuses. Entrer dans une CRF affectera autant les lieux de travail que les tâches accomplies, la division du travail que son mode d'organisation, l'éventail des services confiés que la trajectoire professionnelle, la réglementation de ce travail que les conceptions du monde qui l'orientent⁸⁵.

Nous nous appuyons sur une recension des écrits et un cadre théorique fort qui nous permet de postuler à la centralité du travail dans la trajectoire de vie, incluant les activités illégales. Nous posons des questions de recherche claires et précises, incluant une définition extensive du concept de travail, qui élargit la focale et qui inclut des activités qui ne sont pas considérées comme du travail par les actrices relatant leur vécu et qui sont effectuées gratuitement, de manière prescrite ou non. Nous avons exploré ces pistes de recherche à partir des données recueillies via des entretiens individuels semi-dirigés avec des ex-détenues. Bien que l'essentiel des entretiens fût centré sur le travail, les récits recueillis nous ont amenés à intégrer la

⁸⁴ Loubet Del Bayle, 1978, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Toulouse, Éditions Privat, Coll. Societas, p.163.

⁸⁵ Juteau et Laurin, 1997, *op. cit.*, p. 28.

question des violences vécues, des thérapies, des conditions de détention, de la sexualité et de l'intimité, données qui se sont imposées à nous au cours de la recherche et que nous avons intégrées à notre analyse.

Univers de travail :

Si les femmes incarcérées au Québec et au Canada sont notre univers général, les femmes ayant été libérées il y a moins d'un an de la prison Tanguay et du pénitencier de Joliette et fréquentant l'organisme Continuité famille auprès des détenu-e-s (CFAD) et/ou résidant à la Maison Thérèse Casgrain composent notre univers de travail.

La prison Tanguay est une prison provinciale, accueillant des femmes ayant reçu des peines maximales de deux ans moins un jour. Il s'agit de la seule prison provinciale uniquement pour femmes au Québec, accueillant des femmes prévenues et détenues⁸⁶. Comme nous l'avons mentionné, le Ministère de la Sécurité publique du Québec a annoncé la fermeture de la prison Tanguay et le transfert des détenues vers l'établissement Leclerc, qui est devenu une prison mixte, accueillant hommes et femmes. Notre recherche n'a cependant pas été affectée par cette fermeture, puisque nous avons réalisé les entrevues dans les premiers mois de 2016 auprès d'ex-détenues ayant complété leur sentence à Tanguay sans subir de transfert. Une autre prison provinciale accueille des femmes sentenciées, il s'agit de la prison de Québec, qui est également mixte. Nous n'avons pas eu la chance de rencontrer de femmes qui avaient été incarcérées dans cet établissement, à l'exception d'une, qui y a effectué un séjour d'une semaine, suite à un transfert commandé par le personnel de Tanguay.

Le pénitencier de Joliette est le seul établissement fédéral situé au Québec accueillant des femmes ayant une sentence de plus de deux ans, issu des réformes fédérales au niveau de l'enfermement des femmes.

⁸⁶ Sylvie Frigon, 2001, *op. cit.*, p. 49-50.

L'organisme CFAD gère un programme de bénévolat accueillant des femmes habitant à la maison de transition pour femmes Thérèse-Casgrain. Il s'agit d'un organisme qui offre plusieurs programmes de soutien aux femmes qui ont des démêlés avec la justice, tant à l'intérieur de la prison Tanguay et du pénitencier de Joliette, qu'à l'extérieur. Les intervenantes organisent entre autres des visites entre les femmes détenues et leurs enfants, des activités d'aide aux devoirs pour les enfants, et distribuent des paniers d'aide alimentaire. Les femmes ayant été judiciarisées peuvent également faire leurs travaux communautaires à l'organisme.

La Maison Thérèse-Casgrain est un établissement de transition accueillant des femmes en liberté conditionnelle. La Société Élizabeth Fry est responsable de la gestion des lieux et de plusieurs programmes de réinsertion pour les femmes ayant été incarcérées. Il s'agit d'une maison de transition semi-fermée. Pour les personnes extérieures, il faut soit une autorisation pour entrer dans les lieux, soit venir accompagnée d'une personne ayant une autorisation. Il n'est pas possible de circuler librement dans les lieux. Il nous est demandé de signer un registre à notre arrivée et à notre sortie. Il y a une présence d'intervenantes de terrain sur les lieux 24h sur 24, tous les jours de la semaine. Les habitantes sont soumises à un couvre-feu et doivent également signer un registre consignait leurs allées et venues. Plusieurs services sont offerts à l'intérieur des murs, dont des thérapies auxquelles certaines femmes doivent obligatoirement participer. Elles doivent aussi faire des rencontres auprès d'une conseillère en suivi communautaire pour évaluer le respect de leurs conditions de libération et leur cheminement. Dans l'immeuble, il y a plusieurs chambres dans lesquelles logent les femmes en liberté conditionnelle, une chapelle, un fumoir, deux salons et une cuisine qui est ouverte seulement quelques heures au cours de la journée et dont certaines armoires et réfrigérateurs sont verrouillés et dont le contenu est contrôlé et accessible qu'à la demande des habitantes.

Nous avons rencontré douze femmes ayant été incarcérées comme détenues à Tanguay ou à Joliette, qui ont fait du bénévolat à l'organisme CFAD et/ou qui ont résidé à la Maison Thérèse Casgrain.

Échantillonnage :

Nous avons utilisé l'essai d'Alvavo P. Pirès sur l'échantillonnage dans un contexte de méthode qualitative de recherche afin de procéder à notre échantillonnage. Notre recherche a utilisé une structure ouverte :

qui passe directement [du] corpus empirique au niveau théorique global [où] le niveau empirique prend la forme d'un seul palier ou d'un continuum très peu balisé. Dès lors au lieu de décrire la procédure d'échantillonnage (il n'y a pas eu d'échantillon au sens opérationnel du terme), l'analyste décrit son corpus empirique : il précise de quoi il est composé et quelles sont ses caractéristiques⁸⁷.

Nous avons procédé par échantillonnage non opérationnel par cas multiples, orienté par les expériences de vie : « où le statut de l'interviewé [est] celui d'un informateur au sens strict du terme : on a besoin de lui pour obtenir certains renseignements sur l'objet. Il s'agit alors de connaître son point de vue sur le déroulement des faits [et] le fonctionnement d'une institution.⁸⁸ » Notre échantillon implique une sélection non probabiliste et une participation volontaire. « On ne peut mesurer la fiabilité d'un échantillonnage non probabiliste; la seule façon de mesurer la qualité des données en résultant consiste à comparer certains des résultats de l'enquête à l'information dont on dispose au sujet de la population⁸⁹. » À cet effet, un portrait des statistiques du profil sociodémographique, concernant notamment l'âge, l'appartenance à un groupe racialisé, la scolarité, les conditions de vie, l'expérience de la violence, et de la criminalisation des femmes au Québec et au Canada et des participantes à la

⁸⁷ Alvavo P., Pirès, 1997, «Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique», p. 120 et 121, dans Poupart *et al.*, 1997, La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 405 pp.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 154.

⁸⁹ Statistique Canada, «Échantillonnage non probabiliste», contenu archivé, date de modification : 23 juillet 2013, [en ligne], consulté le 16 décembre 2016 :
URL : <http://www.statcan.gc.ca/edu/power-pouvoir/ch13/nonprob/5214898-fra.htm>

recherche est disponible dans le deuxième chapitre, permettant de capter en un coup d'œil de quoi est composé notre échantillon et ses limites. En annexe, nous avons également joint des encadrés présentant la trajectoire de vie des participantes selon les informations divulguées (voir Annexe D). Ces courts textes de présentation identifient l'âge, les expériences de violence, l'historique d'accomplissement de travaux ménagers, l'expérience de la maternité et du marché de l'emploi. Ils relèvent également l'historique conjugal. Au niveau du parcours judiciaire, le type d'accusation, le nombre d'arrestations, la sentence sont présentés. Ces encadrés permettent également d'identifier les limites de l'échantillon en précisant les profils des femmes participantes à la recherche.

Pour construire un échantillon par homogénéisation, nous avons utilisé un principe de diversification interne d'un groupe préalablement découpé, les femmes ayant été incarcérées à la prison Tanguay et au pénitencier de Joliette, faisant du bénévolat à l'organisme CFAD et/ou séjournant à la Maison Thérèse Casgrain, où nous avons poursuivi « l'idée de diversifier les cas de manière à inclure la plus grande variété possible, indépendamment de leur fréquence statistique⁹⁰. » Les modalités de diversification ont été les suivantes : au niveau des variables générales, nous cherchions une pluralité au niveau de l'âge des détenues, l'appartenance à un groupe racialisé, les types d'emploi occupé. Le nombre d'incarcérations, leur durée ainsi que le type de crimes pour lesquels les femmes ont été inculpées ont été des variables particulières pour déterminer la diversité des participantes. Nous avons cherché à tendre vers la saturation empirique, où « le chercheur juge que les dernières [...] entrevues [...] n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique⁹¹. » Pirès soutient qu'atteindre ce point dans la collecte de données suivant les principes de diversification interne permet la généralisation empirique par saturation. En cours de recrutement, nous

⁹⁰ Alvaro Pirès, 1997, *op. cit.*., p. 155.

⁹¹ *Ibid.*, p. 157.

avons remarqué que les profils des femmes que nous rencontrions étaient similaires en plusieurs points, par exemple, huit des participantes avaient été devant les tribunaux pour une seule affaire au cours de leur vie. Ce nombre inclut celles qui ont été arrêtées pour bris des conditions de libération liées au dossier de la première infraction. De plus, toutes les femmes avaient été incarcérées pour une seule affaire dans leur vie. Nous avons donc concentré nos efforts dans le recrutement de femmes qui ont été incarcérées à plusieurs reprises comme détenue (et non comme prévenue), pour en rencontrer finalement qu'une seule. Nous remarquons également une certaine homogénéité des participantes au niveau de l'âge et de l'appartenance à un groupe racialisé. La majorité des femmes rencontrées sont dans la cinquantaine ou tout près. De plus, le trois quarts des participantes sont blanches. Nous remarquons que notre échantillon comporte certaines limites, notamment puisque nous avons la prétention d'étudier la consubstantialité et la co-extensivité des rapports sociaux de sexe et de race. S'il a été possible de le faire à l'aide du point de vue des trois participantes de couleur, nous avons dû majoritairement utiliser des données sur le racisme qui étaient produites par des détenues blanches. Il est possible de formuler l'hypothèse qu'elles n'ont pas une perspective privilégiée pour déceler les enjeux qui ponctuent l'expérience de l'incarcération des femmes de couleur. Ces exemples démontrent pourquoi nous ne pouvons pas considérer avoir atteint la saturation empirique dans les limites imposées dans cadre de ce mémoire.

Recrutement :

Au sujet de la cueillette des données, un premier défi s'est posé, celui du recrutement. Nous avons renoncé à effectuer des entrevues auprès de femmes actuellement détenues, puisque les procédures d'accès au milieu carcéral sont très longues et nous ne voulions pas risquer de voir notre accès refusé, ce qui aurait considérablement retardé le processus de recherche. Ce choix a un point positif. Évoluant dans un cadre de vie moins strict, nous croyons que ces femmes ont pu se sentir ainsi plus libres de participer à l'entrevue si elles le souhaitent ou de refuser de participer.

Pour rejoindre les femmes, nous avons collaboré avec l'organisme CFAD. Nous y avons effectué des travaux communautaires à l'été 2015 auprès des femmes ayant été incarcérées et leurs enfants, dans le cadre d'une sentence d'absolution inconditionnelle. Nous étions donc familières avec l'organisme, ce qui a facilité la prise de contact avec celui-ci. Lors de cette période de bénévolat, nous avons eu l'occasion de faire des observations qui ne sont pas utilisées dans le mémoire, mais qui ont confirmé notre intérêt pour la recherche auprès des femmes ayant été incarcérées. Ce fut une première occasion de nous replonger dans cet univers suite à notre incarcération comme prévenue.

Lors du mois de mars 2016, nous avons envoyé une lettre à la directrice de l'organisme pour lui présenter notre projet de recherche ainsi que pour lui demander si nous pouvions recruter dans les locaux de l'organisme des femmes qui pourraient être intéressées à participer à une entrevue dans le cadre de notre mémoire. Elle nous a invitées à la rencontrer pour lui expliquer plus en détail notre projet. Une de ses inquiétudes était que par la participation à notre recherche les femmes soient obligées de se replonger dans une expérience douloureuse et que leur trajectoire soit réduite à la criminalisation dont elles ont été l'objet. Ce fut une occasion pour clarifier les objectifs de notre recherche auprès d'elle. Nous lui avons demandé si nous pouvions épingler une affiche sur le babillard de l'organisme invitant les femmes ayant été incarcérées à participer à notre recherche. Nous avons également demandé si nous pouvions venir rencontrer les femmes, notamment celles qui se seront montrées intéressées par l'affiche, pour leur présenter notre recherche. Elle nous a dit qu'à ce moment, l'organisme était plutôt débordé par plusieurs projets menés de front et que notre aide était la bienvenue si nous souhaitions nous impliquer bénévolement à l'organisme à nouveau. Ce fut par le fait même une occasion de rencontrer les femmes et leur parler de notre recherche. Nous avons accepté l'invitation avec enthousiasme. Nous avons convenu que nous nous présenterions nous-mêmes aux femmes bénévoles et que nous leur parlerions de notre recherche au moment jugé

opportun. Nous avons fait des entrevues avec les femmes qui ont accepté de participer à une entrevue.

Nous avons procédé à une deuxième et une troisième ronde de recrutement en accompagnant une travailleuse de CFAD lors de deux de ses visites hebdomadaires à la Maison Thérèse-Casgrain. Nous avons entamé des démarches auprès de la conseillère à la direction générale pour lui présenter notre recherche et indiquer que nous la réalisions en collaboration avec l'organisme CFAD. La responsable nous a répondu en nous expliquant le protocole à suivre, notamment puisque la Maison Thérèse Casgrain a des mesures de sécurité concernant les allées et venues, étant un espace contrôlé. Nous devons donc écrire un courriel à la conseillère en lui spécifiant l'heure et la date de chaque rendez-vous. Nous avons proposé aux intervenantes de terrain d'épingler notre affiche sur leur babillard, ce qu'elles ont accepté de faire. Nous sommes ensuite allées déposer les prospectus dans les pigeonniers personnels des femmes résidant à la Maison qui n'avaient pas déjà participé à l'entrevue. Nous n'avons pas eu d'appel de femmes qui ont vu le prospectus et souhaitaient participer. Cependant, lorsque nous déposions les prospectus, une femme s'est montrée intéressée à participer. Nous avons donc conclu que notre présence physique permettait d'augmenter sensiblement les chances de recrutement en ayant l'occasion de présenter notre recherche aux femmes potentiellement intéressées à y participer.

Lors d'une visite effectuée en compagnie de la travailleuse de CFAD, nous avons également présenté notre recherche au fumoir lors d'un moment informel de pause. Nous avons terminé en posant une question fermée, à savoir si les femmes, qui étaient assises dans le fumoir avec nous, pouvaient être intéressées à participer. Le fait qu'il y ait plusieurs femmes à ce moment-là a permis de créer une dynamique où elles se parlaient entre elles de ce qu'impliquait la participation à une recherche.

Les défis rencontrés lors du recrutement nous ont permis de faire plusieurs apprentissages. Un premier apprentissage a été à l'effet que les femmes ayant été incarcérées ont parfois des horaires chargés et stricts qui nécessitent qu'une chercheuse soit rigoureuse dans les rendez-vous qu'elle fixe, précisant d'emblée l'heure et la date de celui-ci, puisque les moyens de communication sont parfois réduits (pas d'accès facile à un téléphone, internet, ni d'adresse fixe à long terme), tout en étant extrêmement flexibles puisque plusieurs imprévus peuvent venir bousculer les rendez-vous fixés.

Un deuxième apprentissage se situe au niveau de la technique de recrutement par boule de neige. Nous avons demandé à deux ex-détenues si elles connaissaient des personnes qui pourraient être intéressées à participer à l'entrevue. Une d'entre elles nous a souligné qu'elle avait une condition de libération de non-association qui l'empêchait d'entrer en contact avec ses anciennes codétenues. Le fait de parler des possibilités pour nous d'entrer en contact avec des femmes ayant été détenues qu'elle nous aurait référées semblait plutôt être une source d'anxiété pour elle. Après deux échecs du recrutement par boule de neige, nous avons choisi d'abandonner ce mode de recrutement, puisque les femmes incarcérées sont occupées, précaires, subissent des conditions de libération strictes, dont la non-association, et n'ont pas l'énergie pour recruter des gens à notre place.

Un troisième apprentissage s'est fait au niveau des motivations des participantes à prendre part à un entretien. Nous nous trouvions à la moitié de notre recrutement et nous perdions confiance en notre projet, nous avions peur d'ennuyer les femmes et surtout de leur demander de participer à quelque chose pour lequel elles ne recevaient aucune rétribution, elles qui sont précaires et très occupées. En effet, deux femmes nous avaient demandé si elles recevraient un dédommagement monétaire pour leur participation. En répondant que non, nous avons mentionné que nous comprendrions tout à fait si elles n'étaient plus intéressées à participer. Nous ne voulions pas les

exploiter pour notre bénéfice personnel (faire un mémoire menant à un diplôme de maîtrise). Plusieurs femmes nous ont cependant dit accepter de faire l'entrevue pour nous rendre service, « si ça peut t'aider », également, d'autres voyaient là une occasion de s'engager et de dénoncer les conditions de détention et de partager leur vécu, d'autres encore voyaient des avantages personnels non pécuniaires, tels que démontrer à la conseillère en suivi communautaire qu'elle pouvait faire des activités qui ne leur rapportait rien concrètement, occuper leur après-midi de période de présence obligatoire à la Maison Thérèse Casgrain, leur permettre de passer une journée moins occupée, n'étant alors pas obligées de sortir pour aller faire du bénévolat, ou encore, pour les entretiens qui se sont déroulés à l'organisme CFAD, de prendre une pause dans leurs activités de bénévolat, auxquelles elles se dédiaient, qui étaient parfois éreintantes physiquement. Nous passerons maintenant à la description et l'analyse du déroulement des entretiens.

Déroulement des entretiens :

Les entretiens ont été effectués entre mars et mai 2016. Nous ferons ici un résumé du déroulement des entretiens. Les entretiens ont eu une durée moyenne d'une heure trente. Ils débutaient par une récapitulation du projet de recherche qui avait été présenté lors du recrutement et par les procédures de consentement éclairé à la participation. Une participante a présenté des difficultés au niveau de la lecture, si bien que nous n'avons pu obtenir son consentement écrit. Nous avons alors lu intégralement les formulaires et recueilli son consentement verbal. Nous avons informé les femmes interrogées que les entretiens pouvaient être interrompus à tout moment. Nous précisons que nous avons déjà été incarcérées nous-mêmes comme prévenue. Trois entretiens se sont déroulés en anglais. Il n'y eut pas de problème de compréhension majeur, mais puisque nous ne sommes pas parfaitement bilingues, nous avons dû demander une ou deux fois aux participantes de répéter des mots spécifiques dont le sens nous échappait.

La directrice de CFAD nous a aussi conseillé de nous informer sur les possibilités de réserver une salle fermée pour le déroulement des entrevues à la bibliothèque Saint-Henri, qui est un immeuble situé tout près des locaux de l'organisme. En effet, ceux-ci sont trop exigus pour garantir la confidentialité des entrevues, si celles-ci sont menées lorsqu'il y a plusieurs travailleuses et bénévoles. Nous sommes allées rencontrer la bibliothécaire qui s'est montrée très ouverte à contribuer au projet de recherche et à entamer une collaboration avec l'organisme. Cependant, l'idée de quitter le lieu de l'organisme CFAD ou de la Maison de transition semblait causer un certain stress à plusieurs participantes puisqu'elles avaient des conditions de libération à respecter. Après quelques discussions avec les femmes volontaires pour participer à la recherche, nous avons réalisé que leurs conditions de libération, limitant leur déplacement et leurs heures de disponibilité, ainsi que les personnes qu'elles pouvaient fréquenter faisaient en sorte que les femmes préféraient pour la très large majorité fixer le rendez-vous dans les locaux de CFAD, et surtout directement à la Maison Thérèse-Casgrain.

Nous avons écrit à la Conseillère à la direction générale de la Maison Thérèse-Casgrain pour lui demander si nous pouvions réserver un local fermé pour le déroulement de certaines entrevues, notamment les entrevues avec les femmes qui ne fréquentaient pas CFAD et celles qui préféraient que nous ne nous rencontrions pas à la Bibliothèque Saint-Henri. Les entretiens qui se déroulaient à la Maison Thérèse Casgrain exigeaient de se plier à un certain protocole. Nous devions passer par la porte principale de l'établissement qui appartient à la Société Élisabeth Fry et non par la porte de côté empruntée par les habitantes et par la travailleuse de CFAD, lorsque nous l'avions accompagnée. Il nous a été demandé de signer un registre d'entrée et de sortie. Nous avons été accompagnées vers la salle de la chapelle, où devaient se dérouler les entretiens, située dans la Maison Thérèse Casgrain, qui était verrouillée. La salle de la chapelle était disposée pour accueillir des séances de thérapies de groupe, mais dans un coin près des fenêtres, il y avait un choix de tables et de chaises

où il était possible de nous installer pour l'entrevue. Malgré toutes les procédures, l'ambiance était souvent assez décontractée. Nous partagions des cafés.

Nous avons pensé que les participantes seraient plus à l'aise de parler librement dans un lieu neutre comme la bibliothèque, il s'est plutôt avéré qu'étant donné leurs conditions de remise en liberté, elles préféraient que les rendez-vous soient fixés dans un des lieux qu'elles fréquentent quotidiennement, qui en est un à la fois de surveillance et d'habitation. Nous devons dire que cela fût très utile et a facilité grandement le déroulement des entrevues, autant au niveau du respect des conditions de libération que de la logistique de réservation à la bibliothèque de salles qui sont assez achalandées.

Les ex-détenues résidant à la Maison-Thérèse Casgrain ont plusieurs obligations à respecter. Les femmes rencontrées sur place pour l'entretien étaient parfois en période de présence obligatoire à la Maison et allaient être appelées à tout moment pour leur rendez-vous hebdomadaire avec l'intervenante de terrain. À deux reprises, les entretiens ont été interrompus puisque les participantes devaient se présenter à celui-ci. Dans un des deux cas, nous avons dû fixer un nouveau rendez-vous pour compléter l'entrevue. Dans l'autre cas, l'entrevue était presque terminée et a pu être conclue rapidement.

Après avoir présenté le déroulement des entretiens et les défis que nous avons rencontrés, nous passerons à la description du matériel de recherche.

Matériau de recherche :

Nous aborderons dans cette dernière section portant sur le matériel de recherche les thèmes de la recherche ainsi que du traitement des données pour l'analyse. Notre matériel est composé de récits, au travers desquels nous tentons de comprendre le travail en prison, celui-ci ne nous étant pas directement accessible. Selon Pirès, «l'accès à la dimension factuelle passe nécessairement par la médiation de la

subjectivité des interviewés⁹². » Nous avons considéré les données comme elles se présentaient, ne pouvant pas étudier les conditions de production du récit. Il est possible de suggérer qu'au moment des entretiens, les détenues avaient déjà maintes fois raconté leurs trajectoires, notamment au personnel des systèmes judiciaires et correctionnels ainsi que dans leur parcours thérapeutique. Ce dernier élément a pu influencer le contenu des propos.

En d'autres mots, il a été question d'analyser les pratiques, inscrites dans des rapports de pouvoir, au travers les représentations qu'en ont les individus de ce groupe et le récit de leurs activités. Nous avons utilisé un matériau vivant provoqué en partie par la chercheuse. Au cours des interviews, nous étions dans un temps hiérarchisé et remémoré.

Les thèmes de la recherche :

Notre recherche exigeait tout d'abord de dresser le portrait des femmes incarcérées (niveau de diplôme, emploi occupé, statut matrimonial, nombre d'enfants, etc.) et de leur trajectoire criminalisée. Afin de recueillir les données sociodémographiques au sujet de chacune des détenues interrogées, nous avons utilisé un questionnaire qu'elles ont rempli de manière orale au début de l'entrevue.

Pour répondre à la question de recherche, les entretiens semi-directifs ont abordé sommairement la vie des détenues préalablement à leur incarcération, leurs occupations à l'extérieur, puis de manière plus étendue les activités de travail propres à l'institution carcérale auxquelles elles ont participées et les rapports entre les détenues, d'une façon à la fois descriptive et explicative. La grille d'entretien a constitué notre instrument de cueillette des données. Elle est jointe en annexe (voir annexe A). Nous avons discuté de leur vie quotidienne à la prison, des tâches qu'elles y effectuaient et des relations entre détenues ou avec les agents correctionnels et agentes correctionnelles. Nous traitons donc de la distribution, de la répartition, de la

⁹² *Ibid.*, p. 154

division et de la hiérarchisation des tâches. Nous avons également questionné le rôle et les pratiques des femmes et leurs représentations des situations, le sens qu'elles leur donnaient.

Le traitement du contenu recueilli :

Les entrevues ont été enregistrées avec le consentement des participantes et nous les avons retranscrites. Pour respecter l'anonymat et la confidentialité de ces femmes, notons que nous avons utilisé des prénoms fictifs, ainsi aucune femme ayant participé à la recherche ne peut être identifiée.

Pour analyser nos données, nos hypothèses théoriques nous obligeaient à construire des regroupements de récits. Nous avons effectué un codage factuel et conceptuel qui nous a permis de nous approprier le contenu des entrevues, de les mettre en parallèle et de les analyser simultanément. Pour organiser les données, nous avons ensuite rédigé des encadrés de présentation des participantes. Nous avons également construit des tableaux qui regroupent les caractéristiques sociodémographiques et de la criminalisation des participantes à la recherche ainsi qu'une liste et un tableau des tâches effectuées en détention. Finalement, nous avons répertorié les catégories utilisées par les participantes à la recherche pour nommer leurs codétenues.

Les trois chapitres qui suivent exposent les résultats de ce travail de structuration, de classement et d'analyse des données. Le premier de ceux-ci est consacré à comprendre qui sont les femmes ayant été incarcérées en s'intéressant à leurs caractéristiques sociodémographiques, au travail dans leur trajectoire de vie, tant légale qu'illégale, nous nous intéressons donc également à leur parcours criminalisé, que nous abordons en termes de travail criminalisé. Le deuxième étudie le travail effectué par les femmes en détention, autant le travail salarié que gratuit, le travail réel, donc les tâches prescrites et non prescrites et leur distribution, leur organisation. Le troisième étudie la recomposition des rapports sociaux en prison, entre les agent-e-

s correctionnel-le-s et les détenues, d'une part, et entre détenues, d'autre part, en contexte de non-mixité non volontaire.

CHAPITRE II :

DES TRAJECTOIRES SEXUÉES – INCARCÉRATION ET DYNAMIQUE DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE

Introduction :

Ce chapitre s'intéresse aux trajectoires de vie et caractéristiques sociodémographiques des femmes que nous avons rencontrées au cours de l'enquête de terrain. Il veut répondre aux questions suivantes : qui sont-elles ? Comment pouvons-nous les situer sociologiquement et éclairer leurs expériences ?

Comme nous l'avons précisé au moment d'exposer le cadre théorique, nous proposons plus spécifiquement d'appréhender ce groupe à partir de la problématique des rapports sociaux de sexe. Cela implique d'appréhender la catégorie « femmes ayant été incarcérées » en tant qu'elle est le produit d'une dynamique complexe faisant intervenir tous les rapports sociaux, à commencer par les rapports sociaux de sexe par lesquels se produisent et se reproduisent des hommes et des femmes. Partant de ce cadrage théorique, nous faisons l'hypothèse que les trajectoires des femmes que nous avons rencontrées sont *de facto* sexuées, c'est-à-dire marquées par l'organisation sexuée de nos sociétés, et notamment par la division sexuelle du travail, gratuit et payé, légal et criminalisé. Comme nous allons tenter de le montrer, cette hypothèse est heuristique sur notre terrain : les participantes à la recherche ont en effet occupé une position particulière dans la division sociale du travail criminalisé et c'est bien en tant que femmes qu'elles ont pris part au travail criminalisé où elles ont été assignées à des tâches spécifiques.

Pour avancer dans la démonstration, nous procéderons en deux temps. La première partie de ce chapitre veut situer les participantes à la recherche à partir des données disponibles concernant la population des femmes incarcérées au Québec et au Canada. Dans quelle mesure sont-elles représentatives en termes de catégorie d'âge,

d'appartenance à un groupe racialisé, de classe, d'état civil? La deuxième partie de ce chapitre propose une analyse des parcours de vie des participantes à la recherche. Nous verrons d'abord combien ces parcours ont été marqués par la violence et les abus pour bon nombre d'entre elles et ce, depuis le plus jeune âge. Nous centrerons ensuite l'analyse sur leurs expériences de travail gratuit et salarié. La troisième partie de ce chapitre dressera un portrait statistique de la criminalisation des femmes au Québec et au Canada en le mettant en lien avec les expériences des participantes à la recherche, en termes de nombre d'arrestation(s), de type d'accusation(s) et de sentence(s). Nous aborderons finalement le travail criminalisé et sa division. Nous tenterons de montrer en quoi et comment ces expériences sont liées aux « hommes de leurs vies ».

2.1 Les femmes incarcérées au Québec et au Canada : données sociodémographiques :

Le portrait présenté ici s'appuie principalement sur les résultats de la recherche effectuée par Sylvie Frigon et Lise Giroux (2011) qui portait sur les femmes confiées aux services correctionnels au Québec et au Canada. Nous reprenons ici les catégories qui ont été retenues dans le cadre de cette recherche pour cerner la composition sociologique de cette population : âge, appartenance à un groupe racialisé, état civil, niveau de scolarité, expériences de travail salarié, de parentalité, et finalement d'abus vécus dans l'enfance et dans la vie adulte.

Les femmes en détention fédérale sont sensiblement plus jeunes que les femmes composant l'ensemble de la population. « Les femmes condamnées sont [...] âgées de 37,7 ans, en moyenne, comparativement à 48,1 ans dans la population féminine générale⁹³. » Comme dans la population générale, un vieillissement de la population

⁹³ Lise Giroux et Sylvie Frigon, 2011, Profil correctionnel 2007-2008 – Les femmes confiées aux services correctionnels, déposé par la Direction de la recherche des services correctionnels du Québec, Ministère de la sécurité publique, p. 21 [En ligne], consulté le 16 décembre 2014.

URL:

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/profil_femmes_2007-2008/profil_correctionnel_2007-2008_femmes.pdf

est observé dans ces établissements. Les femmes en détention présentent une forte présence de maladies physiques chroniques, développées avant ou pendant l’incarcération. Plusieurs ont également des problèmes dentaires et des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), telles l’hépatite C et la séropositivité⁹⁴. Leur état de santé mentale est également inquiétant : au moment de la détention, une grande proportion de femmes présentent des symptômes d’anxiété, des troubles du sommeil et de l’alimentation, des dépendances aux drogues et à l’alcool⁹⁵, de plus, « 14 % des femmes souffraient d’un trouble mental grave (dépression majeure, trouble psychotique ou bipolaire⁹⁶) ». Ces femmes ont développé au cours de leur vie des troubles de personnalité limite dans une proportion de 28%⁹⁷. Les statistiques sont également troublantes au niveau des comportements autodestructeurs non létaux, présents dans 41% des cas⁹⁸, avant ou pendant l’incarcération, et des tentative(s) de suicide, où 47% auraient tenté de mettre fin à leur jour avant l’incarcération⁹⁹.

Les données statistiques sont difficilement accessibles concernant la composition de la population carcérale féminine en termes d'appartenance à un groupe racialisé¹⁰⁰ tant au niveau provincial qu’au niveau fédéral. Les statistiques concernant les femmes détenues comptabilisent le statut autochtone ou non autochtone des détenues : « Au fédéral, les femmes autochtones comptent pour le quart des contrevenantes, alors que seulement 3 % des femmes canadiennes appartiennent à une nation autochtone¹⁰¹. » Concernant l’appartenance à d’autres minorités racialisées, nous n’avons pas trouvé de données détaillées s’agissant des femmes. Les seules données disponibles, à notre

⁹⁴ *Ibid.*, p. 23.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 24.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 24.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 24.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 24.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 25.

¹⁰⁰ Nous utilisons ce terme suivant Sirma Bilge, 2015, « Le blanchiment de l’intersectionnalité », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 2, p. 9-32.

¹⁰¹ Statistique Canada, 2008 cité dans Lise Giroux et Sylvie Frigon, 2011, *op.cit.*, p. 21.

connaissance, sont celles qui ont été produites par le ministère de la sécurité publique en 2015. Elles distinguent les « délinquants de race blanche », de ceux de « race noire », des «Asiatiques», des « Autochtones » et des «Hispaniques¹⁰²». Elles concernent les détenu-e-s des deux sexes, pour sentence fédérale seulement :

En 2011-2012, les délinquants de race blanche constituaient [...] la proportion la plus importante de la population de délinquants sous responsabilité fédérale (62,3 %) comparativement aux Autochtones (19,3 %), aux délinquants de race noire (8,6 %), Asiatique (5,4 %), Hispanique (0,9 %) et d'autres groupes de minorité visible (3,4 %)¹⁰³.

Pour comprendre la surreprésentation de certains groupes racialisés en détention, il faut connaître la proportion de la population totale qu'ils représentent au Canada. Selon Statistique Canada, le groupe des blanc-he-s représentent 80,9% de la population totale au Canada¹⁰⁴, le groupe des Autochtones, 4,3%¹⁰⁵ et le groupe des Noir-e-s, 2,9 %¹⁰⁶. Nous résumons les données concernant la surreprésentation de certains groupes racialisés dans le tableau suivant :

¹⁰² Il ne s'agit pas de catégories que nous reprendrons systématiquement dans le cadre de cette recherche.

¹⁰³ Profil de la population correctionnelle 2012-2013, 2014, Ministère de la Sécurité publique, [En ligne], consulté le 30 septembre 2015.

URL:

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/population_2012-2013/population_correctionnelle_2012-2013.pdf

¹⁰⁴ Statistique Canada, 2011, Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada, Enquête nationale auprès des ménages, p. 15 du pdf, archivé en ligne, consulté le 22 novembre 2016 :

URL : <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-X2011001-fra.cfm#a4>

¹⁰⁵ Statistique Canada, 2011, Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits, Enquête nationale auprès des ménages, p. 5 du pdf, archivé en ligne, consulté le 22 novembre 2016 :

URL : <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>

¹⁰⁶ Statistique Canada, 2011, Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada, *op. cit.*, p. 15 du pdf.

Tableau 2.1 : Comparaison des proportions des membres de groupes racialisés au sein de la population totale et dans les pénitenciers fédéraux.

Groupes racialisés	Proportion de la population totale du Canada	Proportion dans les pénitenciers fédéraux	Proportion de la population carcérale par rapport à la proportion de la population totale
Blanc-he-s	80,9%	62,3 %	77%
Autochtones	4,3%	19,3%	448%
Femmes autochtones	3% (des femmes)	25% (des femmes)	833%
Noir-e-s	2,9%	8,6%	296%
Autres groupes (dont Hispaniques et Asiatiques)	11,9%	9,7%	82%

Pour ce qui est des chiffres concernant la population de femmes incarcérées au Québec pour sentence provinciale, nous apprenons que : « les femmes d'origine autochtone comptent pour 3,5 % de la population correctionnelle féminine au Québec. Plus de la moitié des femmes autochtones appartiennent aux nations inuites (33 %) ou crie (23 %) ¹⁰⁷. » Ainsi, si « les femmes autochtones sont davantage représentées dans la population correctionnelle féminine au Québec que dans la population générale [et que] cette surreprésentation est moindre que dans les provinces de l'Ouest canadien ¹⁰⁸ », ce sont plus précisément les femmes inuites qui sont surreprésentées en détention, alors qu'elles ne composent que 0,13% de l'ensemble de la population féminine québécoise ¹⁰⁹. Nous pouvons penser qu'il en est

¹⁰⁷ Statistique Canada, 2008 cité dans Lise Giroux et Sylvie Frigon, *op.cit.*, p. 44.

¹⁰⁸ Brassard, Giroux et Lamothe-Gagnon, 2011, cités dans Lise Giroux et Sylvie Frigon, *op.cit.*, p. 21.

¹⁰⁹ Nombre de femmes inuites au Canada : 25 500*. Proportion de femmes inuites au Québec : 22%**.
Nombre de femmes inuites au Québec : 5610. Nombre de femmes au Québec : 4 187 400***.

* Statistique Canada, 2006, La population féminine, Tableau 5 Population d'identité autochtone, Canada, archivé en ligne, consulté le 13 novembre 2016,

URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11475/tbl/tbl005-fra.htm>

de même pour les femmes crie. Au travers nos recherches, nous constatons que les enquêtes statistiques menées sur les femmes en détention sont bien souvent aveugles à la couleur (*color-blinded*¹¹⁰), sauf pour ce qui est du groupe des Autochtones.

Les femmes incarcérées sont célibataires dans une proportion plus grande que la population féminine dans l'ensemble de la société, soit « 47 %, par rapport à 21 %¹¹¹ ». « Elles vivent en couple (mariées ou en union libre) dans une proportion de 35 %, par rapport à 62 % dans la population féminine¹¹². ». Les femmes veuves et divorcées représentent, pour leur part, 18% de la population carcérale féminine.

Le portrait statistique des femmes en situation de détention révèle qu'elles sont relativement sous-scolarisées. Au Québec, « le niveau de scolarité atteint par la majorité de ces femmes est le secondaire, même si plus de la moitié n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires¹¹³. » On note également un accès difficile au marché de l'emploi et à l'indépendance financière. En effet, « la majorité d'entre elles n'avaient pas d'emploi au moment de leur arrestation, elles avaient peu ou pas d'expérience de travail et elles vivaient dans une situation de dépendance économique (aide sociale, conjoint pourvoyeur, etc.)¹¹⁴ ».

** Statistique Canada, 2006, La population féminine, archivé en ligne, consulté le 13 novembre 2016 :

URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11475-fra.htm#a5>

***Statistique Canada, 2016, Population selon le sexe et le groupe d'âge, par province et territoire, (Nombre, femmes), archivé en ligne, consulté le 13 novembre 2016 :

URL : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/demo31c-fra.htm>

¹¹⁰ Pour une définition de ce concept: Ansell, Amy E., 2006, « Casting a blind eye: the ironic consequences of color-blindness in South Africa and the United States », *Critical Sociology*, New York, Sage, vol. 32, no. 2–3, pp. 333–356.

¹¹¹ Lise Giroux et Sylvie Frigon, 2011, *op. cit.*, p. 21.

¹¹² *Ibid.*, p. 21.

¹¹³ Ministère de la Sécurité publique, 2003, dans *ibid.*, p. 21.

¹¹⁴ Frigon, Strimelle et Renière, 2003 et Strimelle et Frigon, 2007, dans *ibid.*, p. 21.

Le parcours des femmes en détention est, comme le révèlent plusieurs études, dont les travaux de Frigon (2000, 2001, 2002, 2011), fortement marqué par l'expérience de la maternité et de la séparation d'avec les enfants.

Au début des années 1990 au Canada, les deux tiers des femmes purgeant une peine fédérale étaient mères, et 70 % d'entre elles, chefs de famille monoparentale. [...] Contrairement aux hommes, les femmes n'ont généralement pas de conjoint à l'extérieur qui s'occupe des enfants. Selon l'Enquête nationale sur les pénitenciers canadiens de 1991, dans 81 % des cas de pères détenus, les enfants sont pris en charge par une conjointe, une ex-conjointe ou une compagne. La réciproque n'est vraie que dans 19 % des cas de mères détenues¹¹⁵.

En détention, « les femmes sont plus nombreuses à déclarer des personnes à charge (29 % par rapport à 18 % des hommes) et le nombre de personnes qu'elles déclarent est plus grand¹¹⁶. » L'étude de Blanchard, citée par Frigon, et réalisée au tournant des années 2000, s'est penchée sur la question de la vie commune. Elle relève :

[qu'e]n dépit de la situation carcérale de leur mère, la majorité des enfants (67 %) demeurent sous sa responsabilité légale. Mais garde légale et vie commune ne doivent pas être confondues : dans plusieurs cas, l'enfant aura été placé bien avant l'incarcération de sa mère, à la suite d'une entente à l'amiable. [...] L'incarcération n'est donc pas toujours à l'origine de la rupture entre une mère et son enfant¹¹⁷.

Cette étude nous montre par ailleurs que la précarité des mères incarcérées est plus grande que celle de la moyenne des femmes incarcérées.

À peine le tiers (35,8 %) des femmes de notre échantillon possèdent un diplôme de formation professionnelle, d'études secondaires ou postsecondaires. Une minorité d'entre elles occupaient un emploi avant d'être incarcérées, si bien qu'un peu plus des deux tiers (68,4 %) étaient prestataires de revenus de la solidarité sociale préalablement à leur incarcération¹¹⁸.

¹¹⁵ Dauvergne-Latimer, 1995, cité dans *ibid.* p. 21.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 42.

¹¹⁷ Blanchard dans *ibid.*, p. 42.

¹¹⁸ Brigitte Blanchard, 2002, « La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, p. 100.

Un autre trait important qui marque l'expérience de la grande majorité des femmes ayant été incarcérées est la violence et les abus vécus :

Plus de 80 % des femmes incarcérées auraient été victimes d'abus avant leur incarcération. Des données québécoises révèlent qu'environ une femme incarcérée sur deux a déjà été victime d'abus sexuel et que près de sept sur dix ont subi de la violence conjugale¹¹⁹.

Après avoir fait une rapide revue statistique permettant de brosser le portrait des femmes incarcérées au Québec et au Canada, nous nous attarderons maintenant à décrire les caractéristiques sociodémographiques des participantes à la recherche.

Les participantes à la recherche :

Nous avons regroupé les informations concernant chacune des variables observées dans le portrait statistique ci-haut sous forme de tableau, soit l'âge, l'appartenance à un groupe racialisé, le pays d'origine, la classe sociale d'origine, l'état civil, la scolarité, les expériences de travail salarié, la parentalité et les abus vécus pendant l'enfance et la vie adulte, permettant ainsi de capter en un coup d'œil le portrait sociodémographique des participantes à la recherche (voir annexe B). Il est à noter que la catégorie « expérience de travaux ménagers » ne figurait pas dans les recherches statistiques précédemment citées. Cette catégorie renvoie à une expérience de coordination et d'exécution de la majorité des tâches liées à l'entretien d'un foyer. Elle est une partie constituante de ce qui fait des participantes des femmes au sens social du terme, comme le soutient Colette Guillaumin (1992) :

En 1977, en France, par exemple, si on se trouve en face d'une femme, on se trouve à coup sûr devant quelqu'une qui accomplit gratuitement le travail domestique, et probablement quelqu'une sans salaire également, ou parfois contre un salaire, nettoie physiquement les tout-petits et les vieillards, dans la famille ou dans les établissements publics et privés [...]. Ce n'est pas une nature, c'est un rapport social¹²⁰.

¹¹⁹ Boutet, Lafond et Guay, 2007, Cousineau, Brochu et Sun, 2003, Frigon et Duhamel, 2006, cités dans *ibid.*, p. 22

¹²⁰ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, p. 188.

Les contraintes de présentation des données nous forcent à traiter du portrait sociodémographique et de celui concernant la criminalisation des participantes de manière séparée. Nous insistons cependant sur l'indissociabilité des éléments dans la trajectoire de vie des femmes rencontrées et nous nous efforcerons de faire ressortir ces liens dans l'analyse des témoignages.

Une lecture verticale du tableau en annexe nous permet de constater quelques différences entre l'ensemble de la population carcérale féminine et notre échantillon. En effet, la plupart des participantes à la recherche sont plus âgées que la moyenne des femmes incarcérées. De plus, elles déclarent provenir de la classe moyenne pour la grande majorité d'entre elles, ce qui n'est pas le cas de la population carcérale féminine. Nous constatons également que les participantes ont toutes, à l'exception d'une d'entre elles, des expériences de travail salarié, alors que la littérature, dont les travaux de Giroux et Frigon¹²¹, insiste sur le peu d'expériences acquises sur le marché de l'emploi. Nous avons rencontré une proportion moins grande de femmes appartenant à des groupes racialisés par rapport à leur importance numérique en détention, puisque le trois quarts des participantes à la recherche sont blanches et le quart appartient à un groupe racialisé.

Une lecture des autres catégories observées nous amène à constater des ressemblances entre l'ensemble de la population carcérale féminine et les participantes à la recherche. En effet, un grand nombre de ces dernières sont célibataires et la moitié d'entre elles n'ont pas obtenu un diplôme d'études secondaires. Elles sont toutes mères, à l'exception d'une d'entre elles, et elles ont toutes eu la charge de leurs enfants pour une période d'au moins dix ans. Pour un bon nombre d'entre elles, les emplois qu'elles ont occupés ne leur ont pas permis de subvenir à leurs besoins, sans avoir à cumuler deux emplois ou être en situation de

¹²¹ Lise Giroux et Sylvie Frigon, 2011, *op. cit.*, p. 84.

dépendance financière envers un homme ou l'État, en alternance ou pour des périodes importantes de leur vie, particulièrement au moment où elles ont la responsabilité économique de leurs enfants. Bien qu'il n'y ait pas d'information à ce sujet dans les recherches statistiques précédemment citées, nous remarquons que les expériences de travail salarié des participantes sont restées largement confinées dans les secteurs ou ghettos d'emploi fortement féminisés. Toutes, à l'exception d'une seule, ont des expériences de travaux ménagers.

Au niveau des expériences d'abus et de violence, la moitié d'entre elles ont déclaré spontanément en avoir vécu à la fois dans l'enfance et la vie adulte, sans qu'il n'y ait de question spécifique sur le sujet dans l'entretien. Celles-ci ont d'emblée commencé le récit de leur vie en mentionnant une expérience d'abus physique, psychologique et/ou sexuel dans l'enfance. Au cours de leur récit, chacune de celles-ci a poursuivi en mentionnant des expériences de violence dans la vie adulte. La spontanéité de la divulgation de ces informations témoigne selon nous du caractère incontournable et déterminant de ces événements dans la vie des femmes qui nous en ont parlé. Nous faisons par ailleurs l'hypothèse qu'il s'agit possiblement de l'un des effets du processus thérapeutique effectué par certaines d'entre elles dans le système carcéral, qui les amène à parler de ces événements lorsqu'il leur est demandé de discuter de leur enfance et de leur vie adulte¹²².

Nous passerons maintenant à l'analyse des données recueillies dans les entretiens concernant le travail dans leur parcours de vie.

¹²² Puisque dans notre recherche, nous comptons observer plus particulièrement le travail dans la vie des femmes ayant été incarcérées, notre instrument de cueillette de données ne comptait pas se pencher sur la question de la violence de manière étendue, ainsi nous n'avons pas d'information concernant les expériences d'abus des autres participantes à la recherche.

2.2 Les trajectoires de vie des femmes ayant été incarcérées:

Cette section consiste à rendre compte des trajectoires de vie des femmes que nous avons rencontrées. Nous débuterons par une analyse des abus vécus, comme expériences auto révélées profondément marquantes pour les participantes. Nous poursuivrons en nous intéressant à leurs activités de travail gratuit. Si la maternité peut recouvrir et englober plusieurs des tâches effectuées gratuitement par les femmes, nous nous intéresserons également à d'autres activités, telles leurs expériences de soins à la fratrie et de travail domestique. Nous verrons également comment la dépendance économique d'une part et l'exigence d'indépendance, d'autre part, causée notamment par la monoparentalité, peut créer des contraintes particulières dans la vie des femmes. Nous poursuivrons en analysant leur parcours dans la sphère du marché du travail, cette fois les emplois typiquement féminins, précaires et peu rémunérés, domineront les expériences des participantes. Nous terminerons en observant le travail criminalisé réalisé par les femmes rencontrées, ses modes de divisions et d'attribution des tâches et des gains.

Au fil du texte, des portraits des femmes participantes à la recherche seront insérés pour présenter un résumé succinct de leur trajectoire de vie et pour illustrer le propos. L'ensemble des portraits sont par ailleurs rassemblés et disponibles en annexe (voir annexe D).

Les abus vécus :

La violence est un élément marquant dans la vie des femmes. Comme le soutient Colette Guillaumin (1992), la démonstration de force est un des moyens d'appropriation des femmes comme corps-machine à force de travail¹²³. Ces expériences sont analysées comme étant partie intégrante de la trajectoire sexuée des

¹²³ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, p. 39.

femmes que nous avons rencontrées. L'expérience de la violence et d'abus comme enfant a été subie par les participantes dans différents contextes. Jacqueline (voir encadré 2.1) a vécu des abus sexuels et physiques dans l'enfance en contexte familial :

À l'âge de six ans, le frère de ma mère m'a abusé pendant 6 ans de temps. [...] Celui qui m'a abusé, quand il venait vers moi, je ne voulais pas qu'il me touche, je faisais des crises. Il disait, « Ça ne me dérange pas! Tu ne veux pas? Je vais aller chercher ta petite sœur! » Ma sœur, elle avait deux ans! Et lui, un garçon, une fille, ça ne lui dérangeait pas. Pour protéger les autres, je me laissais faire. Il jouait avec ça. C'était du chantage¹²⁴.

En plus des nombreuses conséquences sur sa vie, ces abus ont eu des répercussions intergénérationnelles, en teintant fortement l'éducation qu'elle a donnée à ses enfants, tentant de les protéger contre toute forme de maltraitance.

Encadré 2.1 : Présentation de Jacqueline

Jacqueline a 53 ans. Elle a subi des abus sexuels dans sa jeunesse. Elle a arrêté l'école à l'âge de 12 ans, en 9^e année, pour s'occuper de ses frères et sœurs plus jeunes. L'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps est conductrice d'autobus scolaire. Elle a également été *barmaid* simultanément, une fin de semaine sur deux. Elle a eu 3 enfants. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a quitté son conjoint, le père de ses deux fils les plus vieux, puisqu'il était violent. Elle a été mère monoparentale pendant plusieurs années avant de rencontrer son conjoint actuel, qui est devenu son mari. Elle est avec lui depuis maintenant 18 ans. Elle a habité avec au moins deux de ses conjoints. Elle a été arrêtée et accusée de trafic de drogue. Elle agissait sous l'influence de son frère et souhaitait subvenir à ses besoins en augmentant ses revenus. Elle a été incarcérée 16 mois à l'établissement fédéral Joliette pour une sentence de 32 mois.

Nicole (voir encadré 2.2) a également vécu des abus dans l'enfance. La relation avec sa mère a été marquée par de la violence physique et psychologique : « Mon enfance, ma mère me battait. J'étais toute seule avec elle. Ma mère me battait. J'étais une

¹²⁴ Vanessa L'écuyer, (25 mars 2016), entretien avec Jacqueline.

grosse niaiseuse.¹²⁵» Elle relate ensuite deux abus sexuels. Elle mentionne que le deuxième cas a fait émerger beaucoup de honte en elle. Elle considère que ces événements ont eu une incidence sur sa sexualité. Elle identifie également clairement un lien entre sa victimisation et son passage à l'acte, à l'âge de 14 ans. Elle a ensuite habité dans un centre pour jeunes contrevenantes.

Encadré 2.2 : Présentation de Nicole

Nicole a 53 ans. Elle a vécu des agressions sexuelles, psychologiques et physiques au cours de son enfance. Elle a terminé sa formation secondaire et a obtenu un diplôme de formation professionnelle en comptabilité. Elle a eu trois enfants. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a travaillé comme adjointe administrative dans un cabinet d'avocat. Elle a également démarré une entreprise de construction avec un de ses ex-conjoints. Elle s'occupait de l'administration et de la comptabilité, des soumissions, etc. Elle a été responsable de sa plus jeune fille lourdement handicapée pendant une douzaine d'années, dont quelques-unes comme mère monoparentale. Elle a été incarcérée plus de quarante fois au cours de sa vie, majoritairement à l'établissement Tanguay, pour consommation et vente de drogues, vol à l'étalage, fraude et bris de conditions, etc. Ses activités illégales étaient motivées par sa consommation de drogue et l'ambition de subvenir à ses besoins. Elle a fait partie d'organisations criminalisées dont faisaient également partie plusieurs de ses ex-conjoints.

Martine (encadré 2.3) a été torturée et abusée par son frère aîné dans son enfance. Dans son parcours thérapeutique, elle a établi des liens directs entre son expérience de victimisation, les moyens de protection qu'elle a développés étant enfant et sa dépendance au jeu pathologique, qui a été le levier de son délit de fraude : « Quand j'étais jeune, j'étais abusée physiquement, j'étais battue. Le seul moyen que j'avais de me défendre, c'était de rentrer dans ma tête et m'imaginer que j'étais dans un conte de fée¹²⁶. »

¹²⁵ Vanessa L'écuyer (4 mai 2016), entretien avec Nicole.

¹²⁶ Vanessa L'écuyer (12 avril 2016), entretien avec Martine.

Encadré 2.3 : Présentation de Martine

Martine a 54 ans. Elle a subi des abus physiques et sexuels dans son enfance. Elle a étudié en éducation spécialisée et a travaillé dans son domaine pendant 18 ans. Elle a eu un enfant et a été mère monoparentale. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a quitté son emploi 7 ans avant d'être arrêtée. Elle est entrée dans un réseau de financement d'activités criminelles par l'intermédiaire d'un de ses ex-conjoints. Elle a développé une dépendance au jeu du hasard et de l'argent. Pour arriver à obtenir les fonds nécessaires pour ses mises, elle a fait des fraudes du type pyramidal. Elle a été arrêtée une première fois et a été libérée sous conditions pendant deux ans, avant d'être arrêtée suite à une plainte d'un autre de ses ex-conjoints pour fraude. Elle a été incarcérée 12 mois, sur une sentence de 30 mois, au pénitencier fédéral de Joliette.

Leah (voir encadré 2.4) est née au Canada d'une famille d'origine indienne. Elle a subi des abus sexuels dans son enfance par son oncle. Elle a également été mariée à l'âge de 13 ans en Inde à un homme violent, avec qui elle a eu deux enfants. Elle recevait peu de soutien de la part de sa famille d'origine : « *My brother came to help me. But my mom was like "No, we can't took her off." It was just : "Deal with it"*¹²⁷. » Elle a dû fuir à Montréal et quitter ses deux enfants. Elle n'a plus eu la charge de ceux-ci par la suite, bien qu'elle ait tenté de maintenir le contact avec eux. Les conséquences de ces abus sur sa vie ont été multiples et elle soutient avoir réussi à surmonter ces agressions et à devenir une personne plus forte en affrontant ses agresseurs au téléphone à l'âge adulte. Nous soulevons une réflexion, pour entamer notre discussion sur le travail des femmes, que ce mariage contre sa volonté, s'il est assimilable à une expérience de violence, peut également s'apparenter à la définition du travail forcé (Miles, 1987; Moulier-Boutang, 1996 ; Botte, 2005 ; Le Baron, 2013, cités dans Gallié, Galerand et Bourdeau, 2015), puisqu'elle a dû effectuer du travail domestique et d'entretien d'autres êtres humains sous la contrainte.

¹²⁷ Vanessa L'écuyer (4 avril 2016), entretien avec Leah.

Encadré 2.4 : Présentation de Leah

Leah a 48 ans. Elle a quitté l'école en 8^e année. Elle a subi des abus sexuels dans son enfance par son oncle. Elle a eu un mariage arrangé à 13 ans avec un homme de 9 ans son aîné. Elle le considère comme un pédophile pour avoir marié une mineure. Elle a eu deux enfants avec lui. Il l'a violenté. Elle a donc quitté l'Inde pour s'installer à Montréal. Elle a eu trois enfants avec un autre homme, qui l'a également battue. Elle a habité avec ces deux conjoints. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a été mère monoparentale et a travaillée comme représentante de vente pour des compagnies de cellulaires. Elle a fait des fraudes bancaires pour subvenir aux besoins de ses enfants. Elle a été arrêtée plusieurs fois et a obtenu des sentences variées : absolutions, sentence suspendue, avec sursis, et finalement, elle a fait un séjour de 18 mois à la prison Tanguay, ce qui équivaut au deux tiers de sa sentence. Elle prévoyait déménager en République Dominicaine au moment de son arrestation pour commencer une carrière dans l'industrie du tourisme.

Patricia (voir encadré 2.5) a subi une agression sexuelle dans son domicile familial par un inconnu lorsqu'elle était enfant :

C'est ma sœur qui m'avait défendue en premier, parce que je suis partie, quand il m'a touchée, je suis partie à courir [...] Quand on a vu qu'il était libéré [de prison après trois mois. Ma mère] m'a dit « Il ne va pas te retoucher, c'est sûr et certain ! »¹²⁸ »

Cette agression l'a hantée pour de nombreuses années, où elle a alimenté une peur constante de son agresseur. Elle soutient que le processus thérapeutique effectué à Joliette l'a aidé à surmonter cette phobie d'être agressée à nouveau par cet individu.

¹²⁸ Vanessa L'écuyer (19 avril 2016), entretien avec Patricia.

Encadré 2.5 : Présentation de Patricia

Patricia a 37 ans. Elle a vécu une agression sexuelle dans son enfance. Elle a quitté l'école vers 15 ans. Elle a deux enfants. Elle a été victime de jalousie de la part de son ex-conjoint. Elle a été femme et mère à la maison pendant une douzaine d'années. Elle a ensuite été mère monoparentale. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a travaillé dans une épicerie et elle est devenue gérante de la boucherie. Elle a été incarcérée en lien avec des accusations de production de drogue. Elle a agi sous la menace au sein d'un groupe criminalisé dont faisait partie son ex-conjoint. Elle a été emprisonnée 9 mois et demi au pénitencier de Joliette, sur une sentence de deux ans et un jour.

Suzanne (voir encadré 2.6), qui est autochtone, a vécu dans les pensionnats et dans des familles d'accueil étant jeune, avec ses frères :

Ma vie a été ouf... vraiment pas belle. Tu te fais des histoires dans la tête. [...] Je ne parlais pas. Même pas. [...] Elles me prenaient pour une folle. [...] J'ai été élevée par les sœurs au début, on me lavait dans le lavabo tellement que j'étais petite. [...] Ha oui, malnutrition et tout, j'étais vraiment pe-tite, là¹²⁹.

Suzanne a également vécu de la violence de la part d'au moins un de ses conjoints, une fois adulte.

Encadré 2.6 : Présentation de Suzanne

Suzanne a 58 ans. Elle a vécu des abus physiques dans l'enfance. Elle a quitté l'école à 15 ans. Elle a eu cinq enfants et a été mère monoparentale pendant une dizaine d'années. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a vécu de la violence conjugale avec au moins un de ses conjoints. Elle a travaillé comme serveuse et dans plusieurs usines, dont une buanderie industrielle, pendant 11 ans. Elle a quitté son emploi un an avant d'être arrêtée. Elle a été condamnée pour vente de drogue et bris de conditions. Elle a séjourné 4 mois à Tanguay, sur une sentence de 15 mois.

Toutes les femmes qui ont mentionné avoir subi des abus dans l'enfance en ont aussi vécu comme adulte de la part de leurs ex-conjoints. Suzanne a trouvé refuge dans une maison d'hébergement pour femmes en difficultés. « Ça l'a tout enchaîné. Là, j'ai

¹²⁹ Vanessa L'écuyer (15 avril 2016 et 29 avril 2016) entretiens avec Suzanne.

commencé à tomber, une petite dépression à placer les enfants pour un temps, pour pouvoir me remettre¹³⁰. » Leah a également subi la violence de son deuxième mari, une fois adulte. Elle a dû recourir aux services des policiers, alors qu'elle était recherchée pour fraude, afin de sortir d'une situation qui était dangereuse pour son intégrité physique : « *When the cops saw my face, my eyes down to here [...]. They took me right to the hospital. I had a warrant for some sort of fraud. So they arrested both of us after I went to the hospital, they took me to the police station*¹³¹. » Dans cette situation, Leah avait peu d'options qui s'offraient à elle. Au travers cette situation délicate, elle devait aussi veiller à la protection de ses enfants qui étaient au domicile familial.

Après avoir brossé le tableau de la violence vécue par les femmes ayant été incarcérées, des expériences assurément marquantes dans leurs vies, nous observerons et analyserons leurs expériences de travail, dont les activités de soins, de soutien, domestiques, salariées et criminalisées, ce qui constitue l'angle privilégié de notre analyse de leur trajectoire.

Expériences de travail typiquement féminin :

Nous allons traiter du travail au sens large dans cette section, donc à la fois l'aspect de soins, de soutien, ménager, salarié, criminalisé. Nous tenterons d'organiser les données de manière à mettre en évidence le fait essentiel qu'elles effectuent ces tâches simultanément dans leur trajectoire de vie. Nous tenterons donc d'utiliser les divisions artificielles entre types de tâches uniquement pour leur valeur analytique afin de faire ressortir le caractère sexué des expériences des participantes, et par conséquent leur « réduction à l'état d'outil dont l'instrumentalité s'applique de surcroît et fondamentalement à d'autres humains¹³². »

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

¹³² Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, p. 16.

Travail gratuit:

Le travail dans l'enfance est une réalité qui a marqué l'expérience de vie de Suzanne. Elle a dû travailler gratuitement comme main-d'œuvre agricole dans une famille d'accueil étant enfant : « On se pognait pas le péteux là! C'est : « Fais la traite des animaux». [...] Disons, quand on était pour avoir une raclée, ils ne se gênaient pas¹³³. » Ensuite, à l'adolescence, elle a dû quitter l'école pour occuper un emploi salarié puisque les revenus de sa mère, qui était monoparentale et qui avait alors la garde de ses enfants, étaient insuffisants : « J'ai commencé à travailler à une piastre et quelques de l'heure! J'ai travaillé dans les biscuits! [...] J'avais 16 ans¹³⁴. » Les expériences de travail comme enfant pour les femmes rencontrées ont également été orientées vers l'entretien d'autres êtres humains, dont notamment leurs frères et sœurs.

Travail d'entretien d'autres êtres humains :

En effet, en plus de travailler au champ, Suzanne s'occupait de ses frères plus jeunes qu'elle. C'est le cas également de Jacqueline qui a dû quitter l'école pour s'occuper de ses frères et sœurs cadet-te-s. « J'ai été retirée des études à douze ans pour m'occuper des plus jeunes. Je faisais l'entretien ménager et je m'occupais des plus jeunes. Il y avait un bébé à la couche. Ce n'était pas évident¹³⁵. » Plus tard, le travail de soins aux autres qui marque particulièrement la vie des participantes est celui de la maternité. On note en effet le continuum de soins aux autres dans la vie de Jacqueline. Elle s'est occupée de ses frères et sœurs et a ensuite passé une grande partie de sa vie adulte à s'occuper seule de ses enfants : « Moi, j'ai eu un enfant à l'âge de 16 ans. Ç'a été ma porte de sortie pour partir de chez nous¹³⁶. » Des recherches réalisées sur les mères adolescentes (Manseau, 1997 dans Lévesque, 2011) démontrent que les jeunes filles enceintes effectueront des choix au moment de donner naissance, qui modifieront leur trajectoire de vie de manière importante dans

¹³³ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

¹³⁶ *Ibid.*

une volonté de « rompre avec leur passé et de créer une vie meilleure pour l'enfant à venir¹³⁷ ». Martine était dépendante à la cocaïne au moment où elle apprend qu'elle est enceinte de sa fille à l'âge de 19 ans. Elle explique que c'est à l'annonce de la maternité prochaine qu'elle décide d'arrêter sa consommation. C'est également le cas de Nicole. Pour sa part, elle a été enceinte à l'âge de 16 ans alors qu'elle était en fugue du foyer pour jeunes contrevenantes où elle était placée. Sa mère exigea qu'elle se fasse avorter pour revenir chez elle. Elle a décidé de garder l'enfant et un de ses partenaires intimes décida de revendiquer la paternité à sa demande. Elle s'est occupée de l'enfant jusqu'à ses deux ans, moment où elle commença à battre l'enfant. Elle demanda donc à sa belle-sœur de s'occuper de son enfant. Quelques années plus tard, elle a repris la garde de son enfant, mais a dû rapidement la confier à une membre de sa famille, puisqu'elle a recommencé la consommation de drogues illicites. Elle a eu au cours de sa vie deux autres enfants. Elle a passé sa deuxième grossesse en détention et a accouché de son fils lorsqu'elle était incarcérée. Elle a alors signé des papiers d'adoption. Elle a également eu une autre fille. Elle a bénéficié du programme mère-enfant offert par la maison Thérèse-Casgrain, ce qui lui a permis de maintenir la garde de l'enfant. Elle a appris ensuite que sa fille souffrait d'une paralysie cérébrale. Elle s'occupera d'elle pendant une douzaine d'années avant de recommencer à consommer et subir une série d'autres incarcérations.

Certaines femmes vivront une situation de dépendance financière dans l'activité d'entretien d'autres êtres humains. C'est le cas de Margaret (voir encadré 2.7) qui a également eu plusieurs enfants. Pour sa part, elle les a eues dans le cadre du mariage. Diplômée dans le domaine de la santé, elle a été mère au foyer pour la majorité de sa vie adulte. Le travail de soins devenant ainsi son activité principale : « *My husband*

¹³⁷ Hélène Manseau, 1997, citée dans Lévesque, Sylvie, 2011, « Trajectoires de résilience chez des mères adolescentes victimes de violence de la part de leur partenaire amoureux : implications théoriques et pratiques pour le domaine de la promotion de la santé », thèse de doctorat en médecine, Université de Montréal, p. 190

*and I decided to have a family. I became a stay-at-home mom for most of my life, with the four girls*¹³⁸. » Elle parle de ses activités comme d'une continuité de soins aux autres qui ont pris plusieurs formes, dont le bénévolat à l'hôpital où travaillait son mari. Elle mentionne apprécier prendre soin des autres, que ce soit dans le cadre de la famille, du travail et du bénévolat dans le cadre hospitalier ainsi que lors de son incarcération.

Encadré 2.7 : présentation de Margaret

Margaret a 55 ans. Elle est radiologiste de formation et a majoritairement été mère au foyer au cours de sa vie. Elle a habité avec son mari et a eu quatre filles. Elle est maintenant veuve. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle est originaire de l'Angleterre. Elle a habité quelques années au Canada, mais habitait aux Bahamas au moment de son arrestation. Elle a été incarcérée relativement à des fraudes commises dans la comptabilité de compagnies gérées par son mari. Après avoir été arrêtée une première fois, elle a été libérée sous conditions pour une période d'un an à Montréal, loin de sa famille. Après être arrêtée une deuxième fois pour une nouvelle charge, elle a reçu une sentence d'emprisonnement. Au total, elle a vécu 9 mois à Tanguay.

Patricia a eu une relation avec son ex-conjoint qui a duré une quinzaine d'années. Elle a eu deux enfants avec celui-ci. Elle a été mère à la maison au cours de cette période. Lorsqu'il et elle se sont séparé-e-s, elle a dû faire face à une situation où elle avait très peu d'expérience d'emploi, et aucune expérience récente, à l'exception de celle de mère au foyer : « Tu n'as pas d'expérience dans rien, tu es juste mère à la maison, au foyer, c'est comme. J'ai trouvé ça poche, parce qu'un moment donné, je sais que c'était de la jalousie. Tsé lui il était jaloux. Et il ne voulait pas que je travaille à cause de ça¹³⁹. »

¹³⁸ Vanessa L'écuyer, (14 mars 2016), entretien avec Margaret

¹³⁹ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

Si le travail d'entretien des enfants peut être source de dépendance financière, comme c'est le cas pour Patricia et Margaret, la charge de travail est intensifiée dans les situations de monoparentalité, où l'indépendance financière s'ajoute au fardeau des tâches liées à la famille. Patricia a eu la chance de trouver un emploi rapidement dans la boucherie d'une épicerie lorsqu'elle quitta le père de ses enfants. Leah considère par sa part avoir été jugée négativement par la société comme mère monoparentale et de ne pas avoir reçu d'assistance, notamment au niveau financier. « *Why do you have three kids and no husband?* » [...] *He was abusive, I left him. I chose to give my kids a better life. [...] Society, as a single mother, I was judged. [...] Whatever, it's not like they would pay my bills*¹⁴⁰. » Le parcours de Leah est marqué par le peu d'options qui s'offraient à elle et qui a contraint nombreux de ses choix. Un exemple flagrant est son expérience avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Elle a dû être hospitalisée suite à des tests de santé qui avaient révélé un cancer. N'ayant pas de proches à Montréal, elle a fait appel à la DPJ afin d'obtenir un hébergement pour ces enfants au cours de cette période : « *They kept them for three years! I had to fight to have them back! I asked for help and it tooks me three years to have my kids back! Every month I was in court, with Batshaw*¹⁴¹. » La trajectoire de vie de Leah et les contraintes qui orientent ses choix n'est pas sans rappeler les conclusions de l'étude de Matthew Desmond (2012) concernant les expulsions de logement. Il a découvert que :

*Findings from ethnographic fieldwork reveal how structural constraints, having to do with work, welfare, and housing costs, and interactional patterns, having to do with gendered reactions to receiving an eviction notice, place women from poor black communities at especially high risk of eviction*¹⁴².

Gardons en tête que différents éléments, tels la maladie et le casier judiciaire, qui ont marqué la trajectoire de Leah, tout comme l'éviction de logement peuvent devenir des obstacles structurels majeurs à obtenir un logement décent et prodiguer des soins aux

¹⁴⁰ Entretien avec Leah, *op. cit.*

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² Matthew Desmond, 2012, *op. cit.*, p. 91.

enfants : « *Both the mark of a criminal record and the stain of eviction can attenuate one's chances of securing decent, affordable housing. "I'll rent to you as long as you don't have a conviction or an eviction" landlords repeated to prospective tenants*¹⁴³. »

D'autres femmes que nous avons rencontrées ont une expérience de la monoparentalité, dont Suzanne et Jacqueline. Pour arriver à subvenir aux besoins de sa famille, Solange (voir encadré 2.8) a travaillé plusieurs années dans le service à la clientèle tout en élevant ses enfants seule, ce qui occupait l'entièreté de son temps : « C'était quand même assez occupé, parce que quand tu travailles de 9 à 5 toute la semaine, les enfants quand ils arrivent de l'école, toi, tu arrives à 5h, c'est devoirs, leçons, les bains, tout¹⁴⁴. »

Encadré 2.8 : présentation de Solange

Solange a 52 ans. Elle a travaillé toute sa vie, principalement comme commis dans des magasins à grande surface et dans une pharmacie. Elle a deux enfants. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a été mère monoparentale pendant plusieurs années. Elle a maintenant un conjoint. Elle a été incarcérée un mois à la prison Tanguay.

Martine a également été mère monoparentale. Elle a vécu seule avec sa fille jusqu'à ce qu'elle ait 18 ans. Au moment de débiter ses études collégiales, sa fille déménagea chez son père. Elle raconte la douleur et le sentiment d'exploitation vécu au moment où sa fille prit une telle décision : « son père n'a pas été là pendant toute sa vie, même pas une cenne. [...] Lui, il va bénéficier de toute la chance, là, elle est élevée, elle est belle, elle est fine, elle est studieuse, elle a tout¹⁴⁵. »

Le travail d'entretien des êtres humains est bien souvent, quoique pas obligatoirement, jumelé avec celui de l'entretien ménager des lieux de vie communs.

¹⁴³ *Ibid.*, pp. 120-121.

¹⁴⁴ Vanessa L'écuyer (17 avril 2016), entretien avec Solange.

¹⁴⁵ Entretien avec Martine, *op. cit.*

Travail domestique :

Margaret a une grande expérience de travaux domestiques, qu'elle lie étroitement avec ses tâches de soins aux autres :

I had an husband who was extremely busy. He travelled to conferences, a great deal. I was the one who was at home all the time, I took care of the house. Like most stay-at-home mom would tell you, I was a cook, a nurse, and car driver and gardener and handyman... and everything that it takes to run a house and to look after children. Yes my days were full of taking care of the house and taking care of children... and of my husband when he was home¹⁴⁶.

Lise (encadré 2.9) n'a pas eu d'enfant. Elle a également une expérience de travaux ménagers, dont la quantité était modulée selon l'engagement du conjoint.

J'ai fait des travaux ménagers. J'en ai toujours fait. [Avec mon deuxième conjoint,] j'avais l'impression d'être la bonne. [...] Il laissait tout traîner, [...] Ça, ça m'insultait. [...] Avec la dernière personne avec qui je suis, on se partage très largement. Il en fait beaucoup¹⁴⁷.

Encadré 2.9 : présentation de Lise

Lise a 74 ans. Elle est comptable de formation. Elle est originaire de France et habite au Québec depuis qu'elle a 29 ans. Elle n'a pas d'enfant. Elle est avec son conjoint actuel depuis 24 ans. Elle a eu trois autres conjoints dans sa vie. Elle a vécu avec eux. Elle a une expérience de travaux ménagers. Son frère a eu plusieurs difficultés au cours de sa vie. Elle l'a aidé toute sa vie, dont financièrement. Ces délits de fraude sont liés à cette relation d'entretien. Elle a été incarcérée à la prison Tanguay, pour une sentence de 2 ans moins un jour, et a été libérée au sixième de sa sentence, soit après quatre mois.

Pour sa part, Leah préférait effectuer l'ensemble des travaux ménagers plutôt que d'en partager la charge avec ses conjoints. Elle explique que sa décision était motivée par l'inefficacité de ceux-ci dans les tâches domestiques : « *I don't let, in the house, I clean everything, because men are not good at cleaning. [...] It's just better that way, it's easier, instead of having to ask someone to do it and have to do twice the work, I*

¹⁴⁶ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

¹⁴⁷ Vanessa L'écuyer, (10 mars 2016), Entretien avec Lise.

*did myself*¹⁴⁸. » Notons que Leah, contrairement à ses conjoints, arrivait à concilier travail salarié et travaux ménagers.

Le travail domestique peut également être l'objet d'une division entre femmes. Huguette (voir encadré 2.10) a travaillé à la Caisse populaire Desjardins pendant 19 ans en occupant différents postes tout en élevant son enfant. Elle a dû quitter son emploi pour cause de santé. Elle discute de la division des tâches dans sa maison au moment où elle travaillait :

Ma fille, elle faisait de l'époussetage, moi, je m'occupais de la cuisine, puis de la salle de bain, le lavage. Mon mari faisait l'épicerie, passait l'aspirateur, lavait les planchers. Mais tsé, je m'occupais de laver les fenêtres, nettoyer le frigo, les grosses tâches en réalité, les plantes, plier les vêtements, repasser, ça, c'était à moi, ça.¹⁴⁹

Lorsqu'elle a pris des cours à l'université, l'embauche d'une femme de ménage par Huguette s'est avérée nécessaire. Cette situation témoigne d'une division du travail d'entretien entre femmes, au sens de l'analyse qu'en fait Nakano Glenn (1992), où le fardeau du travail domestique est déchargé sur une femme provenant bien souvent d'une classe sociale inférieure et/ou d'un groupe racialisé. Cette situation bénéficie en priorité au conjoint puisqu'elle n'entame pas la division sexuelle du travail qui règne dans le domicile¹⁵⁰.

Encadré 2.10 : présentation d'Huguette

Huguette a 56 ans. Elle a un diplôme comme adjointe administrative et a suivi quelques cours en gestion à l'université. Elle a un enfant et est divorcée. Elle a vécu avec son ancien mari. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle considère qu'elle vit une discrimination sur la base de sa santé mentale. Elle a été arrêtée pour tentative de meurtre avec arme à feu avec son conjoint de l'époque. Elle a été emprisonnée 4 ans et demi au pénitencier fédéral de Joliette, sur une sentence de 6 ans.

¹⁴⁸ Entretien avec Leah, *op. cit.*

¹⁴⁹ Vanessa L'écuyer (6 avril 2016), entretien avec Huguette.

¹⁵⁰ Evelyn Nakano Glenn, *op. cit.*, p. 59.

Travail salarié :

Le parcours de Lise a surtout été orienté vers le travail salarié. Elle a travaillé comme comptable : « Quelque chose que je sorte de la maison et faire des choses, quelque chose... même du bénévolat. Si Lise n'a pas eu d'enfant et a fait carrière dans la comptabilité, c'est très majoritairement les emplois instables qui caractérisent les expériences de travail salarié de plusieurs femmes rencontrées, qui étaient également mères.

L'ensemble des responsabilités que Leah devait assumer, sans soutien extérieur, particulièrement au niveau de la charge des enfants, a fait en sorte qu'elle devait trouver un emploi flexible : « *My younger daughter was ADHD and my son was hyperactive so... I couldn't have a 9 to 5 job, because every couple of days I would have something in school, I would have to pick them up*¹⁵¹. » Être travailleuse autonome lui a permis d'arriver à concilier ses tâches parentales et l'accès à un revenu. D'autres participantes, quant à elles, ont dû avoir deux emplois. C'est le cas de Jacqueline qui a cumulé un emploi à temps plein et un emploi à temps partiel une fin de semaine sur deux, en accord avec ses responsabilités parentales : « Je faisais mes *schedules* de travail en conséquence que les week-ends, les enfants n'étaient pas là, et la semaine, j'étais là, j'étais toujours présente¹⁵². »

Suzanne a pour sa part plusieurs expériences de travail salarié en usine et comme serveuse. Son dernier emploi a été dans une buanderie industrielle. « J'étais chef d'équipe! Je m'occupais à faire les factures, mettre les bons clients dans les bons contenants, si c'était attaché ou emballé. [...] Je connaissais le fonctionnement de toutes les machines. [...] J'ai même travaillé sur le plancher, j'ai tout fait¹⁵³! » Ce travail, très exigeant, combiné au travail domestique à la maison, l'a surmenée. Elle a

¹⁵¹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

¹⁵² Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

¹⁵³ Entretiens avec Suzanne, *op. cit.*

quitté son emploi pour une période indéterminée environ un an avant son incarcération : « Je faisais du 70 heures semaine. C'était trop! [...] Tu arrives chez vous, tu n'as pas mangé là! Ta douche n'est pas prise! [...] Tu sais, tu ne peux pas séparer entre ce qui est travail, loisir et maison. Ha! J'étais plus capable! J'ai fait « Bye¹⁵⁴!! » La thématique de s'occuper de soi, et arriver à bien le faire sans aucun soutien extérieur, revient dans plusieurs entretiens.

Après avoir décrit les expériences de travail légal effectué par les participantes à la recherche, nous poursuivrons en exposant un portrait statistique de la criminalisation des femmes au Québec et au Canada.

2.3 Portrait statistique de la criminalisation:

Les femmes criminalisées au Québec et au Canada :

Cette section traite des activité(s) illégale(s) dont les femmes sont accusées et des rôles auxquels elles ont pu être assignées au cours de leur parcours criminel. Nous précisons également le type d'accusation(s), le nombre d'arrestation(s) et type de sentence(s) reçue(s). À noter qu'il est difficile d'obtenir des données statistiques sur les activités illégales des femmes incarcérées. Nous savons qu'elles peuvent prendre des formes très variées et ne mènent pas toujours à des accusations criminelles ou pénales. Elles ne font alors pas l'objet d'un enregistrement puis à une compilation statistique. C'est donc seulement à partir des accusations portées contre elles que nous pouvons avoir accès à des données concernant leurs activités illégales. Leur(s) motivation(s) à s'impliquer dans des activités illégales ne sont pour leur part pas documentées. Il n'y a donc pas de donnée statistique à ces sujets.

Pour obtenir des informations concernant leur rôle dans les activités illégales, dans le cas des délits commis collectivement, ce qui renvoie à la division du travail, nous

¹⁵⁴ *Ibid.*

devons nous pencher sur les recherches portant sur la filiation des femmes à des réseaux criminalisés, dont le rapport déposé par Margaret Beare (2010) au Bureau de la Sécurité publique du Canada¹⁵⁵. Ces données ne concernent que les organisations criminalisées, mais nous donnent des pistes de réflexions sur le rôle des femmes dans les délits commis collectivement. Elles traitent de l'entrée des femmes dans les groupes criminalisés qui se fait bien souvent par leur filiation à un homme et de leurs rôles subordonnés et mal rémunérés dans l'exécution des tâches, impliquant une exclusion des tâches décisionnelles.

L'arrestation est le moment formel d'entrée dans le système judiciaire et est le plus souvent suivi du dépôt des accusations. Pour ce qui est du type d'accusation(s), les femmes sont surtout accusées de vol, de voies de fait simples, de fraude et de violation des conditions de la liberté sous caution¹⁵⁶. Avant la modification des lois entourant la prostitution au Canada¹⁵⁷, « soulignons que 2 % des femmes et 1 % des hommes étaient accusés pour des infractions liées à la prostitution (la sollicitation par exemple)¹⁵⁸.» Le faible taux d'accusation lié à la prostitution peut laisser penser que les femmes qui sont arrêtées et qui font de la prostitution sont accusées pour d'autres types d'activités illégales, d'où l'importance de distinguer les activités illégales et les accusations formelles dans l'analyse de la criminalisation des participantes.

Pour ce qui est des données liées aux infractions menant à l'incarcération : « les femmes sont d'abord condamnées pour défaut de se conformer à une ordonnance de probation (23 %), puis pour des infractions contre la propriété (21 %), dont le vol

¹⁵⁵ Margaret Beare, 2010, Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé, Secteur de la police et de l'application de la loi, « Les femmes et le crime organisé», Rapport no 013, Sécurité publique Canada, p. 41 et 42.
Récupéré de http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/sp-ps/PS4-106-2010-fra.pdf

¹⁵⁶ Statistique Canada, 2008, cité dans *ibid.*, p. 16.

¹⁵⁷ Parent, Colette et Chris Bruckert, 2010, *op. cit.*, p. 205

¹⁵⁸ Statistique Canada, 2008, cité dans *ibid.*, p. 16.

simple dans la moitié des cas¹⁵⁹. » Au Canada, certaines infractions sont beaucoup moins susceptibles d'être commises par des femmes que par des hommes, c'est le cas de : « [l']homicide, [du] vol qualifié, [de l']agression sexuelle, [de l']introduction par effraction, [du] vol de véhicule à moteur, [du] méfait.¹⁶⁰ » Les femmes composent une population plutôt restreinte parmi le nombre total d'accusé-e-s : « Elles représentaient 17 % des adultes inculpés (ou accusés) d'infractions au Code criminel au pays¹⁶¹. » De plus, « la majorité des femmes (72%) qui sont arrêtées et accusées le sont pour la première fois¹⁶². » Il faut rappeler que les femmes qui sont traduites en justice ne subissent pas toutes une peine de prison, ce serait plutôt le cas d'une minorité. Selon Giroux et Frigon : « les femmes contrevenantes sous juridiction provinciale [...] sont plus condamnées à la probation qu'à l'emprisonnement¹⁶³.» Ainsi, « dans une population correctionnelle de 51 814 individus au Québec en 2007-2008, 6 080 sont des femmes, ce qui représente 12 % de la population correctionnelle.¹⁶⁴ » Il est à noter que « les femmes sont cependant plus susceptibles d'être incarcérées que les hommes pour deux types d'infractions : surtout celles relatives à la prostitution, mais aussi la possession de drogues¹⁶⁵. » Notre analyse du travail des femmes, dans la deuxième partie de ce présent chapitre, nous permettra d'explorer l'hypothèse selon laquelle l'ensemble des activités illégales des femmes, du vol au financement d'activités criminalisées en passant par la vente de drogue et la prostitution, comportent une dimension éminemment sexuée.

Ce portrait statistique nous permet d'obtenir une rapide vue d'ensemble de la judiciarisation et de l'incarcération des femmes à l'échelle du Québec et du Canada.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 59

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 16.

¹⁶¹ Statistique Canada, 2006, cité dans Lise Giroux et Sylvie Frigon, *op. cit.*, p. 15.

¹⁶² Statistique Canada, 2008, cité dans *ibid.*, p. 17.

¹⁶³ Statistique Canada, 2006, cité dans Lise Giroux et Sylvie Frigon, *op. cit.*, p. 17.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 44

¹⁶⁵ Statistique Canada, 2008, cité dans *ibid.*, p. 17

Nous observerons maintenant le portrait de la criminalisation des participantes à la recherche.

La criminalisation des participantes à la recherche:

Nous avons regroupé les informations concernant chacune des variables observées dans le portrait statistique ci-haut sous forme de tableau, soit les activités illégales, les motivations personnelles, le rôle joué, le nombre d'arrestations, les accusations et les sentences, permettant ainsi de capter en un coup d'œil le portrait de la criminalisation des participantes à la recherche (voir Annexe C). Dans la cueillette de données, les participantes à la recherche ont nommé une variété d'activités illégales auxquelles elles ont pris part. Une lecture verticale du tableau nous permet de constater qu'au niveau du rôle tenu par les participantes à la recherche dans les délits commis collectivement, les données vont dans le même sens que les travaux de Beare. En observant leur(s) motivation(s) et le rôle joué par les participantes, en d'autres mots, la division sexuelle du travail criminalisé, leur expérience de femmes apparaît, marquée par la présence ou l'absence des hommes de leur vie, qui ont opéré comme agents de mise au travail direct ou indirect.

Une lecture verticale des données liées au nombre d'arrestations nous permet de voir que les participantes à la recherche ont une répartition semblable à l'ensemble de la population carcérale féminine, bien que plusieurs participantes se soient fait arrêter deux fois pour la même cause, ce qui fait augmenter la proportion de la deuxième catégorie. Ainsi, au niveau des accusations, elles correspondent aux accusations fréquemment attribuées aux femmes ayant des démêlés avec la justice, soit vol, fraude et, précisément, bris de conditions. Nous remarquons cependant que certaines accusations, tels vol qualifié, tentative de meurtre avec ou sans arme à feu sont plutôt rares dans l'ensemble de la population féminine judiciairisée, bien qu'elles marquent le parcours de deux des participantes. Nous nous intéresserons maintenant au travail criminalisé effectué par les participantes à la recherche, et à sa division.

2.4 Le travail criminalisé : des délits de femmes?

À l'instar de l'ensemble des activités qu'elles ont effectuées dans leur trajectoire de vie, les activités illégales sont caractérisées par une division sexuelle du travail. Nous nous intéresserons d'abord à leurs activités illégales, aux types de tâches qu'elles effectuent et à leur distribution. Nous poursuivrons en focalisant sur la division sexuelle du travail décisionnel pour terminer sur la question du partage des gains dans le cas des activités lucratives.

Ces activités illégales auxquelles ont pris part les participantes à la recherche sont très variées. Parmi celles-ci, le travail du sexe, connu comme un délit de femmes (Parent et Brucker, 2011) comme nous l'avons vu dans la recension des écrits, a marqué l'expérience de deux des participantes, soit Nicole et Suzanne. Pour sa part, Nicole a commencé à travailler dans l'industrie de la prostitution au début de la vingtaine : « Je peux faire de la prostitution. [...] Moi j'attends mon chômage, puis je me dis « Ben je l'ai fait pour rien! Pourquoi je ne le ferais pas pour l'argent? »¹⁶⁶ » Nous remarquons que les expériences de travail de Nicole ont été marquées par le soin aux autres, notamment au travers sa maternité et la prostitution. Si la nature des activités de Nicole et Suzanne révèle la dimension sexuée des délits, il semble cependant nécessaire de s'intéresser à d'autres indicateurs. En effet, nous constatons qu'il est possible d'identifier le caractère sexué des activités au travers la division sexuelle du travail criminalisé, dont le critère de la participation aux prises de décision.

Division sexuelle du travail criminalisé:

Au cours de sa vingtaine, si la prostitution a continué à occuper une part importante de ses revenus, les activités illégales de Nicole se sont diversifiées. Elle s'est fait arrêter alors qu'elle vendait de la drogue pour un de ses ex-conjoints qui était membre d'un groupe criminalisé organisé. Elle travaillait sous la protection d'un membre du groupe, qui semblait être davantage intégré au réseau qu'elle ne l'était. Ces activités se superposaient à ses grossesses : « Criss, il parle avec eux autres comme si c'était

¹⁶⁶ Entretien avec Nicole, *op. cit.*

ses chums ! Il parle de *bicycles* pis tout ! Moi, je suis convaincue que c'est ses chums. Mais non, c'était des doubles! Fack, je me fais arrêter, mais je suis enceinte, je suis enceinte de ma fille¹⁶⁷.» Nicole était fréquemment expulsée du groupe criminalisé par l'intermédiaire duquel elle vendait de la drogue, notamment dû à sa consommation d'héroïne : « Je vendais de la dope, et j'ai arrêté et je suis retournée, j'avais besoin d'argent... pour Noël et toute. [...] J'avais été barrée, en tout cas [...]. Là, ils m'avaient dit « Pas de problème, mais si je te vois avec une aiguille dans le bras, je te rebarre¹⁶⁸! » Cette situation révèle qu'elle avait peu de pouvoir décisionnel dans le groupe, son appartenance au groupe étant constamment menacée.

Il n'est pas anodin également que lors de sa deuxième période de consommation, entre 38 et 48 ans, plutôt que de faire de la prostitution et vendre de la drogue, elle a fait du vol à l'étalage : « En 2007, je me suis découvert un talent assez exceptionnel pour le vol à l'étalage. [Mais] quand tu rentres dans un magasin trois ou quatre fois par jour, un moment donné, tu te fais arrêter¹⁶⁹. » Nous supposons qu'à la fois, cette décision de changer de registre d'activités criminalisées pouvait être motivée par le fait qu'elle avait alors dépassé l'âge moyen des travailleuses du sexe et celui de la plupart des petites amies des motards. De plus, n'ayant pas monté dans la hiérarchie du groupe criminalisé auquel elle appartenait, elle a dû se replier sur ses propres moyens pour se procurer les produits dont elle avait besoin.

Le travail du sexe n'a pas, dans les cas de Suzanne et Nicole, abouti directement à une arrestation, mais était intimement lié à un ensemble d'autres activités illégales dans le milieu du crime organisé. L'expérience de Suzanne indique en effet que la prostitution peut mener à être l'objet d'une surveillance plus particulière de la part des policier-ère-s et à des accusations d'autres types, liées notamment à la possession

¹⁶⁷ Entretien avec Nicole, *op. cit.*

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *Ibid.*

de drogue : « [Les policiers], mon copain, ils l'ont laissé aller. Les garçons, ils les ont laissés aller. On était trois filles qu'on s'est fait arrêtees. [...] Parce qu'il y avait des filles qui faisaient de la prostitution. C'était des filles qui avaient des stupéfiants sur elles¹⁷⁰. » Un constat très net qui se découpe de cette analyse des activités de Nicole et Suzanne est que les expériences des participantes sont marquées par une division sexuelle du travail. Des questions s'imposent quant aux hommes de leur vie. Comme le révèlent les travaux de Beare (2010) sur les groupes criminalisés, c'est souvent au contact d'hommes - leurs frères, leurs conjoints, leurs patrons, le propriétaire de leur logement - que les femmes entrent dans les réseaux criminalisés¹⁷¹ et ce, pour y occuper une place très précise. Il s'agit parfois de rôles qui se superposent, autant dans les trajectoires de vie légales qu'illégales, comme nous l'avons vu avec Nicole. C'est également le cas de Patricia qui a fait partie d'un réseau de production de drogue : « Quand je l'ai rencontré, j'ai tout lâché. Vraiment une histoire d'amour. [...] Ouais, j'ai toute lâché ma vie pour me retrouver en prison dans le fond¹⁷². » Patricia a dû occuper un rôle actif dans la production de drogue suite à l'emprisonnement de son ex-conjoint, ce qui corrobore les observations des recherches citées dans Beare¹⁷³. Elle mentionne que c'est au travers les activités de son ex-conjoint qu'elle a appris les rudiments du métier : « Dominic, il m'en a tellement montré, j'en ai tellement vu, un moment donné quand tu vois ton ex faire ça, tu pognes le *beat* et tu le fais toi aussi. Un moment donné je l'aidais, tsé¹⁷⁴. » Elle note que les femmes ne font habituellement pas partie du groupe criminalisé de manière autonome. « Le boss me disait tout le temps que j'étais la seule, la seule fille, oui! [...] Crime ce n'est pas ça pantoute, ce n'était plus comme il disait. Il y en avait

¹⁷⁰ Entretien avec Suzanne, *op.cit.*

¹⁷¹ Anott, 2010; Block, 1981; Campbell et Willan, 1999; Caroll, 2000; Caroll, 2001; Caroll, 2002; Fiandaca, 2003; Kleemans et dePoot, 2008; Pizzini-Gambetta, 2009; Siebert, 1996; Schwartz et Steffensmeier, 2008; Steffensmeier, 1983, cité dans Margaret Beare, 2010, *op. cit.*, p. 41 et 42.

¹⁷² Entretien avec Patricia, *op. cit.*

¹⁷³ Anott, 2010; Block, 1981; Campbell et Willan, 1999; Caroll, 2000; Caroll, 2001; Caroll, 2002; Fiandaca, 2003; Kleemans et dePoot, 2008; Pizzini-Gambetta, 2009; Siebert, 1996; Schwartz et Steffensmeier, 2008; Steffensmeier, 1983, cité dans Margaret Beare, 2010, *op. cit.*, p. 41 et 42.

¹⁷⁴ *Ibid.*

sept ou huit, avec leur conjoint. Moi et Claudine, on était les seules toutes seules¹⁷⁵.» L'expérience de Patricia est un exemple d'une femme qui développe des activités et des liens avec l'univers criminalisé par le biais d'une relation hétérosexuelle, sans qu'elle n'ait beaucoup de pouvoir décisionnel dans tout le processus. Patricia a eu un rôle subordonné dans le groupe criminalisé dont elle a fait partie malgré qu'elle ait fait preuve de plus d'intelligence que la majorité des membres, en comprenant les rouages de la filature dont le groupe a été l'objet : « « On se fait suivre ». Il a dit « Ben non, commence pas à capoter. » « Je te le dis, [...] je ne suis pas une conne. » [Mais quand] on a eu notre sentence, je lui ai dit « T'as-tu vu, je le savais, hen? » Il a dit « Tu avais raison, c'était vraiment eux-autres. »¹⁷⁶. »

Martine est également entrée dans le milieu criminalisé par l'intermédiaire de son ex-conjoint, qui opérait des casinos clandestins. Elle a commencé à jouer aux jeux du hasard et de l'argent. Pour financer ses activités, elle a dû effectuer des activités illégales, dont le financement de lieux de production de drogue et de la fraude. Pour sa part, Margaret a été accusée de blanchiment d'argent. Son mari était celui qui gérait l'argent dans la famille. Aujourd'hui, son mari est mort. Elle ne sait pas combien il lui reste d'argent pour vivre, mais elle pourra bénéficier de la pension de son mari.

Leah s'est fait arrêter lorsque son fils a utilisé sa voiture pour un vol de banque sans l'avertir. Elle fut interpellée par les policiers et arrêtée, puisqu'elle était en bris de condition : « *My son borrowed my car and did [...] a bank robbery with my car. But, I didn't know what he was doing. [...] Later that day, I grabbed my keys and I leave. [...] Police stopped me*¹⁷⁷! » Dans cette situation, Leah n'avait pas les informations nécessaires pour savoir qu'elle se trouvait en danger d'être recherchée par la police et trouvée en bris de conditions malgré elle pour une autre cause pendante. Interrogée

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ Entretien avec Leah, *op. cit.*

par les policiers, elle a décidé de protéger son fils en refusant de donner des informations aux policier-ère-s le concernant, ce qui aurait pu faire avancer leur enquête : « “*Do you know David Kumar?*” “*Yes, that’s my son!*” *And they say all this in French! [...]* “*You think I will give up my son? Deal with it!*”¹⁷⁸ » Les expériences de Nicole, Suzanne, Patricia, Martine, Margaret et Leah corroborent l’analyse que fait Wolf (1998):

Les rôles assumés par les hommes et les femmes dans une entreprise criminelle sont soumis à une importante ségrégation en fonction du sexe; les femmes peuvent participer aux activités criminelles, mais ce ne sont habituellement pas elles qui les organisent¹⁷⁹.

Cette division sexuelle du travail est complétée par une division du travail entre femmes où, au milieu de la chaîne de production, se rejouent des rapports d’exploitation.

Division du travail criminalisé entre femmes:

L’expérience de Martine est marquée par une division sexuelle du travail où comme femme, elle investit des sommes pour financer des activités criminalisées organisées par des hommes. Son expérience peut également nous renseigner sur la division du travail criminalisé entre femmes. En effet, Martine a pu profiter elle-même des profits effectués en investissant dans des activités illégales. Elle a proposé à sa belle-sœur, qui était mère monoparentale, de participer également, afin de la soulager du poids financier lié à la charge de ses enfants : « Vu que c’était très lucratif, moi, j’avais une belle-sœur et je lui permettais, elle aussi, de pouvoir investir dans les activités très lucratives de mon chum, parce que mon frère était dans la rue et il ne payait pas la pension alimentaire pour mes nièces¹⁸⁰. » Elle explique ensuite que les deux femmes ont perdu les débouchés pour leurs investissements suite au démantèlement du réseau qu’elles finançaient. Sa belle-sœur a alors effectué des pressions sur Martine pour que celle-ci trouve une nouvelle source de revenus semblable : « Elle capotait, parce

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ Wolf, 1998, cité dans Margaret Beare, *op. cit.*, p. 43.

¹⁸⁰ Entretien avec Martine, *op. cit.*

qu'elle avait un train de vie qui allait au-dessus de ses moyens [...]. Elle veut continuer d'avoir cette entrée d'argent là. Ça l'a commencé comme ça, mes délits. Me faire harceler par mon ex-belle-sœur¹⁸¹.» Nous constatons donc qu'à la tête de la chaîne de production et d'exploitation criminalisée, il y a des hommes qui organisent et récoltent gains, en prenant, dans le cas qui nous occupe, plus de risques. Au milieu, il y a ces deux femmes qui réactualisent des rapports d'exploitation entre femmes, où Martine fraude sa belle-sœur pour obtenir des liquidités pour jouer aux jeux du hasard et de l'argent : « Elle, elle a recommencé à remettre l'argent qu'elle mettait comme dans le temps qu'on finançait des activités illicites, mais là, on ne finançait pas d'illicite. Là, elle finançait, moi, avec mes mensonges¹⁸². »

Une participante mentionne qu'elle a fréquenté les mêmes lieux que sa fille qui était d'âge adulte et qui faisait du travail du sexe. Elle a pu bénéficier des revenus de sa fille et a également dû la protéger à quelques reprises :

Ma fille, un moment donné, elle s'est mise à faire du *crack* [...]. On a fréquenté les mêmes piaules, moi, j'attendais qu'elle revienne de sucer des queues pour lui demander des *pofs*. [...] Pis, elle mangeait des volées à ne plus finir, parce qu'elle volait tout le monde. Je l'ai défendue, je ne sais pas combien de fois¹⁸³.

Si la division sexuelle des tâches marque définitivement les activités criminalisées, elle organise aussi les prises de décision. Leah a une vision des prises de décision dans les activités criminalisées où l'information circule, pour permettre à toutes les personnes impliquées d'avoir les outils nécessaires pour effectuer le délit et s'en sortir sans conséquence : « *I can't ask you to do a crime if I haven't done it myself. Why? I can't tell you how you can get out if it*¹⁸⁴! » Cette perspective contraste avec les modes d'organisation expérimentés par les participantes à la recherche dans le cas des délits commis collectivement. Outre cette analyse de la division du travail

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Entretien avec Nicole, *op. cit.*

¹⁸⁴ Entretien avec Leah, *op. cit.*

criminalisé, on peut noter que les gains liés aux délits des femmes semblent constamment être appropriés ou du moins dirigés vers d'autres personnes que les participantes elles-mêmes. Le peu de pouvoir décisionnel des femmes ainsi que l'appropriation des gains sont deux marqueurs de leur implication dans les activités criminalisées et renvoient directement à la définition d'un travail forcé (Miles, 1987 ; Moulier-Boutang, 1996 ; Botte, 2005 ; Le Baron, 2013 cités dans Gallié, Galerand et Bourbeau, 2015).

Appropriation des gains:

Dans certains cas, les hommes avec lesquelles elles sont en relation ont, de par leur absence, imposé une charge de travail supplémentaire. Dans le cas de Leah, il s'agit de son conjoint. Elle explique en effet ses délits de fraude passés par sa situation de mère monoparentale pauvre. En effet, ses revenus officiels étaient insuffisants : « *I did some fraud. Whatever, it was my thing, I had to pay bills, you know? My kid's father... in the time that I had them... he gives 90\$ and maybe one pyjama. [...] I worked every day [...] kids had everything they needed*¹⁸⁵. » Elle a tenté d'expliquer ses décisions à ses enfants avant son incarcération: « *I jeopardized my freedom to give you guys a better life*¹⁸⁶! » Pour sa part, Lise a effectué une fraude sur son milieu de travail. Elle a encaissé le montant des chèques qu'elle faisait intégralement parvenir à son frère qui était en difficultés. Ce n'était pas la première fois qu'elle lui apportait de l'aide dans sa vie. À de nombreuses reprises, elle avait utilisé son propre argent ou son temps pour sortir son frère du pétrin : « Je l'ai toujours eu en pitié. [...] C'est comme si je n'avais pas été sa sœur, mais plutôt comme si j'avais été sa mère. Il est arrivé une chose épouvantable. J'avais la signature. J'ai fait des chèques que j'encaissais, pour lui envoyer tout (silence)¹⁸⁷. » Lise avait un sentiment de responsabilité face à son frère, qu'elle compare à assumer un rôle maternel. Cela témoigne de la charge physique des membres valides de sexe masculin du groupe qui

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Entretien avec Lise, *op. cit.*

lui incombait, d'après les travaux de Guillaumin (1992). La prise de risque du côté des activités de fraude dans les cas de Leah et Lise ne leur apportait pas personnellement de gains substantiels.

Si les fraudes bancaires faites par Lise et Leah, ont été menées sur une base volontaire, on remarque que plusieurs des participantes, particulièrement celles qui ont agi au sein de groupe criminalisé, considèrent qu'elles ont été escroquées par leur patron. La valeur de la production de Patricia était évaluée à plusieurs milliers de dollars alors qu'elle n'a reçu qu'une maigre allocation pour plusieurs mois de travail : « [Le boss] m'a donné comme 500\$ en deux mois, et je sais qu'aux trois semaines, je faisais [dans le sens : produisais pour une valeur de] 5 000\$. Fack, ils en ont pris de l'argent¹⁸⁸. » Suzanne consommait de la drogue à un moment où elle était sans emploi. Lorsqu'elle a manqué d'argent pour subvenir à ses besoins, on lui a proposé de vendre de la drogue. De fil en aiguille, elle s'est trouvée endettée auprès de son patron qui était aussi le propriétaire du lieu de consommation où elle habitait :

Ok, tu consommes, [...] mais là, tu vends, [...] tu dois de l'argent à ton patron. Il faut que tu payes ça. Tu payes pour ton loyer, c'est à lui qu'il faut que tu donnes ça. Pis, qu'est-ce qu'on était payé-e-s en dernier, ça avait... on arrivait toujours en dessous. On ne se faisait pas d'argent avec ça¹⁸⁹.

Elle explique que les conditions de ce quasi-esclavage sont déterminées par le patron. Certains patrons chargent un loyer, d'autres n'en chargent pas, mais laissent une moins grande marge de profit pour ceux et celles qui revendent des drogues illicites parmi les habitant-e-s. Plusieurs participantes nomment que leur incarcération les a délivrées d'une situation qui leur semblait être sans issue.

¹⁸⁸ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

¹⁸⁹ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

Travail criminalisé forcé :

«L'enfer, c'est à l'extérieur que je l'ai vécu.» - Patricia

Lors de ses délits, Patricia a agi sous la menace. Elle a été contactée par le patron du réseau criminalisé auquel appartenait son ex-conjoint incarcéré et a été mise devant l'obligation de rembourser une dette contractée par celui-ci en s'occupant d'un entrepôt, où elle était responsable d'une plantation de marijuana. Elle a obtempéré pour protéger ses enfants et parce qu'elle ne croyait pas pouvoir être protégée si elle dénonçait la situation aux autorités : « Pour moi, si je les *stoole*, c'est des gars de *bicycle*, c'est sûr que la police ne vont pas me protéger, comme quand j'étais petite. Je n'ai jamais eu confiance en eux [suite à leur travail dans le cas de l'agression sexuelle qu'elle a vécue étant enfant]¹⁹⁰.» Lorsque le réseau a été démantelé, Patricia s'est livrée elle-même à la police dans l'espoir de quitter ce milieu de manière sécuritaire : « Je suis allée deux fois au poste de police tellement que j'étais contente quand ils m'ont appelée les enquêteurs. [...] J'étais contente, je savais que c'était fini. [...] Pour moi je le savais, j'étais délivrée, j'étais vraiment heureuse¹⁹¹.»

Jacqueline souhaitait augmenter ses revenus et son frère l'a persuadée de vendre de la drogue :

Un de mes frères était impliqué dans le crime et [...] je me suis laissée embarquée. [...] J'ai été arrêtée pour complot et possession de drogues. [...] Ç'a été un gros choc. Mais en même temps, c'est fou, j'ai trouvé une délivrance. Parce que je n'étais pas capable de dire non à mon frère¹⁹².

Il en est de même pour Suzanne. Elle a vécu sa deuxième arrestation, pour bris de conditions, comme une délivrance.

Ce milieu-là, tu ne sors pas de là facilement. Le seul moyen, c'est de te faire arrêter, tu vas en prison, pis c'est fini. Tu sais, on est ben plus en prison, là, que

¹⁹⁰ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

quand on était en dedans. En dedans, ok, tu n'as rien à payer, tu es nourrie, logée, tu fais des exercices, pis tse¹⁹³.

Elle compare deux régimes que l'on pourrait qualifier de travail forcé : le crime organisé et la prison. Nous remarquons que ces femmes ont transité et connu diverses formes d'appropriation privée et collective. Ici, Suzanne préfère l'appropriation collective de la prison à l'appropriation privée de la *crackhouse* qu'elle a fréquentée. Les travaux de Falquet (2014) soutiennent en effet que les femmes non privilégiées par la classe et la race « continuent à transiter entre appropriation individuelle et collective, « préférant » parfois un type d'appropriation à un autre¹⁹⁴. » L'usurpation des gains par d'autres, qui induit le caractère gratuit et parfois forcé du travail effectué dévoile l'appropriation dont elles sont l'objet comme machine à force de travail.

2.5 Conclusion:

Ce deuxième chapitre consistait à dresser un portrait des femmes incarcérées au Québec et au Canada. Pour ce faire, il nous semblait important de ne pas s'en tenir aux données sociodémographiques que nous avons recueillies auprès des participantes, ni même aux données judiciaires concernant leurs crimes ou délits. Il nous a semblé qu'il fallait élargir l'analyse à leurs trajectoires de vie. Un des faits saillants était la violence et les abus vécus par les femmes participantes à la recherche. Nous pouvons aisément lier ces expériences à leur parcours sexué de femmes. Nous avons poursuivi en suivant le fil conducteur du travail domestique, salarié, de soin, de soutien et illégal. Les tâches effectuées par les femmes se classaient à la fois par leur nature, leur division : à la fois entre hommes et femmes et entre femmes, par leur rétribution (ou leur absence de) et par le mode d'extraction, soit le caractère contraint de celles-ci. Nous avons constaté la socialisation au travail domestique et à la maternité à laquelle ont été soumises les femmes rencontrées et comment l'impératif d'indépendance financière ou, au contraire, la dépendance

¹⁹³ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

¹⁹⁴ Jules Falquet, 2014, *op. cit.*, p. 11.

financière a contraint les choix pouvant être effectués. Notre cadrage théorique nous a permis d'éclairer des réalités des rapports au travail et aux hommes qui sont peu documentés dans la littérature existante. Nous constatons que leurs expériences de travail, gratuit et salarié, sont sexuées, étant marquées notamment par l'appropriation du temps sans contrepartie, par la charge de l'entretien des membres du groupe, dont les membres valides de sexe masculin. La double tâche, travail salarié et domestique¹⁹⁵, a fait l'objet de nombreuses études féministes, dont les travaux de Barrère-Maurisson (1984) ainsi que ceux de Galerand et Kergoat (2013). Nous remarquons qu'elle marque la trajectoire de la grande majorité des participantes à la recherche. En observant le travail criminalisé, nous pouvons constater que certaines tâches sont marquées par des dynamiques similaires.

Dans le travail criminalisé, elles ont été exécutantes et bien souvent privées de pouvoir décisionnel. Elles ont vu leurs gains être appropriés ou être destinés à d'autres. Cette analyse nous permet de conclure au caractère sexué de la trajectoire de vie des femmes : elles sont criminalisées en tant qu'elles sont des femmes, qui ont commis des délits comme femmes.

Si, dans notre recherche, il est question de la classe des femmes, il ne faut pas oublier la classe antagoniste, celle des hommes, qui est toujours en filigrane. Les participantes sont des femmes qui sont en lien avec des hommes et pour comprendre leur trajectoire, il faut se poser la question de ce qu'ont fait leurs frères, leurs conjoints, leurs patrons, le propriétaire de leur logement. En s'intéressant à la division sexuelle du travail, leurs rapports aux hommes apparaissent : c'est bien en tant que filles de..., femmes de..., sœurs de..., ex-conjointes de..., employé-e-s de..., locataires de... qu'elles ont été mises au travail.

¹⁹⁵ Barrère-Maurisson, Marie-Agnès, 1984, *Le sexe du travail: structures familiales et système productif*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 320 pp.

En conclusion, l'observation des trajectoires légales et criminalisées permet de dénaturiser l'expérience des femmes, de montrer en quoi elle est sexuée, relevant des rapports sociaux de sexe, une analyse en ces termes se révélant pertinente pour éclairer la problématique. Dans le troisième chapitre, nous analyserons la recomposition du travail des femmes au cours de leur incarcération.

CHAPITRE III :

LE TRAVAIL DES FEMMES EN PRISON

Notre salaire n'était pas élevé nous autres-là, je gagnais 5,80\$ par jour, divisé en deux parce que je travaillais une demi-journée. Et tu travailles comme quelqu'un qui est à l'extérieur ! Ça, le monde dehors, ils ne savent pas. Ils disent : « Elles sont logées et nourries. » «Attends un peu, logées et nourries. Simonac ! Tu as des besoins, ce n'est pas parce que tu es rendue en dedans que tu n'as plus de besoins ! Tu te brosses les dents et tu te laves les cheveux encore ! Et tu t'habilles encore !»

- Huguette

Introduction :

Loin d'être un espace-temps hors travail, les prisons sont les lieux d'une intense activité sociale qui sécrètent de nombreuses tâches formelles et informelles pour les détenues qui les effectuent gratuitement ou contre rémunération. Ce chapitre s'intéresse au travail des femmes en détention, à son contenu, mais aussi à son organisation, sa répartition ou sa distribution, au sens de ses divisions sociales. Suivant le fil directeur présenté dans le premier chapitre, nous proposons ici d'éclairer l'institution carcérale à la lumière des travaux de Juteau et Laurin (1997). Pour rappel, sans utiliser la même méthodologie que ces dernières, nous reproduirons leur démarche au sein de l'institution carcérale qui a été d'explorer :

toutes les facettes du travail des religieuses, de manière à saisir la spécificité du travail féminin qui s'exerce au sein de l'institution ecclésiastique et, plus spécifiquement, à l'intérieur des communautés religieuses. Puis nous évaluerons l'impact de ce mode d'organisation de la main-d'œuvre sur sa répartition, son organisation, son évolution, son sens¹⁹⁶.

Elles en étaient venues à la conclusion que les religieuses constituent une fraction particulière de la classe des femmes par l'organisation distincte des tâches auxquelles elles étaient dédiées au sein d'une institution qui avait ses caractéristiques propres :

¹⁹⁶ Danielle Juteau et Nicole Laurin, 1997, *op. cit.*, p. 1.

Les [communautés religieuses de femmes] CRF représentent des établissements singuliers. Des femmes y assurent la reproduction de leur propre force de travail et celle de leur organisation. [...] L'enclos représente aussi l'enfermement, le confinement, la dépendance, le service gratuit. Car ces communautés, en plus d'assurer leur propre reproduction, subviennent par leur travail aux besoins des autres, dans des écoles, des pensionnats, des hôpitaux, des hospices, des crèches, des refuges, des presbytères, etc.¹⁹⁷.

Il s'agit ainsi d'appréhender les femmes en détention en tant que fraction particulière de travailleuses (ni religieuses, ni ouvrières, ni épouses au foyer, etc.) et de chercher à cerner le travail carcéral parallèlement et simultanément à la fraction des mères/épouses, des salariées et des religieuses.

Nous présenterons d'abord brièvement les deux institutions, Tanguay et Joliette, par lesquelles ont transité les participantes à la recherche pour préciser les espaces-temps de travail qu'elles constituent. Nous examinerons ensuite le travail carcéral en lui-même. Nous verrons que ce travail carcéral est pour une part salarié et pour une autre part réalisé gratuitement.

3.1 Les caractéristiques des institutions étudiées :

Pour aborder le travail en contexte carcéral, il est nécessaire de faire un détour par les caractéristiques et les contraintes qui sont partagées et celles qui sont propres à une ou l'autre des institutions, dans lesquelles ont été détenues les participantes à la recherche, soit la prison Tanguay et le pénitencier de Joliette. Le but est de brosser un portrait du cadre dans lequel se déroulent les activités que nous observerons.

Nous débuterons par une description de l'expérience d'entrée en détention, pour ensuite aborder l'architecture de chacun des deux centres de détention, pour finalement énumérer les étapes préalables à la sortie.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 118.

Entrée sous la contrainte :

Les individus entrent en détention sous la contrainte et sont soumises à un processus de fouille. Margaret a été détenue dans le secteur protégé lors de son entrée à Tanguay. Elle explique comment le dépouillement complet de ses effets personnels a été une épreuve pour elle : « *That was quite overwhelming, because not only you are going into prison, but you take off all your clothes and you give them. So you have nothing. [...] They took everything. So you stand naked. [...] I think looking back I tuned a lot of it out*¹⁹⁸. » D'autres participantes rencontrées nous parlent du sentiment de désorientation vécu lors de leur arrivée en prison. C'est le cas de Suzanne : « Tu ne sais pas où tu es au juste. Je ne sais pas comment ça se passe. Tu te poses des questions, c'est quoi qui va arriver¹⁹⁹? » Elle raconte avoir oublié pendant plusieurs jours le numéro de téléphone de sa mère. Aucun de ses proches ne savait alors qu'elle était en détention : « Je ne me souvenais même pas du numéro de téléphone de ma mère, ça a pris un petit boutte avant que ça fasse clic! Que je me re-souviens du numéro de téléphone²⁰⁰. » Les conditions de détention à l'entrée en prison sont particulièrement difficiles, puisque tous les lits réguliers sont utilisés et que l'institution fonctionne en surpopulation. Suzanne raconte avoir dormi plusieurs nuits sur un matelas déposé par terre dans une cellule : « Au début, j'ai couché onze jours à terre, parce qu'il n'y avait pas de place... pis là, ça joue sur ton système, sur ton humeur, ça joue sur beaucoup de chose²⁰¹s. » L'ensemble de ces événements contribuent au rituel de dépersonnalisation, tel que présenté par Goffman (1968) : « Tous ces types élémentaires et directs d'agression contre la personnalité affectent la signification des événements qui touchent immédiatement le reclus et le rendent dramatiquement impuissant à corroborer la représentation qu'il s'était formée de lui-même²⁰². »

¹⁹⁸ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

¹⁹⁹ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² Erving Goffman, 1968, *op. cit.*, p. 78.

L'organisation de l'espace diffère largement d'une institution à l'autre et influence l'organisation de la vie en commun et l'exécution des tâches.

L'organisation de l'espace de vie :

La prison de Tanguay est organisée en secteurs d'habitation fermés. Marie-Andrée Bertrand la décrit en ces termes : « Son apparence générale est désolée et désolante. Ses murs de béton sont sales, l'ensemble est négligé [...] Il existe 12 « secteurs » ou unités à la Maison Tanguay dans le corps principal de la prison. Chaque secteur héberge de 10 à 12 détenues ou prévenues²⁰³. » Les femmes rencontrées rapportaient que les secteurs refermaient plutôt entre 23 et 31 détenues dans les mois précédant la fermeture de l'établissement, ce qui atteste de l'état de surpopulation qui régnait à l'intérieur. Martine explique à ce sujet : « Le provincial, c'est dur physiquement [...] les locaux, c'est sale, c'est petit, c'est des cellules, c'est du fer, c'est écho, c'est sombre, ça pu, c'est noir. C'est dur physiquement²⁰⁴. » Des sorties d'environ une heure dans la cour intérieure sont prévues chaque jour, sauf avis contraire. La cour correspond à une zone clôturée aux dimensions plutôt restreintes. Des règles sévères encadrent les allées et venues des détenues hors du secteur : « Tu n'as pas à rester sur le bord de la clôture, tu te fais avertir. Tu t'assis sur les tables, ou assis à terre où on peut te voir. Pis tu ne t'accotes pas sur les clôtures. Et si tu veux marcher, tu tournes en rond pour une heure. Tsé ça vient « Weeee! » Tu deviens étourdie pas mal²⁰⁵! » Il y a également la possibilité d'aller à la bibliothèque et à la chapelle de la prison, les fins de semaine. L'accès à ces lieux et au gymnase est souvent restreint par manque de personnel :

« There is a lot of inconsistency in jail. Because, they don't feel like doing the library, they don't do the library. They are out of staff. If they really wanted, they could. [...] Which is not good, because it's a good way for somebody to [...] change their mind²⁰⁶! » .

²⁰³ Marie-Andrée Bertrand, 1998, *op. cit.*, p. 88.

²⁰⁴ Entretien avec Martine, *op. cit.*

²⁰⁵ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

²⁰⁶ Entretien avec Leah, *op. cit.*

Si quelques éléments sont communs aux deux institutions, c'est surtout les différences qui marquent l'analyse. Comme nous l'avons vu dans la recension des écrits, Joliette est un pénitencier qui est issu de réformes au niveau de l'incarcération des femmes au fédéral. Là, les loisirs et les services sont regroupés dans un seul bâtiment, où les détenues peuvent se rendre lors des heures d'ouverture :

Le bâtiment principal où tu as l'accueil, la bibliothèque, le gymnase, les services sociaux, la pastorale, il y a une chapelle. Là, il y a des activités sociales, sportives, etc. La poterie aussi qui est une place où tu peux aller faire des tasses, si tu aimes ça. Il y a des passe-temps que tu peux pratiquer là. Et la bibliothèque²⁰⁷.

L'architecture de Joliette est marquée par une volonté de mettre sur pied des unités de vie inspirées du modèle unifamilial. Les détenues parlent d'ailleurs couramment de «condos» pour désigner ces unités : « On est 6 chambres seules et deux chambres doublées par unité. On vit en communauté, avec d'autres femmes. On n'a pas le droit de se visiter d'une unité à l'autre. On est comme dans un petit quartier résidentiel, une petite rue avec les unités sur le bord²⁰⁸. » Parmi ces unités, l'une est dédiée à l'accueil des femmes ayant des enfants en bas âge. Les enfants d'âge préscolaire peuvent résider avec leur mère et ceux de moins de 18 ans ont des permissions de visites régulières dans l'unité. Joliette comprend également deux milieux de vie structurés et une unité à sécurité maximum, dont l'organisation interne ressemble à celle qui prévaut dans les secteurs à Tanguay.

Les divisions entre l'intérieur et l'extérieur sont beaucoup moins rigides à Joliette qu'à Tanguay. Les promenades à l'extérieur des unités sont permises dans les limites du périmètre : « Il y a un terrain de baseball, de soccer, il a même un tipi pour les autochtones, autour de ce terrain-là, il y a du bois. Tu peux marcher comme si tu

²⁰⁷ Entretien avec Martine, *op. cit.*

²⁰⁸ *Ibid.*

marcherais en campagne. Un périmètre, ça fait 1,5 kilomètre que tu peux faire le tour²⁰⁹. »

Cet espace est par ailleurs marqué par une clôture qui marque les limites du terrain de l'établissement. Patricia explique que son appartenance passée à un groupe criminalisé lui faisait craindre un règlement de compte sous forme d'une attaque qui mettrait en danger son intégrité physique lors de ses sorties : « Je n'osais plus marcher proche de la clôture, On voyait les *chars*, tout le monde venait voir le monde sur le bord des clôtures. « Il y en a tu un qui va être là et qui va me tirer dessus quand je vais passer ? » C'était fatigant d'avoir tout le temps ça dans ma tête²¹⁰. »

Malgré ces différences notables, Tanguay comme Joliette sont des espaces de vie caractérisés par l'organisation d'une masse d'individus devant vivre en commun dans un environnement contrôlé.

La sortie :

Ne sort pas qui veut des institutions carcérales. Un grand nombre d'individus se trouve confiné dans un espace étroitement contrôlé qu'ils et elles ne peuvent quitter à leur gré. Margaret compare la prison à un pensionnat, mais souligne la différence fondamentale qu'est le confinement dans l'espace et la proximité forcée :

« Last time [que j'aie vécu dans un espace similaire], I was a student. It's different because, this time, you can't get away from [people]. They are right there. Even if you don't get along with someone, you can't go out and say: "Alright, I'm leaving." And take a walk²¹¹. »

Les femmes reçoivent une sentence à durée déterminée. Elles peuvent ensuite demander une libération conditionnelle au sixième ou au tiers de leur peine, laquelle est accordée sous conditions particulières qui concernent le comportement ou la conduite, l'implication à l'intérieur des murs et la soumission à un plan de sortie

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

²¹¹ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

crédible. C'est le cas de Lise, qui a demandé sa sortie au sixième de sa peine, et qui a été épaulée par un avocat en droit carcéral : « Tout le monde me disait, Lise, tu vas sortir. Tu n'as jamais rien eu. Oui, mais ce sont les commissaires. [...] J'avais commencé à faire des démarches, des papiers. C'est-à-dire, il faut s'y prendre au moins un mois, un mois et demi à l'avance pour se préparer²¹². » Certaines femmes n'obtiennent pas cette permission de sortie anticipée alors que d'autres choisissent de ne pas la demander. Celles-là devront respecter les délais prévus et obtenir leur permission de sortie au deux tiers de la peine, si toutefois leur sentence n'est pas prolongée en cours de détention. Détenue à Tanguay, Leah s'est vue refuser la liberté conditionnelle au tiers de sa peine, ainsi que l'accès à la maison de transition : « *My one third had been postponed from two months, then two months again, then two months again. Then finally "No". I couldn't get it. In the mean time, the halfway house didn't accept me*²¹³. »

Comme tout autre espace-temps de travail, les institutions carcérales ont des caractéristiques qui leur sont propres, qui régissent leur fonctionnement et l'organisation des tâches qui y sont effectuées. Lise compare deux institutions, l'institution carcérale à celle du mariage, et en souligne les ressemblances : « À partir du moment qu'on passe devant le maire, ou à l'église, j'ai l'impression qu'on n'est plus libre [...] moi j'avais peur [...] que je me sente prise dans un mariage. Et puis qu'on m'impose des choses. Je ne voulais pas me sentir... comme emprisonnée²¹⁴. » Suite à cette brève présentation, nous passerons maintenant à l'analyse des tâches effectuées par les détenues dans les institutions carcérales étudiées.

3.2 Le travail des détenues dans les institutions carcérales :

L'encadré qui suit regroupe l'ensemble des tâches qui ont été énumérées au cours des entretiens avec les participantes. Nous les avons classées en secteurs d'activités. En

²¹² Entretien avec Lise, *op. cit.*

²¹³ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²¹⁴ Entretien avec Lise, *op. cit.*

annexe, il est possible de consulter un tableau reprenant ces tâches et les organisant selon leur rémunération (salariée, apportant des bénéfices non salariaux ou gratuite), le type de tâche (prescrite ou non prescrite) et le mode d'attribution (obligatoire, par d'autres détenues, par des personnes extérieures à l'institution ou effectuées de manière volontaire) (voir annexe E).

Liste 3.1 : les tâches effectuées par les détenues dans l'institution carcérale

Type de tâches :
Nourriture :
Cuisiner (couper, assembler, cuire) pour soi (Joliette)
Achat d'aliments (Joliette)
Cuisiner (couper, assembler, cuire, soulever des charges) dans la cuisine de la cafétéria
Remplir le réservoir d'eau de la cafetière dans le secteur ou l'unité
Gérer la pénurie (partager, voler, prévenir le vol)
Monter les cabarets de nourriture sur les étages en cas de bris d'ascenseur (Tanguay)
Distribuer les repas dans les secteurs (Tanguay)
Lieux physiques et nettoyage :
Laver les fenêtres de la prison
S'occuper des plates-bandes, le jardinage (Joliette)
Nettoyer les bâtiments, corridors, toilettes publiques, cafétérias
Nettoyer sa cellule
Entretien le secteur ou l'unité
Nettoyer le secteur ou l'unité après une fouille
Embaucher quelqu'une pour faire ses tâches ménagères
Effectuer les tâches de nettoyage d'une autre personne dans le secteur ou l'unité
Demander des produits nettoyants aux agent-e-s correctionnel-le-s
Rapports avec l'institution carcérale :
Négocier avec les agents correctionnel-le-s pour obtenir ses effets personnels
Faire partie du comité des détenues et participer aux rencontres d'unité (Joliette)
Demander d'être dans un secteur ou une unité protégée
Participer aux rencontres et programmes préparatoires à la sortie
Faire des démarches pour obtenir des services et des soins de santé de la part de

l'infirmierie
Préparer sa demande de sortie
Faire une plainte pour l'accès aux soins de santé
Effets personnels :
Faire des achats à la cantine (Tanguay)
Coudre (atelier de couture Corcan à Joliette)
Tricoter des cagoules
Laver des vêtements (buanderie industrielle de Tanguay)
Laver ses vêtements personnels
Produire et vendre de l'alcool
Produire et vendre des cigarettes ou produits du tabac (étiquettes collantes à la nicotine)
Introduire et vendre des substances illicites
Gérer des prêts de livres, les ranger sur les rayons, conseiller les détenues (Bibliothèque)
Faire l'inventaire, classer les livres, éliminer certains exemplaires (Bibliothèque)
Relations avec les autres détenues :
Négocier les règles de vie (les faire respecter, les inventer, les remettre en question)
Prodiguer des soins de santé
Être paire aidante (Joliette)
Être représentante de secteur (Soutien aux autres détenues, fournir des effets personnels, faire respecter les règles, gérer les conflits, etc.)
Gérer les conflits, protéger d'autres détenues
Se défendre, se battre, se faire respecter
Résister au racisme (se trouver une place où manger, faire face à l'hostilité, encaisser et répondre aux insultes, se battre)
Prévenir les agressions sexuelles
Accueillir les nouvelles détenues et leur fournir des effets de base
Questionner une personne trans pour lui permettre de s'inclure
Mettre sur pied un réseau de soutien
Être interprète pour une personne ne s'exprimant ni en français ni en anglais
Prodiguer du plaisir sexuel
Relations avec l'extérieur :
Maintenir un lien avec ses proches.
S'assurer que les besoins de ses proches ou des animaux de compagnie soient comblés.
S'assurer du maintien du lieu de vie et des possessions.

Couper les liens avec certaines relations (membres de la famille, co-accusé-e-s, personnes ayant des antécédents judiciaires)
Organiser et recevoir des visites
Demander de l'argent et des effets personnels à ses proches (vêtements, lunettes)
Personnelles et relatives au corps :
Intégrer le contenu thérapeutique : apprendre à mettre ses limites, montrer du regret, travailler sur soi, reconstruire son estime personnelle
Passer le temps
Se comporter de manière conforme aux règles, se contrôler
Se reconstruire suite aux mesures de contrôle (fouille corporelle, enfermement collectif dans les cellules (<i>deadlock</i>), d'isolement (faire du trou).
Veiller à son hygiène personnelle
Produire un enfant (être enceinte)

Pour construire cette liste, nous avons repris l'ensemble des énoncés qui renvoyaient à une activité de travail au sens extensif du terme - mis en évidence par la sociologie féministe. Il s'agissait ainsi de ne pas s'en tenir au seul travail prescrit et consacré comme tel par l'institution et d'intégrer pleinement les tâches inventées par les détenues elles-mêmes et non prescrites par l'institution. La liste veut ainsi rendre compte du travail carcéral « réel » pour reprendre la formule de Xavier Dunezat²¹⁵ (2008), du travail à la fois prescrit et non prescrit au sein de l'institution. Il est entendu que le travail prescrit, ou formel, correspond « aux tâches faisant l'objet

²¹⁵ Observant les rapports sociaux de sexe dans les mouvements des «sans» en France, en suivant le fil conducteur de la division des tâches, Xavier Dunezat a constaté qu' : « Au début de nos immersions dans les AG de « sans », nos prises de notes délaissaient les « incidents » car trop désordonnés (nos carnets d'observation étaient ainsi ponctués de « ça gueule », « tout le monde crie », etc.). Or, ces « incidents » ont peu à peu attiré notre attention. D'abord, ils sécrétaient des tâches prescrites comme rappeler l'ordre du jour. Ensuite, la participation des femmes et des hommes militants – tendait à s'accroître lors de ces « incidents ». Il existait donc une contradiction entre la visibilité verbale de ces catégories et leur faible activité en termes de tâches (prescrites) d'AG. Ainsi, nos notes d'observations tendaient à ordonner le déroulement de l'AG à partir des seules tâches prescrites (des hommes militants +) et à traiter sur un mode résiduel les pratiques des autres catégories de protestataires. L'hypothèse d'un double niveau de tâches d'AG a alors surgi : d'une part, un niveau formel correspondant au travail prescrit ; d'autre part, un niveau informel correspondant à un ensemble de pratiques non prescrites²⁰ qui, ajoutées aux tâches prescrites, dessinent le travail réel secrété en AG. Cette distinction permet de relier l'ensemble des tâches pour ordonner le déroulement total – et pas seulement le « bon » déroulement – des AG.» dans Xavier Dunezat, 2008, La division sexuelle du travail militant dans les assemblées générales : le cas des mouvements de « sans », I, Revue de civilisation contemporaine Europe/Amériques, Vol. 8, Femmes et militantisme, p. 4.

d'une prise en charge organisée et légitimée [...] jugées consubstantielles au bon déroulement²¹⁶», ici, des activités dans les centres de détention. La réalisation de ce travail prescrit suit des étapes précises, reconnues et exigées par l'institution. Ces tâches relèvent souvent d'une procédure administrative, elles sont exigées des détenues sous peine de sanction. Il faut de ce point de vue les distinguer des tâches effectuées à la demande d'autre(s) détenue(s), de personne(s) à l'extérieur, bien souvent des proches, ou effectuées volontairement. Le travail non prescrit ou informel correspond à l'ensemble des autres tâches que les détenues effectuent et qui ne sont pas régies par l'institution. Cela inclut la très large variété des tâches résiduelles dont la sécrétion, la distribution et la division se font selon les besoins, les demandes et les désirs des personnes sur place, sans qu'un mécanisme reconnu ne vienne en rythmer la fréquence de réalisation et en assurer la pérennité dans le temps.

Il est important de ne pas envisager ce travail non prescrit sous le thème du consentement. En effet, il renvoie aux activités effectuées dans un contexte institutionnel où les détenues sont confinées contre leur gré pour une durée maximale déterminée. L'appropriation première du corps des détenues, et la capacité d'effectuer un consentement préalable, libre et éclairé dans ce contexte, doivent être considérées dans l'analyse du caractère volontaire des activités réalisées en détention. C'est pourquoi certaines activités peuvent être considérées comme étant à la fois obligatoires et volontaires (voir annexe E). Par exemple, le fait de demander un emploi est un acte volontaire, fortement encouragé par l'institution et permettant d'augmenter les chances d'obtenir une libération conditionnelle, mais le contenu des tâches à réaliser est imposé par l'institution. Cette ambiguïté quant à l'attribution des tâches nous amène à privilégier le caractère prescrit et non prescrit, ainsi que la rémunération comme mode d'analyse des tâches. Nous avons fait le choix de classer ces tâches selon leur rémunération dans ce chapitre. Il y a des tâches salariées, celles

²¹⁶ *Ibid.*, p. 2.

qui apportent des bénéfices non salariaux ou faisant l'objet d'échange entre les détenues, qu'on pourrait appelé les tâches criminalisées au sein de l'institution carcérale, et finalement celles qui sont effectuées gratuitement. Au cours de l'analyse, nous verrons que les tâches prescrites par l'institution sont parfois salariées, tel le travail de cuisine à la cafétéria, parfois effectuées gratuitement, tels l'entretien ménager et le nettoyage des secteurs et unités d'habitations, alors que les tâches non prescrites sont quasi uniquement effectuées gratuitement, hormis les tâches qui relèvent de l'économie souterraine de l'institution. Les tâches non prescrites que les détenues s'inventent dans un contexte salarié, alors que celles-ci ne figurent pas dans la description de leurs tâches, sont considérées comme étant effectuées gratuitement. Par exemple, Leah considérait qu'elle devait utiliser de l'eau de javel afin de nettoyer efficacement le plancher de la cuisine de la prison où elle était employée. Pourtant, cette substance étant interdite, elle a dû en réclamer auprès du personnel et ensuite essuyer les critiques d'une agente qui ne supportait pas l'odeur :

« I need to clean with javex. I'll clean with javex at night so when [she] will come for lunch, [she] won't smell it anymore." [...] And they say "We are not allowed" But then they would give it to me. [...] I think cleaning with javex, it's make more clean²¹⁷. »

Il s'agit d'un exemple de tâche inventée, non prescrite, effectuée dans le cadre d'un travail salarié, d'une tâche pour laquelle Leah n'était pas expressément payée. Nous la considérerons donc comme étant effectuée gratuitement. Ainsi, nous croyons que nous ne pouvons comprendre le travail réel en prison, sans tenir compte de ces catégories, prescrites, non prescrites, salariées, gratuites et amenant à des bénéfices non salariaux et leur croisement.

Suite à l'observation de cette liste, détaillant les multiples tâches auxquelles doivent se dédier les détenues, il est possible de soutenir que l'incarcération, loin d'être un moment d'oisiveté, représente une mise au travail forcé et non libre qui produit une

²¹⁷ Entretien avec Leah, *op. cit.*

main-d'œuvre féminine sous-qualifiée. Nous remarquons en effet que les tâches salariées et non-salariées qu'elles effectuent ont les caractéristiques du travail féminin. C'est ce que nous analyserons dans ce chapitre.

3.2.1 Travail carcéral salarié:

Tout comme les communautés religieuses de femmes, les institutions carcérales sont des lieux où les résidentes assurent leur propre entretien matériel. Il y a une variété d'emplois en milieu carcéral liés au maintien courant de l'institution comme lieu de résidence et de vie de plusieurs dizaines de personnes, dans le cas de Joliette et centaines dans le cas de Tanguay. Ce sont des détenues qui effectuent les tâches liées au nettoyage, à la transformation de nourriture, à l'entretien extérieur léger, tel le jardinage, et au fonctionnement de la bibliothèque. Ces emplois sont partie intégrante des programmes de réhabilitation mis sur pied par les prisons. À Joliette, il y a un poste salarié de soutien aux autres détenues : « Il y a des paires aidantes aussi au pénitencier, tu peux avoir une job qui est de venir en aide aux autres²¹⁸. » C'est la seule tâche de soin qui soit rémunérée dans les institutions carcérales étudiées. Margaret parle de son expérience de travail salarié en cuisine: « *In the kitchen, we did cutting, we did cooking. We did lifting. We were mopping the floors. I was whipping up, cleaning up after the cook, so. It was a lot of lifting*²¹⁹. » Leah a également travaillé en cuisine. Lorsque l'ascenseur de Tanguay a brisé, elle a dû monter les cabarets aux étages en empruntant les escaliers. « *When they were fixing the elevator, I would have to carry that stuff up. Me and two people [...]. The supper was at 4:30, at 4:15 they had to have me back in the kitchen. That's cutting my yard time. I'm not getting paid for that*²²⁰. » Elle considérait qu'elle avait la responsabilité de s'assurer que les autres détenues aient accès à la nourriture. Si cette tâche en particulier était effectuée gratuitement, bien que de manière prescrite, ces emplois sont salariés et les résultats sont destinés à maintenir le fonctionnement de l'institution. Outre ces tâches,

²¹⁸ Entretien avec Martine, *op. cit.*

²¹⁹ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

²²⁰ Entretien avec Leah, *op. cit.*

il y a également des postes salariés dont la production est destinée à l'extérieur de celle-ci.

Travail salarié destiné à l'extérieur :

À Tanguay, il y a un secteur d'activités liées à la buanderie industrielle, alors qu'à Joliette, c'est une manufacture dans le secteur textile, dirigée par Corcan, un programme de réadaptation pour personnes incarcérées au niveau fédéral, qui occupe bon nombre de détenues. Il s'agit de tâches prescrites par l'institution. La buanderie de Tanguay nettoie la literie pour plusieurs établissements de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal²²¹ et des sous-vêtements, destinés aux détenus des pénitenciers pour hommes dans tout le Canada, sont confectionnés dans l'atelier de couture du pénitencier de Joliette²²². Les détenues sont ainsi salariées pour produire des marchandises et des services qui sont destinés au marché extérieur. Plus précisément, le service de buanderie à Tanguay fait de cette institution carcérale un fournisseur public. On peut en effet lire sur le procès-verbal du conseil d'administration que «l'Agence n'a pas à procéder par appel d'offres et négocie les contrats de gré à gré en s'assurant d'obtenir des prix compétitifs avec le secteur privé [pour une valeur de] 900 000\$ pour [...] trois années [soit de 2013 à 2016]²²³.» Ce calcul comptable fait transparaître la rentabilité d'avoir recours à une entreprise implantée au sein de la prison. En effet, les activités rémunérées en milieu carcéral ne sont pas soumises aux lois régissant le travail : « le Code du travail (chapitre C-27), [...] la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1) [...] ne s'appliquent pas aux personnes prévenues et contrevenantes qui effectuent: 1° un travail à l'intérieur d'un

²²¹ Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2013, «Réunion ordinaire du conseil d'administration», Montréal, 24 septembre, archivé en ligne, consulté le 26 octobre 2016 :

URL : http://pro.santemontreal.qc.ca/fileadmin/asssm/Info-CA/2013/2013-09-24_Vol9no1/CA2013-09_7.5.1maison_tanguay.pdf

²²² Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la chambre des communes, 2003, Services correctionnels Canada – La réinsertion des délinquantes, Ottawa, avril, chapitre 4, 30 p., archivé en ligne, consulté le 26 octobre 2016 :

URL : <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/20030404cf.pdf>

²²³ Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, *op. cit.*, p. 2.

établissement de détention²²⁴. » Le gouvernement peut donc « déterminer les normes d'application d[un] programme d'activités; [...] fixer des normes quant à la rémunération et aux autres conditions de travail des personnes qui exercent des fonctions dans le cadre d'un programme d'activités²²⁵. » Comme le souligne Angela Davis (2003), au sujet du « complexe carcéro-industriel », le taux d'exploitation est sensiblement plus élevé en prison, dans un contexte de travail non libre (Miles, 1987; Moulier-Boutang, 1996 ; Botte, 2005 ; Le Baron, 2013, cités dans Gallié, Galerand et Bourdeau, 2015), qu'au sein du marché du travail capitaliste extérieur aux institutions carcérales et auquel il est lié. Le prix des contrats de service et de production de biens en milieu carcéral devient donc compétitif pour les agences et institutions publiques. Il en est de même pour le travail de maintien de l'institution : engager des concierges, des cuisinier-ère-s, des jardinier-ère-s, des commis de bibliothèque, ou encore, soustraire les contrats à des entreprises externes exigerait des coûts supplémentaires, puisque ces entreprises doivent respecter les dispositions des lois sur le travail, dont le salaire minimum et les avantages sociaux aux employé-e-s. À cet égard, il faudrait revoir l'analyse que Marx effectue des bénéfiques secondaires du crime : « Le crime enlève du marché du travail une portion excédentaire de la population, diminue la compétition entre travailleurs, et jusqu'à une certaine limite met un frein à la diminution des salaires²²⁶. » Nous soutenons plutôt que les travailleur-e-s incarcéré-e-s sont une portion surexploitée de la classe prolétaire, soumise à un régime de travail non libre (Miles, 1987; Moulier-Boutang, 1996 ; Botte, 2005 ; Le Baron, 2013, cités dans Gallié, Galerand et Bourdeau, 2015), mise en compétition avec les travailleur-s à l'extérieur et aggravant la tendance à la baisse des salaires, à la suite aux

²²⁴ Chapitre S-40.1 : Loi sur le système correctionnel du Québec, chapitre X, article 202, consulté le 7 novembre 2016 :

URL : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-40.1?langCont=fr#ga:l_ii-gb:l_ix-h1

²²⁵ Chapitre S-40.1 : Loi sur le système correctionnel du Québec, chapitre VIII, article 193, consulté le 7 novembre 2016 :

URL : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-40.1?langCont=fr#ga:l_ii-gb:l_ix-h1

²²⁶ Karl Marx, Bénéfiques secondaires du crime, p. 84, dans Szabo, Denis et André Normandeau, 1970, *Déviance et criminalité*, Paris, Librairie Armand Colin, Collection U2, 378 pp.

analyses de Davis (2003) et de Wacquant (2010). Cependant, la nature des tâches et leur quasi-gratuité nous amènent à nous poser la question du caractère sexué de cette main-d'œuvre non libre en milieu carcéral, produites socialement comme femmes dans l'ensemble de leur trajectoire de vie marqué par les rapports sociaux de sexe.

Formation d'une main-d'œuvre féminine sous-qualifiée :

Dans le cadre carcéral, les formations sont salariées : « *Also, which I found it was strange. We were paid to go to class. We got three or four dollars a week for going to class, French class, Math or English*²²⁷. » Ce salaire versé comme incitatif aux études permet de mettre en lumière les efforts déployés par l'institution pour produire une main-d'œuvre adaptée au marché du travail. Cependant comme nous allons le voir ici les prisons pour femmes forment les détenues à des emplois de femmes. Huguette a occupé plusieurs emplois typiquement féminins au cours de son incarcération : « J'ai travaillé dans l'atelier de couture. [...] J'ai fait aussi, les plates-bandes, le jardinage, l'été, une demi-journée, ça, c'était mon élément, tsé, après j'ai fait du ménage, aussi²²⁸. » En plus de cumuler ces expériences de travail, Huguette a suivi des formations « de *Workpro*, et d'*Excel*²²⁹ » permettant par exemple de devenir adjointe administrative. Les travaux de Paola Tabet (1998) sont utiles pour éclairer cette « surformation » au travail féminin. Elle observe que dans la division sexuelle du travail, il existe une :

différence qualitative et quantitative des outils mis à la disposition de chacun des deux sexes ; plus exactement l'hypothèse d'un sous-équipement des femmes et d'un gap technologique entre hommes et femmes, qui apparaît dès les sociétés de chasse et de cueillette et qui, avec l'évolution technique, s'est progressivement creusé et existe toujours dans les sociétés industrialisées (cf. Sullerot 1968, surtout pour les sociétés industrielles)²³⁰.

²²⁷ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

²²⁸ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ Paola Tabet, 1998, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, Éditions l'Harmattan, p. 13

Dans le contexte carcéral, les seuls outils mis à disposition pour le travail salarié sont les logiciels de calculs, de classement et de traitement de texte, les machines à laver, les machines à coudre et les ustensiles de cuisine. Parmi les tâches servant au maintien et à l'entretien de l'institution, certaines ne sont pas transformées en emploi pour les détenues. C'est le cas des travaux de maintenance de l'établissement, tels les rénovations, la plomberie, l'électricité, le pavage, qui sont des tâches typiquement masculines. Il en est de même pour les organismes où elles exécutent les travaux communautaires obligatoires au maintien de leur liberté conditionnelle, notamment dans les banques alimentaires. Michèle (voir encadré 3.1) demande que des collègues masculins se joignent à l'organisme où elle réalise ses travaux bénévoles, afin d'accomplir certaines tâches manuelles : « Il nous faut des hommes menuisiers. Il faudrait demander au YMCA. Il nous faudrait un ou deux gars et tu leur demandes de t'arranger ça, les tablettes²³¹. »

Encadré 3.1 : Présentation de Michèle

Michèle a 65 ans. Elle a travaillé comme réceptionniste dans un garage de mécanique automobile. Elle a eu trois enfants. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle est célibataire. Elle a été arrêtée une fois et a été incarcérée à Tanguay pour une sentence de 20 mois. Au cours de sa sentence, elle a été représentante de secteur.

Laurin et Juteau (1997) avaient souligné qu'en contexte de non-mixité féminine dans les communautés religieuses, ce sont tout de même des hommes venus de l'extérieur, possédant certains savoirs manuels, qui effectuent certains types de tâches:

La faible proportion d'ouvrières chez les religieuses s'explique surtout par la mission des CRF, qui se spécialisent dans l'offre de services et non dans la production des biens. Qui plus est, les CRF faisaient souvent appel, pour le travail de menuiserie, de plomberie, d'électricité, etc., à une main-d'œuvre

²³¹ Vanessa L'écuyer (10 mai 2016), entretien avec Michèle.

laïque masculine, en particulier dans les gros établissements comme les collèges, les hôpitaux, les hospices, etc.²³².

Si les hommes et leurs savoirs sont considérés comme indispensables, c'est que les femmes restent privées de l'acquisition de ces savoirs. Ce manque de formation aux tâches qui sont davantage valorisées sur le marché du travail se trouve combiné à une surformation aux tâches hyperféminisées, dont les travaux ménagers qui demeurent sous rémunérés ou effectuée gratuitement. Comme l'ont montré Angela Davis²³³ et Marie-Andrée Bertrand²³⁴, en prison les femmes se qualifient, en quelque sorte pour devenir domestiques, ce qui leur donne accès bien peu de ressources une fois à l'extérieur. Jacqueline souligne les difficultés rencontrées par les femmes à la sortie de la prison, ayant un casier judiciaire et devant se trouver un emploi : « C'est toute un engrenage, les bâtons qu'on a, nous, les femmes. Les hommes vont se trouver des emplois n'importe où. Ça peut être dans la construction, chauffeur de taxi, chauffeur de camion. [...] Mais une femme qui a un dossier, c'est mal vu.²³⁵ »

La nature des tâches des emplois réservés aux détenues rappelle sans équivoque le travail féminin sur le marché salarié et dans le cadre domestique (Barrère-Maurisson, 1984 ; Galerand et Kergoat, 2013, 2014) :

Mies (2001) parle ainsi de « ménagérisation du salariat » pour décrire l'introduction de pratiques habituellement liées à l'économie invisible (aux rapports de servage, d'esclavage ou de sexage) dans la sphère de l'économie formelle et du travail rémunéré : « Ce travail d'esclave inclut aux États-Unis, le travail des prisonniers, celui des immigrés, des mères socialement assistées, du travail à durée déterminée, mais aussi de « l'esclavage salarié » dans les ateliers clandestins²³⁶ ».

²³² Nicole Laurin et Danielle Juteau, 1997, *op. cit.*, p. 131.

²³³ Angela Davis, 2003, *op. cit.*, p. 25.

²³⁴ Marie-Andrée Bertrand 1998, *op. cit.*, p. 91.

²³⁵ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

²³⁶ Maria Mies, 2001, « Les femmes: piliers de la mondialisation », citée dans Elsa Galerand, 2007, « Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation – Retour sur le corpus revendicatif de la marche mondiale des femmes de 2000 », thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal et Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, p. 391.

Ces emplois dont les femmes tirent peu de bénéfices, tant au niveau des produits que de la rémunération, impliquent des tâches répétitives, subordonnées et rythmées par des horaires atypiques. La transformation de nourriture effectuée de manière salariée est destinée à satisfaire non seulement les besoins fondamentaux des femmes qui l'effectuent, mais également ceux d'autres êtres humains, invalides aux yeux de l'institution ou invalidées par celle-ci, comme le souligne Patricia, incarcérée à Joliette : « On faisait la bouffe pour le max. Eux, n'ont pas comme nous autres, eux autres, c'est déjà faite. Nous autres, on avait 35 piastres par semaine et c'est nous qui nous la faisait. Mais eux autres, c'est ça, ils ne pouvaient pas toucher à aucun couteau²³⁷. » Ainsi, les produits du travail effectué par les femmes sont destinés à des bénéficiaires qui présentent des caractéristiques semblables à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution carcérale : « l'instrumentalité [des femmes] s'applique de surcroît et fondamentalement à d'autres humains²³⁸.»

Les emplois en milieu carcéral étant déqualifiants²³⁹ au sens de Kergoat (1982), certaines détenues vivront ce processus. C'est le cas de Lise qui a été comptable tout au long de sa vie et qui a occupé un emploi de commis de bibliothèque la fin de semaine à Tanguay. Elle souligne que les opérations qu'elle avait à réaliser étaient très simples, notamment sur le plan intellectuel : « Ça ne consistait pas à grand-chose. [...] On ramassait les livres qui avaient été lus dans les secteurs. [...] Il faut les reclasser. [...] Et le lendemain, ben, elles venaient chercher des livres. Alors, bon, on marquait simplement leur nom, le titre qu'elles prenaient.²⁴⁰ » Il en est de même pour Martine qui a été éducatrice spécialisée au cours de sa carrière, a occupé un poste de coordination pendant plusieurs années et d'enseignante au collégial, et qui s'est trouvée nettoyeuse au pénitencier de Joliette : « J'étais nettoyeuse, je lavais des planchers. [...] Je l'ai fait pendant un an de temps *non-stop*, à temps plein. [...] Fack,

²³⁷ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

²³⁸ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, p. 16.

²³⁹ Kergoat, Danièle, 1982, *Les ouvrières*, Paris, Éditions Le Sycomore, 141 pp.

²⁴⁰ Entretien avec Lise, *op. cit.*

je nettoyait les corridors de la prison, puis je faisais du ménage dans les aires communes aussi, la cantine qui est comme un petit magasin²⁴¹.»

À l'extérieur de la prison, sur le marché du travail, les femmes occupent le plus souvent les positions au bas de la hiérarchie (Kergoat, 2012). Cette place dans la structure d'organisation du travail se reproduit à l'intérieur de l'institution. Jacqueline souligne que les emplois des détenues sont subordonnés. «Je faisais des sous-vêtements d'hommes. La chef d'équipe, celle qui dirigeait ça, elle n'était pas facile. [...] Elle criait tout le temps. On n'était jamais assez bonnes, on ne travaillait jamais assez. Ça jouait sur nous autres²⁴². » Dans les cas où les détenues se voient octroyer une certaine responsabilité, leurs capacités à la remplir sont remises en question. Ce fut le cas de Leah à qui l'on avait confié la tâche de sélectionner les livres devant être conservés dans la collection de la bibliothèque : « *[I had to] clean the old books of the library. They trusted me a lot. [...] The guard [...] get pissed. "Why are you in the library now?" "Because Lucie asked me to clear out the old books." "Why? [...] Are you sure?" "Yes ! Call Lucie²⁴³!"* »

Les horaires à temps partiel et la flexibilité de la main d'œuvre, jugée et construite comme constamment disponible, puisque formellement confinée à l'oisiveté dans les secteurs, ne sont pas sans rappeler les caractéristiques du travail des femmes. En effet, étant considérées comme disponibles en permanence, elles doivent souvent être actives dans différentes sphères à la fois, suivant des horaires atypiques : « J'ai tout fait mes programmes, après ça, oups, ils m'ont fait travailler. Un avant-midi, un après-midi, un avant-midi. Après ça, oups, travaille pu! Fack là, tu vas à tes cours en même temps, fack là, tu ne peux pas travailler²⁴⁴. » Huguette aussi a occupé des postes à temps partiel en raison de son état de santé mentale : « J'ai toujours travaillé

²⁴¹ Entretien avec Martine, *op. cit.*

²⁴² Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

²⁴³ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²⁴⁴ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

seulement une demi-journée. Une journée, c'était trop pour moi, je n'étais pas capable²⁴⁵.» Elle était considérée comme inapte à l'emploi avant son incarcération.

Les salaires reçus en prisons sont infimes. À Joliette, le salaire journalier au plus bas échelon équivalait à 0,70\$ de l'heure. Une échelle de salaire permettait de recevoir des augmentations liées au comportement de la détenue. Si bien qu'après plusieurs mois d'incarcération, Martine recevait une paie de 63\$ aux deux semaines pour 80 heures de travail, ce qui lui permettait de subvenir à ses besoins, bien que sur ce montant, une somme était prélevée :

J'étais payé 6,35\$. Au début, c'est 5,80\$ pour 8h de travail par jour. Tu peux avoir des augmentations, si tu fais de la bonne job, si tu n'as pas de rapport disciplinaire, si tu es à ton affaire. À la fin, j'étais rendue à 6,35\$ par jour, au grade B qu'ils appellent. Ça me permettait de payer ma carte d'appel pour appeler ma fille. M'acheter mes petits besoins, ton hygiène, ta brosse à dents, ton déo, ton shampoing, tu achètes ça à la cantine. Tu payes tes affaires. Sur ta paie, quand tu travailles à temps plein [...] une piastre par paye, ça s'en va au comité des détenues. [...] On a des taxes, on est taxés en prison quand tu travailles. Le fameux 30% qu'on devait verser, 22% pour la chambre pis 8% pour le téléphone qu'ils nous retenaient sur notre paie. [...] Sur 60 quelques piastres, il me restait 43\$²⁴⁶ !

Ce système de punitions et de récompenses où les augmentations de salaire sont conditionnelles au comportement des détenues dans toutes les sphères de la vie quotidienne et non seulement sur les heures salariées renforce la définition du travail en institution carcérale comme étant non-libre. Goffman corrobore cette analyse :

Dans la vie courante, l'autorité que possède le lieu de travail prend fin lorsque le travailleur perçoit son salaire; l'utilisation qu'il en fait au sein de sa famille et pour ses loisirs est son affaire personnelle, et cette liberté cantonne l'emprise de la vie professionnelle dans des limites strictes²⁴⁷.

À Tanguay, les femmes recevaient un salaire tout juste plus élevé, amputé par des formes de retenues sur le revenu et les prix gonflés sur les denrées en vente à la

²⁴⁵ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

²⁴⁶ Entretien avec Martine, *op. cit.*

²⁴⁷ Erving Goffman, 1968, *op. cit.*, p. 51

cantine : « *I worked for 3,45\$/hours, minus 10% that are for people that are mentally unstable, and 10% taxes. [...] You have 40-60 boxes a week. And then you need the cantine, because you need your basics. [...] They buy dollar store stuff and they sell them four dollars each*²⁴⁸! » Les participantes à la recherche mentionnent également que la prison Tanguay gérait le budget des détenues en retenant une portion de leur salaire dans un compte épargne.

Gestion des revenus par l'institution :

Les femmes que nous avons rencontrées ont été diminuées dans leurs capacités d'agir et leur autonomie au cours de leur détention. Un exemple flagrant est la gestion des salaires à Tanguay. En effet, les revenus des détenues sont gérés de manière autoritaire par l'institution qui verse la moitié des revenus dans une caisse d'épargne dont le contenu leur est remis à la sortie, ce qui ne laisse que 50% des revenus disponibles à la consommation immédiate. : « C'est 50% qu'ils te mettent dans un compte d'épargne, l'autre 50%, ça allait dans ta cantine. [...] Quand je suis sortie [...] j'avais quoi, une cinquantaine de piastres. [...] il y a une fille qui s'est ramassé pas loin de 500 piastres. [...] Mais c'est du travail. Oui, oui. ²⁴⁹.» Ce contrôle des avoirs qui vise à assurer quelques ressources pécuniaires aux femmes au moment de leur sortie soumet certaines d'entre elles à une grande précarité au cours de leur détention. Il va sans dire que les femmes pourraient épargner d'avantage pour s'assurer un coussin de sureté financière à leur sortie si leur salaire était substantiellement plus élevé à l'intérieur. Margaret rappelle que si certaines détenues pouvaient compter sur leur famille pour recevoir de l'argent, il y a quelques femmes qui ne comptaient que sur le travail salarié en prison pour avoir un revenu, selon l'état de leurs relations avec leurs proches.

« Some of the women's work would be their only income. They wanted to work at the laundry, the library, the kitchen, they needed that. [...] The other way would get money from your family. They could bring or mail money to

²⁴⁸ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²⁴⁹ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

Tanguay to have it put in your account²⁵⁰. »

Pour sa part, elle a préféré maintenir une certaine autonomie en utilisant uniquement l'argent gagné en travaillant à Tanguay, ne sachant pas quel était l'état des finances de la famille: « *I always had some back up. Then I started working in the kitchen and then at the library, so I was actually earning money. Not knowing exactly what our finances where, at least I could say: "No, I don't need money, I got my work"*²⁵¹. »

Ainsi, la situation de pauvreté ou de dépendance envers leurs proches de plusieurs détenues est maintenue malgré l'activité de travail salarié. Aussi, la recherche d'autonomie financière fait partie des éléments qui peuvent créer un rapport subjectif positif au travail chez les détenues. En effet, dans la recension des écrits, tout comme dans les entrevues que nous avons effectuées, il apparaît que les détenues peuvent entretenir un rapport ambivalent au travail. Si plusieurs y voient la clé pour une sortie temporaire du secteur ou de l'unité et pour l'accès à des ressources, d'autres dénoncent les mauvaises conditions de travail.

Rapports subjectifs ambivalents au travail carcéral :

Si dans la section précédente, nous avons étudié le rapport objectif au travail salarié en prison, en mettant en relief l'exploitation des femmes, au niveau de la rémunération, de la nature et de l'ampleur des tâches et de la gestion autoritaire des revenus, nous avons également insisté sur le caractère sexué de la formation et de la mise au travail forcé dans des conditions extrêmement difficiles. Nous nous intéresserons maintenant au rapport subjectif que les participantes entretenaient au travail salarié dans le contexte carcéral. Ce rapport se révèle compliqué, ambigu. Pour certaines, il est positif et permet une certaine émancipation, pour d'autres, leur rapport négatif se matérialise par un refus du travail prescrit. Erving Goffman mentionnait, dans *Asiles* (1968) que le rapport au travail des reclus était différent de celui qui prévalait à l'extérieur :

²⁵⁰ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

²⁵¹ *Ibid.*

Quelle que soit la motivation au travail, cette stimulation n'aura pas dans ces conditions la signification structurale qui est la sienne dans la vie normale. Il faudra trouver de nouvelles motivations et de nouvelles attitudes à l'égard du travail; c'est là une des données de base qui s'imposent aux reclus et à ceux qui doivent les inciter à travailler²⁵².

Au cours des entretiens, nous avons noté que la plupart des détenues maintenaient un rapport subjectif positif au travail salarié, ce qui fait écho aux travaux de Fabrice Guilbaud (2008) cités dans la recension des écrits. L'accès à un revenu permet notamment de faire des appels aux proches, de poursuivre son travail de soins aux autres à distance et d'acquérir des effets personnels à la cantine. Outre le salaire, les motivations au travail salarié sont multiples. Les emplois permettent de sortir du secteur, de côtoyer d'autres détenues, ce qui fait passer le temps si difficile à tuer en détention. Margaret explique comment le travail salarié a été important pour elle en détention. Ayant quitté le marché du travail plusieurs dizaines d'années avant d'être incarcérée, elle fut pour l'essentiel mère au foyer avant son incarcération. « *That was a privilege. [...] Because you are leaving the sector. [...] For me, keeping busy was good, [...] The money that I earned, I bought phone cards. So I could make call to my family. [...] I met and I interact with other women, which was refreshing*²⁵³. » La possibilité de demander une libération conditionnelle constitue également un fort incitatif au travail et au suivi des formations. Ces engagements sont inscrits aux dossiers et peuvent influencer positivement les commissaires. Au-delà, les formations et le travail salarié se présentent pratiquement comme une condition obligatoire pour obtenir la sortie. Patricia a décidé de poursuivre des études secondaires qu'elle avait abandonnées plusieurs années auparavant, malgré son aversion pour l'institution scolaire : « C'est comme ça que je pense que ça allait plus vite. [...] Moi j'ai fait math et [...] français [...] Mais je déteste ça à mourir l'école, mais j'ai fait ça pour

²⁵² Erving Goffman, 1968, *op. cit.*, p. 52.

²⁵³ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

que ça soit mieux pour moi aussi, pour eux autres, pour les commissaires, que je retourne à l'école²⁵⁴. »

Certaines détenues appréciaient le travail salarié puisqu'il leur permettait de bouger. Margaret nous parle de l'exercice physique qu'elle pouvait faire lorsqu'elle travaillait en cuisine, alors qu'elle sentait ses mouvements très limités dans le contexte où son corps est confiné dans un secteur. « *That was good for mind, and physically for my body. [...] Because I exercised. It was a good workout*²⁵⁵. » Il en est de même pour Lise, qui voit le travail salarié comme une porte de sortie du secteur cacophonique. « La bibliothèque, c'était, je crois, 10\$ pour deux ou trois jours par semaine. Mais je m'en fichais, ce n'était pas pour ça, c'était pour sortir de là un peu, pour faire autre chose. On voit du monde qui arrive des autres secteurs²⁵⁶. » Mêmes propos pour Leah, le besoin de travailler, de s'occuper masque l'exploitation dans l'analyse qu'elle fait du travail salarié : « *It was a choice, you could volunteer to clean but you got paid for, whatever. And the guard who was in charge, he was funny. [...] It was anything to be out of the sector, to do something productive*²⁵⁷. » Le confinement dans l'espace caractéristique de leur sentence surdétermine leur rapport au travail. En effet, si Leah prenait un certain plaisir au travail, elle considère qu'elle a donné au gouvernement une partie de son temps sans compensation : « *I give them 18 months of my life*²⁵⁸ ». Dans les témoignages de Lise, Margaret et Leah, l'impératif de tuer le temps devient prioritaire par rapport à la critique de l'exploitation du travail qui est alors perçu comme un privilège. D'ailleurs, comme le soulignait Marie-Andrée Bertrand (1998), le nombre d'emplois disponibles à Tanguay est bien inférieur au nombre de détenues : « à la Maison Tanguay, il existe 40 postes d'emploi pour 100 ou 120 détenues devant travailler²⁵⁹. » Lhuilier, Belencomb, Canino et Frize²⁶⁰ ont

²⁵⁴ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

²⁵⁵ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

²⁵⁶ Entretien avec Lise, *op. cit.*

²⁵⁷ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ Marie-Andrée Bertrand, 1998, *op. cit.*, p. 91.

²⁶⁰ Dominique Lhuilier, Patrick Belencomb, Rémi Canino et Nicolas Frize, 2009, *op. cit.*, p. 46.

fait un parallèle entre la pénurie d'emploi à l'intérieur et le monde extérieur, où la menace du chômage et la masse des sans-emplois prêts à prendre les postes permettent de diminuer les conditions de travail et transforment le rapport au travail, qui est alors perçu comme un privilège.

Un autre élément non négligeable qui peut augmenter l'intérêt des détenues pour le travail salarié est celui d'éviter l'obligation implicite à participer au travail de soins aux autres effectués sans compensation en demeurant toute la journée dans le secteur. Leah souligne : « *Because staying in the sector doing nothing? It doesn't make sense to me! It's a waste of time, it's a waste of energy and girls just talking stupid anyways*²⁶¹. » En effet, les détenues qui n'ont pas d'emploi restent dans le secteur ou l'unité et doivent, bon gré, mal gré, accueillir les nouvelles incarcérées, gérer et endurer les conflits. « *It was routine, it was boring, but it would be even more boring just staying at the sector*²⁶². » Il y aurait donc deux façons de passer le temps en prison, en effectuant du travail salarié ou du travail de soin. Le travail payé, bien que déqualifiant, menant à une formation hyperféminisée, permet aux détenues d'échapper au travail gratuit. Selon nous, pour comprendre ce rapport ambivalent au travail salarié, il faut comprendre le travail gratuit sécrété dans les secteurs et les unités d'habitation. Il est, en effet, possible de mettre ces données en relation avec les recherches (Barrère-Maurisson, 1984, Devreux et Daune-Richard, 1992) qui ont été réalisées au sujet de la motivation des femmes au foyer à retourner sur le marché du travail.²⁶³ Ces chercheuses se sont posées la question de l'origine de l'ambition des femmes ménagères à vouloir un boulot, même mal payé, en plus de payer la garderie dans le cas où les femmes avaient des enfants en bas âge. À ces tâches faiblement rémunérées, venait s'ajouter le travail domestique. Elles ont découvert que c'est l'accès à la vie publique, la possibilité de créer un réseau, d'avoir une reconnaissance

²⁶¹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²⁶² Entretien Margaret, *op. cit.*

²⁶³ Entretien avec Lise, *op. cit.*

sociale et d'entrer dans les discussions politiques sur le même pied d'égalité que les salarié-e-s, en étant contribuables, qui motivaient ces femmes.

À l'opposé, les récits de certaines détenues témoignent d'un rapport négatif au travail. Pour Martine, le travail ménager payé était une punition. Elle détestait cela. Elle transformait son rapport subjectif à cette activité pour en faire une forme de thérapie où elle nettoyait sa vie et le mal qu'elle avait fait subir aux autres :

Quand je faisais mon ménage, je visualisais tout le temps que je nettoyais ma vie. C'est de même que je passais au travers, parce que je faisais mon ménage, j'haïssais ma job pour mourir, j'haïssais ça nettoyer, torcher des affaires, mais je me disais « Je le fais parce que je lave mes bibittes que j'ai sur le cœur, je lave le mal que je me suis fait à moi-même par le jeu, pis les fraudes et le mal que j'ai fait aux autres. Je me nettoie de mon mal²⁶⁴!

Le travail sur soi est également une obligation pour les femmes à l'intérieur des institutions carcérales, devant se soumettre à un processus de réhabilitation, ce que nous analyserons plus loin. Martine a pour sa part décidé de faire de ce travail sur soi une tâche non prescrite, informelle et gratuite, au sein d'une activité salariée et prescrite, soit celle de concierge.

Le travail salarié n'est pas la seule source de bénéfices possible à l'intérieur de la prison. En effet, une économie souterraine, où s'organise une production et des échanges de produits illicites, permet à certaines d'obtenir des bénéfices non salariaux par le biais d'échanges réalisés sous forme de troc.

3.2.2 Le travail carcéral criminalisé et les bénéfices non-salariaux :

En prison, outre les drogues illicites, l'alcool et la cigarette sont proscrits. La production et la vente de drogue, de produits du tabac et d'alcool relèvent par conséquent d'une économie souterraine qui secrète un ensemble de tâches non prescrites que les détenues inventent à la fois pour passer le temps, pour se procurer les substances dont elles ont besoin ou envie et pour tirer des bénéfices non salariaux.

²⁶⁴ Entretien avec Martine, *op. cit.*

La division de ce travail, qui se distingue de celle qui prévaut à l'extérieur des murs, témoigne de la recomposition des rapports sociaux en milieu carcéral. En effet, le travail clandestin de production d'alcool et de cigarettes, ainsi que l'introduction de drogues illicites impliquent une certaine réappropriation par les détenues de savoirs et d'outils habituellement contrôlés par les hommes. La production et le trafic de substances illégales sont des activités et des savoirs traditionnellement masculins. Pensons notamment aux travaux sur la contrebande d'alcool à l'époque de la prohibition, dans laquelle les femmes ont tenu un rôle marginal, et sexué²⁶⁵, ainsi qu'à ceux sur les groupes criminalisés, cités précédemment²⁶⁶. En contexte de non-mixité féminine, on note une production de ces substances et des trafics illicites. Lise raconte la soirée où elle a découvert que certaines de ses codétenues produisaient de l'alcool à partir d'ingrédients reçus de la cafétéria : « J'avais été dans une cellule avec d'autres, elles étaient en train de boire quelque chose. [...] Elles m'ont dit «Veux-tu y goûter? » [...] Elles faisaient de l'alcool avec du jus de pomme, du pain pour la levure et du sucre. C'était fort! Pour mon goût²⁶⁷! »

Depuis 2014, les cigarettes sont interdites à l'intérieur de Tanguay. Avant cette date, le trafic de cigarettes prenait la forme d'un échange entre les détenues. En effet, elles ne pouvaient que se procurer un maximum de deux paquets par semaine chacune. Ainsi, elles faisaient des ententes selon lesquelles une détenue non-fumeuse commandait des cigarettes et les donnaient à des détenues fumeuses qui s'engageaient, quant à elles, à leur fournir une certaine quantité d'autres produits en guise de paiement. Leah explique que cette pratique faisait partie des règles souterraines les plus normales de la prison et n'entraînait bien souvent pas de

²⁶⁵ Heron, Craig, 2005, « *The Boys and Their Booze: Masculinities and Public Drinking in Working-class Hamilton, 1890-1946* », *The Canadian Historical Review*, vol. 86, no 3, note de bas de page, p. 433.

²⁶⁶ Anott, 2010; Block, 1981; Campbell et Willan, 1999; Caroll, 2000; Caroll, 2001; Caroll, 2002; Fiandaca, 2003; Kleemans et dePoot, 2008; Pizzini-Gambetta, 2009; Siebert, 1996; Schwartz et Steffensmeier, 2008; Steffensmeier, 1983, cité dans Margaret Beare, 2010, *op. cit.*, p. 41 et 42 et Pasculli, Antonella, 2009, « Le rôle de la femme dans l'organisation criminelle », *Rivista di criminologia, vittimologia e sicurezza*, Vol III, no 2, pp. 80 -97.

²⁶⁷ Entretien avec Lise, *op. cit.*

répression. « *I don't drink, I don't smoke. Yes, I sold my cigarettes, but that was just the game. I don't smoke, so I sold my cigarettes and I get double the cantine*²⁶⁸. » Depuis l'interdiction de fumer à l'intérieur des murs, des étiquettes collantes à la nicotine sont distribuées pour permettre aux détenues de suivre un traitement progressif de sevrage. L'institution contraint en quelque sorte les femmes fumeuses à cesser cette activité. En réalité, elle contraint également un certain nombre d'entre elles à produire elles-mêmes des cigarettes à partir de pelures de fruits, de sachets de thé, de morceaux d'étiquettes collantes à la nicotine et de papiers, notamment de feuilles de la bible, dont la minceur permet de rouler la matière sous forme cylindrique et de la fumer. Lise soutient que ce règlement crée beaucoup de problèmes, notamment au niveau de la mise en danger de la santé des détenues : « Je ne comprenais pas ce règlement, parce que tout ce qu'elles font pour compenser ça, c'est fabriquer de l'alcool et fumer les *patches*, pour la santé tout ça, c'est affreux²⁶⁹. » Beaucoup d'énergie semble ainsi investie dans la fabrication de cigarettes artisanales.

Certaines détenues font entrer des drogues illicites à l'intérieur de la prison : « C'est des gangs [...] celles qui se font rentrer des cigarettes, de la dope, ou celles qui ont leurs petites affaires, les petits marchés²⁷⁰. » À l'intérieur, en non-mixité, les femmes font toutes les tâches liées à ce trafic : « Tu en apprends! Ho que si! Toutes des manières différentes que tu peux rentrer de quoi dans une prison. C'est la pire place. Ce n'est pas à l'extérieur que tu vas entendre ça. C'est un coup que tu es en dedans que tu vas connaître ces trucs-là²⁷¹. » Suzanne a subi des pressions de la part de ses codétenues qui voulaient qu'elle participe à ce réseau en mettant à profit ses contacts à l'extérieur. Elle a refusé. Nous posons l'hypothèse, que nous ne pourrions vérifier ici, qu'elles en apprennent souvent plus sur le trafic de drogue à l'intérieur de la prison que dans les réseaux criminels en raison de la division sexuelle du travail

²⁶⁸ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²⁶⁹ Entretien avec Lise, *op. cit.*

²⁷⁰ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

²⁷¹ *Ibid.*

criminalisé à l'extérieur (Beare, 2010; Pasculli, 2009). Le commerce sous-terrain est un moyen pour plusieurs détenues d'obtenir des bénéfices non salariaux en prison. Plusieurs tâches sont également effectuées gratuitement à l'intérieur des centres de détention.

3.2.3 Le travail carcéral gratuit :

Travail domestique :

Plusieurs tâches secrétées par la vie en commun dans un établissement fermé sont effectuées gratuitement. Les parallèles avec les communautés religieuses de femmes sont ici évidents. Comme nous l'avons vu, selon Juteau et Laurin (1997) : « L'enclos représente aussi l'enfermement, le confinement, la dépendance, le service gratuit²⁷². » En prison, les tâches reliées à la cuisine, à l'entretien ménager et à l'hygiène sont parfois salariées et parfois effectuées sans rémunération, d'où l'importance et la pertinence d'étendre la définition du travail pour y inclure les activités non rémunérées qui sont souvent absolument nécessaires au fonctionnement de l'institution.

Les repas sont cuisinés de manière salariée à Tanguay alors qu'à Joliette, on demande aux détenues de faire leur propre cuisine gratuitement sauf pour les femmes qui sont enfermées dans l'unité à sécurité maximum. Une trentaine de dollars sont alloués aux femmes pour l'achat de nourriture chaque semaine : « Je me fais à manger. [O]n a 35\$ par semaine pour faire notre épicerie [...] avec des listes d'épicerie, on coche ce qu'on veut et le prix est à côté. [...] Ça sert à nous faire tous nos repas, tu fais tes lunches, tu travailles²⁷³. » La gestion de la nourriture comporte une grande variété de tâches non prescrites, effectuées gratuitement. Leah constatait que plusieurs détenues ne remplissaient pas le réservoir d'eau de la machine à café, et qu'elle devait donc le

²⁷² Juteau et Laurin-Frenette, 1997, *op. cit.*, p. 118.

²⁷³ Entretien avec Martine, *op. cit.*

faire plus souvent qu'à son tour : « *If the water container for the coffee was empty "Fill it up!" Why do I have to come back from my morning shift and find it empty*²⁷⁴? » Le contexte de réalisation de ces tâches, où plusieurs femmes doivent utiliser les installations d'une unité d'habitation, peut représenter un défi pour certaines détenues. C'est le cas d'Huguette qui s'est trouvée en conflit avec ses cohabitantes : « J'étais pas mal retirée. Quand j'ai vu comment ça se passait. Je m'arrangeais pour me faire à manger l'après-midi, quand tout le monde n'était pas là. Et j'étais dans ma chambre, le plus possible²⁷⁵. » Elle a organisé ses horaires dans le but de cuisiner lorsqu'elle était seule dans l'unité.

À Joliette et à Tanguay, les détenues font leur lavage, le ménage de leur secteur ou unité, ainsi que l'entretien de leur cellule gratuitement, alors que certaines détenues sont salariées pour nettoyer certains espaces comme les corridors hors des secteurs, les salles d'isolement à Tanguay et le bâtiment des services à Joliette. On remarque donc que plus la tâche de nettoyage est effectuée dans un lieu public et/ou impersonnel, plus elle sera prescrite par l'institution, formalisée et salariée. On voit ici se redessiner la division entre «public» et «privé» sous une forme propre à ce contexte institutionnel. Jacqueline décrit ainsi l'organisation formelle des tâches d'entretien de l'unité à Joliette : « Chaque fille avait une tâche attribué. Il y en a une qui avait les planchers dans la salle à manger. L'autre avait les comptoirs, la salle de séjour, la salle de bain. On faisait tout le temps ça le samedi et le dimanche. Balayage, balayeuse. C'était propre par exemple²⁷⁶ ! » Il en était de même à Tanguay (voir encadré 3.2) où « les tâches [de nettoyage] étaient séparées tous les jours [par] les gardes²⁷⁷. » : « *So there was a notice up. Every day there were two cells, they were responsible for swiping the floor [in] the communal area, the hallway, the kitchen, the bathroom, cleaning all the counters, the tables, cleaning showers, the toilets,*

²⁷⁴ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²⁷⁵ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

²⁷⁶ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

²⁷⁷ Entretien avec Lise, *op. cit.*

*cleaning the bathtub*²⁷⁸ ». Les tâches étaient attribuées par les agent-e-s correctionnel-le-s. Il s'agit donc de tâches prescrites.

Encadré 3.2 : Description d'un secteur à Tanguay

À l'avant du secteur, il y a une salle commune où se trouvent des tables et des chaises. Le mobilier amovible peut être déplacé pour écouter la télévision qui se trouve au fond de cette pièce. Il y a un comptoir, un réfrigérateur, et un lavabo. La nourriture étant cuisinée dans une cafétéria, il n'y a ni four, ni ustensiles de cuisine dans les secteurs. À gauche, il y a une salle de bain publique regroupant trois douches, un bain et quatre toilettes, des lavabos et des laveuses et sècheuses. Des fenêtres sans teint permettent de voir l'intérieur de cette pièce à partir de la salle commune. Une douzaine de cellules régulières et deux à quatre cellules d'isolement sont réparties dans un long corridor situé dans la partie arrière de chaque secteur. Une vitrine à l'avant du secteur permet aux agent-e-s correctionnels de surveiller l'intérieur de la salle de bain, la salle commune et le corridor des cellules.

Certaines vont nettoyer de fond en comble une cellule avant d'y aménager ou laver la literie avant de l'utiliser. C'est le cas de Leah qui lavait systématiquement les draps lorsqu'elle changeait de cellule : « “[I] wash my pillow!” “Why do you wash your pillow for?” I was like “Scuse me, I don't know who's head has been on that pillow²⁷⁹.” » Leah devait exiger d'avoir accès aux produits nettoyants appropriés pour le faire : « *I would scrub, when I had a new cell. I had a brush. I would ask the kitchen if I could take some stuff. I don't smoke. And there was always this smell of old smoke in there. Because I have asthma*²⁸⁰. » Cette surcharge de travail est effectuée sans compensation financière, alors que l'institution tire des bénéfices

²⁷⁸ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

²⁷⁹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²⁸⁰ *Ibid.*

concrets de la privatisation et de la gratuité de ce travail puisque s'il n'était pas effectué par les détenues elles-mêmes, la prison devrait payer un-e concierge pour garder ces lieux salubres et les services d'une buanderie externe. Suzanne souligne également le manque de ressources. Sans accès à des vêtements de rechange, elle a dû nettoyer constamment ceux qu'elle portait au moment de son incarcération : « Il fallait que tu sois 14 jours incarcérée avant que tu aies le droit [d'aller à la friperie de Tanguay]. Quand je suis rentrée là, j'avais une paire de *running* et une robe. J'ai été deux semaines avec le même linge! [...] Je le lavais tous les jours, je n'avais pas le choix²⁸¹. » Certaines règles de la prison limitaient l'accès aux ressources appropriées pour conserver un niveau d'hygiène adéquat.

Nous remarquons que les secteurs d'activité où existe une certaine formalité, tels la nourriture, l'entretien ménager et les effets personnels (voir annexe E) sont néanmoins marqués par un nombre important de tâches informelles et effectuées gratuitement. Comblar les besoins de base des détenues nécessite une variété et une multiplicité de tâches, qui correspondent au travail réel, dont l'essentiel échappe largement au contrôle de l'institution et dont elle ne se soucie guère. Il s'agit des tâches non prescrites, reléguées dans la sphère «privée» des individus.

La détention a pour objectif formel la réhabilitation des individus, selon les travaux de Foucault (Brodeur, 1993). Celle-ci serait assurée à la fois par le travail salarié et gratuit, comme nous l'avons vu. À l'instar du philosophe français, nous remarquons que le résultat implicite est plutôt la production d'une main-d'œuvre utile pour la classe au pouvoir, que ce soit dans l'économie formelle ou informelle. La réhabilitation se ferait également par un parcours thérapeutique, où la détenue devient

²⁸¹ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

« gestionnaire de sa propre punition²⁸² », ce que nous appellerons le « travail sur soi », à la suite de Sallé. Il décrit ce concept :

s'il est exigé de lui un « travail sur soi » et une « prise en main », c'est d'abord pour qu'il apprenne à reconnaître, au gré des rappels à l'ordre dont il est l'objet, l'autorité de ses éducateurs et la légitimité des contraintes pénales – parfois aussi pénitentiaires – auxquelles il est soumis²⁸³.

Le travail sur soi :

La gratuité des tâches liées à la transformation de la nourriture, aux achats, au maintien et à l'entretien des lieux au pénitencier de Joliette est particulièrement significative puisque les réformes au niveau des services correctionnels pour femmes au niveau fédéral qui ont mené à la construction de cet établissement visaient l'apprentissage par les détenues du rôle féminin, lié à la maternité, comme levier pour la réhabilitation. Martine l'explique ainsi : « [À] Joliette, c'est des unités d'habitation familiale, on se fait à manger et tout ça. C'est vraiment pour recadrer les femmes dans leur droit d'existence, tsé, de ne pas en faire des... ben des hommes! À la base, on est des mères... on se fait à manger²⁸⁴. » C'est donc par l'assignation à des activités de soins aux autres et par l'autonomie dans la satisfaction de ses besoins de base, liés à la transformation de la nourriture, que les femmes apprendraient à être des femmes.

La réhabilitation passerait donc par l'apprentissage des tâches féminines effectuées gratuitement, dont la gestion du budget et des achats, la préparation des repas, l'entretien ménager. Cette réforme est le produit d'une institutionnalisation d'une lutte féministe « par le haut », qui a été menée par des criminologues et juristes²⁸⁵. Comme nous l'avons vu dans la recension des écrits, Davis (2003) souligne que cet apprentissage des tâches auxquelles sont affectées les femmes « *steered poor women*

²⁸² Foucault, Michel, 1993, « Alternatives à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social : une entrevue avec Michel Foucault », *Criminologie*, vol. 26, n° 1, p. 18.

²⁸³ Nicolas Sallé, 2016, « Sur la justice des mineurs. Entretien avec Nicolas Sallé », *Contretemps – revue de critique communiste*, [en ligne] consultée le 6 décembre 2016 :

URL : <http://www.contretemps.eu/sallee-justice-mineurs/>

²⁸⁴ Entretien avec Martine, *op. cit.*

²⁸⁵ Sylvie Frigon, 2002, *op. cit.*, p. 9-30.

*(and especially black women) into "free world" jobs in domestic service. Instead of stay-at-home skilled wives and mothers, many women prisoners, upon would become maids, cooks, and washerwomen for more affluent women*²⁸⁶. » Concrètement, nous remarquons qu'elle ne permet pas aux femmes participantes à la recherche d'apprendre de nouvelles connaissances, mais plutôt de continuer à utiliser celles qu'elles ont pour la très grande majorité déjà: une expérience de travaux ménagers et de soins aux autres. Les femmes que nous avons rencontrées avaient une longue expérience de prise en charge de leur propre vie quotidienne et d'entretien d'autres êtres humains. Plusieurs d'entre elles se font un devoir de s'occuper d'elles-mêmes à l'intérieur comme à l'extérieur de la prison. La discipline et la capacité d'organisation au quotidien qu'elles ont développée hors de la prison leur sont utiles en prison.

J'étais très organisée, je prenais ma douche le soir. Comme ça le matin, j'avais seulement le strict nécessaire à faire, brosse à dents, etc. Je me levais de toute manière, il fallait que j'aie aux médicaments. C'était à 7h30. J'étais déjà habillée, tout. Après faire mon lit. Le petit-déjeuner. [...] J'avais des programmes, deux fois par semaine. Ma chambre était nettoyée et tout ça²⁸⁷.

Leur autonomie est donc mise à profit pour prendre soin d'elles-mêmes, cheminer vers la libération et pour faire fonctionner l'institution carcérale.

Les thérapies :

En contexte carcéral, il est exigé que les détenues réalisent un travail sur elles-mêmes, notamment au travers les thérapies. Une partie de ce travail sur soi est obligatoire et consigné dans le dossier de la détenue en vue d'une évaluation à sa sortie, alors que la participation à certains programmes se fait plutôt sur une base volontaire. La participation aux programmes thérapeutiques est donc parfois prescrite, parfois non prescrite, mais toujours effectuée gratuitement.

À Joliette, les femmes sont l'objet d'un plan correctionnel où leur cote de sécurité et leurs besoins sont évalués. Après que leur dossier est construit, elles sont orientées

²⁸⁶ Angela Davis, 2003, *op. cit.*, p. 70.

²⁸⁷ Entretien avec Lise, *op. cit.*

vers des programmes d'intensité moyenne ou élevée pour délinquantes (PIMD ou PIED) auxquels elles doivent se soumettre. Martine raconte son évaluation : « J'avais une cote de sécurité minimum, mais vu que j'avais une dépendance dans laquelle j'étais bien ancrée qui a été mon levier de ma criminalité, pour ce qui est des programmes, je rentrais dans la cote médium, ils m'ont fait faire un grand programme correctionnel, le PIMD²⁸⁸. » Martine raconte à quel point ce processus correctionnel est intrusif, plaçant les détenues dans une position de vulnérabilité et d'obligation de se soumettre aux exigences en vue de recouvrer la liberté : « Ils font l'analyse de ta vie. [...] au point de vue mental, ils te le déconstruisent [...] ils veulent connaître ta vie de zéro à maintenant. Quand tu dis « merci » et « s'il vous plaît », tu es analysée. [...] Ta vie leur appartient jusqu'à ton moindre souffle²⁸⁹. » Les femmes ayant des troubles de personnalité limite doivent effectuer une thérapie dialectique comportementale, c'est le cas d'Huguette : « Dans des programmes avec ma thérapie, j'ai fait la TCD, thérapie comportementale dialectique, ça, ça m'a aidé énormément. C'est une thérapie pour changer ta pensée, ça m'a aidé, ça m'aide encore²⁹⁰. »

À Tanguay, il y a également des programmes thérapeutiques à suivre en vue d'obtenir une libération conditionnelle. Suzanne nous parle de son cheminement : « Au début, je me disais, « Je ne lui ai pas cassé un bras pour lui vendre de la dope, moé! » Tu sais ton attitude est vraiment pas la bonne! [...] Un moment donné, ils te font rendre compte que c'est de ta faute à toé, pis là tu es tout détruit²⁹¹. » Il y a une exigence d'intégration de la culpabilité face aux activités criminelles passées, ce qui a posé un défi à Suzanne : « C'est comme « Wôô! Là! On va décortiquer, là! C'est plus compliqué que ça, là! » Tsé il faut que tu sois repentante, il faut que tu dises la même

²⁸⁸ Entretien avec Martine, *op. cit.*

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

²⁹¹ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

affaire qu'eux autres²⁹². » Elle a pu obtenir sa libération conditionnelle au tiers de sa peine.

Certaines thérapies sont effectuées sur une base volontaire et ne sont pas comptabilisées dans le dossier de sortie. C'est le cas de la thérapie nommée «Survivante d'abus et de traumatismes» et du programme de « Justice réparatrice » qui constitue un véritable parcours de tâches de reconstruction personnelle : « Ça, c'est des affaires qui ne sortent pas nulle part dans les papiers. Non, tu le fais parce que tu veux le faire. Tu veux t'impliquer personnellement. Sinon, il y en a qui le ferait juste pour se servir de ça pour pouvoir sortir au *board*²⁹³. » Certaines détenues, comme Martine, ont choisi de faire de leur incarcération un moment privilégié de connaissance de soi et de guérison : « mon but c'était, tant qu'à devoir faire de la prison, je vais comprendre ce qui m'est arrivé pour me perdre à ce point-là. [...] Je me suis impliquée 100%, 115% dans la thérapie et les programmes correctionnels, travailler sur moi, je focalise sur un rétablissement²⁹⁴. » Il y a des avantages retirés par les détenues à effectuer ce travail sur soi, plusieurs participantes à la recherche ont mentionné avoir appris à dire non, à gérer leur colère, avoir repris contact avec qui elles étaient, avoir compris leurs agissements et s'être pardonnée : «Ça donne des trucs, pour relaxer, une manière de dire au monde ce que tu penses sans les blesser ou les écraser. La diplomatie quand même²⁹⁵. » Ce cheminement personnel est souvent motivé par le maintien, voire l'amélioration des relations avec leurs proches. C'est le cas de Martine qui a pu rebâtir sa relation avec sa fille : « Ma fille et moi, on a recadré notre relation suite à la détention. J'ai fait aussi un programme compétences parentales, qui est extraordinaire. [...] Si ça l'a pu me repositionner dans une belle relation avec ma fille, je suis prête à la pauvreté toute ma vie, je m'en fous²⁹⁶. »

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ Entretien avec Martine, *op. cit.*

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

²⁹⁶ Entretien avec Martine, *op. cit.*

En effet, pour les détenues, le travail sur soi est souvent orienté dans la perspective de se reconstruire pour pouvoir être disponible pour les autres, il s'agit d'une portion non prescrite du travail, qu'elles s'inventent : « Me remettre d'aplomb, être capable de prendre soin de moi. J'ai tendance à toujours aller vers le monde, les aider. C'est assez. [...] C'est moi avant, ma santé mentale, mon bien-être, sinon ça ne donnerait rien de beau. Après ça, on pensera à retourner dans le social²⁹⁷. » Le thème de prendre soin de soi pour être en mesure de prendre soin des autres est également présent dans le discours de Leah : « *If I don't take care of me, I cannot be strong for anybody else! And that's a huge thing! And I have to be there for my kids! Become I feel that I kind of let them down by going in jail. I feel guilty because I kind of let them down*²⁹⁸. » Martine confirme qu'elle doit prendre soin d'elle-même pour pouvoir prendre soin des autres, ce qui est selon elle le lot de toutes les femmes: « C'est l'histoire de plein d'autres femmes au niveau de la détention que ce soit fédéral ou provincial. On s'oublie toutes, c'est dans notre nature de femmes de s'oublier. Et on en porte sur nos épaules encore plus maintenant que la femme est émancipée²⁹⁹. » Cette citation pourrait être liée aux analyses de Laurin et Juteau (1988) concernant l'évolution des formes de l'appropriation des femmes, citées dans le premier chapitre :

Les femmes vivent leur oppression d'une manière qui n'est plus la même que dans le passé, d'une part, l'appropriation collective, en particulier celle qui s'effectue par l'intermédiaire des institutions, n'est pas ressentie comme une exploitation ou une domination de classe, ce que pourtant elle est, à cause de l'invisibilité et de l'anonymat qu'elle assure aux dominants. Ainsi les hommes, individuellement ou collectivement, donnent de moins en moins l'impression d'être responsables du sort des femmes et des contraintes qui pèsent sur elles. D'autre part, l'appropriation privée est vécue sur le mode de la liberté, liberté de choisir son partenaire, le genre d'union avec ce partenaire, d'avoir ou non des enfants avec ce partenaire, de rompre, divorcer, vivre seule, recommencer... En réalité, les femmes n'ont de liberté que celle qui leur permet de circuler entre les lieux multiples de leur oppression. Elles ne sont

²⁹⁷ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

²⁹⁸ Entretien avec Leah, *op. cit.*

²⁹⁹ Entretien avec Martine, *op. cit.*

plus enfermées pour la vie dans un cadre déterminé de l'appropriation, cadre matériel - la maison, le couvent, le bordel - ou cadre symbolique: une vocation, une fonction, une figure de la féminité à l'exclusion des autres. Tel l'écureuil en cage, elles sont lancées dans un mouvement qui en réalité les tient en place. Ce nouveau mode de sexage, comparé au précédent, entraîne probablement pour les femmes, une plus grande misère matérielle, une plus grande insécurité et une plus grande dépense d'énergie physique et psychique. Pour la classe des hommes, ce système est probablement plus rationnel, plus économique et plus efficace que l'ancien. Ce qui est certain, c'est qu'il assure à un niveau et à un rythme sans précédent, la mobilisation, la circulation et l'utilisation du corps et de la force de travail des femmes³⁰⁰.

La détention représente un moment de travail sur soi obligatoire ainsi qu'une coupure avec les proches et des tâches qui sont liées aux relations, un moment que certaines utilisent pour se reconstruire en vue de poursuivre ce travail de soin. Nous verrons cependant qu'elles effectuent également du travail de soutien aux autres en cours de détention.

Reconfiguration et reconduction du travail de soutien et d'entretien d'autres êtres humains :

Si les femmes sont coupées de leurs proches au moment de leur incarcération, elles effectuent tout de même des tâches de ce type à l'intérieur des murs des centres de détention. Les institutions carcérales comme lieu de grande proximité forcée avec des personnes inconnues comportent leur lot de tâches lié au soutien et à l'entretien d'autres êtres humains. Cependant, cette tâche repose bien souvent sur plus d'épaules dans une institution carcérale que dans un contexte familial de type nucléaire, par exemple.

Au cours de l'incarcération de Leah, son fils et sa fille cadette ont également fait face à une peine d'emprisonnement. Cette dernière a été incarcérée à Tanguay comme prévenue pour plusieurs mois alors que Leah résidait également dans cette institution. Elles étaient détenues dans des secteurs différents. Leah semble s'accorder une part de responsabilité dans l'arrestation de sa fille, qui serait, selon elle, due à son absence

³⁰⁰ Laurin-Frenette et Juteau, 1988, *op. cit.*, p. 202-203.

à un moment où celle-ci aurait eu besoin d'elle : «*At the same time, my daughter turned eighteen, while I was in jail. At 18, you need your mother, to help you. Get yourself together and stuff like that*³⁰¹. » Leah a tenté plusieurs fois d'obtenir un droit de visite avec sa fille incarcérée, ce qui lui a été refusé jusqu'au dernier moment, tout juste avant le transfert de sa fille à Joliette : «*It's just after my daughter gets her time, [...] And they let me go hug her. You know, have a moment with her. And, she gave me this look: "Mommy! [elle pleure] Do something!" And I couldn't do anything for her! It broke my heart*³⁰²! » Elle a donc vécu des mois difficiles où elle n'a pas pu veiller sur sa fille incarcérée à proximité. Leah a cependant réussi à s'assurer que les besoins de base de sa fille soient comblés, puisqu'elle pouvait compter sur un large réseau de soutien à l'intérieur de murs de Tanguay. Des détenues de plusieurs secteurs se sont donc improvisées responsables du bien-être de la fille cadette de Leah, permettant à celle-ci de prolonger son rôle de mère et de le remplir à l'aide d'une division du travail de soin entre femmes :

« I was able to get her the things she needed. Yes, we had to sneak that to her. [...] The day my daughter showed up, eight people from my sector went to church and smuggle stuff to give to my daughter. [They] even give stuff! She might need this, she might need that³⁰³. »

Cette division du travail de soins aux enfants est plutôt rare en prison, les enfants étant le plus souvent absent-e-s de l'institution, à l'exception de l'unité mère-enfant à Joliette. L'une des particularités de ce travail orienté vers l'entretien d'autrui en milieu carcéral est que la tâche de prendre soin des autres n'est plus liée par des obligations familiales. Ces tâches, relationnelles, personnelles et intimes, effectuées gratuitement, ne sont pas, pour la plupart, prescrites par l'institution.

Certaines tâches relationnelles sont cependant prescrites et effectuées sans rémunération. C'est le cas des tâches de traduction et celle d'être représentante de

³⁰¹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ *Ibid.*

secteur ou de l'unité et de participer au comité des détenues à Joliette. Solange raconte que deux détenues d'origine vietnamienne résidant dans son secteur étaient souvent sollicitées par les agent-e-s correctionnel-le-s pour servir d'interprètes auprès d'autres détenues vietnamiennes ne parlant ni français, ni anglais : « Il y avait deux [...] Vietnamiennes dans notre secteur. Quand les intervenants ne réussissaient pas à parler comme il faut, ils venaient souvent les chercher pour servir d'interprètes parce qu'elles parlaient un peu anglais aussi³⁰⁴. »

L'institution procède à une certaine formalisation des tâches relationnelles en attribuant un rôle et un titre, celui de représentante de secteur ou d'unité, à certaines détenues et en leur déléguant une partie des tâches, tels l'accueil des nouvelles détenues, l'application des règles à l'intérieur du secteur ou de l'unité et la gestion des conflits. « Quand il y avait un problème, quelque chose, c'est elle qu'on allait voir. Un exemple, [...] je n'ai pas eu ma feuille cette semaine pour remplir pour la cantine. Bon, elle y allait. On n'a plus de papier brun, essuie-tout brun. Elle a tout un stock dans son casier³⁰⁵. » La prison nomme une représentante de secteur ou d'unité qui sera responsable d'effectuer ces tâches gratuitement. Une latitude est laissée à ces dernières dans la définition et l'application de leur rôle, ce qui correspond à la création de tâches non prescrites, si bien qu'il peut y avoir une grande disparité de propreté et de règles de vie entre les secteurs. Leah a été représentante de son secteur et a conservé des vêtements et des produits d'hygiène dans sa cellule afin de pouvoir accueillir les nouvelles arrivées : « *When people would leave they would give me their clothes. But if anybody came in the sector, they knew that they could come to my cell, so they will get soap. The first thing as you walk in : "Take a shower. Relax, here you can get what you need"*³⁰⁶. » À plusieurs reprises, elle a rassurée les nouvelles venues en les informant sur le fonctionnement de la prison et les risques de violence:

³⁰⁴ Entretien avec Solange, *op. cit.*

³⁰⁵ Entretien avec Lise, *op. cit.*

³⁰⁶ Entretien avec Leah, *op. cit.*

« There is some girls that are walking in, they are scared to death. “Am I gonna get raped? Am I gonna get molested?” [...] “You know, don’t worry. It’s gonna be ok, you don’t have to pay somebody to watch you in the shower [...] It’s just about easing their pain³⁰⁷. »

Elle raconte également avoir veillé à l’intégration d’une personne en transition :

« That girl came in [...] she had hair and all that stuff. I wasn’t sure. Good looking kid! I’m confused, I never talked to anybody like that, but me, I’m really out spoken. I go “Like, you look like... so. What are you doing here?” “I’m going through the transition, its hormones, and all that stuff, I don’t have a penis yet!” “Ok! So it’s in backorder? Or you left it at the vestiaire?” “No, it’s a process and you have to wait for the surgery.” “Ho ok!” And everybody was surprised that I asked the question. I said “Now, anybody has a question about this person, you can come ask me, instead of whispering [...] This person is going through his transition. [...] And the person who I asked respected me more because I asked³⁰⁸. »

Compte tenu de l’intensité des besoins humains, en matière d’information, de soutien, d’intégration, de gestion de conflit, un certain nombre de tâches de ce type sont effectuées de manière non prescrite par des détenues qui n’ont pas de statut particulier. En effet, la vie sociale en prison est loin de se résumer aux tâches régulières faisant l’objet d’un enregistrement systématique de l’institution, jugées comme nécessaires à son bon fonctionnement. Suzanne mentionne que la tâche d’expliquer le fonctionnement de l’institution était très souvent reléguée à l’informalité, entre détenues dans le secteur : « C’est eux autres [les détenues] qui te l’expliquent. Ton [...] agent [...], ils ne disent rien eux autres. Pentoute, pentoute, pentoute. Il y a une femme, elle, elle est super cette femme-là, là-dedans, elle, elle prend le temps de t’expliquer. Il faut que tu fasses ci, ça³⁰⁹. » Solange raconte avoir été accueillie par une autre détenue à son arrivée. C’est cette femme qui lui a permis de comprendre le fonctionnement de l’institution. En effet, elle était en perte de repères puisque les règles qui s’y appliquaient différaient grandement de ce qu’elle avait connu au cours de sa vie : « Quand je suis arrivée, tu es perdue, tsé, je veux dire,

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

55 ans, tu te retrouves, tu n'as jamais vécu ça. [...] Elle m'a dit comment ça fonctionnait, faire ta liste de cantine, puis j'étais assise à côté d'elle à la table pour les repas, et on a jasé ensemble beaucoup³¹⁰. » Margaret a été accueillie par une femme anglophone à son arrivée. Ne parlant pas français, ce fut un soulagement de trouver une personne qui pouvait lui expliquer le fonctionnement de l'institution de manière à ce qu'elle puisse s'intégrer. Par la suite, elle se faisait un devoir d'accueillir les nouvelles :

« The next time I heard someone coming in the morning, I went up to and said: "I don't speak French, but my name is Margaret [...], do you need anything?" I made a point because I knew what it was like. [...] It's nothing but it's enormous when you have nothing³¹¹. »

Le travail de soutien aux autres est d'une première nécessité dans un cadre d'isolement et de pénurie où les détenues sont coupées des relations significatives qu'elles entretiennent à l'extérieur des murs. À l'entrée en détention, en l'absence de leurs proches, se reconstruire un réseau se présente comme un impératif pour tenir. Margaret explique qu'à son initiative, quelques femmes de son secteur avaient formé un cercle de soutien qui se réunissait avant le coucher. Chaque soir, les femmes nommaient un événement qui avait eu lieu au cours de la journée et pour lequel elles étaient reconnaissantes : « *Every evening [...] we had this little circle and we would say something that we were grateful for, just to that we felt that we finish the day on a good note. Something good instead of "We're gonna be locked in our cells again"*³¹². » Des femmes qui ont pris soin de leurs proches une grande partie de leur vie s'occuperont alors d'inconnues en prison. Margaret faisait les tâches qu'elle effectuait auparavant comme mère à la maison :

« I was doing laundry and I said "Do you have any laundry?" And we just build up that relationship. "Can you do my hair?" And they would sit, they would brush my hairs, they would do my nails. We were friends. [...] I spend

³¹⁰ Entretien avec Solange, *op. cit.*

³¹¹ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

³¹² *Ibid.*

my life taking care of people³¹³. »

Quant à elle, Leah mentionne qu'elle a pris soin de femmes en prison et que son rôle pouvait s'assimiler à celui d'une proche-aidante auprès de personnes ayant des handicaps ou des invalidités permanentes: « *[Question] Do you have people in charge? That you are in charge of? Sick person? Old person? [Réponse] No, I don't have that much patience! I'm rude! But I took care of them in jail, and that's good enough*³¹⁴. » La vie quotidienne est ponctuée de crises humaines en tout genre. Leah a développé certaines relations significatives avec des personnes qu'elle a réconfortées en prison : « *I could make anybody laugh even in their worst moments. [...] Even if in a couple of hours, when the door will be closed [...] they will have to deal with themselves, but they had that : "Ok, somebody took of her time to try to change my mind*³¹⁵. » Leah raconte également l'histoire d'une femme qu'elle a accompagnée en détention alors que celle-ci a appris que son fils avait subi une agression sexuelle alors qu'elle était incarcérée :

« She came to me in the yard. And she is like "Leah, I have to talk to you." I was like "Ok..." And you can see, she is pale. I'm like "What is it?" She just hugged me and started crying. "What happened?" She goes : " My nine years old son was raped by a baseball bat, and he is in the hospital." My God! I start just shaking. I tried to stop. I had to be strong for her. And she can't see him. She can do nothing. She can't give the support [...]. It's so hard to deal with everybody's feelings [...] And poor child! [...] it was just some drunk guy, that just had a sick moment! And that girl, she couldn't do nothing! Imagine! [...] even in the hallway, we hugged. The guards tried to... whatever, I said "I don't care what you say, I'm hugging her!" You know, 'cause... She can't be where she needs to be³¹⁶! »

Ce travail de soutien peut prendre plusieurs formes. Lise a tricoté des foulards pour plusieurs détenues gratuitement à la fois pour tuer le temps, mais aussi pour fournir un morceau de vêtement chaud aux autres détenues puisqu'il fait froid et humide à

³¹³ *Ibid.*

³¹⁴ Entretien avec Leah, op. cit.

³¹⁵ *Ibid.*

³¹⁶ *Ibid.*

Tanguay. « J'ai tricoté, tricoté. Tout le monde me demandait parce que je faisais une sorte de cagoule, c'est-à-dire des gros foulards qu'on remonte. [...] Je ne faisais pas payer, hen, je ne faisais rien contre partie. [...] c'était pour le plaisir de faire quelque chose³¹⁷. » Elle a pris ce travail, qui répondait à un réel besoin à l'intérieur des murs, très au sérieux : « J'avais des commandes, ce n'est pas croyable! Je leur ai dit : « Je vous préviens, si je m'en vais, je ne peux plus prendre de commande! Je ne peux plus, c'est le dernier que je fais, sinon, je ne les terminerai pas³¹⁸! » » Lorsque'elle tricote pour d'autres personnes, Lise contrôle son activité, son rythme et son sens, elle décide à qui offrir le foulard. Par opposition, les détenues de Joliette qui travaillaient dans l'atelier de couture de manière salariée se voyaient complètement dépossédées de leur travail. Quoi qu'il en soit, les femmes en détention continuent d'être actives et poursuivent leur inlassable œuvre de soin aux autres.

Institutionnalisation et collectivisation des tâches :

Le contexte de réalisation du travail influence son organisation et sa division. En institution fermée, il y a une réorganisation des tâches, ce qui marque un changement notable par rapport à ce que la plupart des femmes rencontrées ont connu dans la sphère privée. Il ne suffit que de s'attarder à l'institutionnalisation et à la rémunération de tâches habituellement privatisées et effectuées gratuitement dans le cadre du foyer, telles la transformation de nourriture à Tanguay, pour constater l'écart. Il faut cependant noter que pour Suzanne, qui a vécu les premières années de sa vie dans un couvent, et pour Margaret qui a fréquenté un pensionnat à l'adolescence, il y a certainement une forme de continuité dans cette organisation du travail. La nourriture est servie à Tanguay, alors que la très grande majorité de ces femmes avaient la corvée de la cuisine quotidiennement hors des murs. Déchargées de ce qui représentait une tâche importante monopolisant une grande quantité de leur temps et de leur énergie, les détenues se disent néanmoins contrariées de devoir manger les repas préparés avec des ingrédients de mauvaise qualité. C'est le cas de

³¹⁷ Entretien avec Lise, *op. cit.*

³¹⁸ *Ibid.*

Suzanne qui s'est privée de manger à plusieurs reprises : « Tu n'as rien à manger! Parce que ce qu'ils te servent là, *ho boy!* Disons que non! Des affaires en sauce, pis des légumes toutes mous, là, c'n'était vraiment pas l'idéal. Le *jell-o* et les fruits, c'était pas mal toute. [...] Je ne mangeais quasiment jamais rien³¹⁹. » Elle souligne avoir eu des problèmes de santé puisqu'elle n'a pas eu accès à un régime sans gluten et sans lactose dès le début de son incarcération. « J'étais gonflée, pas possible. Il m'a finalement mis sur un régime spécial pas de gluten, pas de lactose³²⁰.» Solange déplore pour sa part le manque de variété des menus : « On n'est pas dans un cinq étoiles, mais peut-être améliorer côté bouffe, [...] il vient un moment donné, leur bouffe, tu as comme ton voyage³²¹. » Il arrive que les détenues se composent leurs propres repas à partir des aliments offerts à la cantine. C'est le cas de Lise : « Je pouvais m'acheter des petites choses, comme des boîtes de thon, des céréales. [O]n me servait de la poutine [...]. J'ai l'estomac très fragile, je ne peux pas manger n'importe quoi. Je m'ouvrais une boîte de thon. Je compensais, disons³²².» Nous constatons donc que cette institutionnalisation forcée d'une tâche habituellement privatisée dans un environnement caractérisé par la pénurie et la contrainte amène une reprivatisation de cette tâche par certaines personnes.

Le partage des tâches ménagères au sein des unités ou des secteurs constitue un autre exemple de collectivisation et d'institutionnalisation. Les agent-e-s correctionnel-le-s déterminaient chaque jour quelles étaient les cellules dont les habitantes étaient responsables du nettoyage des pièces communes du secteur. Elles déterminaient ensuite ensemble qui allait faire quoi. La distribution de ces tâches et leur rotation parmi les détenues désignées étaient non prescrites. Il s'agit donc d'une certaine institutionnalisation et collectivisation de tâches habituellement privatisées hors institution carcérale. « Une disait « Moi, je vais laver la chambre de bain. », l'autre

³¹⁹ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ Entretien avec Solange, *op. cit.*

³²² Entretien avec Lise, *op. cit.*

disait « Je vais laver les planchers du corridor. », l'autre disait « Je vais épousseter dans la cuisine. » et l'autre disait « Je vais laver les planchers de la cuisine. » C'était toujours quelqu'un de différent³²³. » Cette organisation des tâches fait en sorte que bien des femmes incarcérées ont une moins grande charge de travail au niveau du nettoyage des lieux de vie qu'elles n'avaient auparavant dans l'espace privé, où plusieurs d'entre elles étaient les seules ou les principales responsables de ces tâches, peu importe le nombre d'habitant-e-s, et où certain-e-s résident-e-s en sont complètement déchargé-e-s. Le ménage est donc réparti de manière autoritaire, par le haut, mais de manière souvent plus équitable que dans un foyer puisqu'il y a une rotation des tâches entre les femmes. Cette collectivisation du travail d'entretien ménager gratuit n'est pas sans rappeler la division du travail qui prévaut dans les communautés religieuses de femmes : « Des femmes y assurent la reproduction de leur propre force de travail et celle de leur organisation³²⁴. » Certaines détenues refusaient de s'acquitter de leurs tâches. Suzanne raconte qu'il n'y avait alors pas d'intervention de la part des agent-e-s correctionnels : « Il y en a qui ne la faisait pas pentoute leur tâche. [...] Les intervenants n'avaient pas vraiment affaire là-dedans. Ça faisait qu'il y avait une journée que le plancher n'était pas fait, ou quelqu'un d'autre décidait de le faire. C'est sûr que des fois, ça faisait du chiard³²⁵. » Les détenues avaient donc une certaine responsabilité dans la gestion de la propreté de leur secteur.

3.3 Conclusion:

Nous avons vu que les tâches effectuées par les détenues contre rémunération ou gratuitement, prescrites et non prescrites, bénéficient à l'institution et partagent les caractéristiques du travail typiquement féminin. Cette mise au travail fonctionne ainsi comme une « sur formation » ou hyper spécialisation au travail déqualifié et dévalorisé. Le travail est pour l'essentiel destiné à l'entretien direct ou indirect

³²³ Entretien avec Solange, *op. cit.*

³²⁴ Danielle Juteau et Nicole Laurin, 1997, *op. cit.*, p. 118.

³²⁵ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

d'autres êtres humains pour reprendre l'expression de Colette Guillaumin. Même lorsqu'il est salarié, il maintient le plus souvent les femmes dans une situation de dépendance matérielle et le fruit de ce travail, géré par d'autres et/ou destiné à autrui, leur échappe en tout ou en partie. Les détenues entretiennent d'ailleurs un rapport ambigu à l'activité salariée, le percevant tantôt d'abord et avant tout en termes d'exploitation, tantôt comme un moyen d'accès à une certaine autonomie financière et comme une échappatoire aux tâches gratuites, dont celles de prendre soin des autres à l'intérieur des secteurs ou des unités. Les caractéristiques propres à l'institution font en sorte que plusieurs tâches habituellement privatisées sont institutionnalisées et collectivisées, ce qui a pour effet d'alléger la charge individuelle de travail.

Par ailleurs, la détention invalide les femmes, les rend incapables d'effectuer les tâches qu'elles effectuaient dans la société dite libre, auprès de leurs proches, les force à effectuer un travail sur elles-mêmes et un intense travail d'entretien d'autres êtres humains. Les institutions carcérales fonctionnent ainsi selon une logique propre comme des espaces d'appropriation du corps et du travail des femmes détenues, en les insérant dans un rapport d'appropriation collective et en les coupant artificiellement de rapport d'appropriation privée qui caractérise la vie des plusieurs d'entre elles à l'extérieur de la prison.

CHAPITRE IV :

LA RECOMPOSITION DES RAPPORTS SOCIAUX DANS L'INSTITUTION CARCÉRALE

Introduction :

Les institutions carcérales dans lesquelles les détenues effectuent les tâches analysées dans le chapitre précédent, tout comme les casernes de l'armée, étudiées par Devreux (1997) et les communautés religieuses de femmes, étudiées par Juteau et Laurin (1997), voient se dessiner des rapports particuliers entre les personnes qui y évoluent, marqués par les contraintes propres à l'institution. Les deux sociologues québécoises notaient que pour les religieuses : « ce monde clos représente [...] la domination interne, le pouvoir et le contrôle exercés par des femmes sur d'autres femmes, la surveillance des unes par les autres, de manière à ce que l'ensemble des religieuses accomplisse leur mission et leur vocation³²⁶. »

Nous étudierons dans ce chapitre la recomposition des rapports sociaux à l'intérieur des centres de détentions. Nous observerons dans un premier temps les rapports entre les membres du personnel de la prison et détenues. Le couple agent-e-s correctionnel-le-s et détenu-e-s est typique de ce genre d'institution totalitaire au sens de Goffman (1968), c'est sur celui-ci que notre regard s'attardera. Notre premier objectif est de saisir la nature et les effets de l'autorité, de la surveillance et du contrôle, dans les interactions entre membres de groupes ayant un statut différent au sein d'une même institution.

Les centres de détention sont également caractérisés par la non-mixité non volontaire basée sur le sexe des personnes ayant le statut de détenues. Nous nous intéresserons donc, dans un deuxième temps, aux formes de différenciation qui caractérisent les rapports entre les détenues. Au cours de nos entretiens, une myriade de modes de

³²⁶ Juteau et Laurin-Frenette, 1997, *op. cit.*, p. 118

séparation et de hiérarchisation entre les détenues ont été mises en lumière par les participantes. Nous observerons comment certaines de ces catégories sont *de facto* créées par l'institution et comment d'autres sont créées par les détenues elles-mêmes. Que ce soit au niveau des cotes de sécurité, attribuées par l'institution, de la création de rôles familiaux, en passant par l'ancienneté et l'appropriation physique de biens, nous cherchons à comprendre comment les multiples divisions recomposent les rapports entre détenues. En d'autres mots, nous nous intéresserons à la manière dont les tâches réelles secrétées par la vie en commun, prescrites et non prescrites par l'institution, sont divisées entre les détenues et comment cette division du travail procède à des différenciations entre les détenues. Les modes d'attribution des tâches nous en apprennent sur les rapports au personnel de l'institution et entre les détenues (Voir annexe E).

Notre deuxième objectif est de décrire et d'analyser ces catégories tantôt créées par l'institution, tantôt découlant de la dynamique entre les femmes et de comprendre comment elles effectuent des différenciations et des séparations au sein du groupe des détenues, soumises à des conditions de détention similaires. Selon Guillaumin (1992) ainsi que Devreux et Daune-Richard (1992), les catégories expriment des rapports sociaux³²⁷, comme nous l'avons vu dans la présentation de notre cadre théorique :

[Notre perspective] nous amène à lier la question de la catégorisation à celle de la reproduction du rapport. Catégorisation sociale et changement social sont en étroite relation. Dans sa définition, un rapport social met en relation des groupes d'individus aux intérêts opposés : la force, la domination et donc l'antagonisme sont les moteurs du système. Ainsi, le terme (l'achèvement) théorique d'un rapport social est son éclatement et la disparition de la catégorisation qu'il a produite - mais bien entendu, pas celle des supports biologiques des catégories que sont les individus. Dans le réel, ce rapport évolue sans cesse. C'est ce qui constitue le changement social, c'est-à-dire le fait que les individus se déplacent dans les rapports sociaux³²⁸.

³²⁷ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.* p. 10.

³²⁸ Anne-Marie Devreux et Anne-Marie Daune-Richard, 1992, *op. cit.*, p. 19.

C'est également pourquoi nous nous intéresserons en dernière partie de ce chapitre à la question de la résistance comme forme de question et redéfinition des divisions sociales du travail fondatrices des catégories sociales. Nous observerons comment et dans quelle mesure elles réussissent à créer des formes de solidarité, face à ces processus qui les contrôlent et les divisent, et comment ces solidarités s'expriment, suivant le fil conducteur du travail. Nous observerons la collaboration entre les détenues, reposant sur une conscience collective et des solidarités qui se nouent dans le contexte de la détention. En poursuivant le troisième objectif de ce chapitre, nous chercherons à déterminer comment celles-ci influencent les rapports entre les détenues.

4.1 Les rapports entre détenues et agent-e-s correctionnel-le-s :

Selon Marx (Normandeau, 1970), dans son court texte portant sur les bénéfices secondaires du crime, le criminel produirait, par ses actions, l'appareil répressif d'État et ses employé-e-s, chargé-e-s de la surveillance, du contrôle et de la discipline :

Le criminel produit tout l'appareil policier ainsi que de l'administration de la justice, détectives, juges, jurys, etc. [...] qui constituent autant de catégories dans la division sociale du travail. [...] La torture elle-même a permis l'invention de techniques fort ingénieuses, employant une foule d'honnêtes travailleurs dans la production de ces instruments³²⁹.

Erving Goffman (1968) décrivait les particularités de ce qu'il appelait le couple surveillant/surveillé, dans son étude portant sur les hôpitaux psychiatriques. Il y soulignait les différences notables qu'il remarquait entre celui-là et le couple employeur-e/employé-e :

Lorsque les individus sont manipulés en groupes, ils sont généralement placés sous la responsabilité d'un personnel dont la tâche principale [est] de surveiller, c'est-à-dire de veiller à ce que chacun accomplisse la tâche qui lui a été impartie dans des conditions telles que toute infraction commise par un individu paraisse

³²⁹ Karl Marx, Bénéfices secondaires du crime, pp. 84 et 85 dans Szabo, Denis et André Normandeau, 1970, *Déviance et criminalité*, Paris, Librairie Armand Colin, Collection U2, 378 pp.

perpétuellement offerte aux regards par le contraste qu'elle offre avec le comportement des autres³³⁰.

Malgré les différences importantes entre les œuvres des deux auteurs, un point commun dans leur analyse est l'antagonisme qui caractérise le rapport entre surveillant et surveillé. Autorité et contrôle d'un côté et état de domination et résistance de l'autre, ce couple est caractérisé d'emblée par une dissymétrie de pouvoir qui en est la définition même.

Fournisseur-e-s de protection et d'outils :

Les rapports entre les détenues et les agent-e-s correctionnels prennent plusieurs formes dans les témoignages des participantes à la recherche. Leah a développé une complicité avec un-e des gardes qui se portait volontaire pour monter les cabarets de nourriture à l'étage avec elle, lors du bris de l'ascenseur à Tanguay : « *He comes and pulls the rack and helps lift stuff*³³¹. » Certain-e-s seront des fournisseur-e-s d'outils aux détenues afin que celles-ci cheminent dans leur parcours correctionnel. Pour Martine, c'est une relation de confiance qui s'est développée avec les membres du personnel à Joliette tout au long de son processus correctionnel, étant personnellement motivée à tout mettre en œuvre pour réussir sa réhabilitation : « On développe une relation quand même de confiance avec nos agents de programmes, on partage notre vie entière, on leur raconte tout³³². » Elle témoigne comment le personnel de Joliette a pu lui fournir les outils nécessaires pour mettre en œuvre et compléter avec succès son parcours correctionnel.

À Tanguay, Lise a pu compter sur la protection de certain-e-s agent-e-s contre une détenue qui partageait sa cellule et qui lui faisait vivre du harcèlement psychologique: « Ils sont venus m'accompagner jusqu'à ma cellule avec une torche, ils ont ouvert le

³³⁰ Erving Goffman, 1968, *op. cit.*, p. 49.

³³¹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

³³² Entretien avec Martine, *op. cit.*

rideau et ils m'ont surveillés toute la nuit³³³. » Dans un contexte de séquestration, Lise ne pouvait assurer sa propre sécurité face à la menace que lui faisait vivre sa codétenue. En requérant de l'aide auprès de ceux et celles qui étaient en mesure, par leur position d'autorité, d'assurer le contrôle et la surveillance des lieux, elle a pu la neutraliser.

Surveillance, contrôle et punition :

Les techniques de contrôle et de surveillance sont nombreuses en détention. Les fouilles à nu sont obligatoires à chaque entrée et sortie de ce type d'institution, notamment avant et après les rendez-vous à la cour. Le moindre doute de la part des agent-e-s correctionnel-le-s peut mener à une fouille des cavités vaginale et rectale. Ce sont des procédures de sécurité qui sont considérées comme très intrusives par Lise : « Le choc que ça vous fait quand [...] vous arrivez, et qu'on vous fait déshabiller complètement nue, pour vous regarder partout. C'est terrible³³⁴. » Angela Davis, à la suite des réflexions mises de l'avant par Bird et Shakur, deux militantes du *Panther 21*³³⁵ ayant été incarcérées, citées dans ses travaux sur l'incarcération aux États-Unis, qualifie cette procédure d'une agression sexuelle institutionnalisée par l'État. La philosophe américaine insiste sur le fait qu'en refusant la fouille interne, les femmes font face à la menace de l'isolement cellulaire jusqu'à ce qu'elles y consentent:

« "They [...] put their hands inside you, to search you. [...] If you refuse [t]hey lock you in the hole and they don't let you out until you consent to be searched internally." [It's] an everyday routine in women's prisons that verges on sexual assault as much as it is taken for granted³³⁶. »

Plusieurs autres formes de dispositifs marquent la vie dans les institutions répressives. En effet, la vie quotidienne en contexte carcéral est soumise à une étroite surveillance de la part du personnel. Suzanne compare la vie dans un secteur à une garderie, où les

³³³ Entretien avec Lise, *op. cit.*

³³⁴ Entretien avec Lise, *op. cit.*

³³⁵ Charles Earl Jones, 1988, «The Black Panther Party (reconsidered) », Baltimore, Black classic press, p. 313.

³³⁶ Joan Bird et Afeni Sakur, citées dans Angela Davis, 2003, *op. cit.*, p. 63.

détenues sont menacées de punition : « C'est une grosse garderie à haute surveillance. [...] S'il y avait de l'engueulade pour quoi que ce soit, ils nous avertissaient³³⁷. » Les agents correctionnels, à l'instar des éducateurs ou éducatrices d'enfants, ont un rôle de discipline lors des conflits entre détenues à Tanguay et procèdent à des enfermements cellulaires collectifs. Margaret témoigne de l'intense frustration que lui procuraient ces mesures disciplinaires appliquées à l'ensemble des détenues. Cette situation est fréquente autant à Tanguay qu'à Joliette.

Malgré l'architecture plus souple du pénitencier de Joliette, Jacqueline souligne que de multiples mesures de contrôle marquent la vie quotidienne : « Les gardes frappaient dans les portes, il fallait tout le temps s'identifier. On était souvent sur le *deadlock*³³⁸. » Patricia mentionne qu'il n'y avait aucune tolérance pour les frictions entre détenues : « Aussitôt que tu fais juste de l'attitude, tu t'en vas dans le trou³³⁹. » Outre les punitions collectives, des punitions individuelles sont également administrées à Joliette comme à Tanguay. Huguette a dû subir l'isolement cellulaire pour une période prolongée³⁴⁰ : « J'ai fait trois semaines dans le trou. Ouais, 21 jours. [...] Ç'a été dur, c'est l'introspection totale. Tu réfléchis, tu n'as pas le choix, tu as juste ça³⁴¹. » Cette expérience fut pour elle une véritable épreuve.

Contrôle des communications et des espaces de délibération :

À Tanguay, les discussions des détenues vers les agent-e-s correctionnels sont régies par un système de mémos, des formulaires sur lesquels les premières doivent adresser leur demande les plus variées aux second-e-s. Deux périodes de quinze minutes, le matin et le soir, sont allouées à l'ensemble des détenues pour que celles-ci remettent

³³⁷ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

³³⁸ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

³³⁹ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

³⁴⁰ Si l'isolement cellulaire à durée indéfinie existe toujours au Canada, celui-ci est sérieusement remis en question : une proposition à l'effet « que, conformément aux recommandations formulées dans le rapport intérimaire sur l'isolement cellulaire de 2011 du rapporteur spécial des Nations Unies, l'isolement cellulaire d'une durée indéfinie soit aboli³⁴⁰ », figure dans le rapport d'enquête du coroner dans la mort d'Ashley Smith, décédée en isolement dans un établissement ontarien.

³⁴¹ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

leurs mémos aux agents correctionnels. Souvent le nombre trop important de demandes force plusieurs d'entre elles à attendre la prochaine période pour remettre leur formulaire. Elles doivent ensuite patienter pour un temps indéfini pour recevoir une réponse. Ce système de mémos marque une distance importante entre les détenues et le personnel de la prison Tanguay, alors qu'il y a une plus grande proximité dans les relations entre surveillant-e-s et surveillées à Joliette.

À Joliette, tou-te-s les employé-e-s doivent suivre une formation pour travailler auprès des femmes incarcérées pour être intervenant-e-s de plancher, communément appelé-e-s IPL. Il y a également un nombre minimum de femmes qui doivent être employées pour travailler auprès des détenues dans ce pénitencier. Chaque détenue se voit attribuer un-e IPL, et doit le rencontrer régulièrement. Jacqueline souligne que son IPL négligeait son dossier : « J'ai été là 16 mois et j'ai vu ma IPL trois fois! [...] elle avait tout le temps des raisons³⁴²! »

Le rapport entre agent-e-s correctionnel-le-s et détenues est caractérisé par le monopole des premier-ère-s des fonctions décisionnelles dans les espaces de délibération où les détenues sont invitées à participer. En effet, une autre caractéristique de la gestion de la vie en commun à Joliette est que chaque unité a un parrain ou une marraine parmi le personnel qui participe à l'administration de celle-ci. Les réunions d'unité sont des espaces de discussions formelles de gestion. Huguette explique le déroulement des réunions d'unité : « On parlait de ce qui se passait, de si ça allait bien ou pas, et si ça n'allait pas, c'était quoi les choses qui n'allaient pas³⁴³. » Les IPL contrôlent les paramètres de discussions, recevant et classant l'information, et prennent des décisions en ce qui a trait, par exemple au remaniement des habitantes des unités. Huguette raconte avoir été l'objet d'une éviction organisée par ses codétenues et sanctionnée par les agent-e-s correctionnel-

³⁴² Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

³⁴³ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

le-s : « Des fois [...] les filles n'aimaient pas une et elles s'organisaient pour la faire mettre dehors. Ça, ça m'est arrivé³⁴⁴. » Nous remarquons dans le cas des réunions d'unité, une division du travail entre les agent-e-s correctionnel-le-s et les détenues, où les premier-ère-s s'accaparent l'ensemble des tâches décisionnelles. Ce déficit de pouvoir dans les prises de décisions n'est pas sans rappeler les rôles subalternes joués par les femmes dans les groupes criminalisés, tel qu'en attestent les travaux de Margaret Beare (2010) cités précédemment dans le deuxième chapitre³⁴⁵.

Collaboration et délation :

Inserées dans un parcours correctionnel où leur comportement est constamment évalué en lui-même et comparé à celui des autres détenues, comme le mentionnait Goffman (1968), les participantes choisissent différentes stratégies pour cheminer. La collaboration de certaines détenues avec les agent-e-s correctionnelles peut prendre la forme de délation, afin de servir leurs intérêts au détriment de certain-e-s de leurs codétenues. Martine raconte que la menace de fausse déclaration était constante à Joliette : « Elles vont mentir sur le compte d'une l'autre. [...] Si tu as des sorties sans escorte [...] les filles [...] vont faire un rapport protégé et vont dire : « Je l'ai entendue parler au téléphone et elle va rentrer du stock. » Eux autres, devant un doute, ils te coupent ta sortie³⁴⁶. » La délation comme moyen d'action utilisé par certaines détenues crée un rapport triangulaire où d'un côté, il y a un rapport privilégié entre agent-e-s et détenues, de l'autre, il y a application de mesures de contrôle intensive de la part d'agent-e-s auprès de détenu-e-s, le tout se construisant sur des rapports entre détenues que nous observerons plus loin dans ce chapitre.

Les représentantes de secteur ou d'unité ont une communication privilégiée avec les agent-e-s correctionnel-le-s pouvant leur faire part des demandes de l'ensemble des détenues, ou des problèmes causés à plusieurs par une détenue : « Quelques fois elles

³⁴⁴ *Ibid.*

³⁴⁵ Margaret Beare, *op. cit.*, 78 pp.

³⁴⁶ Entretien avec Martine, *op. cit.*

pouvaient parler à un garde pour une fille [...] qui n'était pas correcte. [...] C'était écouté. Ce n'était pas forcément pris à 100%. [...] Ils en prennent note, quand même³⁴⁷. » Cette fois encore, ce sont les agent-e-s correctionnel-le-s qui déterminent la pertinence de la requête.

Les agent-e-s correctionnels à Tanguay comme à Joliette ont beaucoup de latitude au moment de procéder aux fouilles à nu, à la distribution des effets personnels de première nécessité et au contrôle des comportements, ainsi que les allées et venues. Les abus et le harcèlement des détenues par les agent-e-s correctionnel-le-s, avec ou sans la collaboration d'autres détenues, sont aussi présents dans les espaces de délibération et d'organisation ouverts aux femmes incarcérées à Joliette. Toutes ces tâches sont en effet soumises dans une certaine mesure à leur arbitraire.

Abus de pouvoir:

Plusieurs détenues rapportent des cas d'abus et de harcèlement de la part des agent-e-s correctionnels à Tanguay et à Joliette. Si Margaret reconnaît que certain-e-s employé-e-s semblent user de leur pouvoir de manière excessive, elle pose l'hypothèse que c'est le comportement des détenues qui dictent la qualité de leur relation avec le personnel :

« I strongly believe that you treat people the way you want to be treated. [...] People who had problem with the guards were women who cause problem, [...] But some of them, they got a uniform, they got the keys. It kind of makes them feel kind of in a power trip³⁴⁸. »

Il y aurait donc une responsabilité de la part des détenues de contrôler leur attitude et leur comportement pour plaire aux personnes en position d'autorité.

De son côté, Martine a expérimenté, lors de son séjour à Tanguay comme prévenue, le mépris et le dénigrement de la part d'un agent correctionnel, qui avait autrefois été

³⁴⁷ Entretien avec Lise, *op. cit.*

³⁴⁸ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

son étudiant : « J'ai enseigné un cours d'approche communautaire au Cégep. [...] Il y avait un *screw* qui était un de mes étudiants. [...] Il me regardait avec un dédain, pour me cracher dessus! [...] On enseigne ça sur les bancs d'école, à être humain³⁴⁹ ! » Cette rencontre a été très douloureuse pour elle, voyant que le contenu de ses enseignements n'avait pas trouvé écho chez son ancien étudiant et étant victime de son jugement par le fait de se retrouver en état de détention. La division du travail où elle occupait une position d'autorité et de transmission des savoirs s'est inversée et c'est alors son ancien étudiant qui était chargé de la surveiller.

Leah soutient que son comportement était irréprochable en détention, mais qu'elle faisait l'objet d'une surveillance particulière de la part des agents correctionnels. « *I had more than 140 searches when I was there. 148 searches and even two strip searches*³⁵⁰. » Elle considère avoir été l'objet de fouilles abusives de la part des agent-e-s correctionnel-le-s à Tanguay. Nous avons vu au chapitre précédent que comme représentante de secteur, en plus de ses propres vêtements, elle entreposait ceux d'anciennes détenues afin de pouvoir les offrir aux nouvelles qui en manifestaient le besoin. Elle possédait donc dans sa cellule plus de vêtements que la limite permise. L'ensemble de ces vêtements lui ont été confisqués par le personnel sans préavis et de manière injustifiée, de son point de vue « *I was like "Can I get my clothes back?" She said "No, they are gone!" "What do you mean, they are gone?" "Just gone"*³⁵¹. » Le rôle des agent-e-s correctionnel-le-s, qui est de faire respecter rigoureusement les règles, entre alors en contradiction avec la tâche non prescrite que Leah s'était attribuée comme représentante de secteur qui était de conserver des vêtements en surplus pour les offrir aux nouvelles détenues.

³⁴⁹ Entretien avec Martine, *op. cit.*

³⁵⁰ Entretien avec Leah, *op. cit.*

³⁵¹ *Ibid.*

Leah raconte également avoir été victime de harcèlement dans le cadre de son travail salarié de la part d'une agente correctionnelle qui a finalement ordonné son transfert au centre de détention de Québec pour une période d'une semaine contre son gré :

«“I got a lot of complains about you everyday. [...] I'm sending you to Quebec!” “For what?” I'm doing nothing wrong. It's on and on, every time she sees me. She is looking at me in the kitchen working, giving me this look; she sits where she can sees me working³⁵². »

Dans cet extrait, nous pouvons observer une division du travail entre l'agente correctionnelle, chargée de surveiller le travail de Leah, qui s'occupe à transformer de la nourriture pour l'ensemble des détenues, en cuisine.

Jacqueline dénonce le harcèlement fait à l'endroit de certaines détenues au moment de leur sortie. Selon elle, le traitement injuste et non-professionnel de la part IPL pouvait nuire aux chances de réhabilitation de celles-ci : « Les IPL prennent des gageures sur les filles : «Toé, tu vas revenir dans un mois. » [...] Peut-être que la fille est motivée à s'en sortir! La fille va se dire, « Pfff, je m'en câlisse, je vais revenir, c'est rien que ça que je suis bonne pour, debord³⁵³! »»

Jacqueline mentionne que lors des fouilles mensuelles des unités à Joliette, les agent-e-s correctionnel-le-s créaient beaucoup de désordre et salissaient les lieux. Elle soutient qu'ils et elles le faisaient intentionnellement. Elle raconte qu'elles devaient systématiquement nettoyer l'unité après le passage des IPL :

Le maître chien décide de venir faire la patrouille dans l'unité. Son criss de chien-là, il le fait monter sur les comptoirs. Il était tout trempé parce qu'il mouille dehors. Nos planchers sont tout blancs. [...] Eux autres, ils rentrent l'hiver avec leurs bottes, pis toute³⁵⁴!

³⁵² *Ibid.*

³⁵³ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

³⁵⁴ *Ibid.*

Il est possible d'assimiler cette forme d'harcèlement à des punitions par le travail ménager gratuit. Sans être un travail prescrit par l'institution, il s'agit plutôt d'un travail que les détenues devaient effectuer gratuitement afin de retrouver un environnement de vie salubre. Cette analyse fait écho à la recherche de Devreux (1997) sur le travail ménager et l'entretien de l'armement dans les casernes :

Comme le travail domestique [...], l'entretien des armes s'accomplit dans un rapport de domination exprimé par une réelle division du travail entre ceux qui le font et ceux qui en sont dispensés du fait de leur supériorité, ici hiérarchique. Comme le travail domestique enfin, l'entretien de l'armement permet de maintenir enfermés ceux qui l'effectuent et devient un moyen de contrôle physique et de coercition corporelle, un moyen d'apprentissage du rapport de domination et de la place respective de chacun dans ce rapport³⁵⁵.

À Joliette, il y a un comité des détenues qui organise des activités sociales pour les fêtes annuelles ou de loisirs, tels des dîners BBQ. Ces activités, mise sur pied par et pour les détenues, sont étroitement contrôlées par les gardes. Jacqueline témoigne de plusieurs cas d'abus de la part des IPL qui pouvaient prendre la forme de retrait arbitraire de privilèges : « À Pâques [les membres du comité des détenues] voulaient donner des chocolats aux filles. [...] Il est arrivé une prise de bec avec la secrétaire du comité et un des IPL, je ne sais pas trop. Tout le monde a été privé³⁵⁶! » Devreux décrit également que le contrôle des décisions concernant les appelés à l'armée échappent complètement à ces derniers, notamment en ce qui a trait aux punitions : « L'encadrement militaire laisse souvent les appelés dans l'ignorance des logiques, lorsqu'il y en a, qui gouvernent les décisions les concernant. Aussi leurs activités leur paraissent-elles souvent absurdes, dénuées de fondements logiques³⁵⁷. »

Jacqueline dénonce que les membres du comité n'aient pas la latitude d'utiliser l'argent du compte du comité des détenues, auquel chaque détenue qui travaille

³⁵⁵ Anne-Marie Devreux, 1997, « Des appelés, des armes et des femmes: l'apprentissage de la domination masculine à l'armée », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 18, no. 3/4, p. 60.

³⁵⁶ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

³⁵⁷ Anne-Marie Devreux, 1997, *op. cit.* p. 71.

contribue par un prélèvement sur son salaire : « Il faut qu'il y ait le comité, il faut qu'il y ait une représentante. Elle, elle peut soumettre [des propositions], mais ils n'acceptent jamais rien! [...] Pourtant, c'est notre argent, seigneur! On a au-dessus de 18 000\$ dans le compte³⁵⁸ ! » Cet argent, accumulé collectivement, est géré de manière autoritaire par le personnel de l'institution : « [la représentante], il faut qu'elle fasse une demande, il faut que ça soit voté. Ils reviennent avec une contre-offre. La moitié de ce qu'elle, elle demande³⁵⁹. » Il y a des refus répétés de la part des gardes aux détenues concernant l'utilisation de l'argent de ce compte: « Combien de fois celle qui était là, la présidente du comité des détenues s'est obstinée avec eux-autres « C'est pas votre argent! C'est l'argent des détenues! C'est nous autres qui payons! On peut s'acheter des choses, c'est pour ça qu'on met ça dans le compte³⁶⁰.» Il s'agit d'une forme de contrôle des gains en salaire fait par les détenues, qui n'ont pas un pouvoir de gestion directe sur ce fond collectif.

Si ces formes d'abus de pouvoir affectent l'ensemble des détenues comme groupe, certaines autres formes d'abus créent, utilisent et renforcent les différenciations entre personnes appartenant à différents groupes racialisés au sein des détenues.

Traitement différencié des femmes de couleur par les personnes en position d'autorité :

Plusieurs détenues témoignent du traitement différencié que des policier-ère-s, des constables spéciaux et des agent-e-s correctionnels réservent aux personnes appartenant à des groupes racialisés. Les cas de bavures de la part des travailleur-se-s des appareils judiciaire et carcéral sont parties prenantes de la consubstantialité et coextensivité des rapports sociaux, de race, de classe et de sexe. En effet, selon les travaux de Julie Perreault (2015) sur la violence intersectionnelle :

l'approche intersectionnelle lève le voile sur les différentes pratiques au moyen desquelles les femmes de couleur ont pu devenir la cible principale et le point

³⁵⁸ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ *Ibid.*

d'articulation de la domination coloniale dans l'espace moderne et contemporain [où] la vulnérabilité des femmes de couleur paraît nécessaire au fonctionnement du système social colonial et des politiques patriarcales qui le maintiennent en place³⁶¹.

Leah a entretenu des liens étroits avec certaines femmes inuites en détention :

« The inuit girls go through a lot more than we do. Because up North, [...] they get abused by the police, they get treated a lot worst. This girl, she came back three times, and every time she came back, she came back with a different scar from the police³⁶². »

Elle croit que leur analyse doit être entendue³⁶³, notamment sur la question des abus qu'elles vivent de la part des corps policiers.

Leah raconte que sa fille cadette, qui a été arrêtée et détenue alors que sa mère était en prison, tel que vu dans le troisième chapitre, a subi des commentaires racistes et un attouchement sexuel de la part d'un constable spécial au Palais de justice lors d'une comparution. En se défendant physiquement face à ces abus, sa fille cadette a fait face à une charge supplémentaire, puisque le constable spécial a déposé une plainte contre elle :

« He is very racist. [...] When we showed to court that day, he said something racist and she struggled with him and he grabbed her breast. [...] And she

³⁶¹ Andrea Smith, 2005, citée dans Julie Perreault, 2015, « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 2, p. 40.

³⁶² Entretien avec Leah, *op. cit.*

³⁶³ Ce projet a été entamé par Mylène Jaccoud et Renée Brassard, criminologues, qui ont proposé une reconstruction des objets de recherche portant sur l'incarcération des femmes autochtones : « En reconstruisant et en analysant les trajectoires d'enfermement des femmes autochtones, il devient possible, d'une part, de décrire et de comprendre la ou les rencontres entre les institutions pénales et les femmes autochtones et, d'autre part, de comprendre le rôle et la place qu'occupent les institutions d'enfermement dans les trajectoires de vie des femmes autochtones*. » Malheureusement, nous n'avons pas eu l'occasion, dans le cadre de cette recherche de rencontrer une femme inuite souhaitant participer à la recherche, bien que des efforts aient été entrepris en ce sens, en procédant par réseautage et en contactant des organismes travaillant spécifiquement avec des bénéficiaires d'origine autochtone, métis et inuite et dont certain-e-s ont eu des démêlés avec la justice, tels Projet autochtone du Québec et Services parajudiciaires autochtones du Québec.

*Mylène Jaccoud et Renée Brassard, 2002, *op. cit.*, pp. 85 et 86

fought back. And he deposed charges. [...] She said “Mama!” Then she told me “This guard is racist³⁶⁴!” »

Leah a agi comme soutien pour sa fille qui a subi un traitement différencié, comme personne de couleur et comme femme, par des personnes en position d'autorité, ayant pour conséquence d'alourdir son dossier judiciaire. Selon Andrea Smith, citée dans l'article de Julie Perreault (2015), « la violence envers les femmes de couleur devient aussi un moyen de garder les femmes blanches à leur place, et d'assurer le maintien d'un ordre étatique fondé sur la hiérarchie patriarcale³⁶⁵. »

Leah considère que des propos racistes sont tenus par les détenues en prison:

« You know there is a lot of racism. Even from the guards! And they don't hide. Some of them [...] they are bringing it up. It is supposedly unacceptable to use the “N” word in jail, and be racist. But, it's used very loosely. If the guard hears it, they go off³⁶⁶. »

Elle mentionne que les gardes sont très tolérant-e-s face à ces propos, voire qu'ils ou elles les encouragent.

Elle nous entretient également sur l'utilisation des divisions raciales par les agent-e-s correctionnel-les pour provoquer des conflits entre les détenues. Les gardes ont informé Leah qu'elle faisait l'objet de plaintes de la part de ses collègues d'origine inuite avec qui elle travaillait à la cuisine. Après s'être informée auprès d'elles, ces plaintes se sont avérés être une invention des agent-e-s correctionnel-le-s. Nous soulignons ici que les agent-e-s correctionnel-le-s emploient une partie de leur temps salarié à fomenter des conflits entre collègues détenues, que celles-ci seront ensuite responsables de gérer.

³⁶⁴ *Ibid.*

³⁶⁵ Andrea Smith, 2005, citée dans Julie Perreault, 2015, *op. cit.*, p. 48.

³⁶⁶ *Ibid.*

Nous venons de voir que Leah a maintes fois fait face à de la méfiance de la part des travailleur-e-s de la prison. Ce fut le cas également auprès d'une des personnes en charge d'autoriser la sortie en maison de transition : « *She said "No, I don't accept you. There is something about you that I don't trust"*³⁶⁷. » Leah est une personne de couleur, il est possible que cela influence la perception et le traitement qu'elle reçoit de la part de personnes en autorité.

Jacqueline a été témoin de formes de traitement discriminatoire de la part des agent-e-s correctionnel-le-s de Joliette envers les femmes inuites, concernant notamment l'accès à un programme de guérison dispensé à l'intérieur du périmètre du pénitencier : « Grand-Mère venait avec de la sauge, elles faisaient des rencontres toutes les semaines. [...] Ça, ça tapait sur les nerfs des IPL. Tu pouvais les entendre dire : « *Cheke-les, elles s'en vont faire leur ostie de singes!* » Elles allaient prier, tout nettoyer, purger³⁶⁸. » Par la consubstantialité et la coextensivité des rapports sociaux, les détenues de couleur sont les cibles d'abus de la part des personnes en position d'autorité. Le contexte de non-mixité forcée chez les détenues, soumet un groupe de femmes à un groupe composé d'hommes et de femmes en uniforme. Cette situation influence la configuration des rapports sociaux de sexe.

Des hommes et des femmes en uniforme :

La position de subordination des femmes détenues dans un environnement clos, dans un contexte de rapport d'autorité d'un certain nombre d'hommes membres du personnel sur un groupe de femmes, amène certaines d'entre elles à craindre pour leur sécurité. Ainsi, Leah raconte qu'elle a posé des questions à un agent correctionnel de sexe masculin vérifier l'occurrence des situations de menaces à l'intégrité physique des détenues :

« "The guards come in [...] and rape you at night". I asked one of the guards. [...] And he is like: "I wouldn't go anywhere because I would get fired! [...]" "Perfect answer! [...] Because you guys are in control, and at night, [...]"

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

nobody knows what you are doing³⁶⁹». »

Comme détenue, elle se retrouvait à la merci de gardes et particulièrement vulnérable aux abus, dont sexuels.

Les femmes en détention doivent également se soumettre à un certain nombre de règles imposées par d'autres femmes, soit les agentes correctionnelles. Leah s'étonne qu'il y ait reproduction de domination des femmes surveillantes sur les femmes surveillées, plutôt que création d'un contrôle appliqué de manière plus humaine par les femmes en situation de pouvoir : «*They play with their emotions a lot. And a lot of girls don't know how to deal with that. And that's really hard, as a woman, to see so many women guards treat women so badly. Because you think they would have a little empathy*³⁷⁰. » Les rapports entre femmes en position d'autorité et femmes soumises à l'autorité nous informent sur les rapports de pouvoir entre femmes en contexte carcéral. Dans sa recherche, Devreux (1997) mentionnait que le rapport dominant dominé participait à une division sexuelle du travail au sein de l'armée qui reconstruisait le rapport social de sexe en contexte de non-mixité basée sur le sexe. Nous nous pencherons maintenant sur les rapports entre détenues, qui sont, précisément, caractérisés par une non-mixité.

4.2 Les rapports entre les détenues :

Contexte de non-mixité forcée et reproduction du rapport social de sexe :

Quelques détenues rapportent que l'expérience de la non-mixité en détention fait écho à ce qu'elles avaient vécu dans d'autres milieux. Solange a travaillé dans des entreprises dont la main d'œuvre était composée seulement de femmes : « J'ai toujours travaillé avec un milieu de femmes, que ça soit, dans les magasins, c'était juste des femmes [...]. Quand tu suis ton cours en secrétariat, c'est juste des

³⁶⁹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

³⁷⁰ *Ibid.*

femmes³⁷¹. » Pour Margaret, qui a été majoritairement entourée de femmes tout au long de sa vie adulte, compare l'institution carcérale à son expérience dans un collège non mixte étant adolescente :

« It's funny, I have four girls. I lived with women a lot. The last time I lived with so many women, it's back in college. It's reminding me of being in a dome. Tanguay, and particularly Maison Casgrain. The communal bathroom, sharing our room, being around women³⁷². »

Lise salue cette non-mixité qui prévient selon elle certains types de problèmes : « Je trouve que c'était certainement peut-être aussi bien. Peut-être qu'il y aurait eu beaucoup plus de problèmes si ça avait été mixte. Je crois que ça aurait été plus dur à vivre. Je pense. Il y aurait eu d'autres histoires³⁷³. » Leah nous entretient sur une lutte de pouvoir qui se déploierait entre les femmes au sujet de leurs relations conjugales hétérosexuelles et de leurs possessions matérielles, ce qui l'exaspère au plus haut point : « *Their conversations are always the same. «My boyfriend this, my ex-boyfriend this, my future boyfriend this. » This is real power struggle. «I got this, I got that³⁷⁴!* » » En effet, cette non-mixité n'exclut pas la présence de rapports de pouvoir entre femmes et d'une lutte pour la détermination de la position de chacune dans ceux-ci.

Les travaux d'Anne-Marie Devreux (1997) sur la création des hommes à l'armée dans un contexte de non-mixité masculine nous permettent d'aborder la construction d'individus sexués à travers la recomposition d'une division du travail qui redéploie les deux pôles des rapports sociaux de sexe, même en l'absence physique de membre d'une de ces catégories sociales. Ses conclusions sont résumées ici dans un article de Devreux et Daune-Richard (1992) :

À l'armée, le travail domestique et d'entretien des locaux et de l'armement occupe la plus grande partie du temps des jeunes conscrits : ils y apprennent la

³⁷¹ Entretien avec Solange, *op. cit.*

³⁷² Entretien avec Margaret, *op. cit.*

³⁷³ Entretien avec Lise, *op. cit.*

³⁷⁴ Entretien avec Leah, *op. cit.*

disponibilité permanente, la répétitivité, et l'absence d'intérêt pour des tâches non qualifiées, mais aussi la soumission à l'arbitraire du commandement. Mais l'institution suggère et offre comme premier moyen d'échapper à ces rapports inégalitaires le fait de se décharger sur quelqu'un d'autre de ces tâches non nobles (par rapport aux fonctions proprement militaires). [...] Seuls les rapports sociaux de pouvoir produisent et définissent la hiérarchisation symbolique et concrète des tâches qui sera reversée dans les pratiques ultérieures des hommes dans leur vie d'adulte³⁷⁵.

Si pour inventer des hommes à l'armée, il fallait créer des femmes effectuant les tâches subordonnées, peut-on dire que pour inventer des femmes en prison, il faut des hommes? Suzanne avance une réflexion intéressante sur les formes d'organisation différentes dans les institutions carcérales masculines et féminines. Elle déplore les bassesses qui caractérisent les rapports que les femmes entretiennent entre elles : « Les femmes, c'est les pires que tu ne peux pas. [...] C'est de se monter une contre l'autre, une blonde va voler l'autre... Ça se fait des petites cliques, là, ça écœure une autre petite clique. Si elles ne t'aiment pas la face, oublie ça, tu vas passer l'enfer en prison³⁷⁶. » Elle compare cette situation à la hiérarchie claire et tranchée qui caractérise les institutions non mixtes masculines, où une lutte de pouvoir détermine qui commande et quelle est la position de chacun. Selon elle, dans les institutions carcérales pour femmes, cette lutte, d'une intensité moindre, est permanente, ne déterminant jamais une chef de manière définitive :

Les prisons d'hommes, ce n'est pas la même manière de penser. Ça ne crie pas. C'est plus le contexte, c'est qui qui est le *boss*? Le restant suit, c'est ta gueule et c'est tout. Ils ne disent pas un mot eux autres. [...] Le *bitchage*, les filles c'est vraiment quelque chose, les gars, c'est le contraire, c'est qui est-ce qui va prendre le contrôle. Après ça, ça va être fini. Mais les filles, c'est toujours, tous les jours, du *bitchage*, du *niaisage*³⁷⁷.

Son intervention propose donc que les luttes de pouvoir prennent différentes formes dans les institutions pour hommes et pour femmes. Pour sa part, elle mentionne préférer la structure qui prévaut dans les institutions masculines. Soulignons que pour

³⁷⁵ Anne-Marie Devreux et Anne-Marie Daune-Richard, 1992, op. cit., pp. 25 et 26

³⁷⁶ Entretien avec Suzanne, op. cit.

³⁷⁷ *Ibid.*

bien vivre dans la structure sociale de la prison pour hommes, il faudrait non seulement être un homme, mais bien, un « vrai » homme dominant. Si dans les institutions pour hommes, on produit des dominés et des dominants, peut-on avancer qu'il y a une réinvention de rôles d'hommes au sein d'une non-mixité forcée de femmes ? Pour explorer cette question, nous nous intéresserons aux différents modes de séparation, de différenciation et de hiérarchisation au sein des centres de détentions pour femmes. On pourrait en effet imaginer plusieurs configurations des rapports entre les détenues, pouvant se résumer à deux exemples types. D'un côté, il y aurait l'hypothèse d'une forte solidarité entre les détenues, prenant la forme « eux et elles, les agent-e-s correctionnel-le-s, contre nous », de l'autre, la guerre de toutes contre toutes. Nous verrons que c'est ni l'un, ni l'autre, la prison ne produisant pas un front uni contre les agent-e-s, ni uniquement des individus purement égoïstes qui collaborent avec l'institution et qui dénoncent les autres. En détention, les détenues sont des numéros, perdent leur individualité, l'institution fait tout pour ne pas qu'elles se mobilisent, notamment par le contrôle des espaces de délibération à Joliette, assurant que les détenues ne fassent pas corps. Il y aurait bel et bien des modes de différenciation qui empêchent la création d'un sujet collectif, les incarcérées, ce qui revoit à la non-mixité politique.

Le contexte de non-mixité forcée dans les institutions carcérales diffère également des formes d'organisation politique féministe où non-mixité est parfois utilisée comme un outil pour aborder les différents enjeux sur lesquels se mobilise le groupe (Mayer, 2011). Quand on observe le récit des femmes, elles ne se nomment pas au nous, ce qui démontre qu'il y a des catégories qui s'organisent bien qu'elles soient en non-mixité. Ces catégories signalent qu'elles ne se vivent pas sur un mode collectif. Nous avons érigé une liste des catégories que l'institution utilise et que les détenues utilisent elles-mêmes pour se différencier les unes des autres (voir annexe F). Cette liste nous permet de percevoir comment elles nomment les positions de dominantes et de dominées en leurs propres mots. Nous nous sommes intéressées à la fois aux

rapports de pouvoir institués par la prison et ceux qui sont inventés, secrétés par les détenues elles-mêmes. Nous avons donc examiné les catégories qu'elles donnent à voir dans leur récit pour ensuite les reformuler et les organiser pour l'analyse. Nous observerons dans un premier temps les catégories formelles qui sont le salariat, les cotes de sécurité et les rôles d'autorité institués par la prison ou le pénitencier. Les catégories informelles sont plus nombreuses, des rôles familiaux à l'appropriation des biens, en passant par la violence raciste et les rapports d'endettement, nous les étudierons dans un deuxième temps.

Modes de séparation, de différenciation et de hiérarchisation :

Les institutions carcérales sont des institutions marquées par des formes de séparation, de différenciation et de hiérarchisation au sein des détenues. Les critères et les divisions sur lesquels se fondent ces rapports sont multiples. Les différentes catégories sont autant d'incarnation des rapports de pouvoir. Nous les observerons en suivant le fil conducteur du travail pour déterminer quels sont les critères d'attribution et les enjeux de ces séparations au sein de cette fraction de la classe des femmes en détention. En d'autres mots, nous observerons le processus de production de catégorie de détenues, formel et informel.

Catégories formelles :

Le salariat, le chômage et les sans-emplois :

Pour avoir un emploi en détention, il faut s'inscrire sur une liste d'attente. Les critères pour obtenir un poste sont donc différents que ceux qui prévalent à l'extérieur, où avant d'être engagée, les demandeur-se-s d'emploi doivent souvent prouver avoir la formation adéquate et se soumettre à un processus de sélection. La méthode d'attribution en prison repose plutôt sur l'ancienneté et sur le comportement, ce qui exacerbe la définition du salariat comme étant un privilège en détention. Si plusieurs détenues s'inscrivent sur la liste d'attente pour avoir un emploi, un certain nombre seulement en obtienne un. Lise raconte qu'elle a reçu des menaces de la part d'une détenue qui était maintenue au chômage par l'institution : « Elle était jalouse contre

moi. [...] Elle n'avait pas de travail. Et moi, on m'a proposé de travailler à la bibliothèque et ça l'a mis très en colère. C'est un poste qu'elle aurait certainement aimé. [...] Elle m'a fait : « Toi tu n'en as plus pour longtemps³⁷⁸. » » Nous voyons qu'une situation de pénurie d'emploi, donc d'un accès difficile à un revenu maintenu par l'institution crée une séparation et une compétition à l'intérieur du groupe des détenues. Comme à l'extérieur des murs, le rapport salarial individualise le rapport au travail, notamment puisque les salaires ne sont pas les mêmes pour toutes les employées, ce que nous avons vu au troisième chapitre.

Être employée apporte également certains privilèges non salariaux, comme la priorité d'accès à certains services. Ceux-ci sont justifiés par un horaire dans lequel il y a des obligations fixes, les plages dédiées au travail salarié, contrairement aux femmes sans emploi. Ces dernières, comme nous l'avons vu dans le troisième chapitre, sont considérées comme formellement oisives, et effectuent pour la plupart du travail gratuit d'entretien ménager et de soin aux autres dans le secteur. Solange est parmi ces femmes sans emploi qui devaient céder leur place aux femmes salariées : « Quand tu allais à l'école ou que tu travaillais, quand arrivait l'heure du dîner, ils permettaient à ce que cette personne se serve en premier, parce qu'il fallait qu'elle reparte, 20-30 minutes après pour retourner travailler³⁷⁹. » Elle n'était pas importunée par cette pratique.

Leah, quant à elle, avait deux emplois, à la cuisine et à la bibliothèque. Elle s'assurait d'avoir la priorité pour faire son lavage les samedis matins, puisqu'il s'agissait de la seule plage qui était disponible dans son horaire pour effectuer cette tâche. Elle justifie ce système de priorisation des besoins des personnes en emploi par le caractère essentiel des tâches qu'elles remplissaient en cuisine et la nécessité de porter du linge propre pour les effectuer : « *So saturday morning, if somebody put*

³⁷⁸ Entretien avec Lise, *op. cit.*

³⁷⁹ Entretien avec Solange, *op. cit.*

their laundry in, I would be “ I don’t care who you are, you will have a problem with me because I work, I don’t stay here all day do nothing, and I need clean clothes to work in a clean kitchen to make sure you have clean food³⁸⁰.» Elle raconte que ces règles qu’elle avait imposées dans son secteur lui ont valu des remarques de la part de certaines détenues qui considéraient que Leah se plaçait au-dessus des autres détenues. «*“Ho you think you are better than anybody” “No! I don’t have the keys” “Well, you go work in the kitchen like you are somebody” “Yes, because I got a job! If I don’t wake up, you’ll not get breakfast³⁸¹.»* Pour sa part, Leah insiste sur le caractère essentiel de son travail pour le bien de l’ensemble du groupe. Cette situation n’est pas sans rappeler les règles imposées par un homme pourvoyeur dans son foyer. Elle distingue nettement son travail de celui des gardes qui sont ceux qui ont du pouvoir sur la vie des détenues, dans le cadre de leur emploi.

Les cotes de sécurité:

Ben Crewe (2007) nous informe que les systèmes de privilèges individuels ont été sciemment introduits en prison pour assurer une stabilité par le contrôle étroit du comportement de chaque détenu-e :

« From the mid-1990s, a politicized agenda of security and control [erect] a ‘more punitive and restrictive’ system of ‘sticks and carrots’ (Liebling 2004: 30): a means of ensuring compliance that was coercive and instrumental as well as potentially legitimizing. [...] Giving prisoners the opportunity to earn benefits (such as in-cell television, more visits and greater private spending) on the basis of good behaviour, such terms were all the more apparent³⁸².»

Le système des privilèges, accompagnés de la promesse davantage de confort et de la menace permanente de retrait de ceux-ci, permet d’individualiser les parcours. Le pénitencier de Joliette a mis sur pied une des variantes de ce système. Les femmes subissent des évaluations à leur arrivée pour déterminer leur cote de sécurité, minimum, médium ou maximum, pouvant être réévaluée constamment en cours de

³⁸⁰ Entretien avec Leah, *op. cit.*

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² Ben Crewe, 2007, «Power, adaptation and resistance in a late-modern men's prison», *British journal of criminology*, vol. 47, p. 258

détention. Les femmes classées maximum vivent dans une unité fermée à haute sécurité.

Martine explique que dans les autres unités, il y a les détenues à cote de sécurité minimum et médium. Selon elle, les deux groupes cohabitent très mal. Leurs activités diffèrent grandement. Si les femmes à cote de sécurité minimum travaillent et participent aux programmes de thérapie, les femmes à cote de sécurité médium sont reconnues pour présenter une certaine oisiveté formelle, pour participer à des commerces illicites et avoir un comportement violent à l'occasion:

[Les minimums], on passe pour des rats quand on veut s'en sortir. [...] on est proche du système, on se fait aider, on fait des programmes correctionnels. [...] Les médiums, c'est généralement des filles qui ont des dynamiques de violence [...]. Quand tu es minimum, tu ne te tiens pas beaucoup avec les médiums, parce que tu ne veux pas faire augmenter ta cote³⁸³!

Cette différenciation basée sur le comportement des femmes est mise sur pied et entretenue par l'institution. Ce système semble assez efficace pour contrôler les détenues, la cote médium agissant comme un repoussoir pour les femmes qui désirent cheminer et compléter leur programme correctionnel le plus rapidement possible. L'unité 9 à Joliette est composée uniquement de détenues à cote de sécurité minimum : « Tout le monde veut y aller dans l'unité 9, parce que c'est perçu comme des gens matures, qui travaillent. [...] Ça peut même être bon pour ton audience au comité de libération conditionnelle. [...] Tu ne dois jamais avoir eu un rapport disciplinaire³⁸⁴. » La sortie de la prison, qui est l'objectif suprême pour les détenues, est un passage individuel. Avoir un bon comportement devient une responsabilité individuelle. La dynamique de la carotte et du bâton est individualisée, créant ainsi des catégories de « bonnes » et de « mauvaises » incarcérées.

Cependant, certains exemples à Joliette montrent que l'évaluation des détenues se fait parfois sur une base collective. C'est le cas de l'entretien ménager des unités, « il y a

³⁸³ Entretien avec Martine, *op. cit.*

³⁸⁴ *Ibid.*

des unités qui sont cotées comme quoi que c'est extrêmement propre³⁸⁵. » La propreté est en effet une responsabilité commune des habitantes de chaque unité. Nous passerons à l'analyse des rôles d'autorité formels entre les détenues comme mode de différenciation.

Formalisation de rôles d'autorité entre les détenues :

Les responsabilités attribuées à la représentante de secteur ou d'unité sont multiples et incluent de contribuer à conserver un climat sain et un environnement propre. Les personnes qui endossent ce rôle sont investies d'une certaine autorité dans la détermination et l'application de règles qui régissent la vie en commun dans les secteurs ou les unités d'habitation. Michèle a été représentante de secteur et compare son rôle à celui d'une travailleuse en garderie : « C'était de la job, une vraie garderie... Dès qu'il y a de la chicane, une bataille, il faut que tu y ailles. [...] C'était souvent des chicanes de « Elle prend tout le lait. » « J'avais mis ma carte en ligne pour le lavage et elle l'a ôté³⁸⁶! » » Il est intéressant de noter que cette comparaison avec le-la technicien-ne en éducation à l'enfance a également été faite pour le rôle des agent-e-s correctionnel-le-s. En effet, en gérant les conflits qui émergent entre les détenues, la représentante de secteur devient un tampon entre les agent-e-s correctionnels et la masse des détenues, prenant non seulement en charge gratuitement une partie des tâches de discipline, comme nous l'avons vu au troisième chapitre, mais incarnant une forme d'autorité intermédiaire au niveau de la gestion comportementale : « *One of the guard [...] he was : " Do you beat them in their cell?" "No! Why?" "Because when you leave, it was a big party, like kids are going crazy, but when they see that you are coming back they calm down." " I just demand, we have to live together³⁸⁷."* » Leah explique comment elle s'acquittait de ces tâches en appliquant des stratégies de gestion de conflit : « *If there is an argument between girls, I would hear about it. What I would do I would talk to them separately and put*

³⁸⁵ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

³⁸⁶ Entretien avec Michèle, *op. cit.*

³⁸⁷ Entretien avec Leah, *op. cit.*

them together : “Ok discuss this, figure it out, because there is no argument.” [...] *If it’s something they can’t get pass, “Keep your distance*³⁸⁸! » Le rôle de représentante de secteur inclut des tâches de soin, comme nous l’avons vu dans le chapitre précédent. Pour Leah, prendre le temps de s’occuper d’une personne ayant des difficultés émotives participait à maintenir une atmosphère calme à l’intérieur du secteur dont elle était responsable : « *Somebody had a problem, “Ho Leah can I talk to you.”? [...] You talk to them. Because it’s better to have everybody calm in the sector*³⁸⁹. » Il s’agit donc d’une tâche gratuite dont elle s’acquitte volontairement pour, du même coup, accomplir son rôle de *leadership* et maintenir l’ordre dans le secteur.

Le rôle de représentante est également d’être coercitive sur les tâches ménagères. Leah choisissait d’agir comme un modèle en matière de nettoyage, ce qui lui donnait ensuite la légitimité de demander aux autres d’en faire autant. Lorsqu’une détenue refusait de faire sa part, Leah lui appliquait une forme de sanction indirecte : « *There were those girls who were dirty [...] “Get up and do your own cleaning!” “I don’t have to.” [...] So, laundry day, she says: “I need to do my laundry!” and I was: “Ho no, you are not clean! You can wait until the end of the day*³⁹⁰. » Par son autorité, Leah mettait les autres détenues au travail ou les punissait de refuser d’effectuer les tâches de nettoyage.

Les détenues régulières doivent donc, bon gré mal gré, se soumettre à des règles imposées par d’autres femmes qui sont également détenues. Certaines formes de séparations, de différenciation et de hiérarchisation suivent les catégories créent par l’institution alors que d’autres se jouent entre détenues, dans l’informalité. Certaines différenciations suivent une ligne de partage entre les groupes racialisés.

³⁸⁸ *Ibid.*

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ *Ibid.*

Catégories informelles:

Le racisme :

Les participantes à la recherche ont mentionné que la couleur de peau et la langue parlée étaient des attributs qui d'une part rassemblaient les gens qui les partageaient et divisaient les gens qui ne les partageaient pas. Il faut mentionner, suivant Guillaumin (1992), que ces marques, qui aujourd'hui sont considérées comme naturelles et comme la cause des divisions, ont une histoire. Elles suivent l'établissement de rapports sociaux qui organisent les dominant-e-s et dominé-e-s en groupes antagonistes, auxquels un attribut a subséquentement été attaché :

L'obsession de la marque naturelle (proclamée « origine » des rapports sociaux) fonctionne aujourd'hui à coup sûr. Elle ne le fait pas avec la même facilité en toutes circonstances ; mais, quels que soient les détours de l'argumentation, la marque naturelle est supposée être la CAUSE intrinsèque de la place qu'occupe un groupe dans les rapports sociaux en quoi elle s'éloigne, cette marque « naturelle », de la marque vestimentaire ou inscrite dans le corps que connaissaient les sociétés prémodernes. Car la marque ancienne est connue comme *imposée par* les rapports sociaux, connue comme une de leurs conséquences ; alors que la marque naturelle n'est pas supposée être une marque, mais *l'origine* même de ces rapports. Ce seraient les « capacités » internes (donc naturelles) qui détermineraient les faits sociaux, ce qui revient à l'idée de déterminisme endogène dans les rapports humains, idée caractéristique de la pensée scientifique mécaniste³⁹¹.

Cette affirmation n'exclut pas l'efficacité réelle de ces marques aujourd'hui qui caractérise des groupes sociaux, ce que Guillaumin reconnaît tout en insistant sur leurs caractères social et historique :

Aujourd'hui nous sommes aux prises avec des évidences violentes dont il ne suffit pas de dire qu'elles n'existent pas, on les voit, on en tire des conclusions : 1) classificatoires, et 2) de *nature* — étapes historiquement et analytiquement distinctes [...], mais actuellement confondues, quasi syncrétiques. De plus, ces conclusions classificatoires ne sont pas fausses puisque les gens appartiennent bel et bien à un groupe, groupe social qui se définit par ses pratiques³⁹².

³⁹¹ Colette Guillaumin, 1992, *op. cit.*, p. 181

³⁹² *Ibid.*, p. 187.

La couleur de la peau est utilisée comme marque qui témoigne de la distribution les individus au sein de rapport sociaux antagonistes à l'extérieur de la prison (Guillaumin, 1992). Andrea Smith résume la mécanique du racisme:

Dans le racisme, le corps biologique devient l'objet d'une construction sociale qui tend à inférioriser l'*Autre* tout en le créant ainsi, brouillant la distance entre les dimensions physique, psychique et symbolique de la domination. L'imaginaire colonial se représentera ainsi « l'autre » comme un être intrinsèquement violent, sale, paresseux, impudique, sanguinaire, etc., un être à tout le moins différent, inférieur, *moins humain* que les membres de la société dominante. Le langage de la « race » se présente alors comme une tactique, un instrument dans la division interne des sociétés et dans la hiérarchisation des groupes humains; il fait du « corps étranger » l'objet d'un stigmatisme qui justifie la violence tout en camouflant la destruction, comme on peut le voir dans la conquête ou dans l'esclavage³⁹³.

Dans un contexte où la création d'alliances est nécessaire pour s'assurer la sécurité et l'accès à des ressources, la dépossession et l'appropriation physique peuvent suivre une ligne de partage entre femmes de couleur et femmes blanches et produire des conflits ouverts au sein des institutions carcérales. Certains témoignages des participantes avancent que le racisme et la ségrégation raciale sont exacerbés dans les centres de détention. En effet, ceux-ci s'expriment sous forme de conflits parfois violents qui contribuent à leur tour à structurer les groupes racialisés en antagonismes. Leah raconte que deux individus, une étant Noire et l'autre Blanche, exprimaient de vives tensions pendant plusieurs semaines. Au moment où le conflit a dégénéré en bataille, la détenue blanche a fait appel aux autres détenues blanches afin d'obtenir un avantage numérique.

« There was a girl, a young black girl, and this white girl, they kept bugging each other in the sector. They wouldn't stop! The older white French Canadian girl, she goes to the young girl "Come in the bathroom." So that's a fight! And the black said "Let's go!" and the French Canadian grab other people. So, they go on the back and I make sure it stays one on one. [...] The French Canadian girl made a mistake! She thought the young black girl would chicken out³⁹⁴! »

³⁹³ Smith, 2007, p. 8, citée dans Julie Perreault, 2015, *op. cit.* p. 43.

³⁹⁴ Entretien avec Leah, *op. cit.*

Cette bagarre montre que ces conflits, qui avaient probablement une base de préjugés raciaux, se sont cristallisés en bataille ouverte entre groupes racialisés, évoquant une appartenance et une conscience racialisée.

Les femmes inuites forment un groupe numériquement important dans la prison. Les participantes à la recherche notent une séparation nette entre ces détenues et le reste de la population carcérale. Lise attribue cette réalité à un racisme de la part de plusieurs détenues qui ne sont pas inuites : « Souvent, elles ne sont pas trop aimées. C'est comme si on les mettait un peu de côté. [...] Je pense que c'est un peu de racisme. Il n'y a pas d'échange. Ce n'était pas nécessairement des conflits qui éclataient, pas en général³⁹⁵. » Suzanne mentionne également que le groupe des Blanches avaient une attitude hostile envers les femmes inuites, exprimant ainsi clairement un racisme : « Ça commençait à leur tomber sur le système « Ouais, c'est ça, c'est rendu qu'on va être minoritaires! C'est juste des immigrées qu'on a ici³⁹⁶! » » Pour sa part, Suzanne a justifié le comportement défensif des femmes inuites face aux détenues présentant des propos racistes et a les protégées contre le traitement qui leur était réservé de la part d'autres détenues : « [La détenue inuite] est 100% mieux que toi, de ce que tu peux dire. Justement, toi, tu l'insultes, mais elle, elle ne te dira rien. La journée qu'elle va te dire de quoi, c'est avec ça [ses poings] qu'elle va parler, elle³⁹⁷. » Suzanne est Autochtone et Irlandaise, c'est ce qui justifie, selon elle, sa solidarité envers les Inuites subissant du racisme et sa promptitude à les défendre.

Au niveau de la langue, Margaret remarque qu'il y a trois groupes linguistiques distincts qui rassemblent les gens :

« There were the Francophones, the Anglophones, and the Inuits. The Inuits stuck together because they had their language. Inuktitut. [...] Language wise, I think it was a barriere. Rather than cultural, rather than ethnic. The language

³⁹⁵ Entretien avec Lise, *op. cit.*

³⁹⁶ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

³⁹⁷ *Ibid.*

separated us more than anything³⁹⁸. »

Selon elle, il s'agit de la plus importante barrière entre les groupes

Leah donne l'exemple du choix des canaux télévisés comme enjeux de conflit permanent entre les anglophones et les francophones : « *Sometime people [...] just came and change the chanel. "Where do you think you live? [...] It's French day!" "But I want to watch this!" "Then you need to go home! Figure out how to get home or get yourself a TV, because it's French day³⁹⁹!"* » Comme représentante de secteur, elle veillait à ce que la règle d'alternance entre les canaux francophones et anglophones soit rigoureusement respectée, au risque parfois de se faire faussement accuser de favoritisme.

Les tensions entre femmes appartenant à des groupes racialisés différents témoignent de la consubstantialité et de la co-extensivité des rapports sociaux qui structure la population, même en contexte de non-mixité. Le racisme des femmes blanches crée donc des obstacles importants à la solidarité entre les détenues. Il serait pertinent de s'interroger, dans un projet subséquent, à propos des dynamiques de classes capitalistes au sein des institutions carcérales. Les rapports entre anciennes et nouvelles détenues sont un exemple d'un statut informel au sein de l'institution qui mène à des différenciations entre les détenues.

L'ancienneté :

Nous avons vu dans le troisième chapitre que certaines détenues, dont les représentantes de secteur, accueillent les nouvelles et leur expliquent le fonctionnement de l'institution. D'autres détenues étant incarcérées depuis une période plus ou moins longue vont plutôt intimider ou imposer des règles de fonctionnement aux personnes qui arrivent tout juste dans le secteur ou l'unité.

³⁹⁸ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

³⁹⁹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

Patricia a fait face à ce genre de situation : « « Tu es détenue comme moi, tu ne vas me dire que moi, il faut que je lave le plancher quand je vais le laver demain » [...] Je venais d'arriver [...]. Parce que ça fait comme X temps qu'elles sont là, elle ne va pas me donner d'ordres⁴⁰⁰. » L'incident relaté par Patricia est un exemple où une détenue, hiérarchiquement plus élevée de manière informelle par son ancienneté, tente de se décharger de ses tâches ménagères sur une nouvelle venue.

Suzanne a été témoin de plusieurs situations où les nouvelles détenues étaient ridiculisées, n'ayant pas l'attitude ou les informations requises pour fonctionner dans le secteur : « La petite, elle vient d'arriver et c'est comme rire d'elle. [...] Si ça fait 4 ou 5 mois que tu es là, ça ne te donne pas le droit de ridiculiser une personne. Ça arrivait souvent ça, quand une nouvelle rentrait, si elle était mal informée, pour tsé, la manière, l'attitude à avoir⁴⁰¹. » Les défis d'inclusion étaient particulièrement aigus pour les femmes racisées. Leah explique que les femmes de couleur, particulièrement les femmes noires, faisaient face à une exclusion de la part d'autres détenues. Elle a dû à quelques reprises mentionner à de nouvelles venues qu'elles pouvaient s'asseoir à la même table qu'elle puisque celles-ci étaient des personnes de couleur et essayaient des refus de la part d'autres détenues :

« A lot of people [...] they won't sit at a table where there is a black girl. The blacks hang together, and then you have the mixed table and stuff like that. And it's uncomfortable when somebody walks in because you don't know where to sit! You have to say "Ho come sit here, it's ok!" But there is a lot of racism⁴⁰². »

Elle attribue cet état de choses à un racisme ambiant en prison. La consubstantialité et la co-extensivité des rapports sociaux semblent également agir en non-mixité féminine, où les femmes racisées font face à une exclusion de la part des détenues blanches. L'ancienneté est une des formes de hiérarchisation informelle présente en

⁴⁰⁰ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

⁴⁰¹ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

⁴⁰² Entretien avec Leah, *op. cit.*

prison. Plusieurs participantes nous ont également entretenues sur la création de rôles familiaux au sein de ses institutions.

Recréation de rôles sexués :

Une des caractéristiques de la détention est la récréation de rôles sexués qui créent une différenciation au sein de la masse des femmes incarcérées. En non-mixité, ces rôles sexués se créent au moment où ils sont exprimés, sans que ne s'établisse de pendant masculin et sans que l'existence de ces rôles nécessite une filiation, ce qui révèle leur caractère social. Il existe donc des « mères » et des « enfants » dont elles s'occupent, sans qu'il n'y ait de « pères » en prison.

Margaret a développé des relations de type mère-enfant avec plusieurs détenues qui partageaient le même secteur qu'elle. Elle adoptait volontairement un rôle maternel, pouvant répondre à certains besoins de constitution d'une communauté. Elle croit que créer ce type de relation l'aidait elle-même, ainsi que les détenues qu'elle rencontrait. Les tâches qu'elle effectue, comme mère improvisée, sont caractérisées par le soin aux autres : *« I know also by taking care of them, by listening to them, by hugging them, by cutteling them, by saying, "It's gonna be ok", through the day, by focusing on that, it helped me⁴⁰³. »* Elle incarnait une autorité qu'elle affirmait en inculquant une forme de politesse : *« I would say "No! You don't say those words around me, would you say it in front of your mom?" "No..." "Why would you say it in front of me⁴⁰⁴?" »* Elle explique son comportement par l'instinct maternel qui transcenderait les murs de la prison.

Patricia a développé une relation profonde avec une jeune femme qu'elle connaissait hors de la prison, dans le cadre d'une union conjugale de sa mère lorsqu'elle était adolescente : *« Je disais à tout le monde, c'est ma petite cousine, vous faites attention ! Je l'ai full protégé, elle a fait sa place. Quand je suis partie, elle a pleuré*

⁴⁰³ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

⁴⁰⁴ *Ibid.*

tellement. J'ai été là beaucoup⁴⁰⁵. » Déclarant que cette femme était sa cousine, elle l'a protégée comme si c'était son enfant, selon ses propres mots.

Martine a mis beaucoup d'énergie à créer des liens significatifs avec d'autres femmes à Joliette, où elle occupait le rôle de grande sœur. Elle a vécu dans l'unité 9, où les habitantes peuvent inviter d'autres détenues ayant la cote de sécurité minimum: « Les fins de semaine, tu t'organises des petits soupers. Moi, j'avais deux ou trois jeunes. [...] J'étais comme une grande sœur pour elles. Et elles m'aimaient bien les filles⁴⁰⁶.» Martine a choisi le rôle de grande sœur pour caractériser ces relations où elle prenait en charge l'organisation de soirées festives.

Ces rôles, endossés volontairement, configurent les rapports entre les détenues par des formes de coopération et d'entraide entre femmes, où les hommes sont absents, et même superflus à la mise sur pied de ces dynamiques. Ces rôles peuvent recouvrir une division du travail entre femmes, entre celle qui prend soin et celle de qui on prend soin, celle qui protège et celle qui est protégée, celle qui invite et celle qui est invitée. La division du travail entre les femmes est certainement un enjeu de pouvoir qui détermine la position de chacune des détenues dans les rapports sociaux qui se constituent en prison, la création de rôles familiaux étant une des formes. Les détenues maintiennent des séparations plus ou moins fermes, selon le cas, entre les types de délits effectués par les femmes à l'extérieur. Nous verrons que le jugement posé a un caractère sexué.

Jugement selon certains types de délits :

Un des modes de différenciation en prison est celui qui procède à une classification informelle que les femmes exécutent entre elles selon les types de délits qu'elles ont commis. Les délits liés à la violence, aux drogues illicites et à l'alcool, les crimes contre les enfants, les meurtres, l'appartenance à un groupe criminalisé, le travail du

⁴⁰⁵ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

⁴⁰⁶ Entretien avec Martine, *op. cit.*

sexe et la prostitution, sont des délits qui alimentent un jugement de la part d'autres détenues et qui participent à l'exclusion de celles qui les ont commis. Dans d'autres cas, certains délits peuvent contribuer à donner une notoriété auprès d'un groupe de détenues.

Dans la dynamique de la consubstantialité et la co-extensivité des rapports sociaux, certains types de délits sont attribués à un groupe ethnique en particulier. Suzanne a mentionné que les détenues blanches avaient des préjugés envers le type de délits pour lesquels les Inuites étaient incarcérées : « Les Inuites, c'était toujours éloigné. Parce qu'elles disaient : « Elles, ce sont batailleuses, c'est des buveuses, c'est des droguées. » J'ai dit une fois : « Eille, tu es quoi, toé? Tu es ici pourquoi, toé⁴⁰⁷? » » Selon Suzanne, chaque femme étant incarcérée pour une infraction quelconque, il n'est alors pas judicieux de hiérarchiser et diviser les femmes sur cette base.

Selon Margaret, les crimes impliquant des substances illicites peuvent être perçus positivement ou de manière neutre. Ce sont les crimes contre les enfants qui constituent les délits les moins tolérés par les autres détenues, étant considérés comme pires que le meurtre : « *Well if you were in there for drugs or drinking that was fine, you know? "How much stuff did you had on you?" That kind of thing. But the one who abused a child... Honestly it was worst than murdering somebody*⁴⁰⁸. » Leah raconte que la sécurité des détenues qui avaient commis ce type de délit pouvait être sérieusement compromise à certaines occasions. Elle a été témoin d'un passage à tabac d'une détenue pour ce motif, lorsqu'elle a été transférée à Québec pour une courte période:

« I saw a girl get beat up in Quebec. Because she was videotaping her boyfriend molesting kids. [Les agent-e-s de sécurité] put her in the sector. [Les détenues] pushed her in the telephone room, which is like a big closet, and they

⁴⁰⁷ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

⁴⁰⁸ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

beat the hell out of that girl⁴⁰⁹. »

De retour à Tanguay, elle a tenté de prémunir une femme qui était détenue pour avoir causé la mort de trois enfants en conduisant en état d'ébriété, de cette éventualité en demandant à ce que les agents correctionnels la transfèrent dans le secteur protégé.

Une détenue qui a fait un meurtre a donné des ordres à Patricia à son arrivée à Joliette. Cette dernière explique qu'elle a dû rappeler à cette détenue que leur statut était le même dans l'institution carcérale, malgré la nature distincte de leur délit : « Elles te donnent des ordres, mais ça ne marche pas de même. « Tu es autant une détenue que moi. Toi, tu as fait un meurtre et moi je n'en ai pas fait⁴¹⁰. » » Les femmes qui ont tué peuvent être perçues comme étant intimidantes. Martine relate les idées préconçues qu'elle avait au sujet de ces femmes et qui ont été démenties en cours de détention : « Ça fait peur de vouloir demander d'habiter dans [l']unité [9], parce que la majorité sont sentence vie. Tu ne les connais pas les madames. Tu te dis « Criss, elles ont tué du monde! Elles ont tué quelqu'un! » Ça fait peur au début d'aller vivre là⁴¹¹. » Elle rappelle que ce délit, lorsqu'il est commis par une femme, est souvent intimement lié à la condition de vie, prenant souvent la forme d'une défense face à la violence conjugale, qui s'avère mortelle : « Ce sont des femmes qui ont par exemple enduré de la violence conjugale toute leur vie pour en arriver un moment donné à perdre les pédales carrément ou à faire un geste, un coup de couteau qui est fatal⁴¹². » Sylvie Frigon (1996) a étudié l'homicide conjugal au féminin⁴¹³.

⁴⁰⁹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

⁴¹⁰ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

⁴¹¹ Entretien avec Martine, *op. cit.*

⁴¹² *Ibid.*

⁴¹³ Sylvie Frigon, 1996, « L'homicide conjugal féminin, de Marie-Joséphite Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990) : meurtre ou légitime défense ? », *Criminologie*, vol. 29, n° 2, p. 11-27.

Lise préfère éviter de côtoyer les détenues qui ont commis des crimes collectivement et qui entretiennent des liens étroits avec des groupes ayant des activités illégales : « Il y a aussi leur entourage, de ces personnes-là. [...] Elles se tiennent avec un réseau qui n'est pas le mien. J'ai fait quelque chose de grave aussi, mais je l'ai fait toute seule, je ne suis pas dans un groupe [...] le milieu de la drogue non plus, je ne suis pas à l'aise⁴¹⁴. » Martine mentionne à quel point le style de vie de femmes usagères de drogues et travaillant dans l'industrie du sexe est incompatible avec le sien, érigeant donc des barrières de communication importantes entre ces détenues et elle : « Elles, c'est celles qui ne sont pas parlables⁴¹⁵. » Les femmes dont elle parle ont souvent une cote de sécurité médium en détention, alors que Martine avait une cote de sécurité minimum. Nous voyons donc que les catégories formelles et informelles se renforcent mutuellement.

Certaines femmes qui ont fait du travail du sexe protègent celles qui se font juger pour ce type de délit. C'est le cas de Suzanne qui raconte avoir défendu en prison des femmes qui ont fait de la prostitution dans leur vie : « Des femmes étaient mises à part, parce qu'elles étaient toutes maigres, qu'elles n'avaient pas de linge. Pas de cantine. « Ha ben c'est ça, tu feras comme tu faisais dehors, tu feras la prostituée ! » [...] Moi, je suis très vindicative pour ça! Moi, non, ça, ça ne passe pas⁴¹⁶ ! » Certaines femmes subissent du mépris sur la base d'une activité illégale lucrative exercée à l'extérieur à leur arrivée dans un secteur à Tanguay et se font explicitement dire de vendre des services sexuels pour obtenir ce dont elles ont besoin à l'intérieur des murs.

Ces jugements portés sur les activités illégales, la place dans la division du travail criminel et les rapports sociaux à l'extérieur des murs participent à créer des

⁴¹⁴ Entretien avec Lise, *op. cit.*

⁴¹⁵ Entretien avec Martine, *op. cit.*

⁴¹⁶ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

différenciations, des séparations et des hiérarchisations entre les femmes à l'intérieur. Nous explorerons plus en détails ce système informel d'échanges entre les détenues, que nous appellerons la sous-traitance du travail ménager, qui consiste pour certaines détenues à acheter les services de nettoyage offerts par d'autres détenues contre des achats à la cantine.

La sous-traitance :

Comme nous l'avons vu au troisième chapitre, le travail ménager à l'intérieur du secteur ou de l'unité est un ensemble de tâches effectuées formellement de manière gratuite. Plusieurs participantes ont mentionné un fait intéressant, soit que certaines femmes effectuent ces tâches à la solde d'autres détenues contre une forme de rémunération sous forme de troc, ce que nous nommerons la sous-traitance du travail ménager. Goffman mentionnait que cette dynamique était observable dans d'autres institutions totalitaires: « L'individu [...] se laisse démoraliser par les méthodes de l'institution totalitaire. La pratique de « trouver une poire » et de lui faire faire le travail en échange d'une menue pièce de monnaie à dépenser à la cantine est révélatrice de cette démoralisation⁴¹⁷. » L'exemple de la sous-traitance du travail ménager permet d'illustrer particulièrement judicieusement la configuration des rapports sociaux qui s'opère en prison. Si, de manière générale, les tâches commandées par d'autres détenues sont du travail gratuit, l'embauche d'autres détenues pour effectuer des tâches individuelles liées à l'entretien ménager du secteur ou de l'unité constitue un cas particulier (Voir annexe E). Le plus souvent, il s'agit de femmes sans ressource qui offrent leur force de travail à d'autres détenues plus fortunées ou ayant un emploi, en échange d'achats de denrées à la cantine. Margaret mentionne que la rémunération est une motivation à effectuer cette tâche avec zèle pour certaines détenues: « *So it was kept clean. Some want to keep it clean because they were paid by the other inmates*⁴¹⁸. » Ce système souterrain assurait donc indirectement l'efficacité du système officiel de partage des tâches. Cette délégation

⁴¹⁷ Erving Goffman, 1968, *op. cit.*, p. 53.

⁴¹⁸ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

du travail ménager des salariées vers les sans-emplois rappelle celle qui opère dans l'armée parmi les gradés et les appelés, selon Devreux (1997) :

Se reproduit « spontanément » la division du travail entre ceux qui ont acquis un peu de pouvoir et ceux qui n'en ont pas. Par le système des promotions, c'est-à-dire de places dans la hiérarchie du pouvoir, l'armée enseigne que la domination permet de se dégager sur d'autres de l'entretien de ses propres effets⁴¹⁹.

À l'extérieur des murs de la prison, en contexte mixte, ce sont plutôt des hommes qui se déchargent de leur part de travail ménager via l'institution de la famille et de la conjugalité hétérosexuelle. En certaines circonstances, des femmes, bien souvent blanches, salariées ou appartenant à la classe bourgeoise, sous-traitent une part de la charge qui pèse sur elles à une ou des employée(s) domestique(s). C'est ce qu'a étudié Nakano Glenn (1991) dans ses travaux sur l'exploitation spécifique des femmes de couleur à partir de la division raciale du travail entre femmes :

Instead of questioning the inequitable gender division of labor, White middle-class women delegated the more onerous household tasks onto women of color [...] The experiences of White women and women of color differed [...] their lives were interdependent. White middle-class women benefitted from the exploitation of women of color. The labor of Black, Hispanic, and Asian-American women raised White women's standard of living⁴²⁰.

Leah explique précisément comment ce système instaure des rapports d'exploitation et de réciprocité, créant des liens d'interdépendance et de protection extrasalariaux : « *It's kind of exploitation, but... it's like you worked for what you needed. There were some exploitation where people played with someone else emotions and they came weak [...] A lot of people used weakness. [...] And... Weak persons... they need people protection* ⁴²¹. » Selon elle, il était regrettable que certaines femmes se retrouvent dans une situation de dépendance au sein de ce système de sous-traitance.

⁴¹⁹ Anne-Marie Devreux, 1997, *op. cit.*, p. 62.

⁴²⁰ Evelyn Nakano Glenn, 1991, « Cleaning Up/Kept down: A Historical Perspective on Racial Inequality in "Women's Work" », *Stanford Law Review*, Vol. 43, No. 6, July, p. 1341 et 1344.

⁴²¹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

Nous remarquons également des formes de sous-traitance du travail de production de cigarettes artisanales. « C'est un travail à temps plein. Se faire des cigarettes avec les peaux d'oranges et de bananes. Elles les font bien sécher, après elles les coupent, avec des ciseaux, tout petit, tout petit. Et là encore plus fin. Elles les réduisaient presque en poudre⁴²². » Il s'agit d'une activité qui prend beaucoup de temps, si bien que Lise remarquait une division du travail entre les femmes qui avaient un travail salarié et celles qui n'en avaient pas et qui pouvaient donc se consacrer à cette activité : « Quand elles étaient deux dans une cellule, elle n'avait pas le temps de s'occuper de tout ça. Elle devait travailler, c'était l'autre qui s'occupait de tout ça⁴²³. » Cette dynamique n'est pas sans rappeler les rapports entre homme pourvoyeur, effectuant le travail salarié, et femme à la maison, s'acquittant des tâches gratuites les plus pénibles, à faible productivité (Tabet, 1998). Cette organisation des tâches peut également être éclairée des observations de Nakano Glenn (1991) sur la division du travail salarié féminin entre femmes blanches et femmes de couleur, bien qu'il s'agisse ici d'un travail relevant de l'économie souterraine de la prison. Elle mentionne que : « *In industries that employed both White and colored labor, women of color performed the dirty, non-mechanized jobs*⁴²⁴. » Ce système d'échange entre détenues entraîne des situations où certaines sont en dette face à d'autres. Nous verrons maintenant comment s'opèrent les divisions entre débitrices et créancières.

Les débitrices et les créancières:

La production d'alcool et de cigarettes artisanales, ainsi que l'importation de produits du tabac et de drogues illicites en prison donnent lieu à un commerce souterrain très lucratif pour les détenues qui le mettent en place. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Suzanne a subi du harcèlement de la part de certaines détenues afin qu'elle utilise ses contacts à l'extérieur dans le domaine des trafics illicites pour entrer de la drogue à l'intérieur des murs : « Elles n'arrêtaient pas de me demander

⁴²² Entretien avec Lise, *op. cit.*

⁴²³ *Ibid.*

⁴²⁴ Evelyn Nakano Glenn, 1991, *op. cit.*, p. 1338

pour faire rentrer de la dope. J'ai dit « Tu es-tu folle dans la tête, toé, ostie ! » Elle dit « Tu es capable. » « Je serais capable de fournir la prison au complet si je voulais, mais je ne veux pas. » Je suis icitte, mais je veux sortir⁴²⁵. » » Pour d'autres, leur consommation les placera en position d'endettement envers celles qui contrôlent les flux de marchandises interdites. Ainsi, ces activités profitent à un certain nombre de femmes alors que certaines s'endettent pour se procurer des substances. Lise confirme : « Il y en avait une qui avait des dettes presque avec toutes les filles. La cantine, ça lui montait à 150\$ par semaine. [...] Il y a aussi l'inverse, celle qui ne peut pas payer, parce qu'elle n'a pas reçu d'argent cette semaine. « Je le remettrais l'autre semaine⁴²⁶. » » Lise raconte que les détenues, qui devaient se soumettre à un traitement de sevrage forcé à la nicotine offert par l'établissement, vendaient des morceaux de leurs étiquettes collantes. « Quand elles avaient leurs *patches* pour arrêter de fumer. Ça, c'était le bordel. Quelques fois, elles les vendaient plusieurs fois. [...] Alors après c'était des disputes⁴²⁷. » Michèle raconte qu'elle a vu une détenue se faire battre puisqu'elle était endettée envers deux autres femmes : « Elles étaient deux, avec des bottes d'hiver dans la face. La petite, elle avait commencé à se faire des dettes, mais il reste qu'elle s'est fait défigurer pour des *patches*. Après, elle s'est mise sous la protection et les filles ont fait du trou, mais pareil⁴²⁸. » Le rapport débiteur et créancier rend les premières susceptibles de voir leur intégrité physique attaquée, leur corps approprié, comme paiement d'une dette. La violence physique agit comme forme extrême de recouvrement face à l'insolvabilité dans un contexte de confinement.

En institution carcérale, l'endettement peut prendre forme autour de n'importe quel type d'échange. Ce rapport peut prendre origine dans les gestes d'entraide. C'est pourquoi Martine refusait toute aide : « Je n'acceptais pas qu'on m'aide. C'est plate,

⁴²⁵ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

⁴²⁶ Entretien avec Lise, *op. cit.*

⁴²⁷ *Ibid.*

⁴²⁸ Entretien avec Michèle, *op. cit.*

[...], mais ça m'a sauvé la peau en prison. Je suis indépendante. Grâce à ça, je ne devais rien à personne. [...] Mon sens de l'analyse, j'avais vite compris la *game* [...] ça m'a mis dans une bonne position⁴²⁹. » Solange se méfiait elle aussi des propositions d'aide qu'elle pouvait recevoir puisqu'elle était consciente que l'entraide avait parfois un prix : « Il faut faire quand même attention, [...] elles peuvent t'aider, mais en retour, elles veulent de quoi, tsé [...] « Ha, tu as un beau gilet, tu veux tu me l'échanger, je vais te donner de quoi à la cantine. » « Non, non, tu as tes affaires et moi, j'ai les miennes⁴³⁰. » » La gestion des effets personnels est un enjeu majeur à l'intérieur des murs, chaque détenue ayant traversé un processus de dépouillement à l'entrée et dépendant de leurs proches pour obtenir leurs vêtements de l'extérieur. Un service de friperie est disponible pour les détenues ne pouvant compter sur leurs proches. On note plusieurs cas d'appropriation des biens.

L'appropriation des biens :

L'état de pénurie permanente maintenue par l'institution, contrôlant les flux d'effets personnels, limitant la quantité de vêtements que chaque détenue peut posséder et rationnant la nourriture et les produits du tabac, installe un climat propice au vol à l'intérieur des murs. Martine raconte qu'à Tanguay, les détenues « vont se voler de la bouffe. Elles vont se prendre des biens, des chandails, des vêtements⁴³¹. » Jacqueline raconte que les items étaient rigoureusement contrôlés à Joliette empêchant tout échange ou don : « À Joliette, tu n'avais pas le droit d'arriver et de donner quelque chose à une fille. Tu peux même te ramasser au trou pour avoir donné un chandail. C'est chacune ses affaires. [...] T'avais une feuille de gestion, toutes tes choses étaient marquées. Aucun échange⁴³². » Jacqueline a été victime de nombreux vols de nourriture à Joliette : « La nourriture, certaine fille en manquait. Ça devenait un fléau, un problème. De la méchanceté. [...] Je me faisais voler ma nourriture. On a 35\$ par

⁴²⁹ Entretien avec Martine, *op. cit.*

⁴³⁰ Entretien avec Solange, *op. cit.*

⁴³¹ Entretien avec Martine, *op. cit.*

⁴³² Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

semaine pour se faire une épicerie⁴³³. » L'appropriation des biens se manifestait dans un contexte de pénurie entretenue par l'institution, il s'agit donc d'un mode informel de gestion de la pénurie, menant au dépouillement de certaines au profit d'autres. L'institution carcérale exerce également un contrôle rigoureux sur les relations interpersonnelles.

La sexualité et l'intimité :

La sexualité et l'intimité sont formellement interdites en prison. Bertrand (1997) note « [qu']à Tanguay, [...] on ferme les yeux devant les liaisons lesbiennes qui ne s'expriment pas de façon à gêner les codétenues⁴³⁴. » Plusieurs participantes racontent que des détenues entretiennent des relations sexuelles. Ces comportements amènent de la répression de la part des agent-e-s correctionnel-le-s qui justifient alors l'annulation d'activité comme l'entraînement au gymnase, endroit particulièrement propice à la manifestation de gestes d'intimité :

« I don't put it all on the guards, because the girls are distractive there too, they want to hang out, be stupid; they want to have their little lesbian moment. [...] But not all of them are like that. The majority generally actually want to go to the gym to work out⁴³⁵! »

Martine laisse sous-entendre que celles qui ont une sexualité sont celles qui respectent le moins les règles de la prison : « Les filles qui ne veulent rien savoir du côté thérapie et qui ne veulent pas se réintégrer et qui vont là en bronzage, en formule tout inclus, qui font le party et qui deviennent lesbiennes le temps de la prison⁴³⁶».

Notre recherche ne s'intéressait pas directement aux questions de sexualité et d'intimité en prison. C'est en posant la question des rapports de pouvoir, liés au cadre théorique matérialiste, que ces enjeux sont apparus dans le récit des participantes à la recherche. La sexualité et les relations intimes ont servi d'illustrations, de moyens

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ Marie-Andrée Bertrand, 1998, *op. cit.*, p. 96.

⁴³⁵ Entretien avec Leah, *op. cit.*

⁴³⁶ Entretien avec Martine, *op. cit.*

que les participantes ont utilisés pour aborder les rapports sociaux, ces relations s'avérant être composées de violence et de domination, du moins pour une partie d'entre elles. Nous dirons donc que la sexualité recouvre la question des rapports de pouvoir, mais pas complètement.

Certaines détenues forment parfois des couples. Lise raconte comment les rapports d'appropriation du corps s'apparentant à des formes de violence conjugale se dessinent en prison : « Je suis tombée sur quelqu'un d'épouvantable, il lui fallait toujours une petite amie. [...] Et comment elle la traitait aussi. Quand elle n'était pas contente, elle l'enfermait, elle la poussait et refermait la porte et l'autre ne pouvait plus sortir⁴³⁷. » Ce témoignage n'est pas sans rappeler les coups comme moyen d'appropriation privée du corps des femmes, selon les travaux de Guillaumin (1992). À Joliette, également, Patricia raconte avoir subi une forme de harcèlement de la part d'une autre détenue qui souhaitait devenir sa petite amie. Ce n'est qu'au moment où sa cousine, nouvellement arrivée à l'intérieur du pénitencier, a commencé à fréquenter la détenue en question que Patricia a pu retrouver une certaine tranquillité : « Quand une nouvelle arrive, elles disaient : « Ok, je la veux elle. » [...] Je disais « Non, non, je suis rentrée ici pour être toute seule, je vais sortir toute seule. Vous n'allez pas personne m'avoir, là⁴³⁸! » » Dans les deux témoignages, il est question d'«avoir» une petite amie, où l'emphase est mise sur la possession dans la relation intime. Nous avançons que plusieurs relations conjugales semblent contribuer à recréer des rapports entre dominantes et dominées parmi les détenues. Une enquête plus approfondie nous permettrait peut-être de déterminer si ces relations comportent d'autres formes d'appropriation, notamment au niveau du travail.

Les formes d'appropriation du corps par la violence :

Le contexte propre aux institutions carcérales, caractérisé par un entassement, un état de pénurie dans lequel sont maintenus des êtres humains privés de liberté est

⁴³⁷ Entretien avec Lise, *op. cit.*

⁴³⁸ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

particulièrement propice à l'éclosion de violence en tout genre. Dans les secteurs ou les unités, des formes d'appropriation privée sous forme de violence physique s'ajoutent donc à l'expérience de plusieurs. Les participantes à la recherche partagent les événements de ce type qui se sont produits sous leurs yeux ou auxquels elles ont pris part en détention. Comme nous l'avons vu, ces espaces sont traversés par des menaces, du harcèlement et des batailles autour d'enjeux sexuels et de conjugalité. Menaces, harcèlement et batailles peuvent également être les moyens pour obtenir ce dont elles ont besoin, le paiement d'une dette, ou ce qu'elle désire, notamment le respect des autres détenues. Savoir se battre est un savoir-faire typiquement masculin, prodiguant d'emblée un avantage non négligeable aux femmes qui le possèdent en contexte de non-mixité. C'est le cas de Suzanne qui a dû y recourir à quelques reprises au cours de sa détention. Elle réglait les problèmes en se battant, non pas comme une fille, en se tirant les cheveux, mais comme un homme, avec les poings : « Je sais me battre. Moi, le tirage de cheveux, oublie ça. Un bon coup de poing sur la gueule. [...] Ça n'a pas été long. Je l'ai juste pognée, *ping-ping*. Ça ne paraissait pas! [...] Elles savaient qu'il ne fallait pas m'écœurer⁴³⁹. » Elle avait appris à se battre avec ses frères : « J'étais jeune, j'ai été élevée avec des gars, ce sont des gars qui m'ont appris à me défendre, je me suis toujours battillée⁴⁴⁰. » Ceux-ci lui avaient appris à se défendre, ce qui n'est pas sans rappeler que dans la société dite libre, elle est bien une femme, qui doit se défendre d'attaques et non attaquer. Une fois en prison, elle a utilisé ce savoir-faire face à une femme qui tentait de contrôler l'espace en lui empêchant d'utiliser une des chaises de la salle à manger : « Elle est venue pour se lever, et j'ai dit « Hé *boy*, toi, tu as fait le mauvais *move*. » Je te l'ai pognée *Bang, bang* ! Et je suis allée m'asseoir, et je me suis rassie sur le même banc. J'ai dit « Tu le veux tu le banc? C'est ça écœure moi pas⁴⁴¹. » » Peut-on alors soutenir qu'elle

⁴³⁹ Entretien avec Suzanne, *op. cit*

⁴⁴⁰ *Ibid.*

⁴⁴¹ *Ibid.*

était un homme social⁴⁴² dans un contexte de non-mixité (Laurin et Juteau, 1997)? Nous ne pourrions répondre à cette question dans le cadre de ce texte, bien que cela fournisse des pistes pour l'analyse.

D'autres détenues, comme Huguette, seront plutôt les victimes de violence. Elle a été battue à deux reprises au cours de sa sentence qu'elle a purgée à Joliette : « J'ai eu des chicanes avec des filles [...]. Je me suis fait battre à deux reprises. C'est dur, c'est dur. Je n'étais pas responsable, ce sont des filles qui ont pétés des bulles⁴⁴³. » Elle mentionne que la jalousie est un moteur puissant qui a fait agir certaines femmes de manière agressive à son égard : « Lorsque je parlais au téléphone, bien, je me suis rendue compte que ça suscitait de la jalousie aussi. [...] il y a deux filles qui disaient que je m'étais inventé une famille et que je faisais semblant de parler au téléphone⁴⁴⁴. »

Certaines détenues qui adoptaient un comportement violent étaient déclarées folles par les autres détenues. L'état de santé mentale, réel ou projeté, est utilisé comme mode de mise à distance entre détenues, permettant de proposer une explication aux excès d'agressivité : « Elle avait justement un problème psychologique. Elle volait. Disons que c'est une personne qui aimait ça chercher la confrontation. Elle aimait ça se faire taper dessus. C'est vraiment fou. [...] Elle était toujours en *deadlock*, tout le

⁴⁴² Voir la discussion de Juteau et Laurin autre de cette question : « Est-ce que les frères appartenant à des communautés religieuses d'hommes se dédiant aux soins aux autres peuvent être considérés comme des femmes sociales? » : « Les frères qui, à notre avis, peuvent vraisemblablement être considérés comme des femmes, sociologiquement parlant, puisque ce sont des êtres appropriés, à qui on confie la charge physique des êtres humains. Le rapport d'appropriation, on le sait, ne se réduit pas au sexage, puisqu'il a existé dans l'esclavagisme où autant des hommes que des femmes étaient réduits à l'état d'outils. Ceci montre d'ailleurs que l'appropriation ne découle pas nécessairement de l'appartenance sexuelle, qu'elle n'est pas inscrite dans le sexe. Et il est concevable que dans le sexage, des hommes soient quelquefois affectés à l'entretien matériel des corps, comme le font certains frères. Il n'en reste pas moins que la proportion des frères est de beaucoup inférieure à celle des religieuses, ce qui s'explique justement par les rapports de sexes. » (Nicole Laurin et Danielle Juteau, 1997, *op. cit.*, p. 57)

⁴⁴³ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

⁴⁴⁴ *Ibid.*

temps⁴⁴⁵. » La violence dans un contexte de confinement établit une séparation claire entre certaines détenues et participe à instaurer des hiérarchies entre celles qui battent et celles qui se font battre.

Cet aperçu des formes de différenciation, de séparations et de hiérarchisation entre détenues en contexte carcéral, bien qu'il ne soit pas exhaustif, permet de dresser un portrait des obstacles à la construction de solidarité entre femmes partageant une situation sociale semblable, même pour une durée déterminée par l'incarcération. Nous nous pencherons maintenant sur les manifestations de solidarité et la construction d'une conscience partagée au sein des institutions carcérales.

4.3 La recomposition de la conscience commune, de la solidarité et résistance :

Nous proposons ici d'étudier les formes que prennent la conscience commune et la solidarité, en détention, en suivant le fil conducteur du travail. Les femmes développent des liens d'entraide et de complicité lors de leur incarcération. Certaines quant à elles mettront sur pied des stratégies de résistances individuelles et collectives face à l'hostilité et l'aridité des conditions de détention, jetant les bases d'un travail collectif vers l'amélioration de celles-ci. Certains événements ponctuels ou récurrents témoignent de tentatives d'amélioration des conditions collectives par la coopération et la résistance.

Les formes d'entraide, de partage et de résistances individuelles et collectives :

Nous observerons les moments où les détenues refusent l'appropriation physique et des biens, la spécialisation des tâches et la différenciation des conditions. Jacqueline mentionne que face aux nombreux vols de nourriture dont elle était victime, les formes de résistance individuelle qu'elle mettait en place étaient le refus de la délation et l'autocontrôle, ce qui lui permettait d'éviter les conflits : « Et moi, il n'était pas question que je sois une fille en particulier. [...] *Fack*, je fermis ma

⁴⁴⁵ Entrevue avec Suzanne, *op. cit.*

boîte et j'endurais⁴⁴⁶.» Elle raconte les nombreuses tâches de prévention qu'elle devait effectuer par précaution pour éviter de faire face à d'autre appropriation de ses biens, ce qui pouvait lui valoir des sanctions, les effets personnels et leur échange étant rigoureusement contrôlés à Joliette.

Huguette a développé au cours de son incarcération des stratégies de résistances individuelles semblables. Lors des premiers incidents de vol à son endroit, sa réaction avait été d'exiger des comptes aux détenues qui s'étaient emparées de ses biens : «Au début, je réagissais fortement, ben j'étais portée à me défendre⁴⁴⁷. » Elle raconte que cette attitude réactive lui avait valu des sanctions de la part du personnel du pénitencier. La description de tâches des agent-e-s correctionnel-le-s, impliquant celle de préserver la paix sociale dans l'institution, l'a empêché de mettre en branle des stratégies efficaces de résistance individuelle au vol.

Lise a été victime d'intimidation de la part de la détenue qui partageait la même cellule qu'elle à Tanguay. Elle a été très touchée que les autres détenues se montrent solidaires avec elle contre la violence qu'elle subissait : « Toutes les autres femmes, elles me respectaient beaucoup. [...] Et puis quand il y a eu cette folle avec moi, tout le monde s'est mis contre elle. [...] Là [les autres détenues] allaient et elles criaient après elle et puis ça criait quoi, contre elle⁴⁴⁸. » Ces incidents relatent une forme de solidarité collective contre les agressions individuelles, où plusieurs détenues se sont unies ponctuellement pour effectuer un rapport de force contre la femme qui harcelait et menaçait Lise.

En prison, certaines femmes choisissent de s'entraider, puisqu'elles partagent collectivement des conditions de détention difficiles. Martine va tenter de mettre sur

⁴⁴⁶ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

⁴⁴⁷ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

⁴⁴⁸ Entretien avec Lise, *op. cit.*

pied un réseau de partage pour s'assurer que les détenues ne manquent de rien et pour tenter de marginaliser celles qui tiraient avantage de la situation de pénurie généralisée : « Si j'avais quelque chose, je pouvais le partager, je le partageais, mais avec les bonnes personnes. Les profiteuses, je les flairais de loin et elles s'éloignaient de moi. Mais celles qui n'avaient rien, si j'étais capable d'aider, j'aidais⁴⁴⁹. » Il s'agit d'une forme de collectivisation des ressources pour subvenir aux besoins de base de l'ensemble des détenues. Elle explique qu'elle usait d'un stratagème d'intimidation pour dissuader les détenues de voler les autres qui se retrouvaient en situation de faiblesse ou d'impuissance, devenant des cibles de dépouillement : « S'arracher du manger, pis se voler, ce n'est pas humain [...]. J'étais capable de ne pas manger de nourriture [...] et d'en donner à la petite qui n'en avait pas. Et l'autre [...] qui volait les desserts des autres, j'étais capable de la regarder manger et de dire « C'est bon hen⁴⁵⁰? » » Martine s'était autoattribué la tâche, non prescrite, de faire régner une forme de justice distributive dans son secteur.

Leah, qui travaillait en cuisine, tentait parfois d'obtenir une faveur de la part du chef en demandant l'accès à l'ensemble des détenues à un ingrédient apprécié : « *I would ask the chef, every now and then, but I will never ask just for me. If we are having hamburger "Can we have cheese too?" "Just for you?" "No! For everybody! Not just for me!" And he would actually say yes, because [...] when I asked, it's for everybody⁴⁵¹.* » Par ces demandes, qui constituent une tâche où elle se mettait en jeu face à son superviseur, elle participait à améliorer ponctuellement les conditions de détention de l'ensemble du groupe.

Les ex-détenues nous entretiennent sur leur résistance face aux règles de l'institution, aux agent-e-s chargé-e-s de les appliquer et aux abus de leur part. C'est le cas de Leah

⁴⁴⁹ Entretien avec Martine, *op. cit.*

⁴⁵⁰ *Ibid.*

⁴⁵¹ Entretien avec Leah, *op. cit.*

qui raconte que lors des fouilles abusives de sa cellule, elle a dû se concentrer sur ses objectifs de sortie et contrôler étroitement son comportement en vue de ne pas être l'objet de répression supplémentaire en attendant la fin de sa sentence : « *Keep my head up. If I don't feel good, I go in my room, take a breath, and close the door*⁴⁵². » Les abus de la part des agent-e-s correctionnel-le-s amènent les détenues à développer des stratégies de résistance à l'humiliation et au mépris dont elles étaient victimes au quotidien.

Patricia a fait une plainte par voies officielles puisqu'elle n'avait pas accès à ses lunettes de vision, qui lui étaient essentielles dans plusieurs activités de la vie quotidienne, dont ses formations scolaires. Le système de plainte s'est révélé inefficace et biaisé puisque l'agente correctionnelle qui refusait de lui donner ses lunettes a été la personne qui fût chargée de déterminer le bien fondé de la plainte en question : « « Je vais aller faire une plainte, je vais demander à la plus haute que toi. » Là, elle est partie à rire « Ça va me revenir! Je vais te dire non encore » [...], mais ce papier-là est retourné à elle! Elle m'a appelé pour me faire chier⁴⁵³. » Patricia a également fait face à de nombreux abus de la part d'un des infirmier-ère-s à Joliette. En souhaitant que ses droits soient respectés, elle a logé une plainte contre le professionnel de la santé en question : « Lui, il s'en fout de moi. [...] Le médecin l'a averti devant moi, « Je ne veux plus jamais que tu fasses des affaires de même. » Tsé, ça ne nous tente pas de nous faire soigner⁴⁵⁴. » La seule solution qui s'offrait à elle était d'éviter l'infirmerie en s'autoadministrant des soins de santé rudimentaires. « Je n'osais même pas y aller à l'infirmerie, je me soignais moi-même, criss, je m'arrangeais toute seule. [...] J'irai pas là pour me faire insulter. [...] [...] Lui, il ne me passera pas, il ne me touchera pas, c'est sûr et certain⁴⁵⁵. » Patricia revendiquait que ses droits en matière de santé soient respectés. Bien que ces démarches officielles

⁴⁵² *Ibid.*

⁴⁵³ Entretien avec Patricia, *op. cit.*

⁴⁵⁴ *Ibid.*

⁴⁵⁵ *Ibid.*

aient nécessité du temps et de l'énergie à Patricia, celles-ci ne semblent pas avoir porté fruit.

D'autres détenues vont quant à elles résister individuellement à l'exploitation en refusant d'effectuer du travail salarié forcé en détention. Les conditions de travail amènent certaines à développer des formes de résistance individuelle. C'est le cas d'Huguette qui a refusé de travailler à l'atelier de couture de Joliette : « J'ai travaillé à Corcan, je n'ai pas travaillé longtemps, entendre 15 machines à coudre industrielles. On s'en allait prendre notre *break* et j'ai dit à la responsable « Moi, je ne reviens plus. » La tête voulait me sauter. Je n'étais plus capable. Je n'ai rien fait après ça⁴⁵⁶. » Sheila (voir encadré 4.1), qui a été incarcérée pendant plusieurs années au pénitencier de Joliette, a également refusé de travailler de manière salariée. Dans son cas, elle a aussi évité de faire ses tâches d'entretien ménager à l'intérieur de l'unité. Elle soutient ne pas avoir vécu de conséquence négative découlant de cette décision : « *I had tasks to do but I didn't do it. [...] It was a choice... I didn't have negative consequence about that*⁴⁵⁷. » Sa décision augmentait le fardeau de travail gratuit que les femmes qui partageaient l'unité avec elle devaient effectuer.

Encadré 4.1 : présentation de Sheila

Sheila a 25 ans. Nous n'avons pas d'information sur sa formation scolaire. Elle a un enfant. Elle était enceinte, vivait avec le père de sa fille et recevait de l'assistance sociale au moment de son arrestation. Elle n'a pas d'expérience de travaux ménagers. Elle a été accusée de vol à main armée, de tentative de meurtre et de complot, avec deux autres hommes. Elle a été incarcérée 5 ans au pénitencier de Joliette.

Par son refus de travailler, Jacqueline a, quant à elle, fait face à la menace de se voir refuser l'accès à la libération conditionnelle par les commissaires.

⁴⁵⁶ Entretien avec Huguette, *op. cit.*

⁴⁵⁷ Vanessa L'écuyer (27 mars 2016), entretien avec Sheila.

Il fallait travailler absolument. [Le commissaire] m'a dit [lors de ma demande de libération conditionnelle] « Ouais, mais dehors, vous allez être obligée de tenir une job. Pis, icitte ça fait trois mois que vous ne travaillez plus. » J'ai dit : « Non, je ne travaille plus, Monsieur. Travaillerez-vous, vous, à 5,60\$ par jour? Donnez-moi un emploi raisonnable, salaire minimum. J'en demande pas plus. Je vais travailler. Mais pas à 5,60\$ par jour⁴⁵⁸. » »

Les participantes ne nous ont pas entretenues de cas de résistance collective au travail salarié. Nous posons l'hypothèse, que nous ne pourrions vérifier ici, que le contrôle des espaces de délibération par les agent-e-s correctionnel-le-s a à voir avec cette situation. Robert Chase décrit la grève de travail salarié qui s'est organisée dans les prisons aux États-Unis en automne 2016, s'inscrivant en continuité symbolique avec le soulèvement dans la prison d'Attica en 1971 :

« In September a national network of incarcerated Americans conducted the first-ever coordinated prison strike against U.S. prison labor. The strike's manifesto, "Call to Action Against Slavery in America," declares, "We will not only demand the end to prison slavery, we will end it ourselves by ceasing to be slaves." During the three-weeks strike, an estimated 24,000 prisoners in over 29 prisons across at least 23 states refused to work. Facing the threat of administrative lockdowns and individual punishments, the strike ended within a month with its demands unmet. Some individual prisoners are continuing the protest through hunger strikes and disturbances while others are making coordinated plans for future protests that will include activists outside prison. The strikers' demands varied from state to state and included unionization, fair wages, better medical treatment, access to legal aid, and an end to degrading conditions, including corporal punishment and prolonged stays in solitary confinement. But the shared goal among all was to draw attention to the continued use in U.S. prisons of slave labor⁴⁵⁹. »

Il s'agit d'exemple d'organisation collective de résistance en prison. Nous remarquons dans cet extrait le caractère essentiel du passage au collectif, qu'est la prise de conscience des ennemis communs. Bien que plusieurs éléments concourent à

⁴⁵⁸ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

⁴⁵⁹ Robert Chase, 2016, « *Slaves of the State: Prison Uprisings and the Legacy of Attica* », *Boston Review – A political and literary forum, Law and Justice*, publié le 11 novembre 2016, [en ligne] consulté le 30 novembre 2016 :

URL: <https://bostonreview.net/law-justice/robert-chase-slaves-state-prison-uprisings-and-legacy-attica>

la division au sein du groupe des femmes en prison, il semble y avoir une unification et un déplacement vers un conflit entre agent-e-s correctionnel-le-s et détenue-e-s à certains moments clés, dont les fouilles du secteur ou de l'unité et les punitions collectives.

Les rapports hiérarchiques et les abus imposent une résistance qui peut prendre une forme collective. À Joliette, les gardes effectuaient des fouilles mensuelles où ils et elles salissaient les lieux et déplaçaient les objets de manière intentionnelle, comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent. Jacqueline raconte qu'elle refusait d'avoir une attitude soumise à l'égard des agent-e-s correctionnel-le-s. Il s'agit d'une forme de résistance à l'humiliation par les travaux ménagers dont les détenues sont l'objet : « Vraiment, ils sont dégueulasses. [...] Pis après ça, ils disent que les femmes en prison ne sont pas polies avec les IPL. Tsé, moi, à voir son chien piloter partout sur mes draps, quand il sort, je ne lui dis pas « Merci⁴⁶⁰ »! » Jacqueline constatait qu'il y avait peu de résistance la part des détenues face à ces humiliations et cet ajout d'un fardeau de tâches gratuites supplémentaires. Elle explique cette situation par l'arbitraire du pouvoir des agent-e-s correctionnel-le et son caractère quasi illimité :

J'ai dit aux filles « Dénoncez-les! Ça n'a pas de bon sens! Ça ne peut pas rester comme ça! Oui, vous avez fait un délit, vous avez commis un crime, mais là » [...] Quand tu essaies de t'en sortir sur un bord, pis que ton IPL, il te traite comme une moins que rien sur l'autre bord. [...] Je les comprenais, les filles. Les filles disaient : « Ouais, c'est facile pour toi à dire, Jacqueline, tu t'en vas! Nous autres, on reste ici! Si, on le dénonce. pis toute, qu'est-ce que tu penses qui va arriver? Ils vont s'en prendre à nous autres. » Et c'est vrai⁴⁶¹!

Il s'agit d'une tentative d'organisation collective de la résistance au travail gratuit de nettoyage de l'unité après la fouille qui ne s'est pas concrétisée. Leah parle de l'importance de montrer un front uni de détenues face à la surveillance des agent-e-s

⁴⁶⁰ Entretien avec Jacqueline, *op. cit.*

⁴⁶¹ *Ibid.*

correctionnel-le-s : « *We are all sitting together, doing something together, [...] because the guard see everything. "What you do in your cell, it's you business, but when the guards see us, make sure to show united front"*⁴⁶². » Cette proposition permet d'éviter que les sanctions ne reposent sur les épaules d'une seule personne. Margaret mentionne le sentiment d'unité qui pouvait se former à l'occasion de l'administration de punitions collectives : « *Sometimes, it was us against the guards, because they are the ones with the keys. [...] There was a sense of comradeship of some sort. Especially in places like prison where we have very few liberties. [...] it's good to blame somebody: blame de guards*⁴⁶³. » Les portes, les grilles et les serrures, ne pouvant être verrouillées et déverrouillées que par les agent-e-s correctionnel-le-s, prodiguaient à ceux-ci et celles-ci un pouvoir sur les détenues qui alimentaient leur sentiment de solidarité intragroupe.

La solidarité :

Lorsque des femmes étaient libérées, les sentiments étaient partagés entre la joie de les voir libérées et la peine de ne plus jamais les revoir : « *When they left, it was mixed feeling because you was so happy that they were leaving, and yet, we would be crying when someone left. Because we are trowned together in such awful of circumstances*⁴⁶⁴. » Des conditions extrêmes permettent la naissance d'une solidarité et d'une conscience partagée. Sans que la non-mixité qui prévaut en institution carcérale soit d'origine politique, il y a des conditions propices qui participent à la formation d'une solidarité devant des injustices vécues collectivement. Certaines détenues pointent la création d'un nous qui existe en pointillés, qui ne soit pas directement un nous-femmes (Juteau, 2010), mais plutôt une conscience collective liée à l'incarcération qui placerait toutes les femmes au même niveau, effaçant momentanément les hiérarchies. Suzanne l'exprime ainsi : « Une détenue juge l'autre tandis qu'elle, elle est la même chose. On est toutes incarcérées, on est toutes là pour

⁴⁶² Entretien avec Leah, *op. cit.*

⁴⁶³ Entretien avec Margaret, *op. cit.*

⁴⁶⁴ *Ibid.*

quelque chose, mais quelque part, elle l'a oublié elle-là⁴⁶⁵. » Leah a une réflexion semblable : « *At the end, we are still women, we are still prisoners, we have to stick together*⁴⁶⁶. » Bien qu'il ne soit pas question d'organisation politique au sens strict, visant la transformation de l'état actuel, cette solidarité embryonnaire mérite notre attention. Martine l'exprime en ces termes :

Je leur disais souvent : « On arrive toutes en détention parce qu'ils nous ont eues à l'usure et qu'on a plaidé coupable finalement, pis on aurait toutes pu se défendre et la moitié si on s'était défendues, on ne serait pas icitte. [...] On lâche tout, on fonce, on plaide coupable et on se retrouve en prison. On est toutes là par injustice, pour avoir vécu des abus, des ci, des ça. Et on s'en fait vivre entre nous autres! Ça n'a pas de bon sens! Pourquoi est-ce qu'on ne s'entraiderait pas à la place⁴⁶⁷? »

Martine réussit à lier la trajectoire sexuée des femmes à leur expérience de l'incarcération et promeut la création d'une solidarité entre détenues.

4.4 Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons observé dans un premier temps les rapports entre les agent-e-s correctionnel-le-s et les détenues, caractérisés par une autorité, une surveillance et un contrôle unidirectionnels et bénéficiant d'un certain arbitraire dans leur application. Les événements rapportés par les détenues participantes à la recherche témoignaient d'abus et de harcèlement sous différentes formes de la part des gardes. Plusieurs détenues ont affirmé qu'il y avait un traitement différencié des personnes de couleur par le personnel en position d'autorité dans les systèmes judiciaire et carcéral. Le pouvoir des agent-e-s correctionnel se matérialise également par leur contrôle des instances participatives auxquelles les détenues sont invitées à occuper un rôle, soit le comité des détenues et les réunions d'unités à Joliette, où les gardes monopolisent les fonctions décisionnelles. Néanmoins, certaines détenues ont une expérience de collaboration avec les gardes qui ont servi leurs intérêts, ceux-ci et celles-ci leur offrant une protection en certaines occasions, facilitant le déroulement

⁴⁶⁵ Entretien avec Suzanne, *op. cit.*

⁴⁶⁶ Entretien avec Leah, *op. cit.*

⁴⁶⁷ Entretien avec Martine, *op. cit.*

de certaines activités et donnant des outils pour cheminer dans le processus correctionnel. Cette analyse corroborait les travaux effectués par Goffman (1968), plusieurs décennies auparavant et l'enrichissait d'une analyse en termes de rapports sociaux.

Dans un deuxième temps, nous avons observé la recomposition des rapports entre détenues dans un contexte de non-mixité. À l'instar de l'étude de Devreux (1997) sur la création de dominants et de dominés dans un contexte de non-mixité masculine, nous avons observé la création de séparation, de différenciation et de hiérarchisation entre femmes suivant des lignes de détermination particulières, qui se distinguent de celles qui se dessinent dans l'armée et qui créent des hommes. Nous avons posé deux hypothèses opposées selon lesquelles elles seraient soit toujours unies contre l'adversaire, soit dans une guerre de toutes contre toutes, où survivre en prison, c'est s'inventer des ennemis. Nous n'avons trouvé ni l'un ni l'autre des scénarios dans les entretiens. S'il y a les divisions, celles qui sont instituées et celles qu'elles s'inventent, les hiérarchies sont très instables. Les positions de dominantes sont celles des travailleuses salariées et des donneuses d'ordres. Il n'y a rien cependant qui garantit à celles qui deviennent des « hommes », des dominantes, de rester à cette position. Ces observations marquent la spécificité de l'institution carcérale pour femmes comme espace non mixte, se distinguant de l'armée, où les grades déterminent la position de chacun et les tâches rattachées à celle-ci (Devreux, 1997), et les communautés religieuses de femmes (Juteau et Laurin, 1997), où la mobilité dans le ghetto est expliquée principalement par la scolarité, l'expérience d'emploi, l'absence d'hommes et « l'activité principale des communautés [qui] influence le type d'emplois disponibles et leur distribution⁴⁶⁸ ». Nos observations permettent de conclure à la spécificité de l'institution carcérale, où les rapports entre les détenues se situent entre concurrence et solidarité, entre hiérarchie et résistance. Distinction de

⁴⁶⁸ Nicole Laurin et Danielle Juteau, 1997, *op. cit.*, p. 96.

statuts, appropriation sous plusieurs formes et exploitation caractérisent la non-mixité féminine et participent à créer un espace traversé par des rapports de pouvoir antagonistes se jouant constamment n'établissant donc pas de hiérarchie statique entre femmes. Ces rapports creusent également des fossés rendant la création de solidarité extrêmement complexe.

Ce fut malgré tout notre objet dans un troisième temps. Nous avons observé la création d'une conscience collective et la formation de solidarité dans le contexte de partage de conditions de vie communes et difficiles, en suivant le fil conducteur du travail. Plusieurs participantes à la recherche ont déployé des efforts pour développer des relations de réciprocité, pour mettre sur pied un climat propice à l'entraide et pour tenter de résister aux formes d'abus, de violence et d'exploitation auxquels les détenues sont soumises individuellement et collectivement. Nous clôturons donc ce chapitre sur une réflexion concernant la solidarité entre femmes en contexte de détention : la prison produirait donc un sort commun, mais ne produirait pas directement du collectif, celui-ci nécessitant un travail politique d'organisation.

CHAPITRE V :

CONCLUSION

5.1 Retour sur le projet de recherche et les résultats :

Nous tenterons ici de décrire de manière synthétique chacune des étapes de notre mémoire. Notre recension des écrits porte dans un premier temps un regard critique sur les institutions carcérales dans les sociétés occidentales, en focalisant sur le contexte canadien et québécois, plus particulièrement sur les institutions pour femmes.

L'analyse proposée par Angela Davis (2003) dans *Les prisons sont-elles obsolètes?* est à l'origine des premières intuitions sociologiques qui ont orienté notre démarche de recherche. Angela Davis y dénonçait la mise en place d'un « complexe carcero-industriel » aux États-Unis où l'incarcération de millions de personnes, principalement de couleur, se comprend dans un contexte complexe qui fait intervenir les intérêts des gouvernements, les entreprises privées, les syndicats d'agent-e-s correctionnel-le-s et les médias.

La suite de notre parcours bibliographique nous a permis de préciser nos premières intuitions et de dégager une problématique. Au fil de nos lectures, nous avons en effet constaté plusieurs points d'ombre de la réflexion sociologique sur le travail en prison. Nous examinons les études sur le travail pénitentiaire dans une perspective de réappropriation et de réhabilitation tout comme dans une perspective d'exploitation. Nous nous attardons sur les ouvrages qui se sont intéressés au travail des femmes. Cet exercice nous a permis de nous situer de manière critique dans le champ des recherches sociologiques sur le travail carcéral et d'identifier les outils élaborés par certains auteur-e-s qui nous ont été utiles dans notre démarche. Analysant le travail comme réappropriation, Guilbault considère que les temps de la vie quotidienne, soit les temps de travail et hors travail, permettent de structurer les horaires. L'accès à un

emploi salarié à l'intérieur des prisons permet aux détenu-e-s de vivre une continuité avec l'organisation temporelle connue à l'extérieur. Les recherches effectuées sous la direction de Dominique Lhuilier (2009) mettent en relief les liens entre la menace de chômage à l'extérieur des prisons et la pénurie d'emploi à l'intérieur de celles-ci comme moyen de maintenir la main-d'œuvre dans un état de docilité. Ces deux recherches ont en commun de s'intéresser au travail carcéral salarié effectué par des détenus masculins uniquement. Bertrand, criminologue québécoise, analyse le travail salarié effectué par les femmes détenues et déplore les salaires dérisoires, mais surtout la nature des tâches qui n'apportent que peu de qualifications pour les femmes sur le marché du travail. Cynthia Renière, s'intéressant à la signification de l'emploi pour les femmes incarcérées, souligne, à la suite de Bertrand, que le travail salarié ennuyant et répétitif permet de passer le temps en prison plutôt que d'acquérir de nouvelles connaissances ayant une valeur sur le marché de l'emploi. Ici encore, dans ces deux cas, le travail n'est envisagé qu'en termes d'emploi salarié.

Envisageant le travail dans les institutions totalitaires comme une forme d'exploitation, Goffman compare rapidement l'organisation du travail dans de telles institutions à la situation des femmes au foyer et des familles paysannes pour en conclure à des différences fondamentales qui feraient obstacle, selon lui, à toute comparaison :

Si les femmes au foyer ou les familles paysannes limitent l'essentiel de leurs activités à un seul et même espace clos, elles ne sont pas pour autant embrigadées dans une collectivité, et elles échappent, pour accomplir l'ensemble de leurs tâches quotidiennes, au contact immédiat d'une foule composée d'autres personnes semblables.⁴⁶⁹

Pour notre part, nous avons non seulement considéré le caractère sexué des trajectoires de vie des femmes ayant été incarcérées, mais nous avons également observé le travail effectué dans les institutions carcérales comme étant constitutif du

⁴⁶⁹ Erving Goffman, 1968, *op. cit.*, p. 48.

rapport d'appropriation collective des femmes, comme institutions *produisant* des femmes sociales. Nous avons donc pu effectuer des parallèles fructueux entre le travail dans les foyers et celui dans les institutions carcérales.

Foucault focalise sur la discipline imposée dans le travail carcéral, marqué par une division du travail, et sur le marquage des individus, ces procédés permettant de produire une main-d'œuvre légale et illégale, utile pour la classe capitaliste au pouvoir.

Si ces deux auteurs peuvent entrer en débat sur des aspects de leurs travaux, un des points d'ombre communs est la non-prise en considération du caractère sexué des individus incarcéré-e-s. Goffman (1968), qui observait les hôpitaux psychiatriques où historiquement ce sont une majorité de femmes qui y ont été incarcérées (Davis, 2003), tout comme Foucault (1976 ; Brodeur 1993), manquaient également à ancrer les reclus-e-s dans des rapports sociaux de sexe.

Au sujet du travail non libre effectué par les personnes incarcérées, Angela Davis pointait une continuité directe entre l'incarcération et l'esclavage en tant que régimes historiques de mise au travail des Noir-e-s aux États-Unis. Liant réhabilitation et exploitation, elle montrait en quoi les « apprentissages » via le travail carcéral conduisaient à faire des femmes incarcérées les futures domestiques des femmes appartenant aux classes blanches et aisées. Au regard des impasses relevées chez les autres auteur-e-s, Davis posait les jalons pour une analyse du travail des femmes à l'intérieur de l'institution carcérale consistant à l'éclairer en tenant compte d'une part de l'organisation sociale du travail à l'extérieur des murs des prisons et, d'autre part, des divisions capitaliste, mais aussi sexuelle et raciale du travail qui opèrent simultanément à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.

Les travaux de Juteau et Laurin (1997) sur les religieuses nous sont apparus comme particulièrement précieux pour réfléchir sur les femmes en prison, en ce qu'ils reprennent la théorie de sexage élaborée par Colette Guillaumin (1992) – laquelle révèle un rapport social distinct des rapports de classe et irréductible à ceux-ci - pour questionner une catégorie de travailleuses que sont les religieuses qui ne sont ni mères-épouses, ni salariées, mais qui effectuent gratuitement un travail d'entretien d'autres êtres humains. La prise en compte du caractère gratuit et illimité du travail des religieuses dans les communautés et l'objet vers lequel il est dirigé, l'entretien d'autres êtres humains, conduit à soutenir qu'elles sont prises dans une forme particulière d'appropriation. Selon Juteau et Laurin, la spécificité du travail des religieuses et de son organisation témoigne des usages concrets dispersés qui sont faits des différentes fractions de la classe des femmes étudiées, soit les mères-épouses, les salariées et les religieuses.

Notre recherche poursuit l'analyse élaborée dans «L'évolution des formes de l'appropriation des femmes», où elles montrent que les femmes cumulent actuellement les rôles et les tâches, de manières simultanées et successives, et qu'elles sont insérées dans des rapports d'appropriation tantôt privée, tantôt institutionnelle. Falquet (2014) ajoute que les formes de ses appropriations sont modulées par l'appartenance de classe et de race :

[les femmes non privilégiées par la race ou la classe] continuent de transiter entre appropriation individuelle et collective, « préférant » même parfois l'appropriation individuelle, bien qu'elles soient souvent poussées vers l'appropriation collective par le système juridique et en fonction des besoins de main-d'œuvre des autres catégories sociales⁴⁷⁰.

À la lumière de ces travaux, nous avons postulé qu'il était possible d'interroger la prison comme un espace particulier d'appropriation du travail des femmes dans lequel celle-ci prend une forme spécifique. La prison ferait d'elles ou les construirait

⁴⁷⁰ Jules Falquet, 2014, *op. cit.*, p. 11.

comme une fraction particulière de travailleuses, tout comme le couvent produit des religieuses.

C'est ainsi que nous avons progressivement construit notre objet de recherche, au croisement d'une réflexion sur l'institution carcérale en tant qu'espace temps de travail et sur les femmes en tant que catégorie sociale produite dans et par les rapports sociaux de sexe. Comme nous l'avons explicité au moment de présenter notre cadrage théorique, nous nous sommes appuyées sur la théorisation des catégories de sexe en termes de rapports sociaux et de consubstantialité et de co-extensivité (Kergoat, 2012) et celle du sexage qui permet d'analyser la spécificité du travail des femmes qui est d'effectuer gratuitement le travail d'entretien d'autres êtres humains, invalides et valides de sexe masculin (Guillaumin, 1992). Nous avons ainsi repris une définition féministe du travail qui inclut le travail gratuit et forcé dans la compréhension du travail. Nous y ajoutons également le travail criminalisé. Notre question de départ s'articule ainsi autour de la spécificité de l'organisation du travail des femmes en milieu carcéral, du sens de cette organisation, de ses divisions et hiérarchisation. Directement inspirée des travaux de Juteau et Laurin, cette question était liée à une interrogation plus large : en quoi et comment l'analyse du travail carcéral et de son organisation dans les prisons et les pénitenciers pour femmes met-elle à l'épreuve la théorisation du sexage? Comment vient-elle la modifier ou la complexifier le cas échéant? Nos hypothèses reposaient principalement sur les travaux de Juteau et Laurin (1997).

Pour répondre à cette question de recherche, nous avons effectué des entretiens semi-dirigés auprès d'une douzaine de femmes ayant été incarcérées, travaillant bénévolement à l'organisme Continuité famille auprès des détenues (CFAD) et/ou résidant à la Maison Thérèse-Casgrain. Notre posture déductive nous a amenées à travailler à partir d'hypothèses qui ont été fécondes dans des recherches antérieures et de tenter de les appliquer à un nouveau contexte, celui des institutions carcérales pour

femmes. Le concept d'appropriation nous a permis de réfléchir au caractère non libre et indéterminé du travail des femmes incarcérées. Nous cherchions à comprendre la spécificité de l'appropriation du travail des femmes criminalisées, incarcérées qui aurait des points en commun avec les autres formes d'appropriation, mais qui en différencierait sous certains aspects.

Nous avons formulé des pistes de recherche concernant l'assimilation de la prison à un moyen particulier de l'appropriation du travail des femmes, selon la théorie du sexage. Nous supposons que la situation d'enfermement venait recomposer certaines caractéristiques de l'appropriation du travail de ces femmes. Nous postulons également la spécificité des rapports sociaux de sexe, ceux-ci se reproduisant même en contexte de non-mixité non volontaire basée sur le sexe. Nous avons supposé que l'hétérogénéité des femmes et de leurs rôles, liés aux différentes tâches effectuées, pourrait être expliquée par les dynamiques de consubstantialité et de co-extensivité des rapports de sexe, mais également de classe, coloniaux ainsi que par la division raciale du travail entre femmes. Rappelons que selon Juteau (2010), l'hétérogénéité interne au groupe social femmes, illustrée par leur affectation à des tâches et des lieux différents, serait expliquée par

la diversité des configurations structurelles et de la transformation des systèmes de sexage⁴⁷¹. [De l'imbrication des rapports sociaux⁴⁷² découle l'assignation des femmes à des usages concrets dispersés, d'où les modalités différentes de leur appropriation et, par conséquent, l'hétérogénéité de la catégorie. Ainsi, le travail d'entretien matériel, physique, intellectuel des êtres humains, effectué hors salariat et dans divers sites prend des formes différentes modulées par l'entrecroisement de la classe, du statut immigré, des rapports ethniques et raciaux⁴⁷³.

Concernant la première piste de recherche, nous souhaitons découvrir si l'organisation du travail qui prévalait à l'intérieur des murs s'inscrivait en continuité

⁴⁷¹ Note de l'auteur : Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, 1988, *op. cit.*

⁴⁷² Note de l'auteur : Pfefferkorn, Roland, 2007, *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*, Paris, La Dispute, 412 pp.

⁴⁷³ Danielle Juteau, 2010, *op. cit.*, pp. 75-76.

ou en rupture dans la trajectoire de vie des femmes incarcérées. Nous avons découvert que la trajectoire sexuée des femmes à l'extérieur de l'institution carcérale se poursuit à l'intérieur de celle-ci, où les femmes deviennent d'une part une main-d'œuvre très peu salariée et captive et d'autre part effectuant gratuitement un travail d'entretien d'autres êtres humains, exécutant dans les deux cas des tâches qui les produisent comme femmes. Dans un contexte de confinement, les tâches effectuées par les femmes opèrent des différenciations, des séparations et des hiérarchisations qui créent des catégories antagonistes caractérisées principalement par l'exploitation du travail et également par la violence. Concernant la deuxième piste de recherche, nous avons constaté que le rapport social de sexe, et la division du travail sur lequel il repose, combinés de manière consubstantielle et coextensive aux rapports sociaux de classes et de racialisation, opèrent entre femmes en contexte de non-mixité forcée produisant différentes hiérarchies entre détenues.

Les trois chapitres d'analyse composant ce mémoire présentent les différents résultats. Le deuxième chapitre propose d'abord un portrait sociodémographique des femmes incarcérées au Québec et au Canada et des participantes à la recherche, selon les critères de l'âge, de l'appartenance à un groupe racialisé, du pays d'origine, de la classe d'origine, de l'état civil, du nombre d'enfants, de l'expérience de travail salarié et ménager et des abus vécus. Ce portrait apporte une première réponse à la question : «qui sont les femmes incarcérées?» Nous avons pu constater que notre échantillon avait quelques points communs dans ses caractéristiques avec l'ensemble de la population des femmes incarcérées, bien qu'il en différait sur quelques points ayant une moyenne d'âge un peu plus haute, une plus faible proportion de femmes de couleur et plus de femmes ayant des expériences de la maternité, entre autres différences. Les tableaux nous permettaient de capter en un coup d'œil les trajectoires de vie des femmes rencontrées. Nous avons poursuivi en nous penchant plus en détails sur les expériences d'abus et de violence vécues par les participantes. Celles qui ont spontanément révélé en avoir vécu au cours de l'enfance en avaient également

vécu au cours de leur vie adulte. Nous avons associé ces expériences de violence à un des moyens propres au sexage, permettant l'appropriation de leur corps comme machine à force de travail. Nous avons poursuivi en nous penchant sur le travail dans la trajectoire de vie des femmes rencontrées. Le travail gratuit était une expérience partagée par l'ensemble des répondantes. Certaines l'avaient effectué dès leur enfance, en accomplissant des travaux au sein de la famille, dont des soins aux enfants. Pour toutes les femmes, à l'exception d'une, la maternité a été un événement catalyseur qui les a mises au travail virtuellement illimité de soins aux autres. En d'autres mots, la maternité a été un apprentissage de la disponibilité permanente. Cette activité menée dans le cadre d'une union conjugale s'accompagnait des tâches d'entretien d'un membre valide de sexe mâle et d'une situation de dépendance financière. Pour plusieurs des femmes rencontrées, leur expérience de la maternité a plutôt été marquée par l'exigence d'indépendance financière due à la monoparentalité. Le travail gratuit d'entretien des lieux de vie est un type de travail qui accompagne inévitablement celui de soins aux autres, quoique le premier type de travail puisse exister indépendamment du second. Toutes les femmes rencontrées, à l'exception d'une, avait une expérience de travail domestique, comme étant les principales responsables de l'exécution de ces tâches et de leur coordination.

Le marché de l'emploi a été pour les femmes l'occasion d'expérimenter des emplois variés, marqués pour la plupart par la précarité de la main-d'œuvre, un faible salaire et un rôle subordonné. Pour certaines, elles furent dans l'obligation de cumuler deux emplois de ce type pour subvenir seules aux besoins de leurs enfants. Pour d'autres, ce sont plutôt les activités criminalisées lucratives qui ont permis de combler leur budget.

Nous avons poursuivi en dressant un portrait de la criminalisation des femmes au Québec et au Canada et des participantes à la recherche. Le type d'activités illégales, le rôle occupé, la motivation, le nombre d'arrestations, le type d'accusation et les

sentences ont été compilés et comparés. Il s'agit de la deuxième partie de la réponse à la question : « Qui sont les femmes incarcérées? » Encore une fois, si le portrait était globalement semblable, une proportion plus importante des participantes que nous avons rencontrées avaient pris part à des crimes impliquant de la violence et avaient été incarcérées à Joliette, entre autres différences. Les tâches criminalisées effectuées par les femmes rencontrées se comprennent en termes de division sexuelle du travail. Nous avons vu que plusieurs femmes rencontrées étaient entrées dans les groupes criminalisés par l'intermédiaire d'un ou des hommes et y occupaient un rôle subordonné, réalisant des tâches sur lesquelles elles n'avaient pas eu de contrôle décisionnel et très peu de possibilités d'avancement dans la hiérarchie du groupe. Certaines ont agi sous la contrainte ou la menace, ce qui permet d'avancer qu'il s'agissait d'un travail criminalisé forcé dans leur cas. Nous avons également noté une division du travail entre femmes, qui se situait à un niveau intermédiaire dans une chaîne de production contrôlée par des hommes, où des rapports d'exploitation se reproduisent entre femmes. Plusieurs participantes racontent avoir effectué des tâches dont les gains étaient dirigés vers d'autres personnes. Elles étaient en effet peu nombreuses à avoir été les bénéficiaires principales de leurs activités criminalisées. Tous ces éléments mettent en évidence le caractère sexué des trajectoires menant à l'incarcération.

Le troisième chapitre rend compte du travail réel des femmes à l'intérieur de l'institution carcérale, composé des tâches prescrites et non prescrites. Après avoir brièvement présenté ces milieux de vie comportant des contraintes et des caractéristiques qui leur sont propres, nous avons analysé les tâches réalisées par les détenues en les classant selon le critère de la rémunération, créant ainsi trois catégories : le travail salarié, le travail criminalisé, comportant des bénéfices non salariaux et le travail gratuit. Nous avons subdivisé le travail salarié selon la destination du produit du travail : l'intérieur de l'institution ou l'extérieur de celle-ci. Dans les deux cas, nous avons constaté que les femmes étaient amenées à effectuer

des tâches qui les produisaient comme main-d'œuvre féminisée. Elles ont été employées dans les cafétérias de Tanguay et de Joliette (cette dernière produisant des repas pour les détenues à sécurité maximum), comme préposées aux travaux légers extérieurs, tel le jardinage, comme concierges dans les aires communes. Ce dernier emploi recréait une première division entre les aires publiques, où les travaux de nettoyage sont rémunérés et les secteurs et unités d'habitation, où ceux-ci sont effectués gratuitement. Un seul emploi comportait des tâches relationnelles rémunérées, il s'agit de celui de paire aidante à Joliette. Les participantes à la recherche avaient également occupé des emplois dans un des deux secteurs industrialisés, soit la buanderie à Tanguay et l'atelier de couture à Joliette. L'ensemble de ces emplois, pour lesquels les lois encadrant le travail salarié ne s'appliquent pas, sont très mal rémunérés. Les tâches effectuées constituent par ailleurs une « surformation » au travail de femmes auquel toutes celles que nous avons rencontrées, à l'exception d'une, avaient déjà été assignées dans d'autres cadres institutionnels : la famille, le marché du travail, le monde du travail criminalisé. Les rôles subordonnés, les horaires flexibles, basés sur une disponibilité permanente, ainsi que la non-gestion autonome des gains n'est pas sans rappeler les caractéristiques du travail effectué par les femmes dans ces autres sphères.

Nous avons tenté de montrer que les rapports subjectifs aux emplois salariés étaient variables et ambivalents chez les femmes rencontrées. Certaines participantes à la recherche ont dénoncé le travail salarié à l'intérieur des murs en tant qu'une forme d'exploitation et plusieurs ont refusé de l'effectuer. Alors que d'autres saluaient la possibilité de pouvoir avoir un revenu à soi pour conserver une certaine autonomie financière. D'autres étaient heureuses de pouvoir bouger, rencontrer des détenues qui provenaient d'autres secteurs et unités et de s'occuper, ce qui leur donnait l'impression que le temps passait plus rapidement. Elles appréciaient le fait de pouvoir quitter leur secteur ou l'unité, où règne une ambiance cacophonique. Nous avons par ailleurs avancé l'hypothèse que le travail salarié permettait de se soustraire

à un certain nombre de tâches de soins à d'autres êtres humains non prescrites et effectuées gratuitement à l'intérieur des secteurs et des unités, tels l'accueil des nouvelles détenues, la gestion des conflits et le soutien émotionnel.

Nous avons ensuite mis en évidence les tâches relevant de l'économie souterraine interne à l'institution carcérale telles que la production d'alcool et de cigarettes artisanales ou l'importation et la vente de drogues illicites. Ces tâches, non prescrites par l'institution, permettaient à celles qui les effectuaient de se réappropriier des savoirs et des outils habituellement contrôlés par des hommes, notamment dans la sphère des activités criminalisées auxquelles plusieurs d'entre elles ont participé. Celles qui se sont investies dans de telles activités apprenaient à contrôler l'ensemble de la chaîne de production et de distribution interne à l'institution et recevaient des bénéfices non salariaux importants issus de ces activités.

Notre regard s'est ensuite déplacé du côté du travail effectué gratuitement. Nous avons distingué le travail d'entretien des lieux de vie du travail sur soi exigé dans le cadre du parcours correctionnel et de celui de soutien aux autres êtres humains. Le travail de nettoyage des secteurs et des unités était divisé de manière équitable et rotative entre les habitantes, alors qu'elles étaient individuellement responsables de maintenir leur cellule propre, recréant ainsi une deuxième division entre espace public et espace privé. Nous avons remarqué une spécificité dans l'organisation du travail carcéral. Réalisées dans le cadre d'une institution totale, au sens de Goffman, certaines tâches étaient institutionnalisées et collectivisées de telle sorte que les femmes étaient rémunérées pour certaines tâches qu'elles effectuaient gratuitement dans le cadre d'un logement privé et dont elles assumaient seules la plus grande partie de la charge, si ce n'est l'entièreté. C'est le cas de la transformation de la nourriture, principalement à Tanguay, et du nettoyage des secteurs et des unités. Si plusieurs femmes à Tanguay étaient contrariées par cette perte de contrôle sur la nourriture et préféraient reprivatiser ces tâches en se confectionnant des repas à partir d'achats

faits à la cantine, la plupart se disaient satisfaites du système de partage de l'entretien des secteurs et des unités. Dans les deux cas, l'institution bénéficie de l'autonomie des femmes et de leurs capacités à effectuer des tâches ménagères puisqu'elle n'a pas à engager du personnel en cuisine ou à la conciergerie ou à sous-traiter ces contrats à des entreprises qui doivent respecter les lois entourant le travail salarié.

Les femmes devaient devenir ce que Foucault (Brodeur, 1993) appelle des gestionnaires de leur propre peine, qui, devant leur culpabilité face aux actes qui leur sont reprochés, s'administrent un châtiment en participant au programme correctionnel. Devant se soumettre à un programme sexué de réhabilitation par le travail salarié et gratuit, elles recevaient une formation pour devenir des femmes et des mères qualifiées. En continuité avec les analyses de Davis (2003) et Bertrand (1998), le paradoxe étant qu'elles étaient déjà surformées à ces rôles. La philosophe américaine et la criminologue québécoise mettent en relief que leur réhabilitation prend alors plutôt la forme de l'exploitation de leur force de travail sexuée pour accomplir des tâches qu'elles effectuaient déjà gratuitement à l'extérieur de l'institution. Dans leurs parcours thérapeutiques prescrits, elles effectuaient du travail sur elles-mêmes ce qui permettait à certaines d'entre elles de faire des apprentissages émotionnels et relationnels qui leur étaient concrètement utiles, leur permettant de prendre soin d'elles-mêmes pour être disponibles pour les autres, selon les objectifs qu'elles ont énoncés.

Isolées des êtres humains dont elles avaient quotidiennement la charge, enfants et conjoints, les femmes rencontrées ont effectué un travail de soutien auprès des codétenues avec qui elles n'ont pas de liens familiaux. L'institution formalise un rôle, celui de représentante de secteur ou d'unité, effectué gratuitement, qui consiste à accueillir les nouvelles détenues, gérer les conflits et faire respecter les règles de la vie en commun. À nouveau, l'institution se décharge de tâches qui auraient autrement dû être effectuées par un-e professionnel-le.

L'intensité des besoins humains entre les murs de l'institution provoque une surcharge de travail de soutien effectué de manière non prescrite cette fois, plus ou moins volontairement, par des détenues n'ayant pas de statut particulier. Expliquer le fonctionnement du secteur ou de l'unité, consoler, partager des effets personnels, tricoter des cagoules sont des exemples de tâches que les ex-détenues rencontrées ont effectuées pour répondre aux besoins de leurs codétenues. En conclusion de ce chapitre, il apparaît que le travail effectué en prison, destiné à l'entretien d'autres êtres humains, rappelle celui des femmes mariées comme celui des religieuses. Ces activités, gratuites et virtuellement illimitées ou salariées, maintiennent le plus souvent les femmes dans une situation de dépendance matérielle, malgré l'activité de travail. Le fruit de leur travail leur échappe, pour être géré par d'autres ou destiné à autrui.

Le quatrième chapitre étudie la recomposition des rapports sociaux dans l'institution carcérale. Nous avons d'abord tenté de rendre compte des rapports entre les membres du personnel de l'institution et les détenues. Nous nous sommes plus particulièrement intéressées aux rapports entre les agent-e-s correctionnel-le-s et les détenues marqués par une dissymétrie de pouvoir dans leur définition même. Nous avons décrit la nature du contrôle des lieux et du corps comme « machine à force de travail » des personnes qui y sont enfermées, effectué par les gardes. Les fouilles à nu, formes d'agressions sexuelles ritualisées par l'État sous forme de mesures de sécurité, les fouilles de cellules, de secteurs et d'unités font partie des techniques les plus fréquemment utilisées. L'enfermement cellulaire de l'ensemble des détenues est une forme de punition couramment utilisée. L'isolement cellulaire est une punition individuelle fréquente, qui est fortement contestée pour ses conséquences physiques et psychologiques chez les personnes qui la subissent, même pour un temps très limité. Le contrôle étroit des communications et des espaces de délibération sont une des caractéristiques du rapport entre détenues et agent-e-s correctionnel-le-s, où ces

dernier-ère-s reçoivent et classent les informations et ont le monopole des processus décisionnels. Nous avons insisté sur le fait que l'exercice des fonctions des agent-e-s correctionnel-le-s pouvait aider ou nuire concrètement aux tâches effectuées par les détenues à l'intérieur des murs. En effet, certaines détenues racontent avoir reçu des outils, du soutien et de la protection de la part des employé-e-s de l'institution chargé-e-s du contrôle et de la surveillance des recluses, dans un contexte de séquestration et de pénurie. Certaines ont collaboré avec les agent-e-s de sécurité, la délation leur permettant d'obtenir des bénéfices directs et indirects.

Plusieurs détenues témoignent des abus de pouvoir de la part des agent-e-s correctionnel-le-s dont elles ont été l'objet ou témoins. Ces abus vont des propos méprisants aux fouilles abusives et punitions arbitraires, dont le nombre et la forme varient. Les personnes de couleur étaient les cibles d'un traitement différencié de la part des personnes en situation d'autorité, devant faire face à des propos racistes, une tolérance des agent-e-s face aux propos racistes des autres détenues, un dénigrement de la culture et des formes de violences intimement liées à l'appartenance à un groupe racialisé et de sexe. Certain-e-s agent-e-s correctionnel-le-s fomentaient des conflits entre les détenues sur la base de l'appartenance à un groupe racialisé que les détenues avaient alors la charge de régler. Les abus étaient présents autant chez les hommes et les femmes en uniforme, bien que les détenues avaient tendance à percevoir une plus grande menace de la part des hommes en position d'autorité que de la part des femmes, notamment en ce qui a trait au risque d'agression sexuelle. En subissant du harcèlement de la part d'une agente de sécurité, une participante à la recherche s'est dite surprise de constater que des abus de pouvoir étaient également perpétrés par les femmes.

Nous nous sommes également intéressées aux rapports de pouvoir et d'exploitation entre femmes détenues, caractérisés par une non-mixité forcée. Une des analyses qui captait avec le plus de justesse l'organisation des rapports entre les femmes à

l'intérieur des murs est celle de Suzanne. Elle explique que si la lutte pour le pouvoir dans les prisons pour hommes permet de déterminer de manière définitive un chef et les rôles de chacun, la hiérarchie est beaucoup plus instable dans les prisons pour femmes où la lutte pour la détermination du contrôle des lieux et la création d'alliances est perpétuelle. Cette organisation des rôles et des rapports entre femmes détenues en contexte de non-mixité se distingue à la fois des observations de Devreux (1992) en contexte de non-mixité masculine, à l'armée, et de Laurin et Juteau (1997), en non-mixité féminine, dans les communautés religieuses de femmes.

Là encore c'est *via* la division du travail que nous avons tenté de cerner les rapports entre les détenues, les processus de séparation et de hiérarchisation. Si certaines catégories de détenues sont créées et maintenues par l'institution, d'autres sont inventées par les détenues elles-mêmes, créées par la division du travail non prescrit qu'elles effectuent. La participation au travail carcéral salarié apparaît comme un premier principe de hiérarchisation interne au groupe des détenues. Outre l'obtention d'un revenu, il permet à celles qui s'y investissent d'imposer certaines règles aux sans-emploi et d'embaucher d'autres détenues. Les cotes de sécurité attribuées aux détenues au pénitencier de Joliette, selon leurs activités à l'extérieur et à l'intérieur de l'institution, sont aussi source de distinction et dictent les relations entre les détenues. Celles qui étaient cotées à sécurité minimum évitent de côtoyer les détenues à sécurité médium pour ne pas que leurs cotes augmentent, tandis que les détenues à cote de sécurité médium considèrent que les minimums collaborent avec l'institution. Le rôle de représentante de secteur ou d'unité permet à celle qui le joue d'avoir une position d'autorité, une certaine latitude dans l'exercice de ses fonctions et d'imposer des règles dans le secteur qu'elle gère.

Parmi les catégories informelles, le racisme des détenues blanches est une des formes importantes de séparation entre les détenues, où la violence et la résistance à la violence entraînent des fractures entre les groupes de personnes de couleur et de

personnes blanches et la création de solidarités intragroupes. L'ancienneté constitue un autre critère de séparation. Elle permet à certaines détenues d'imposer des règles et de donner des ordres aux nouvelles venues. La création de rôles sexués provoque une division des tâches de soins aux autres où certaines bénéficient du travail des autres, dans l'instauration d'une relation de réciprocité affective. Les tâches criminalisées effectuées à l'extérieur de la prison alimentent les divisions entre les détenues à l'intérieur des murs. La prostitution, la consommation de substances, souvent associées à l'appartenance à un groupe racialisé, comme la vente de produits illicites sont des exemples de délits qui peuvent provoquer la mise à l'écart dans certaines circonstances. Les crimes contre les enfants et les meurtres sont aussi source de stigmatisation entre détenues. L'entretien ménager du secteur ou de l'unité ainsi que la production de substances illicites étaient des charges de travail importantes qui étaient parfois divisées entre les détenues salariées et non-salariées, où les premières sous-traitaient les secondes qui étaient chargées d'effectuer le travail contre une rétribution non pécuniaire. Cette division du travail suivant une ligne de partage hiérarchique rappelle à la fois la division du travail dans l'armée, où les gradés se déchargent des tâches répétitives d'entretien sur les soldats de rang inférieur (Devreux, 1992) et celle qui s'observe entre les femmes blanches et les femmes de couleur (Glenn, 1991). Nous avons par ailleurs vu que des relations de service pour dette s'organisent autour de la vente de produits illicites, la violence physique constituant la forme extrême de recouvrement. La situation de pénurie encourage certaines détenues à recourir au vol pour s'approvisionner. Les codétenues doivent alors élaborer des stratégies pour résister à cette appropriation des biens. Questionnées sur les rapports de pouvoir en prison, certaines participantes à la recherche ont spontanément mentionné des relations sexuelles et d'intimité forcées entre les détenues comme des situations où se manifestaient des enjeux de jalousie et de possessivité. Les exemples d'appropriation des corps par la violence étaient nombreux. Les tensions entre les détenues alimentées par des dynamiques de pouvoir,

d'exploitation, d'appropriation et par le contexte contraignant aboutissaient parfois en bagarre.

Ces modes de différenciation, de séparation et de hiérarchisation entre les détenues, ne doivent pas faire oublier les formes de solidarité qui se nouent aussi en détention, face aux conditions communes. Les exemples d'entraide sont nombreux. Les formes de résistances individuelles témoignent de tentatives, plus ou moins fructueuses selon le cas, de dénoncer le traitement reçu de la part du personnel de l'institution ou les conditions de travail gratuit ou salarié. Les formes de résistance collective relatées par les détenues sont assez peu nombreuses. Les exemples de solidarité concrètement vécue parmi les détenues sont organisationnellement très faibles. Nous dirions que dans les propos des participantes à la recherche, la solidarité et la résistance se manifestaient surtout comme un idéal à atteindre plutôt que comme une expérience vécue. Nous soumettons l'hypothèse que cela a à voir avec le contrôle des espaces collectifs de délibération auxquels participent les détenues. Néanmoins, il s'agit d'exemples de développement d'une conscience d'être soumises à des conditions communes méritant d'être soulignés. Ceux-ci portant les germes de possibles organisations collectives des tâches de la lutte contre l'appropriation de leur corps comme machine à force de travail qu'effectue l'institution carcérale.

5.2 Les limites identifiées de la recherche :

À l'issue de cette recherche, nous pensons avoir démontré le caractère heuristique d'une analyse centrée sur l'activité de travail pour interroger le système carcéral, la manière dont il s'inscrit dans une société marquée par le système de sexage et la manière dont il y participe en reproduisant des femmes destinées à occuper des positions de femmes à l'intérieur et à la sortie. Nous voudrions maintenant rendre compte des limites de notre démarche de recherche et de la portée des résultats obtenus. Elles tiennent d'abord à l'échantillon des femmes rencontrées. Elles étaient engagées dans une trajectoire correctionnelle assez fructueuse visant leur réinsertion, ayant toutes obtenu leur libération conditionnelle et ayant toutes été admises à la

Maison Thérèse Casgrain, sauf pour l'une d'entre elles. L'échantillon de femmes rencontrées n'était pas représentatif au regard de la sur représentation des femmes racisées dans les institutions carcérales. Nous avons donc relativement peu d'information sur les rapports entre groupes racialisés et sur les activités des femmes de couleur du point de vue de celles-ci. Soulignons cependant qu'une analyse étendue et complète des violences racistes, de l'appropriation des corps, du travail et du territoire et de l'extermination liée au colonialisme, touchant les deux sexes de manière complexe, ne pouvait être contenue dans les limites de ce mémoire de maîtrise. Pour toutes ces raisons, ce mémoire est resté centré sur l'appropriation des corps des femmes comme machine à force de travail dans le système carcéral. Si nous tenons que ce rapport social s'articule de manière complexe aux autres rapports sociaux, il ne nous a pas été possible de rendre compte de ces dynamiques ici.

Nous croyons que notre cadre théorique et notre posture déductive pourraient avoir fait en sorte que nous négligions d'autres formes d'explications sociologiques de l'organisation du travail qui ne relèvent pas de la dynamique des rapports sociaux de classe, de sexe et de race. Nous n'avons pas eu l'espace, dans le cadre de ce travail, de nous pencher sur la mécanique du rapport de générations ou de capacités. De plus, la question de la santé mentale reste très peu explorée dans le cadre de ce mémoire, alors qu'elle constitue un critère important pour les détenues, qui le mobilisent pour se différencier et justifier un certain ordre hiérarchique. La théorisation en termes de sexage a pu faire en sorte que la question de la santé mentale a été mise de côté et il nous a été difficile de l'aborder.

Nous constatons également que les rapports sociaux de classe sont relativement peu mobilisés à l'intérieur de notre analyse. Nous expliquons ce fait de deux façons : d'une part, une lacune dans la grille d'entretien qui présupposait plus ou moins inconsciemment une certaine homogénéité d'appartenance à la classe populaire des personnes incarcérées. Il y avait donc peu de questions abordant spécifiquement les

dynamiques de classe à l'extérieur des institutions. Il reste que le caractère *de facto* non libre du travail effectué à l'intérieur des murs renvoie à un mode d'extraction du travail incomparable au rapport d'exploitation capitaliste. Les prisons sont des espaces d'appropriation des forces de travail et non d'achat de celle-ci, comme c'est plutôt le cas dans le salariat capitaliste.

Notre définition du travail, incluant le travail salarié et prescrit, mais également le travail gratuit, non prescrit, de soin, de soutien, et criminalisé rend difficile de saisir l'ampleur et la diversité des activités, d'en acquérir une connaissance approfondie. Cela constitue un premier problème. Nous croyons cependant que notre recherche a pu mener à des conclusions pertinentes en précisant les tâches auxquelles elle s'est intéressée. Le choix de procéder par entrevues pose un deuxième défi en regard de la définition extensive du travail utilisée. En effet, nous avons tenté de saisir, par la parole des détenues, les divisions, distributions, répartitions et hiérarchisations d'activités qui n'étaient pas nécessairement considérées comme du travail par les détenues. Notre cadre théorique, et cela peut être considéré comme une force ou une faiblesse, implique une certaine relativisation du rapport subjectif au travail, qui est lui-même ambigu, dans le contexte de l'incarcération, puisque ce rapport est surdéterminé par le contexte structurel d'appropriation préalable du corps comme machine à force de travail. Nous avons effectué ce projet en mettant sur pied une analyse qui ne soit pas un cadre oppressif qui s'abat sur les données, mais qui montre les contraintes objectives, la complexité du vécu subjectif et comment se dessine la résistance dans un des pires contextes d'appropriation et d'exploitation. Finalement, l'une des principales limites de ce travail réside dans l'absence de point de comparaison. Et il s'agit là de l'un des prolongements sur lesquels nous souhaiterions travailler pour la suite : le travail et les rapports au travail dans les institutions carcérales pour hommes.

5.3 Les retombées de la recherche :

Les prolongements de cette recherche pourraient contribuer au renouvellement des analyses et critiques féministes du travail, en mettant notamment à l'épreuve le concept de sexage et les analyses qu'il renferme. En effet, nous avons essayé de tendre vers la saturation théorique⁴⁷⁴ du concept de sexage en confrontant le concept à un univers de travail particulier, soit les établissements carcéraux pour femmes. Nous avons constaté par ailleurs que la sociologie des rapports sociaux de sexe s'était peu intéressée aux individu-e-s ayant une trajectoire marquée par la criminalisation.

Nous croyons aussi que la poursuite de cette recherche pourrait alimenter la réflexion sur le travail carcéral : l'utilisation d'une définition extensive du travail permet d'en éclairer des aspects nouveaux. De plus, à notre connaissance, peu de recherches récentes sur le travail carcéral portent sur les détenues dans les prisons et le pénitencier en contexte québécois, à l'exception de celle de Renière, qui date de 2006. Il a été possible également d'approfondir les recherches traitant du travail carcéral en tenant compte des rapports de classes, de sexe et de « racialisation ».

L'objectif sous-jacent de ce mémoire était d'effectuer un plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux permettant de comprendre la trajectoire de vie des femmes ayant été incarcérées, démontrant que dans un contexte d'institution « neutre », comme la prison, il y a reproduction des catégories et des rapports sociaux de sexe. De plus, lorsque l'institution s'adapte aux spécificités des femmes, elle le fait pour les réformer à devenir de bonnes employées domestiques et des ménagères.

L'État reproduit des femmes, comme l'Église, comme la famille, comme le marché du travail. La prison participe à produire et à requalifier les détenues comme femmes,

⁴⁷⁴ Alvavo P. Pirès, 1997, *op. cit.*, p. 156.

une fraction particulière de leur classe qui aurait perdu, momentanément ou définitivement, leur «vocation», au sens de Juteau et Laurin (1997) :

Ce qui est important, ici, c'est d'être affectées fondamentalement à la charge physique des êtres humains. Ce n'est pas le vécu commun, les expériences identiques, les qualités féminines, mais un rapport en vertu duquel les femmes occupent certaines places plutôt que d'autres, sont infirmières et non médecins, religieuses et non prêtres, travailleuses non-salariées au foyer plutôt que salariées, simultanément salariées et non-salariées. Les expériences diverses de femmes ne devraient pas masquer le rapport qui les constitue en tant que femmes⁴⁷⁵.

⁴⁷⁵ Danielle Juteau et Nicole Laurin, 1997, *op. cit.*, p. 159.

ANNEXE A
GRILLE D'ENTRETIEN

Questionnaire d'identification personnelle des femmes ex-détenues :

Nous avons expliqué la démarche à la personne interviewée. L'objectif est de dresser un portrait sociologique (ex.: âge, appartenance à un groupe opprimé, etc.).

- Quel est ton⁴⁷⁶ âge?
- Quelle est ta langue maternelle?
- Dans quelle ville habites-tu?
- Quelle est ta ville d'origine?
- T'identifies-tu à un groupe opprimé? Si oui, lequel?
 - (personnes racisées, communauté culturelle distincte et opprimée, «minorité visible», minorité ou diversité sexuelle?)
- Quel est ton état civil, ta situation familiale?
 - (Es-tu célibataire, en couple, mariée, union libre, conjointe de fait, relations intimes et/ou affectives, ou autres?)
- As-tu des enfants? Personne à charge? Combien? Quel est leur âge? Est-ce que c'est toi à la charge ou la garde à temps plein? Est-elle partagée avec une ou d'autres personnes?
 - (Est-ce que ton/ta partenaire a des enfants? Combien? Quel âge ont-ils et elles? Qui s'en occupe?)
- Où vis-tu?
 - Vis-tu dans un organisme? Seule, en colocation, chez tes parents, avec ton/ta partenaire? Ton/ta ex-partenaire?
- Quelles études ont fait tes parents? Quel est/était leur source de revenus (travail, rentes, etc.) ?

⁴⁷⁶ Le vouvoiement a été utilisé au besoin et selon le désir de la participante.

- Quelles études ont fait tes grands-parents? (maternels et paternels) Quelle est/était leur source de revenus?
- As-tu des frères et soeurs? Combien? Quel est leur niveau de scolarité? Leur source de revenus?
- Dans quelle classe de revenus se situe ta mère? Ton père?
 - Plutôt riche, classe moyenne, plutôt pauvre?

Grille d'entrevue :

Expériences de travail :

- Peux-tu me raconter ton parcours scolaire⁴⁷⁷?
- Quelles sont tes expériences de travail rémunéré?
- Quelles sont tes expériences de travail domestique? Comment la répartition des tâches ménagères est faite chez toi?
- Quelles sont tes expériences de travail d'autres types (bénévole, gratuit, de soutien, de soin (personnes à charge? Enfants?))?
- Est-ce que tu peux me raconter une semaine typique de travail pour me donner une idée de la répartition de ton temps (heures de cours, travail domestique et de soin, travail salarié, travaux compensatoires, autres activités) ?
- À quelle classe sociale appartiens-tu?

Relations avec les proches:

Question-fleuve :

- Comment qualifierais-tu les relations dans ta famille et ton entourage?

Sous-questions :

- Comment qualifierais-tu le type d'éducation que tu as reçue? (Conservatrice? Libérale? Autoritaire? Créative? Alternative? etc.) - comment tu te positionnes par rapport à ça?

⁴⁷⁷ Les questions en gras, nommées «questions-fleuves», ont été posées dans l'entrevue. Les sous-questions ont pu servir d'aide mémoire pour alimenter la discussion.

- Si tu as des enfants, qui s'occupait de tes enfants lorsque tu étais incarcérée? As-tu pu voir tes enfants lors de ton séjour en prison? Et depuis?

Judiciarisation :

Question-fleuve:

- Est-ce que tu peux me raconter ton parcours dans le système judiciaire jusqu'à maintenant?

Sous questions:

- Quand es-tu entrée dans le système judiciaire ?
- Comment ça c'est passé/qu'est-ce qui t'as amené à être arrêtée?
- Que faisais-tu à ce moment-là? Qu'est-ce qui s'est passé entre ton arrestation et ton incarcération?

Incarcération :

Question-fleuve:

- Est-ce que tu peux me raconter ton parcours dans l'institution carcérale?

Sous questions:

- Quand es-tu entrée en prison? Étais-tu déjà allée avant?
- Comment ça c'est passé?
- Quelles relations entretenais-tu avec l'extérieur au cours de ton incarcération?
- Pourrais-tu décrire sommairement l'organigramme de la prison? (administration, professionnel-le-s, agent-e-s correctionnels, représentantes de secteur, détenues)

Travail carcéral:

Questions-fleuves :

- Quelles étaient les activités obligatoires en prison? (Rémunérées, formation,

entretien du secteur, rencontres)?

- Est-ce que tu peux nous décrire la vie quotidienne en prison? Qu'est-ce qui occupait la plus grande partie du temps?
- Qu'est-ce que ça impliquait comme tâches concrètes? Est-ce que tu veux bien détailler toutes les tâches que ça suppose?
- Pour toi, quelles étaient les tâches les plus pénibles? Pourquoi? Celles que tu préférerais? Pourquoi?

Sous-questions

- De quel type sont les tâches effectuées? (Gratuites? Rémunérées? Formelles? Informelles? De soin? De soutien? D'entretien (des lieux, etc.)? Manuelles? De service? Information? Coordination? Organisation?)
- Qui fait quoi ? Et toi que faisais-tu?
- Par exemple est-ce que tu peux me raconter ta dernière semaine d'incarcération? Qu'est-ce que tu as fait concrètement?
- Comment décrirais-tu le processus de prise de décisions? Qui participait aux prises de décision? Y avait-il des délibérations? Si oui, entre qui? Sur quel sujets? Où se prennent les décisions? Donne-moi un exemple.
- As-tu noté des cas où une ou des personnes imposaient leurs vues et opinions?
- Quel est le processus de répartition des tâches pour l'entretien du secteur? Se fait-elle de manière formelle ou informelle?
- Quels outils et quelle plate-forme sont mobilisés pour cette répartition?
- Comment l'information circulait ou était transmise?
- Y avait-il des personnes qui avaient moins de ressources que d'autres? Qui? Pourquoi, selon toi? Donne-moi un exemple.

- Est-ce qu'il y avait de l'entraide en prison? Qui aidait qui? Pourquoi? Donnes-moi un exemple.
- Est-ce que des personnes étaient en dette envers d'autres personnes?
- Estimes-tu que des personnes tiraient du bénéfice personnel de leur propre travail? Du travail des autres?
- Considères-tu que le travail que tu effectuais était reconnu?
- Est-ce que ces tâches sont physiquement, émotionnellement, psychologiquement difficiles à réaliser?
- Quels critères sont mobilisés pour définir un travail comme important?
- De ton expérience, considères-tu que certaines tâches sont valorisées aux dépens d'autres en prison? Si oui lesquelles?
- À qui parlais-tu? De quoi parliez-vous? À quelle fréquence? Quels étaient vos liens?
- Quelles étaient tes réflexions? Les partages-tu avec d'autres femmes incarcérées? Avec un-e de tes proches?
- Comment te sentais-tu après une journée.
(Te sentais-tu fatiguée? Fragilisée? Énergisée? Motivée? Débordée? Bouleversée? Bien entourée (pouvant compter sur tes proches et/ou les autres détenues)? Seule? etc.)
- Que fais-tu après être enfermée dans ta cellule à la fin d'une journée?
- Comment te sentais-tu en prison?
- As-tu déjà reçu du soutien lorsque tu étais en prison? Par qui? À quelle fréquence? Comment c'est arrivé?
- As-tu déjà donné du soutien lorsque tu étais en prison? Par qui? À quelle fréquence? Comment c'est arrivé?

Rapports de pouvoir:

Question-fleuve :

- Est-ce qu'il y avait des rapports de pouvoir en prison selon toi? lesquels ? Comment étaient-ils organisés?

Sous-questions :

- Qui détenait le pouvoir dans la prison? À quel moment?
- Et sur quoi reposait le pouvoir, l'influence selon toi? (expérience, charisme, crédibilité, confiance en soi, le réseau, l'appartenance à un groupe, les biens matériels, etc.)
- As-tu déjà remarqué qu'une ou des personnes (ou un groupe) pouvaient être rejetée-s, jugé-es, dominée-s, exploitée-s? Qui n'avait pas de pouvoir? Pourquoi? Qui les rejetait, les jugeait, les dominait, les exploitaient?
- Est-ce que tu as déjà vu, assisté ou vécu des moments d'humiliation, de domination, d'exploitation, d'oppression lors de ton incarcération?
- Est-ce que tu peux raconter? Qui était là? Qui a fait quoi? Quel était le contexte?
- Quel impact ça a eu dans ta vie?
- Par rapport aux cas de violences, harcèlement, dénigrement (dans les relations publiques ou privées) à l'intérieur du groupe : Comment est-ce que les détenues ont réagi? Et le personnel?
- Les femmes détenues avaient-elles des revendications, des mécontentements? Si oui, à qui est-ce que c'était adressé?
- Quels sont les rapports que les détenues entretiennent avec les agent-e-s correctionnel-le-s? Les professionnel-le-s? L'administration? En temps normal? Quand il y a des tensions?

Non-mixité :

Question-fleuve :

- Comment était-ce pour toi d'évoluer dans un milieu uniquement composé de femmes?

Sous-questions :

- As-tu été incarcérée avec des femmes ayant un parcours de vie différent (au niveau des origines (géographiques, culturelles), de l'éducation, des expériences de travail, de la judiciarisation)?
- Quelle était votre relation? Quels rapports entreteniez-vous? Étaient-ce des amies, des alliées, des ennemies, des collègues, des connaissances? Si oui, sur quels enjeux, concernant quelles tâches?
- Quels étaient les liens qui se sont formés entre les personnes en prison? (ami-e-s proches, collègues de travail (rémunéré), couples, partenaires sexuels, etc.)
- Est-ce que les relations personnelles peuvent interférer/agir ou donner l'impression d'interférer/agir dans l'organisation du travail, dans les prises de décisions?
- Qu'est-ce qu'il y avait de différent par rapport à un milieu où il y a des hommes et des femmes?
- Qu'est-ce que tu en pensais? Est-ce une expérience positive, négative, indifférente?
- Est-ce que ça aurait été différent s'il y avait eu des hommes incarcérés avec vous?
- Quels étaient les rapports avec les agents correctionnels (hommes)?

Le travail de résistance :Question-fleuve :

- Y avait-il des tensions, des résistances en prison? Si oui, sur quels enjeux? Concernant des tâches? Lesquelles? Quelles étaient les formes de tensions et/ou de résistances?

Sous-questions :

- As-tu déjà décelé et formulé aux autres détenues ou à un membre du personnel de la prison des critiques quant aux rapports de domination présents dans le secteur? Si oui? De quelles natures sont ces critiques? T'es-tu sentie à l'aise de les formuler? Comment c'était reçu?

- Est-ce que tu as déjà été confrontée par des détenues ou des membres du personnel sur des rapports de domination que tu aurais pu perpétrer? Si oui lesquelles? Et qui faisait cette critique?
- As-tu déjà refusé de réaliser une tâche? Si oui, laquelle? Pourquoi? Comment est-ce que ça l'a été reçu? Si elle a été réalisée, qui l'a alors accomplie?
- As-tu déjà voulu quitter un secteur, un emploi, une activité? Quand? Pourquoi? As-tu pu le faire? Où as-tu été transférée?
- S'il y avait un conflit, comment les individus impliqués ont tenté (ou non) de régler le conflit? Qui a travaillé à régler le conflit?
- Quel a été l'impact de ce conflit sur toi ? (Au niveau émotionnel? Relationnel? Matériel?)

Remise en liberté :

Question-fleuve :

- Que fais-tu présentement? As-tu un endroit où habiter? Travailles-tu?

Sous-questions :

- Quels sont tes projets?
- Quelles sont tes relations avec ton entourage?
- As-tu revu tes enfants?

Conclusion:

- As-tu quelque chose que tu aimerais ajouter, un point que tu aimerais relever ou une question que tu aurais aimée qui soit abordée?
 - Que retiens-tu de ton passage en prison? Qu'est-ce que c'est la prison pour toi?
 - Comment conçois-tu les liens entre ton parcours de vie et la prison?
 - Penses-tu à des événements précis qu'il pourrait être intéressant de relater ici?

ANNEXE B

PORTRAIT SOCIOIDÉMOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTES

Nom	Âge	Groupe racialisé	Pays d'origine	Classe sociale d'origine	État civil	Diplôme d'études secondaires	Emploi(s) occupé(s)	Expérience de travaux ménagers	Nombre d'enfants	Expérience(s) d'abus dans l'enfance	Expérience de violence dans la vie adulte
Lise	74	Blanche	France	Classe moyenne	Conjointe de fait	Oui	Comptable	Oui	0	Inconnu	Inconnu
Margaret	55	Blanche	Angleterre	Classe moyenne	Veuve	Oui	Radiologiste et mère au foyer	Oui	4	Inconnu	Inconnu
Jacqueline	53	Blanche	Canada	Classe pauvre	Mariée	Non	Conductrice d'autobus scolaire, <i>burmail</i>	Oui	3	Oui	Oui
Sheila	25	Noire	Canada	Inconnue	Célibataire	Non	Assistance sociale	Non	1	Inconnu	Inconnu
Huguette	56	Blanche	Canada	Classe moyenne	Célibataire	Oui	Adjointe administrative	Oui	1	Inconnu	Inconnu
Leah	48	Sud-asiatique	Canada	Classe moyenne	Célibataire	Non	Représentante vente de cellulaire	Oui	5	Oui	Oui
Martine	54	Blanche	Canada	Classe moyenne aisée	Célibataire	Oui	Intervenante en éducation spécialisée	Oui	1	Oui	Oui
Suzanne	58	Autochtone	Canada	Classe moyenne pauvre	Célibataire	Non	Travail en usine, blancherie et restauration	Oui	5	Oui	Oui
Solange	52	Blanche	Canada	Classe moyenne	Conjointe de fait	Non	Commis magasins grands surfaces	Oui	2	Inconnu	Inconnu
Patricia	37	Blanche	Canada	Classe moyenne	Célibataire	Non	Gérante boucherie	Oui	2	Oui	Oui
Nicole	53	Blanche	Canada	Classe moyenne	Célibataire	Oui	Adjointe administrative, entrepreneure en construction	Oui	3	Oui	Oui
Michèle	65	Blanche	Canada	Classe moyenne	Célibataire	Oui	Réceptionniste garage mécanique automobile	Oui	1	Inconnu	Inconnu

ANNEXE C

PORTRAIT DE LA CRIMINALISATION DES PARTICIPANTES

Noms	Activité(s) illégale(s)	Motivation(s)	Rôle	Nombre d'arrestation(s)	Accusation(s)	Sentence(s)
Lise	Encaissement de faux chèques	Elle souhaitait venir en aide financièrement à son frère.	Elle a agi seule.	1	Fraude	4 mois sur 2 ans moins un jour à Tanguay
Margaret	Création de compagnies et acquisition de propriétés.	Inconnue	Elle assistait son mari, en agissant comme prête-nom.	2	Blanchiment d'argent	9 mois sur deux ans moins un jour à Tanguay
Jacqueline	Vente de drogues	Elle a agi sous la menace de son frère. Elle souhaitait augmenter ses revenus.	Elle faisait partie d'un réseau mixte, par l'entremise de son frère.	1	Trafic de drogues	16 mois sur 32 mois à Joliette
Sheila	Vol à main armée	Inconnue	Elle faisait partie d'un groupe mixte de trois personnes.	1	Tentative de meurtre, vol qualifié et complot	5 ans à Joliette
Huguette	Consommation de drogue	Inconnue	Elle a agi avec son conjoint. Il tenait l'arme à feu.	1	Tentative de meurtre avec arme à feu.	4 ans et demi sur 6 ans à Joliette
Leah	Fraudes bancaires	Elle assumait seule la charge financière de ses enfants.	Elle faisait partie d'un réseau mixte.	4 ou plus	Fraude bancaire	18 mois à Tanguay
Martine	Financement d'activités illégales et fraude de type pyramidale	Elle cherchait à financer son jeu pathologique et subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de son ex-belle-sœur et de ses enfants.	Elle faisait partie d'un réseau mixte par l'entremise de son ex-conjoint et a agi seule.	2	Deux accusations de fraude distincte et bris de conditions	12 mois sur 30 mois à Joliette
Suzanne	Consommation, vente de drogues et travail du sexe.	Elle cherchait à financer sa consommation de drogue et subvenir à ses besoins.	Elle faisait partie d'un réseau mixte, dont faisait partie son ex-conjoint.	2	Trafic de drogue, défaut de comparaître et bris de conditions	4 mois sur 15 mois à Tanguay
Solange	Inconnue	Inconnue	Inconnu	1	Inconnue	1 mois sur 6 mois à Tanguay
Patricia	Entretien d'un lieu de production de drogue	Elle souhaitait rembourser la dette de son ex-conjoint et protéger ses enfants.	Elle s'est occupée seule d'une plantation, au sein d'un réseau mixte, dont faisait partie son ex-conjoint.	2	Trafic de drogue, bris de conditions	9 mois sur 2 ans et un jour à Joliette
Nicole	Consommation et vente de drogues, travail du sexe, vol à l'étalage, fraude.	Elle cherchait à financer sa consommation de drogue et à subvenir à ses besoins.	Elle faisait partie d'un réseau mixte, parmi lesquels comptait ses ex-conjoints et a parfois agi seule.	46	Vente de drogues, vol à l'étalage et bris de condition, défaut de comparaître, etc.	Plusieurs sentences à Tanguay
Michèle	Inconnue	Inconnue	Inconnu	1	Inconnue	9 mois à Tanguay

ANNEXE D

LES PORTRAITS DES PARTICIPANTES

Encadré 2.1 : Présentation de Jacqueline

Jacqueline a 53 ans. Elle a subi des abus sexuels dans sa jeunesse. Elle a arrêté l'école à l'âge de 12 ans, en 9^e année, pour s'occuper de ses frères et sœurs plus jeunes. L'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps est conductrice d'autobus scolaire. Elle a également été *barmaid* simultanément, une fin de semaine sur deux. Elle a eu 3 enfants. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a quitté son conjoint, le père de ses deux fils les plus vieux, puisqu'il était violent. Elle a été mère monoparentale pendant plusieurs années avant de rencontrer son conjoint actuel, qui est devenu son mari. Elle est avec lui depuis maintenant 18 ans. Elle a habité avec au moins deux de ses conjoints. Elle a été arrêtée et accusée de trafic de drogue. Elle agissait sous l'influence de son frère et souhaitait subvenir à ses besoins en augmentant ses revenus. Elle a été incarcérée 16 mois à l'établissement fédéral Joliette pour une sentence de 32 mois.

Encadré 2.2 : Présentation de Nicole

Nicole a 53 ans. Elle a vécu des agressions sexuelles et physiques au cours de son enfance. Elle a terminé sa formation secondaire et a obtenu un diplôme de formation professionnelle en comptabilité. Elle a eu trois enfants. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a travaillé comme adjointe administrative dans un cabinet d'avocat. Elle a également démarré une entreprise de construction avec un de ses ex-conjoints. Elle s'occupait de l'administration et de la comptabilité, des soumissions, etc. Elle a été responsable de sa plus jeune fille, lourdement handicapée pendant une douzaine d'années, dont quelques-unes comme mère monoparentale. Elle a été incarcérée plus de quarante fois au cours de sa vie, majoritairement à l'établissement Tanguay, pour consommation et vente de drogues, vol à l'étalage, fraude et bris de conditions, etc. Ses activités illégales étaient motivées par sa consommation de drogue et l'ambition de subvenir à ses besoins. Elle a fait partie d'organisations criminalisées dont faisaient également partie plusieurs de ses ex-conjoints.

Encadré 2.3 : Présentation de Martine

Martine a 54 ans. Elle a subi des abus physiques et sexuels dans son enfance. Elle a étudié en éducation spécialisée et a travaillé dans son domaine pendant 18 ans. Elle a eu un enfant et a été mère monoparentale. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a quitté son emploi 7 ans avant d'être arrêtée. Elle est entrée dans un réseau de financement d'activités criminelles par l'intermédiaire d'un de ses ex-conjoints. Elle a développé une dépendance au jeu du hasard et de l'argent. Pour arriver à obtenir les fonds nécessaires pour ses mises, elle a fait des fraudes du type pyramidal. Elle a été arrêtée une première fois et a été libérée sous conditions pendant deux ans, avant d'être arrêtée suite à une plainte d'un autre de ses ex-conjoints pour fraude. Elle a été incarcérée 12 mois, sur une sentence de 30 mois, au pénitencier fédéral de Joliette.

Encadré 2.4 : Présentation de Leah

Leah a 48 ans. Elle a quitté l'école en 8^e année. Elle a subi des abus sexuels dans son enfance par son oncle. Elle a eu un mariage arrangé à 13 ans avec un homme de 9 ans son aîné. Elle le considère comme un pédophile pour avoir marié une mineure. Elle a eu deux enfants avec lui. Il l'a violenté. Elle a donc quitté l'Inde pour s'installer à Montréal. Elle a eu trois enfants avec un autre homme, qui l'a également battue. Elle a habité avec ces deux conjoints. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a été mère monoparentale et a travaillé comme représentante de vente pour des compagnies de cellulaires. Elle a fait des fraudes bancaires pour subvenir aux besoins de ses enfants. Elle a été arrêtée plusieurs fois et a obtenu des sentences variées : absolutions, sentence suspendue, avec sursis, et finalement, elle a fait un séjour de 18 mois à la prison Tanguay, ce qui équivaut au deux tiers de sa sentence. Elle prévoyait déménager en République dominicaine au moment de son arrestation pour commencer une carrière dans l'industrie du tourisme.

Encadré 2.5 : Présentation de Patricia

Patricia a 37 ans. Elle a vécu une agression sexuelle dans son enfance. Elle a quitté l'école vers 15 ans. Elle a deux enfants. Elle a été victime de jalousie de la part de son ex-conjoint. Elle a été femme et mère à la maison pendant une douzaine d'années. Elle a ensuite été mère monoparentale. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a travaillé dans une épicerie et elle est devenue gérante de la boucherie. Elle a été incarcérée en lien avec des accusations de production de drogue. Elle a agi sous la menace au sein d'un groupe criminalisé dont faisait partie son ex-conjoint. Elle a été emprisonnée 9 mois et demi au pénitencier de Joliette, sur une sentence de deux ans et un jour.

Encadré 2.6 : Présentation de Suzanne

Suzanne a 58 ans. Elle a vécu des abus physiques dans l'enfance. Elle a quitté l'école à 15 ans. Elle a eu cinq enfants et a été mère monoparentale pendant une dizaine d'années. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a vécu de la violence conjugale avec au moins un de ses conjoints. Elle a travaillé comme serveuse et dans plusieurs usines, dont une buanderie industrielle, pendant 11 ans. Elle a quitté son emploi un an avant d'être arrêtée. Elle a été condamnée pour vente de drogue et bris de conditions. Elle a séjourné 4 mois à Tanguay, sur une sentence de 15 mois.

Encadré 2.7 : présentation de Margaret

Margaret a 55 ans. Elle est radiologue de formation et a majoritairement été mère au foyer au cours de sa vie. Elle a habité avec son mari et a eu quatre filles. Elle est maintenant veuve. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle est originaire de l'Angleterre. Elle a habité quelques années au Canada, mais habitait aux Bahamas au moment de son arrestation. Elle a été incarcérée relativement à des fraudes commises dans la comptabilité de compagnies gérées par son mari. Après avoir été arrêtée une première fois, elle a été libérée sous conditions pour une période d'un an à Montréal, loin de sa famille. Après être arrêtée une deuxième fois pour une nouvelle charge, elle a reçu une sentence d'emprisonnement. Au total, elle a vécu 9 mois à Tanguay.

Encadré 2.8 : présentation de Solange

Solange a 52 ans. Elle a travaillé toute sa vie, principalement comme commis dans des magasins à grande surface et dans une pharmacie. Elle a deux enfants. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle a été mère monoparentale pendant plusieurs années. Elle a maintenant un conjoint. Elle a été incarcérée un mois à la prison Tanguay.

Encadré 2.9 : présentation de Lise

Lise a 74 ans. Elle est comptable de formation. Elle est originaire de France et habite au Québec depuis qu'elle a 29 ans. Elle n'a pas d'enfant. Elle est avec son conjoint actuel depuis 24 ans. Elle a eu trois autres conjoints dans sa vie. Elle a vécu avec eux. Elle a une expérience de travaux ménagers. Son frère a eu plusieurs difficultés au cours de sa vie. Elle l'a aidé toute sa vie, dont financièrement. Ces délits de fraude sont liés à cette relation d'entretien. Elle a été incarcérée à la prison Tanguay, pour une sentence de 2 ans moins un jour, et a été libérée au sixième de sa sentence, soit après quatre mois.

Encadré 2.10 : présentation d'Huguette

Huguette a 56 ans. Elle a un diplôme comme adjointe administrative et a suivi quelques cours en gestion à l'université. Elle a un enfant et est divorcée. Elle a vécu avec son ancien mari. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle considère qu'elle vit une discrimination sur la base de sa santé mentale. Elle a été arrêtée pour tentative de meurtre avec arme à feu avec son conjoint de l'époque. Elle a été emprisonnée 4 ans et demi au pénitencier fédéral de Joliette, sur une sentence de 6 ans.

Encadré 3.1 : Présentation de Michèle :

Michèle a 65 ans. Elle a travaillé comme réceptionniste dans un garage de mécanique automobile. Elle a eu trois enfants. Elle a une expérience de travaux ménagers. Elle est célibataire. Elle a été arrêtée une fois et a été incarcérée à Tanguay pour une sentence de 20 mois. Au cours de sa sentence, elle a été représentante de secteur.

(L'encadré 3.2 est dédié à la description des espaces communs des secteurs à Tanguay)

Encadré 4.1 : présentation de Sheila

Sheila a 25 ans. Nous n'avons pas d'information sur sa formation scolaire. Elle a un enfant. Elle était enceinte, vivait avec le père de sa fille et recevait de l'assistance sociale au moment de son arrestation. Elle n'a pas d'expérience de travaux ménagers. Elle a été accusée de vol à main armée, de tentative de meurtre et de complot, avec deux autres hommes. Elle a été incarcérée 5 ans au pénitencier de Joliette.

ANNEXE E

LES TÂCHES EFFECTUÉES PAR LES DÉTENUES

Le tableau qui suit est divisé sur l'axe horizontal en plusieurs sous-catégories regroupant les tâches liées à différents secteurs d'activités. Sur l'axe vertical, la rémunération, le statut et le mode d'attribution apparaissent pour chacune des tâches énumérées.

Nous entendons par rémunération le fait que l'activité soit salariée ou effectuée gratuitement. Nous avons dû inclure dans la première colonne les activités criminalisées offrant des bénéfices non salariaux ou faisant l'objet d'échange entre les détenues. Pour ce qui est du statut, nous entendons par tâche formelle, ou prescrite, une activité dont la réalisation suit des étapes précises, reconnues et exigées par l'institution. Ces tâches relèvent souvent d'une procédure administrative. Pour la plupart de celles-ci, il y a une notion de fréquence ou une pérennité dans le temps. Il ne s'agit donc pas d'activités dont la réalisation est déterminée par une initiative individuelle ou collective, mais plutôt institutionnelle. Alors que les activités informelles, ou non prescrites, sont des tâches dont la sécrétion, la distribution et la division se fait selon les besoins et les demandes des personnes sur place, sans qu'aucun mécanisme reconnu en rythme la fréquence de réalisation et en assure la pérennité dans le temps. Nous nous sommes attardés également sur le mode d'attribution des tâches. Les activités obligatoires sont celles qui sont exigées de la part des détenues sous peine de sanction de la part de l'institution. Nous les distinguons des tâches effectuées à la demande d'autre(s) détenue(s), de personne(s) à l'extérieur, bien souvent des proches, ou volontairement. Il est important, pour cette dernière catégorie de mettre un bémol sur le caractère consentant d'activités dans un contexte institutionnel où les détenues sont confinées contre leur gré pour une durée déterminée. L'appropriation première du corps des détenues doit être gardée en tête

dans l'analyse du caractère volontaire des activités réalisées en contexte carcéral et la capacité d'effectuer un consentement préalable, libre et éclairé. C'est pourquoi certaines activités sont cochées comme étant à la fois obligatoires et volontaires. Par exemple, le fait de demander un emploi est un acte volontaire, mais le contenu des tâches à réaliser est imposé par l'institution.

Type de tâches	Rémunération		Statut		Mode d'attribution			
	Salarée	Gratuite	Formelle	Informelle	Obligatoire	Par autre(s) détenue(s)	Par personne(s) de l'extérieur	Volontaire
Nourriture :								
Cuisiner (couper, assembler, cuire) pour soi (Joliette)		X		X	X			X
Cuisiner (couper, assembler, cuire, soulever des charges) dans la cuisine de la cafétéria	X		X		X			X
Remplir le réservoir d'eau de la cafétéria dans le secteur ou l'unité		X		X		X		X
Gestion de la pénurie (partager, voler, prévenir le vol)		X		X		X		X
Monter les cabarets de nourriture sur les étages en cas de bris d'ascenseur (Tanguay)		X		X	X			X
Distribuer les repas dans les secteurs (Tanguay)		X	X		X			X
Lieux physiques et nettoyage :								
Laver les fenêtres de la prison	X			X	X			X
S'occuper des plates-bandes, le jardinage (Joliette)	X		X		X			X
Nettoyage des bâtiments, corridors, toilettes publiques, cafétéria.	X		X		X			X
Nettoyage de sa cellule		X		X		X		X
Entretien et nettoyage du secteur ou de l'unité		X	X		X			X
Nettoyage du secteur ou de l'unité après une fouille		X		X		X		X
Embaucher quelqu'un pour faire ses tâches ménagères		X (troc)		X				X
Effectuer les tâches de nettoyage d'une autre personne dans le secteur ou l'unité	X (troc)			X		X		X
Demander des produits nettoyants		X		X				X
Rapports avec l'institution carcérale :								
Négocier avec les agents correctionnel-le-s pour obtenir ses effets personnels		X		X				X
Faire partie du comité des détenues (Joliette)		X	X		X			X
Demander d'être dans un secteur ou une unité protégée		X	X			X		X
Participer aux rencontres et programmes préparatoires		X	X		X			X
Faire une plainte pour l'accès aux soins de santé		X	X					X
Préparer sa demande de sortie		X	X				X	X

Obtenir des services et des soins de santé de la part de l'infirmier	Rémunération		Statut		Mode d'attribution			
	Salarie	Gratuite	Formelle	Informelle	Obligatoire	Par autre(s) détenue(s)	Par personnel(s) à l'extérieur	Volontaire
Effets personnels :								
Faire des achats		X	X			X		X
Demander des effets personnels à ses proches (vêtements, lunettes, matériel électronique)		X	X					X
Emploi à l'atelier de couture (Joliette)	X		X		X			X
Tricot		X		X				X
Emploi à la buanderie industrielle (Tanguay)	X		X		X			X
Laver ses vêtements		X		X				X
Production d'alcool		X		X				X
Vente d'alcool	X (Troc)			X				X
Production de cigarettes		X		X				X
Vente de cigarettes ou produit du tabac (étiquettes collantes à la nicotine)	X (Troc)			X				X
Introduire et vendre de la drogue	X (Troc)			X				X
Bibliothécaire (gérer les prêts, ranger les livres, conseiller)	X		X		X			X
Classer les livres de la bibliothèque (éliminer certains exemplaires)	X			X				
Relations avec les autres détenues :								
Vivre en commun, partager l'espace, négocier des règles de vie (les faire respecter, les inventer, les remettre en question)		X	X		X			X
Prodiguer des soins de santé		X		X				X
Être paire aidante (Joliette)	X		X		X			X
Être représentante de secteur (Soutien aux autres détenues, fournir des effets personnels, faire respecter les règles, gérer les conflits, etc.)		X	X		X			X
Gérer les conflits		X		X				X
Se défendre, se battre, se faire respecter		X		X				X
Protéger d'autres détenues		X		X				X
Résister au racisme (Se trouver une place où manger, encaisser et répondre aux insultes, se battre)		X		X				X
Prévenir les agressions sexuelles		X		X				X
Développer des amitiés, des relations intimes, recréer des rôles familiaux (mère, cousine)		X		X				X

	Rémunération		Statut		Mode d'attribution		
	Salarée	Gratuite	Formelle	Informelle	Par autre(s) détenue(s)	Par personne(s) à l'extérieur	Volontaire
Accueil les nouvelles détenues et leur fournir des effets de base		X		X		X	X
Questionner une personne trans pour lui permettre de s'inclure		X		X		X	X
Mettre sur pied un réseau de soutien		X		X		X	X
Être interprète pour une personne ne s'exprimant ni en français ni en anglais		X		X	X		
Prodiguer du plaisir sexuel		X		X		X	X
Relations avec l'extérieur :							
Maintenir un lien avec ses proches.		X		X		X	X
S'assurer que les besoins de ses enfants ou des animaux de compagnie soient comblés.		X		X		X	X
S'assurer du maintien du lieu de vie et des possessions.		X		X		X	X
Couper les liens avec certaines relations (membres de la famille, co-accusé-e-s, personnes ayant des antécédents judiciaires).		X	X		X		
Organiser et recevoir des visites.		X		X		X	X
S'assurer de recevoir de l'argent pour achats à la cantine de Tanguay.		X		X	X		X
Personnelles :							
Conservier/reconstituer son estime personnelle.		X		X			X
Ne pas chercher le conflit, se contrôler, s'assurer de ne pas avoir un comportement explosif.		X		X	X		X
Intégrer le contenu thérapeutique : apprendre à mettre ses limites, montrer du regret, travailler sur soi.		X		X	X		X
Passer le temps.		X		X			X
Avoir un comportement conforme aux règles quotidiennement.		X		X	X		X
Se concentrer sur ses objectifs, garder le focus.		X		X			X
Corps :							
Subir les mesures de contrôle (fouille corporelle, enfermement collectif dans les cellules (<i>deadlock</i>), être en isolement.		X	X		X		
Veiller à son hygiène personnelle		X		X	X		X
Être enceinte		X		X		X	X

ANNEXE F

LES CATÉGORIES UTILISÉES PAR LES PARTICIPANTES POUR DÉSIGNER
LEURS CO-DÉTENUES

Catégories formelles	
Cotes de sécurité (minimum, médium, maximum)	La secrétaire du comité des détenues
La présidente du comité des détenues	La représentante de l'unité, <i>representant of the sector</i>
Les détenues	Les employées
Catégories informelles	
Une prostituée, une pute, celles sortent et qui retournent danser	La nouvelle
Les Noires, <i>Black girls, African American, dark skin women</i>	Les sentences vie
La grande sœur	Les Inuites, <i>inuit girls</i>
<i>Girl who was drinking</i>	La cousine
La mère, <i>mom, mother</i>	<i>Those girls who are dirty, People whom are not clean</i>
Celles qui ont des dynamiques de violence, <i>Girls trying to start fight, Women ready for fight</i>	Celles qui magouillent, des crosseuses
Du monde qui n'ont pas beaucoup de scolarité	Grand-Mère
Du monde qui ont des familles	Celles qui se mettent en rang pour une deuxième assiette
La fille qui connaît tout	Du monde qui ont évolué dans la criminalité
Les bipolaires	Les filles qui n'ont pas une cenne
Celles qui parlent de drogue	Celle qui a la réputation de magasiner
La revendicatrice, qui confronte l'autorité	Des filles qui ont tout le temps des problèmes
Celle qui ne se mêle pas de ses affaires	Celle qui a des conflits interpersonnels
La folle, les filles qui ont péché des bulles	Celle qui se tait
La fille toute croche	Celle qui voudrait travailler
Celles qui parlent tout le temps de leurs enfants	Celles qui vivent dans la rue

Les personnes intelligentes	Celles qui sont des énergivores
Les filles qui ont l'hépatite C	Celles qui faisaient partie de la gang
Les bonnes filles	La fille pas endurable
Celle qui sort de prison et que son conjoint est encore là	Celle qui a bien de la misère à dire non
Celles travaillent dans la couture, celle qui fait des sous-vêtements d'hommes	Celle qui va à tous ses programmes
Celles qui étaient bruyantes	Celle qui fait ses tâches
Celles qui ont l'air des zombies	Celle qui était toute seule dans mon coin, qui faisait ses affaires
La femme qui sort de prison et qui est révoltée	Celle qui respecte les consignes
Celle qui saute la clôture	Celles qui manquaient de nourriture
Celle qui ne travaille plus	La fille qui s'est faite toute reviré sa chambre à l'envers
Les Québécoises, <i>French-canadians</i>	Celle qui ne peut plus prendre des ordres, qui est écoeurée
<i>The white girl</i>	Les filles qui sont habituées, les filles que les IPL connaissent
Celles qui m'ont tellement aidée, <i>she is a good support for me</i>	Les femmes qui sont vraiment spéciales
<i>The girls who didn't like me</i>	La gang de filles
<i>My roommate</i>	On est toutes là pour la même raison
<i>The girl who is ADHD</i>	<i>The girls who worked</i>
<i>People from my sector</i>	<i>Girls who steal from the kitchen</i> , celle qui vole, les filles qui vont se prendre des biens, des chandails, des vêtements.
<i>People trying to test you</i>	<i>My daughter</i>
<i>Girls who are scared to death</i>	<i>Those bitches</i>
<i>Girls who have small minded conversations</i>	<i>Girls who were making babouche</i>
Celles qui sont des rats	<i>We are still women, we are still prisoners</i>
<i>Girls who stole to feed their kids</i>	<i>Girl was going through a transition</i>
<i>Girls just talking stupid</i>	<i>Girls who have a lot of potential</i>
<i>Racist girls</i>	Celle qui a arraché les ongles du petit garçon, <i>Women who had made a crime against children</i> , <i>Girl who was videotaping her boyfriend molesting kids</i>
<i>That weak person</i>	<i>Crackheads</i> , les toxicomanes aggravées
<i>Girl who cheers them up</i>	<i>Girls who want to have their little lesbian moment</i> , celles qui deviennent lesbiennes le

	temps de la prison
Celle qui lui fallait toujours une petite amie	Les anglaises, <i>the English, the Anglophones</i>
Celle qui est très organisée	<i>Alcoholic</i>
Celles qui avaient des histoires de cigarettes, <i>Women who smoke</i>	Celle qui me jetait des choses
Celles qui se disputaient	Celle qui tricotait
Celle qui avait des dettes presque avec toutes les filles	Celle devait travailler
Les filles	Celle qui ne peut pas payer
<i>Angry women</i>	Celle qui est restée deux jours enfermée
<i>Women involved in criminal activities</i>	Celles qui s'expriment avec des grossièretés
<i>Women who were happy to come back in jail</i>	<i>Woman who gives me a piece of paper and a pen</i>
<i>Women who did someone else's job</i>	<i>Women who didn't have moms who were in their lives</i>
<i>Women from Philippines</i>	<i>Women who were responsible for cleaning</i>
Des gens matures, qui travaillent, qui sont proches de leur sortie, celle qui est motivée	<i>Women who need to exchange</i>
Celles qui ont fait du trafic de stup'	Celles qui n'ont jamais eu un rapport disciplinaire
Celle qui est nettoyeuse	Celles qui ont enduré de la violence conjugale toute leur vie, les femmes victimes de violence, survivantes
La sauveuse, la persécutrice, la victime	Celle qui travaille dans le département expédition/réception
La fille qui se met à pleurer	Les filles que leur cote augmente
Les filles qui deviennent tellement aigries, suspicieuses, agressives, jalouses, les femmes jalouses.	La fille qui a une grosse carapace
Les filles qui vont se <i>stooler</i> , vont mentir sur le compte d'une et de l'autre	Les profiteuses
Celles qui s'entraînent au gym	Les femmes saines d'esprit, encore capables de jugement
Mes meilleures colocs	Celle qui est enceinte
Les récidivistes	Celles qui viennent se refaire une santé
Celles qui sont au <i>Bed and Breakfast</i>	Les filles qui se bronzaient en bikini
Celles que ça leur arrive une fois dans leur vie	<i>Leah's gang</i>

BIBLIOGRAPHIE :

- Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2013, «Réunion ordinaire du conseil d'administration», Montréal, 24 septembre, [en ligne], consulté le 26 octobre 2016 :
URL :http://pro.santemontreal.qc.ca/fileadmin/asssm/Info-CA/2013/2013-09-24_Vol9no1/CA2013-09_7.5.1maison_tanguay.pdf
- Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe, 2015, « Les impacts et conséquences de la criminalisation de la publicité de services sexuels », 2 p., [en ligne], consulté le 23 novembre 2016 :
URL : www.sexworklawreform.com
- Althusser, Louis, 1976, «Idéologie et appareils idéologiques d'État», *Positions*, Paris, Éditions sociales, [en ligne] , consulté le 9 janvier 2015:
URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/althusser_louis/althusser_louis.html.
- Ansell, Amy E., 2006, « *Casting a blind eye: the ironic consequences of color-blindness in South Africa and the United States* », *Critical Sociology*, New York, Sage, vol. 32, no. 2-3, p. 333-356.
- Barrère-Maurisson, Marie-Agnès, 1984, *Le sexe du travail: structures familiales et système productif*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 320 p.
- Beare, Margaret, 2010, Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé, Secteur de la police et de l'application de la loi, « Les femmes et le crime organisé», Rapport no 013, Sécurité publique Canada, [en ligne]78 p. Récupéré de :
URL : http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/sp-ps/PS4-106-2010-fra.pdf
- Bertrand, Marie-Andrée, 1998, *Prisons pour femmes*, Collection Coursus universitaire - formation criminologie, Montréal, Les Éditions du Méridien, 449 p.
- Bidet-Mordrel, Annie (Dir.), 2010, *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, Presses universitaires de France, Actuel Marx, no 30, 191 p.
- Bienvenue, Louise et Christine Hudon, 2005, « " Pour devenir un homme, tu transgresseras..." Quelques enjeux de la socialisation masculine dans les collèges classiques québécois (1880 - 1939) », *The Canadian Historical Review*, vol. 86, no 3, p. 485-511.

- Bilge, Sirma, 2015, « Le blanchiment de l'intersectionnalité », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 2, p. 9-32.
- Blais, Annabelle, 2015, «Le centre de détention Tanguay pour femmes fermera ses portes», Montréal, *La Presse*, [en ligne], consulté le 3 octobre 2015.
URL : <http://www.lapresse.ca/actualites/201509/24/01-4903548-le-centre-de-detention-tanguay-pour-femmes-fermera-ses-portes.php>
- Blanchard, Brigitte, 2002, « La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, p. 91-112.
- Bourdieu, Pierre, 1986, «L'illusion biographique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, p. 69-72.
- Brassard, Renée, et Joane Martel, 2009, « Trajectoires sociocarcérales des femmes autochtones au Québec : effets de l'incarcération sur l'exclusion sociale », *Criminologie*, vol. 42, no. 2, p. 121-152.
- Brassard, Renée et Mylène Jaccoud, 2002, « L'enfermement des femmes autochtones : une reconstruction d'objet », *Criminologie*, vol. 35, n° 2, p. 73-90.
- Brodeur, Jean-Paul, 1993, « Alternatives à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social : une entrevue avec Michel Foucault », *Criminologie*, vol. 26, n° 1, p. 13-34.
- Buzzetti, Hélène, 2016, « Prostitution : une nouvelle loi aux effets limités. Dix-huit mois après l'adoption de la législation, le bilan ne fait pas consensus », *Le Devoir*, 23 juillet [en ligne], consulté le 22 novembre 2016 :
URL : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/476218/prostitution-une-nouvelle-loi-aux-effets-limites>
- Chanteraine, Gilles, « Prison », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 26 juillet 2015 :
URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/prison/>
- Chapitre S-40.1 : Loi sur le système correctionnel du Québec, chapitre X, article 202, consulté le 7 novembre 2016 :
URL : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-40.1?langCont=fr#ga:l_ii-gb:l_ix-h1
- Chapitre S-40.1 : Loi sur le système correctionnel du Québec, chapitre VIII, article

193, consulté le 7 novembre 2016 :
 URL : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-40.1?langCont=fr#ga:l_ii-gb:l_ix-h1

- Chase, Robert, 2016, « Slaves of the State: Prison Uprisings and the Legacy of Attica », *Boston Review – A political and literary forum, Law and Justice*, publié le 11 novembre 2016, [en ligne] consulté le 30 novembre 2016:
 URL: <https://bostonreview.net/law-justice/robert-chase-slaves-state-prison-uprisings-and-legacy-attica>
- Clerc, Denis, « Travail », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 31 août 2015.
 URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/travail/>
- Collette-Carrière, Renée et Louise Langelier-Biron, 1983, « Du côté des filles et des femmes, leur délinquance, leur criminalité », *Criminologie*, vol. 16, no. 2, p.27-45.
- Crewe, Ben, 2007, «Power, adaptation and resistance in a late-modern men's prison», *British journal of criminology*, vol. 47, p. 256–275.
- Danjou, E, 1821, *Des prisons, de leur régime et des moyens de l'améliorer*, Paris, A. Égron imprimeur, 559 p.
- Daune-Richard, Anne-Marie et Anne-Marie Devreux, 1992, « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, no. 2, p. 7-30.
- Davis, Angela, 2006, *Les goulags de la démocratie*, Montréal, Éditions Écosociétés, 156 p.
- Davis, Angela, 2003, *Are prison obsolete?*, New York, Éditions Seven stories press, 128 p.
- Davis, Angela, 1981, *Women, Race and Class*, New York, Éditions Vintage Book, 288 p.
- Delphy, Christine, 2001, *L'ennemi principal, Tome 2. Penser le genre*, Paris, Éditions Syllepse, 380 p.
- Delphy, Christine, 1998, *L'ennemi principal, Tome 1. Économie politique du patriarcat*, Paris, Éditions Syllepse, 293 p.

- Desmond, Matthew, 2012, «*Eviction and the Reproduction of Urban Poverty*», *American Journal of Sociology*, Vol. 118, No. 1 (July 2012), p. 88-133.
- Devreux, Anne-Marie, 1997, « Des appelés, des armes et des femmes: l'apprentissage de la domination masculine à l'armée », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 18, no. 3/4, p. 49-78.
- Devreux, Anne-Marie, «Être du bon côté», dans Welzer-Lang, Daniel et Jean Paul Filiod, 1992, *Des hommes et du masculin*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 245 p.
- Dorlin, Elsa (dir.), 2009, *Sexe, race, classe – pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Actuel Marx confrontation.
- Dorlin, Elsa, 2005, «De l'usage épistémologique et politique des catégories de 'sexe' et de 'race' dans les études sur le genre», *Cahiers du Genre*, vol. 2, no 39, p. 83 à 105.
- Dubé, Laurette, Guylaine Ferland, and D. S. Moskowitz, 2003, *Enriching the Art of Care with the Science of Care: Emotional and Interpersonal Dimensions of Health Services*, Montreal, McGill Queen's University Press, 232 p.
- Duché, Natacha et Ariane Gransac, 1982, *Prisons de femmes*, Paris, Éditions Denoël, coll. Enquête, 236 p.
- Dunezat, Xavier, 2008, La division sexuelle du travail militant dans les assemblées générales : le cas des mouvements de « sans », *Amnis Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, Vol. 8, Femmes et militantisme, p. 1 à 13.
- Earl Jones, Charles, 1988, *The Black Panther Party (reconsidered)*, Baltimore, Black classic press, 436 p.
- Falquet, Jules, 2014, «Femmes de ménage, loueuses d'utérus, travailleuses du sexe et travailleuses du care - Le 'dés-amalgame conjugal' en contexte néolibéral : libération ou nouvelles formes d'appropriation ?», Communication au Colloque international Travail, care et politiques sociales, débats France--Brésil, São Paulo, 26 et 27 août, Université de São Paulo, Rio de Janeiro, 28 et 29 août, Université fédérale de Rio de Janeiro-Institut de Philosophie et de Sciences sociales, UFJR-IFCS-FCC-USP-CEBRAP-MAGE, MAGE, n°18.

- Falquet, Jules, 2005, «Trois questions aux mouvements sociaux «progressistes» Apports de la théorie féministe à l'analyse des mouvements sociaux », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 24, no. 3, p. 21.
- Faucher, Léon, 1838, *De la réforme des prisons*, Paris, Éditions Angé, 296 p.
- Fishman, Laura T., 1990, *Women at the wall: a study of prisoners' wives doing time on the outside*, New York, State University of New York Press, 337 p.
- Foucault, Michel, 2001, *Dits et Écrits*, tome II, Paris, Gallimard, 1736 p.
- Foucault, Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Éditions Gallimard, Collection Tel., 360 p.
- Frigon, Sylvie, 2002, « La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences », *Criminologie*, vol. 35, no 2, p. 9-30.
- Frigon, Sylvie, 2001, « Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation », *Criminologie*, vol. 34, n° 2, p. 31-56.
- Frigon, Sylvie, 2000, *Du corps des femmes: Contrôles, surveillances et résistances*, Ottawa, University of Ottawa Press, 316 p.
- Frigon, Sylvie, 1996, « L'homicide conjugal féminin, de Marie-Josephite Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990) : meurtre ou légitime défense ? », *Criminologie*, vol. 29, n° 2, p. 11-27.
- Galerand, Elsa et Danièle Kergoat, 2014, «Les apports de la sociologie du genre à la critique du travail», *La nouvelle revue du travail* [En ligne], vol. 4.
URL : <http://nrt.revues.org/1533>
- Galerand, Elsa et Danièle Kergoat, 2013, « Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe) », dans Margaret Maruani (sous la dir.), *Travail et dans le monde – L'état des savoirs*, Paris, La découverte, 463 p. 266
- Galerand, Elsa et Danièle Kergoat, 2008, « Le potentiel subversif du rapport des femmes au Travail » *Nouvelles Questions Féministes*, vol.27, no.2, p.67-82.
- Galerand, Elsa, 2007, « Les rapports sociaux de sexe et leur (dé)matérialisation – Retour sur le corpus revendicatif de la marche mondiale des femmes de 2000

», thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal et Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, 436 p.

Gallié, Martin, Elsa Galerand et Andrée Bourbeau, 2015, « Le droit à la liberté face aux formes modernes de travail "non libre" : le cas de l'obligation de résidence chez l'employeur » *Revue générale de droit*, vol. 45, n° 1, p. 95-142.

Giroux, André, 2004, « Capacité juridique de la femme mariée – Quarante ans déjà depuis le grand coup de barre », *Journal du Barreau*, Vol. 36, no 13, archivé en ligne, consulté le 9 novembre 2016 :
URL : <http://www.barreau.qc.ca/pdf/journal/vol36/no13/femme.html>

Giroux, Lise et Sylvie Frigon, 2011, Profil correctionnel 2007-2008 – Les femmes confiées aux services correctionnels, déposé par la Direction de la recherche des services correctionnels du Québec, Ministère de la sécurité publique [En ligne], consulté le 16 décembre 2014.
URL: http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/profil_femmes_2007-2008/profil_correctionnel_2007-2008_femmes.pdf

Glucksmann, Miriam, « Les plats cuisinés et la nouvelle division internationale du travail » dans Falquet, Jules, Hélène Hirata, Danièle Kergoat, 2010, *Le sexe de la mondialisation – genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Sciences po, Collection Académique, 344 p.

Goffman, Erving, 1968, *Asiles – Essais sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, Coll. Sens commun, 452 p.

Guilbault, Fabrice, 2008, « Le travail pénitentiaire : sens et articulation des temps vécus des travailleurs incarcérés », *Revue française de sociologie*, Éditions Les presses de sciences po, Vol. 49, no. 4, p. 763 à 791.

Guillaumin, Colette, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Éditions Côté-femmes, 239 p.

Hamelin, Monique, 1989, *Femmes et prison*, Montréal, Éditions du Méridien, 238 p.
4

Hannah-Moffat, Kelly et Margaret Shaw, 2000, *An ideal prison? - critical essays on women's imprisonment in Canada*, Halifax, Fernwood Publishing, 168 p.

Heron, Craig, 2005, « *The Boys and Their Booze: Masculinities and Public Drinking*

in *Working-class Hamilton, 1890-1946* », *The Canadian Historical Review*, vol. 86, no 3, p. 411 -452

Hirata Hélène, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier (dir.), 2000, *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France, 315 p.

hook, bell, 2000, *Where we stand*, class matters, New York, Éditions Routledge.

Juteau, Danielle, 2010, « 'Nous' les femmes : sur l'indissociable homogénéité et hétérogénéité de la catégorie », *L'Homme et la société*, vol. 2, n° 176-177, p. 65-81.

Juteau, Danielle et Nicole Laurin, 1997, *Un métier et une vocation : le travail des religieuses au Québec de 1901 à 1971*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 194 p.

Juteau, Danielle et Nicole Laurin-Frenette, 1988, « Évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux mères porteuses », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 25, no 2, p. 184 à 207.

Kergoat, Danièle, 2012, *Se battre, disent-elles*, Paris, La Dispute, 354 p.

Kergoat, Danièle, 1982, *Les ouvrières*, Paris, Éditions Le Sycomore, 141 p.

Landreville, Pierre, 2007, « Grandeurs et misères de la politique pénale au Canada : du réformisme au populisme », *Criminologie*, vol. 40, n° 2, p. 19-51

Laurin, Nicole, 1974, « La libération des femmes », *Socialisme québécois*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, no 24, 1er trimestre 1974, p. 47-62.

Lévesque, Sylvie, 2011, « Trajectoires de résilience chez des mères adolescentes victimes de violence de la part de leur partenaire amoureux : implications théoriques et pratiques pour le domaine de la promotion de la santé », thèse de doctorat en médecine, Université de Montréal, 266 p.

Lhuillier, Dominique, Patrick Bellenchombre, Rémi Canino et Nicolas Frize, 2009, *Le travail incarcéré : vues de prison*, Paris, Éditions Syllepse, 158 p.

Lombroso, Cesare, 1887, *L'homme criminel : criminel né, fou moral, épileptique – étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Éditions Félix Alcan, 465 p.

- Mai 1945, « Les 14 points de la réforme pénitentiaire », *Criminocorpus* [En ligne] publiée le 12 décembre 2008, consultée le 17 déc. 2014.
URL : <https://criminocorpus.org/legislation/12878/>
- Martineau, Christine et Jean-Pierre Carasso, 1972, *Le travail dans les prisons*, Paris, Éditions Champ libre, Coll. Symptômes 4, 122 p.
- Mathieu, Nicole-Claude, 1991, *L'anatomie politique – Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Coll. Recherches, Éditions Côté-femmes, 291 p.
- Maxwell, Joseph, 1999, *La modélisation de la recherche qualitative – Une approche interactive*, Fribourg, Les éditions universitaires de Fribourg, 202 p.
- Mayer, Stéphanie, 2011, « Du "nous femmes" au "nous féministes" : l'apport des critiques anti-essentialistes à la non-mixité organisationnelle » Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en science politiques
- Mechthild, Nagel, 2011, « Anti-Black Racism, Gender, and Abolitionist Politics », *Peace Review: A Journal of Social Justice*, vol. 23, no 3, p. 304 à 312.
- Messier, François, 2016, « Le sort des femmes détenues à Leclerc « extrêmement » préoccupant », Montréal, Radio-Canada, [en ligne], consulté le 13 décembre 2016 :
URL : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/785922/etablissement-leclerc-mission-observation-ffq-ldl-coiteux-couillard>
- Moyano, Olivier, « La délinquance des adolescentes : une violence de genre ? », *Le Journal des psychologies*, col. 10, no. 263, 2008, p. 27-31.
- Nakano Glenn, Evelyn, 1991, « Cleaning Up/Kept down: A Historical Perspective on Racial Inequality in "Women's Work" », *Stanford Law Review*, Vol. 43, No. 6, July, p. 1333-1356.
- Parent, Colette et Chris Bruckert, 2010, « Les travailleuses du sexe et la vie économique : marginalisation et résistance », *Criminologie*, vol. 43, n° 2, 2010, p. 199-217.
- Pasculli, Antonella, 2009, « Le rôle de la femme dans l'organisation criminelle », *Rivista di criminologia, vittimologia e sicurezza*, Vol III, no 2, p. 80 -97.

- Perreault, Julie, 2015, « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine », *Recherches féministes*, vol. 28, n° 2, p. 33-52.
- Pfefferkorn, Roland, 2007, *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*, Paris, La Dispute, 412 p.
- Pheterson, Gail, 2001, *Le prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan, Coll. Bibliothèque du féminisme, 211 p.
- Poole, Eric D. and Robert M. Regoli, 1980, « *Race, institutional rule breaking, and disciplinary response: a study of discretionary decision making in prison* », *Law and society review*, vol. 14, no 4, p. 931 à 946.
- Poupart Jean, 2004, *Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*, Sainte-Foy, PUQ, p. 26-42
- Poupart et al., 1997, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 405 p.
- Profil de la population correctionnelle 2012-2013, 2014, Ministère de la Sécurité publique, [En ligne], consulté le 30 septembre 2015.
URL:
http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correc tionnels/publications/population_2012-2013/population_correctionnelle_2012-2013.pdf
- Rapport annuel du bureau de l'enquêteur correctionnel de 2013, déposé par l'enquêteur correctionnel Howard Sapers, Bureau de l'enquêteur correctionnel [en ligne], publié le 28 juin 2013, consultée le 16 décembre 2014.
URL: <http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20122013-fra.aspx#s3>
- Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la chambre des communes, 2003, Services correctionnels Canada – La réinsertion des délinquantes, Ottawa, avril, chapitre 4, 30 p., archivé en ligne, consulté le 26 octobre 2016 :
URL : <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/20030404cf.pdf>
- Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, 1990, «La création de choix», Service correctionnel du Canada [En ligne] consulté le 26 juillet 2015.
URL: <http://www.csc-scc.gc.ca/002/002/toce-fra.shtml>

- Renière, Cynthia, 2006, « La signification de l'emploi chez les femmes judiciairisées au Québec », *Maîtrise en criminologie*, Université d'Ottawa, 178 p.
- Roy, Shirley, Danielle Laberge et Marie-Marthe Cousineau, 1992, « Les réincarcérations multiples : profil sexué d'un groupe de justiciables », *Criminologie*, vol. 25, n° 1, p. 101-117.
- Roy, Shirley, 1990, «Le genre comme fondement de la différenciation de formes de contrôle social : l'exemple de l'incarcération», thèse de doctorat en sociologie, UQAM, 368 p.
- Rusche, Georg, et Otto Kirchheimer, 1939, *Punishment and Social Structure*, New York, Columbia University Press, 268 p.
- Sallé, Nicolas, 2016, « Sur la justice des mineurs. Entretien avec Nicolas Sallée », *Contretemps – revue de critique communiste*, [en ligne] consultée le 6 décembre 2016 :
URL : <http://www.contretemps.eu/sallee-justice-mineurs/>
- Services correctionnels Canada, 2015, Lignes directrices, « Dysphorie sexuelle », responsabilités et procédures, site web, consulté le 19 novembre 2016 :
URL : <http://www.csc-scc.gc.ca/policy-and-legislation/800-5-gl-fra.shtml#s1>
- Service correctionnel Canada, 2013, « Enquête du coroner sur le décès d'Ashley Smith », recommandations du jury, rédigé par Dr. John Carlisle, Coroner pour l'Ontario [en ligne], consulté le 5 décembre 2016 :
URL : <http://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-9009-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada, 2013, «Population de délinquants sous responsabilité fédérale - 2013 Admissions en vertu d'un mandat de dépôt – Délinquantes », rapport spécial, rédigé par la Direction de la recherche, p. 1. Récupéré de <http://www.csc-scc.gc.ca/recherche/005008-3003-fra.shtml>
- Shaw, Margaret et Kelly Hannah-Moffat, 2002, « La contrainte des choix : un regard rétrospectif », *Criminologie*, vol. 35, no 2, p. 53-72.
- Shaw Margaret et al., 1994, « Les femmes en prison: analyse bibliographique », *Forum- Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 6, no 1, archivée sur le web :
URL : <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e061/e061d-fra.shtml>.

- Stanley, Eric A. et Nat Smith (dir.), 2011, *Captive genders – Trans embodiment and the prison industrial complex*, Oakland, AK Press, 365 p.
- Statistique Canada, 2016, Population selon le sexe et le groupe d'âge, par province et territoire, (Nombre, femmes), archivé en ligne, consulté le 13 novembre 2016 :
URL : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo31c-fra.htm>
- Statistique Canada, 2011, Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada, Enquête nationale auprès des ménages, archivé en ligne, consulté le 22 novembre 2016 :
URL : <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-X2011001-fra.cfm#a4>
- Statistique Canada, 2011, Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits, Enquête nationale auprès des ménages, archivé en ligne, consulté le 22 novembre 2016 :
URL : <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>
- Statistique Canada, 2006, La population féminine, archivé en ligne, consulté le 13 novembre 2016 :
URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11475-fra.htm#a5>
- Statistique Canada, 2006, La population féminine, Tableau 5 Population d'identité autochtone, Canada, archivé en ligne, consulté le 13 novembre 2016,
URL : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11475/tbl/tbl005-fra.htm>
- Szabo, Denis et André Normandeau, 1970, *Déviance et criminalité*, Paris, Librairie Armand Colin, Collection U2, 378 p.
- Tabet, Paola, 1998, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, Éditions l'Harmattan, 208 p.
- Vandelac, Louise, 1981, « ". . . Et si le travail tombait enceinte???" : essai féministe sur le concept du travail », *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 2, p. 67-82.
- Wacquant, Loïc, 2010, « La fabrique de l'État néolibéral - *Workfare, prisonfare* et insécurité sociale », *Civilisations*, vol. 59, no 1, p. 151-174.

Ward, David A. et Gene G. Kassebaum, 2007, *Women's prison : sex and social structure*, Piscataway, Aldine Transaction, A division of Transaction publishers, 269 p.